

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ordinaire, en Mairie – Salle du Conseil Municipal, après convocation légale (le 27/03/2025), sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

Date d'affichage : le 27/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 27

Présents : Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent ; M. ANSART Pierre (arrivé à 19H31)

Excusés :

- Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina,
- Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola,
- Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline,
- Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald,
- Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis,
- M. ANSART Pierre donne pouvoir à M. HURET Hervé. (Fin du pouvoir à 19H31)

Absents : M. GACI Jérémy, BERGOGNON Bruno

Secrétaire de séance : Mme LETUPPE Sylvie

Début de la séance : 19h19

Numéro des délibérations	Objet	Résultat du vote
DCM_2025_04_02_01	Médaille d'or	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_02	Acquisition de la parcelle cadastrée AE 748	Adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)
DCM_2025_04_02_03	Prise en charge des frais de déplacements du personnel communal	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_04	Modification du temps de travail du contrat de référent d'accompagnement d'enfants en situation de handicap	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_05	Prise en charge des frais de Validation des Acquis et Expériences	Adopté à l'unanimité

DCM_2025_04_02_06	Accueils de loisirs 2025/2026 – Création de postes et rémunérations	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_07	Organisation des accueils de loisirs juillet et août 2025	Adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)
DCM_2025_04_02_08	Organisation des accueils de loisirs – Petites vacances 2025	Adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)
DCM_2025_04_02_09	Carte d'adhésion familiale et d'activités du Centre Social municipal 2025/2026	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_10	Contrat d'association de l'école Saint-Jean Notre Dame	Adopté à la majorité (Pour : 25, Contre : 1)
DCM_2025_04_02_11	Désaffectation d'un bien – Classement dans le domaine privé – Parcelle AI N° 541 en partie	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_12	Régularisation foncière avec la société SIGH – Parcelle AN 827 (ex AN619)	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_13	Commande publique coopération intercommunale mutualisation des achats entre les communes d'Arras, Beaurains, et le CCAS de la ville d'Arras – Constitution d'un groupement de commandes pour les services de reliure et de restaurations d'ouvrages et d'actes administratifs	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_14	Approbation du compte administratif 2024 – Budget Annexe Boréal Parc	Adopté à la majorité (Pour : 22, Contre : 4)
DCM_2025_04_02_15	Approbation du compte de gestions 2024 – Budget annexe Boréal Parc	Adopté à la majorité (Pour : 22, Contre : 4)
DCM_2025_04_02_16	Approbation du compte administratif 2024- Budget principal	Adopté à la majorité (Pour : 22, Contre : 4)
DCM_2025_04_02_17	Approbation du compte de gestion 2024- Budget principal	Adopté à la majorité (Pour : 22, Contre : 4)
DCM_2025_04_02_18	Affectation des résultats 2024 au budget principal	Adopté à la majorité (Pour : 23, Abstention : 4)
DCM_2025_04_02_19	Fixation du taux d'imposition 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_20	Budget Principal de la Commune - 2025	Adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)
DCM_2025_04_02_21	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_22	Mise en œuvre de la fongibilité des crédits – Exercice 2025 – Budget Commune – M57	Adopté à l'unanimité

DCM_2025_04_02_23	Création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal	Adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)
DCM_2025_04_02_24	Sécurisation des écoles – Mobilisation de ressources financières externes	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_25	Alezan cheval pour tous - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_26	Amicale Laïque – Subvention association 2025	Adopté à la majorité (Pour : 26) N'a pas pris part au vote : M. ANSART Pierre
DCM_2025_04_02_27	Association des parents d'élèves Jean Haniquaut - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_28	Amicale Sportive de Beaurains Football - Subvention association 2025	Adopté à la majorité (Pour : 26) N'a pas pris part au vote : Mme DERA EVE Caroline
DCM_2025_04_02_29	Association Sportive de Beaurains Badminton - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_30	Les Aphasiques et des aidants du nord – Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_31	Beaurains 2 000 Cyclo - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_32	Beaurains Basket Club - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_33	Beaurains Sang pour Sang - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_34	Club de Modélisme - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_35	Judo Ju-Jitsu Taïso UDAS Beaurains - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_36	La Boule Beaurinoise - Subventions aux associations 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_37	Association des parents d'élèves les Marronniers – Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_38	Club détente féminine – Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_39	Association des parents d'élèves Saint Jean-Notre Dame – Subvention association 2025	Adopté à la majorité (Pour : 26, Contre : 1)

DCM_2025_04_02_40	Association des parents et amis des enfants inadaptés - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_41	ART OF DANCE – Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_42	Education Populaire - Subvention association 2025	Adopté à la majorité (pour 26) N'a pas pris part au vote : Mme GALLET Sabine
DCM_2025_04_02_43	Beaurains Volley Club - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_44	Boxing Club Beaurinois - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_45	CARMA - Subvention association 2025	Adopté à la majorité (Pour : 25) N'ont pas pris part au vote : M. HARMEGNIES Jean-Thierry, Mme LETUPPE Sylvie
DCM_2025_04_02_46	Club du troisième âge – Subvention association 2025	Adopté à la majorité (Pour : 26) N'a pas pris part au vote : Mme DUTERIEZ Micheline
DCM_2025_04_02_47	Le comité des anciens combattants - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_48	Création et Savoir-Faire – Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_49	CRESCENDO - Subvention association 2025	Adopté à la majorité N'a pas pris part au vote : Mme GALTTE Sabine
DCM_2025_04_02_50	Le cercle des artistes de la SENSEE - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_51	Les COCHEVIS - Subvention association 2025	Adopté à la majorité (pour :26) N'a pas pris part au vote : M. VENEL Eric

DCM_2025_04_02_52	Les amis de la plume Beurinoise - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_53	Les étoiles de Beaurains - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_54	Les jardiniers des 4 saisons - Subvention association 2025	Adopté à la majorité (pour : 26) N'a pas pris part au vote : Mme FRUCHART Christelle
DCM_2025_04_02_55	Plaisirs partagés - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_56	Talents en Scène - Subvention association 2025	Adopté à la majorité (pour : 24) N'ont pas pris part au vote : M. DUPOND Cédric, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DUPOND-WALLET Anne
DCM_2025_04_02_57	Tennis Club de Beaurains - Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_58	UN'ANIM – Subvention association 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_59	CRESCENDO - Subvention exceptionnelle 2025	Adopté à la majorité N'a pas pris part au vote : Mme GALTTE Sabine
DCM_2025_04_02_60	Les jardiniers des 4 saisons - Subvention exceptionnelle 2025	Adopté à la majorité (pour : 26) N'a pas pris part au vote : Mme FRUCHART Christelle
DCM_2025_04_02_61	Talents en Scène – Subvention exceptionnelle 2025	Adopté à la majorité (pour : 24) N'ont pas pris part au vote : M. DUPOND Cédric, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DUPOND-WALLET Anne
DCM_2025_04_02_62	Entente intercommunale de la lecture publique Achicourt Beaurains – Présentation des comptes	Adopté à la majorité (pour : 23, contre :4)

	administratifs 2024 et budget primitif 2025 pour ratification	
DCM_2025_04_02_63	Mise en location des garages Avenue des Alpes	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_64	Mise en location de l'espace Jules VERNE	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_04_02_65	Utilisation des véhicules de service et autorisation du remisage à domicile	Adopté à la majorité (pour : 23, contre : 4)
DCM_2025_04_02_66	Mise à disposition d'un véhicule de fonction	Adopté à la majorité (pour : 23, contre : 4)
DCM_2025_04_02_67	Harmonie de Beaurains – Subvention association 2025	Adopté à la majorité (pour : 23) N'ont pas pris part au vote : Mme BETREMIEUX Christina, Mme GALLET Sabine, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien
DCM_2025_04_02_68	Comité d'Entraide du Personnel Municipal (CEPM) - Subvention association 2025	Adopté à la majorité (pour : 25) N'ont pas pris part au vote : M. ANSART Pierre, M. DUPOND Cédric Pour extrait conforme,
DCM_2025_04_02_69	Beaurains Animation – Subvention association 2025	Adopté à la majorité (pour : 24) N'ont pas pris part au vote : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme TENAGLIA Gwénola

La séance est levée à 21H03

Le Maire,
Cédric DUPOND



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....6
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : MÉDAILLE D'OR

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBSEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis; M. ANSART Pierre donne pouvoir à M. HURET Hervé.

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Par délibération du 29 juin 2006, vous avez autorisé la remise, aux personnes qui œuvrent ou ont œuvré pour le bien de notre cité, la médaille de la ville.

A Monsieur Roland BATIER, Président des anciens combattants.

Pour son engagement et sa participation au devoir de mémoire depuis plusieurs années.

Je vous propose de lui remettre la médaille d'or de la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Le rapport est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....6
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE
CADASTRÉE AE 748

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAIVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis, M. ANSART Pierre donne pouvoir à M. HURET Hervé.

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Depuis de nombreuses années, la société SOFIM développe un programme immobilier lieudit « Le chantier de la Pigache ». Le premier lotissement « Les Coteaux de Beaurains » a été réalisé, le second nommé « Natura Park » est en cours de finalisation.

Une dernière phase de travaux était prévue afin de boucler le programme en raccordant le permis d'aménager « Natura Park » à la rue Françoise Dolto par la parcelle cadastrée AE 748. Pour des raisons économiques, la société SOFIM nous informe qu'elle abandonne son projet.

Il est à noter qu'un accord sur le prix avait été négocié par SOFIM avec les consorts MALDERET, propriétaires de la parcelle au prix de 21 euros le m², tel qu'il résulte de la Déclaration d'Intention d'Aliéner N° 0620992200002 reçue le 14 janvier 2022.

A terme, ces lotissements comprendront 235 logements desservis par une seule voie ; la rue Léon Blum. Il est donc nécessaire de finaliser le bouclage dans le but de fluidifier la circulation.

Dans l'intérêt d'optimiser la circulation urbaine, la commune envisage de prendre en charge l'opération d'aménagement finale de ce secteur qui nécessite la maîtrise foncière. Cette opération sera retracée dans un budget annexe créée à cet effet.

Nous avons rencontré les consorts MALDERET, qui souhaitent vendre à la commune la parcelle cadastrée AE 748 pour une contenance de 13 268 m², tel qu'il résulte du document d'arpentage N° 828 R en date du 23 octobre 2024 établi par Monsieur David HANOIRE, géomètre à LILLE.

Cette parcelle est actuellement occupée par la cueillette « Chapeau de paille », en conséquence une indemnité culturelle sera à régler à l'occupant.

Vu l'avis des domaines en date du 09 janvier 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 748 pour une contenance de 13 268 m², au prix de vingt et un euros (21 euros nets) le m², conforme à l'avis des domaines ;
- **Habilite** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette acquisition ;
- **Autorise** le paiement de l'indemnité culturelle à l'occupant sur la base du protocole départemental ;
- **Charge** Monsieur Jean-Paul CARON, géomètre à Arras, la réalisation des documents d'arpentage ainsi que la gestion administrative du permis d'aménager ;
- **Charge** Maître Gaëlle PELOILLE, Notaire à Arras de la rédaction de l'acte.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....6
Absents :.....2
Votants :.....27

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE
DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL
COMMUNAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis. M. ANSART Pierre donne pouvoir à M. HURET Hervé.

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Les agents publics territoriaux se déplaçant pour les besoins du service hors de leur résidence administrative ou familiale peuvent prétendre, sous certaines conditions, à la prise en charge par leur employeur des frais de repas et d'hébergement ainsi que des frais de transport occasionnés par leurs déplacements temporaires.

Les modalités et conditions du règlement des frais de déplacements temporaires sont prévues par les dispositions du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Pour tenir compte de la spécificité de certains déplacements de membres du personnel municipal pour participer, dans l'intérêt du service, à des événements à caractère exceptionnels qui entraînent l'augmentation de tarifs hôteliers sur leur durée (Congrès, Colloques, séminaires ...) il est proposé de déroger au caractère forfaitaire du taux de remboursement et d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement et de repas aux frais réels, sur présentation des justificatifs.

Vu la délibération en date du 22 septembre 2021, portant sur la prise en charge des frais de déplacement lors de congrès, colloques, séminaires...et la dérogation du caractère forfaitaire du taux de remboursement et d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement et de repas aux frais réels, sur présentation des justificatifs.

Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 11 mars 2025

Considérant qu'il est nécessaire de plafonner les frais engagés par les agents lors de divers déplacements.

Il est rappelé que les agents doivent prioriser l'utilisation des véhicules communaux.

Je vous propose de définir les plafonds de prise en charge comme suit selon les motifs de déplacement :

Dans le cadre des formations, des Congrès, Colloques, séminaires.

Sur autorisation du responsable de service, l'agent utilisant son véhicule personnel, sera remboursé sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue :

Tableau - Montant des indemnités kilométriques pour une automobile

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000km
5CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV à 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

En cas d'utilisation d'un véhicule 2 roues (ou 3 roues) personnel, avec l'autorisation du responsable de service, le montant de l'indemnisation varie selon le type du véhicule, sa puissance.

Pour une cylindrée supérieure à 125 cm ³	0,15 €
Pour un autre véhicule	0,12 €

Une photocopie de la carte grise du véhicule sera à transmettre en même temps que la demande de remboursement au service des ressources humaines.

Les frais de stationnement et de péage seront remboursés sur présentation des justificatifs de paiement des frais.

Frais de repas :

En cas de remboursement forfaitaire, le montant du forfait est défini par délibération dans la limite de 20 € par repas.

Frais d'hébergement :

Les frais d'hébergement peuvent être pris en charge de manière forfaitaire.

Le montant du forfait est défini par délibération dans la limite des montants suivants : Tableau - Taux journalier du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement

Région	Commune	Taux journalier
En Ile-de-France	A Paris	140 €
	Dans une autre commune du grand Paris	120 €
	Dans une autre ville	90 €
Dans une autre région	Dans une ville de + de 200 000 habitants Bordeaux, Lille, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse	120 €
	Dans une autre commune	90 €

En cas d'utilisation d'un taxi ou un véhicule de location. Le remboursement des frais se fera sur présentation des justificatifs de paiement.

Dans le cadre des concours ou examens :

Les frais de transport seront remboursés sur présentation d'un justificatif de présence aux épreuves d'admissibilité ou d'admission d'un concours ou d'un examen professionnel.

Les frais de transport sont pris en charge au titre du déplacement entre le lieu de l'épreuve et votre résidence administrative ou votre résidence familiale.

Ces frais ne sont pris en charge que pour un aller-retour par année civile. Il peut y avoir une exception à cette règle si vous êtes convoqué aux épreuves d'admission d'un concours.

Joindre l'imprimé de remboursement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** la mise en place du rebroussement des frais des agents de la commune selon les modalités énoncées ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou à son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....6
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE
TRAVAIL DU CONTRAT DE RÉFÉRENT
D'ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS
EN SITUATION DE HANDICAP

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis; M. ANSART Pierre donne pouvoir à M. HURET Hervé.

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – 3 1° ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération en date du 2 mai 2019 portant création d'un emploi de référent d'accompagnant d'enfants en situation de handicap à temps non complet 20h.

Vu la délibération en date du 9 juin 2021 portant renouvellement d'un emploi de référent d'accompagnant d'enfants en situation de handicap à temps non complet 20h, à compter du 15 juin 2021 pour une durée de 3 ans,

Vu la délibération en date du 12 juin 2024 portant renouvellement d'un emploi de référent d'accompagnant d'enfants en situation de handicap à temps non complet 20h, à compter du 15 juin 2024 pour une durée de 3 ans,

Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 11 mars 2025

Considérant la répartition de l'inclusion sur plusieurs services et plusieurs agents,
Je vous propose de :

- diminuer le temps de travail du poste de référent d'accompagnement des enfants en situation de handicap à raison de 10 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de référent inclusion avec les missions suivantes :

Informier et sensibiliser	Informier sur les fonctions requises Sensibiliser l'équipe de direction, d'animation et les collectivités par le biais de formations ou temps d'échanges. Lever les freins constitués par les représentations du handicap
Accueillir et accompagner	Assurer l'accueil et le suivi de l'enfant en situation de handicap durant le temps périscolaire du midi Faire le lien avec les familles, l'équipe d'animation et l'école

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Adopte** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre ;
- **Décide** de fixer sa rémunération qui sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, pouvant être assimilé à un emploi de niveau C par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation ;
- **Inscrit** les dépenses au budget 2025 et suivants.

Le rapport est adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....6
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE
VALIDATION DES ACQUIS ET EXPÉRIENCES

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis; M. ANSART Pierre donne pouvoir à M. HURET Hervé.

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

En date du 12 février 2025, un agent administratif nous a adressé une demande de Validation des Acquis de l'Expérience dans l'objectif d'obtenir le baccalauréat professionnel AGOra (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités) ainsi que le BTS SAM (Support à l'Action Managériale).

Le coût l'inscription est de 250 euros. C'est pour cela que cet agent sollicite une aide financière de la Commune.

Sachant que cet agent est assistante administrative de la gestion des assemblées, des élections, des fournitures de bureau, et de France-services depuis plus de 2 ans, à temps complet.

Les compétences et responsabilités de cet agent ont évolué depuis sa prise de fonction.

Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 11 mars 2025.

Aussi, je vous propose de participer à la totalité des frais soit 250 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** la décision de Monsieur le Maire ;
- **Inscrit** les dépenses au budget 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

Le rapport est adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....6
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ACCUEILS DE LOISIRS 2025/2026 -
CRÉATION DE POSTES ET RÉMUNÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis; M. ANSART Pierre donne pouvoir à M. HURET Hervé.

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur PETIT expose :

Je vous propose de délibérer sur la rémunération des agents pour l'organisation des accueils de loisirs de juillet, août 2025, et petites vacances (automne 2025, fin d'année 2025, hiver 2026 et printemps 2026) selon le barème suivant :

FONCTION	DEGRE DE FORMATION	RÉMUNÉRATION JOURNALIÈRE
Directeur	BAFD ou BPJEPS	80,00 €
Directeur Adjoint	BAFD ou BAFD stagiaire	71,00 €
	BAFA plus de 21 ans	66,00 €
Animateur	BAFA	58,00 €
	Stagiaire BAFA	52,00 €
	plus de 18 ans non diplômé	33,25 €
Aide animateur	Sans formation, moins de 18 ans	27,00 €

Seront octroyées :

- 2 journées de préparation et de rangement pour les accueils des sessions juillet et août 2025 ;
- Une indemnité aux agents assurant la surveillance de la restauration de 9,40 € / jour ;
- Une indemnité aux agents assurant les services de garderie matin et soir de 13,50 € / jour ;
- Une indemnité de 11,50 € par baignade surveillée à tout titulaire du brevet de surveillant de baignade ou équivalent ;
- Une indemnité camping de 16,60 € aux agents pratiquant cette activité.

De plus, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à :

Pour juillet et août 2025 :

- Créer 1 poste de directeur, 3 postes de directeur-adjoints, 25 postes d'animateurs BAFA, 20 postes d'animateurs stagiaires, 5 postes d'animateurs non diplômés plus de 18 ans et 4 postes d'aide animateurs, pour chaque session ;
- Signer les contrats s'y rapportant ;
- Les crédits sont prévus au budget 2025.

Pour les accueils de loisirs petits vacances :

- créer 1 poste de directeur, 1 poste de directeur-adjoint, 15 postes d'animateurs BAFA, 15 postes d'animateurs stagiaires, 5 postes d'animateurs non diplômés plus de 18 ans et 5 postes d'aides animateurs pour chaque session ;
- signer les contrats s'y rapportant.
- Les crédits correspondants sont prévus au budget 2025 et suivants.
-

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Adopte** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ORGANISATION DES ACCUEILS
DE LOISIRS JUILLET ET AOÛT 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur PETIT expose :

La commune organisera et gèrera directement des accueils de loisirs pour les enfants âgés de 3-11 ans et de 11-17 ans révolus à l'école Jean HANIQUAUT :

- du lundi 7 juillet au vendredi 1er août 2025, fermeture le 14 juillet 2025, soit 19 jours de fonctionnement ;

- du lundi 4 août au vendredi 22 août 2025, fermeture le 15 août 2024, soit 14 jours de fonctionnement.
Un service de garderie sera mis en place à l'école Jean HANIQUAUT. Il sera opérationnel de 7h30 à 8h45, de 11h45 à 12h30 et de 16h45 à 18h30.

Un service de restauration sera effectif de 11h45 à 13h45 au Centre Social municipal Chico Mendès.
Redevances « accueils de loisirs » : à régler lors de l'inscription :

- pour les Beurinois, la participation familiale forfaitaire semaine sera calculée en fonction de leur quotient familial CAF.

QUOTIENTS CAF	Forfaits/journée	Forfaits/semaine	
		4 jours	5 jours
-334	4,45 €	17,80 €	22,25 €
335/442	4,95 €	19,80 €	24,75 €
443/617	5,35 €	21,40 €	26,75 €
618/882	6,25 €	25,00 €	31,25 €
883/1147	7,00 €	28,00 €	35,00 €
1148 et plus	8,15 €	32,60 €	40,75 €

- pour les extérieurs scolarisés à Beaurains:

QUOTIENTS CAF	Forfaits/journée	Forfaits/semaine	
		4 jours	5 jours
-1148	13,70 €	54,80 €	68,50 €
1148 et plus	15,05 €	60,20 €	75,25 €

- pour les extérieurs non scolarisés à Beaurains :

QUOTIENTS CAF	Forfaits/journée	Forfaits/semaine	
		4 jours	5 jours
-1148	19,30 €	77,20 €	96,50 €
1148 et plus	21,20 €	84,80 €	106,00 €

Redevances « campings mini-séjours » :

- tarif / nuitée : 2,85 €.

En supplément, le repas du midi - le cas échéant - aux tarifs en vigueur de l'année scolaire 2024-2025 appliqués aux familles.

Conditions particulières :

- les enfants du personnel communal bénéficieront de la gratuité des redevances « accueils de loisirs » et « garderies » ;
- l'inscription aux « accueils de loisirs » se fera obligatoirement via le portail famille « Espace Citoyens Beaurains », tout comme les réservations de repas ;
- tout repas commandé ne pourra être remboursé si celui-ci est non annulé la veille avant 11 heures ;
- toute inscription « aux accueils de loisirs » sera hebdomadaire. Toutefois, il sera possible à titre exceptionnel et sur décision de l'autorité territoriale d'accepter la venue d'un enfant sur une journée afin de répondre à une situation à caractère d'urgence ;

- pour toutes semaines réservées, seules les absences pour raison de santé d'au moins 3 jours consécutifs seront remboursées sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, le remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours d'absence effectif ;

- la redevance « garderie » appliquée aux familles sera celle en vigueur de l'année scolaire 2024-2025. Elle sera facturée à chaque fin de mois de fonctionnement et payable en ligne ou au guichet ;

- la redevance « camping mini-séjours » sera également facturée à chaque fin de mois de fonctionnement et payable en ligne ou au guichet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** les tarifs comme indiqué ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **Précise** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ORGANISATION DES ACCUEILS
DE LOISIRS - PETITES VACANCES 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur PETIT expose :

La commune organisera pour les enfants âgés de 3-14 ans révolus des accueils de loisirs sans hébergement qui se dérouleront au Centre Social municipal Chico Mendès et l'école Jean Haniquaut pendant les vacances :

- d'automne : du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025, soit 10 jours de fonctionnement ;

- fin d'année 2025 : les 22, 23, 24, 29, 30, 31 décembre 2025, soit 06 jours de fonctionnement ;

Un service de garderie sera mis en place. Il sera opérationnel de 7h30 à 8h45, de 11h45 à 12h30 et de 16h45 à 18h30, durant les vacances d'automne, ainsi que les 22, 23, 29, 30 décembre 2025. Attention :

pas d'accueil de garderie les 24 et 31 décembre au soir (fermeture à 16h45).

Un service de restauration sera effectif de 11h45 à 13h45 à au centre social Chico Mendès.

Redevances accueils de loisirs :

- pour les Beaurinois, sur présentation d'un justificatif de domicile, la participation familiale forfaitaire pour la semaine sera calculée en fonction de leur quotient familial CAF :

QUOTIENTS CAF	Forfaits/journée	Forfaits/semaine	
		3 jours	5 jours
-334	4,45 €	13,35 €	22,25 €
335/442	4,95 €	14,85 €	24,75 €
443/617	5,35 €	16,05 €	26,75 €
618/882	6,25 €	18,75 €	31,25 €
883/1147	7,00 €	21,00 €	35,00 €
1148 et plus	8,15 €	24,45 €	40,75 €

– Pour les extérieurs scolarisés à Beaurains :

QUOTIENTS CAF	Forfaits/journée	Forfaits/semaine	
		3 jours	5 jours
-1148	13,70 €	41,10 €	68,50 €
1148 et plus	15,05 €	45,15 €	75,25 €

– Pour les extérieurs non scolarisés à Beaurains :

QUOTIENTS CAF	Forfaits/journée	Forfaits/semaine	
		3 jours	5 jours
-1148	19,30 €	57,90 €	96,50 €
1148 et plus	21,20 €	63,60 €	106,00 €

Conditions particulières :

- les enfants du personnel communal bénéficieront de la gratuité de la redevance accueils de loisirs ;
- l'inscription sera obligatoirement hebdomadaire. Toutefois, il sera possible à titre exceptionnel et sur décision de l'autorité légale d'accepter la venue d'un enfant sur une journée afin de répondre à une situation à caractère d'urgence ;
- le paiement de la redevance accueils de loisirs se fera obligatoirement à l'inscription via le portail Espace Famille Citoyens ;
- toute semaine réservée sera automatiquement facturée aux familles. Les absences pour raison de santé d'au moins 3 jours consécutifs seront remboursés aux familles sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, le remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours d'absence effectif ;
- les redevances restauration et garderies appliquées aux familles seront celles en vigueur de l'année scolaire 2025-2026 et seront facturées à l'inscription.

Rémunération du personnel recruté pour les accueils de loisirs petites vacances :

- Voir la délibération en date du 02/04/2025 – Accueils de loisirs 2025/2026 – Création de postes et rémunérations.

Les crédits correspondants sont prévus aux budget 2025 et suivant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** les tarifs comme indiqué ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **Précise** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : CARTE D'ADHÉSION FAMILIALE
ET D'ACTIVITÉS DU CENTRE SOCIAL
MUNICIPAL 2025/2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur PETIT expose :

Lors du Conseil Municipal du 24 mai 2017, il avait été délibéré le calcul des tarifs appliqués aux sorties organisées par le Centre Social municipal Chico Mendès dès le 1^{er} septembre 2007.

Au 1^{er} septembre 2018, il avait été décidé de reconduire la délibération concernant les tarifs appliqués aux sorties en y ajoutant un barème concernant les enfants des familles.

Je vous propose de reconduire ce mode de calcul en y intégrant les sorties jeunesse de l'accueil jeunes dès les prochaines vacances d'avril 2025 et selon les conditions ci-après : pourcentage du prix de revient de la sortie à appliquer.

Quotient CAF	Enfants 3 à 12 ans	Enfants 12 à 17 ans	Adultes (+18 ans) / séniors	Extérieurs
-442	Gratuit	20%	40 %	70 %
443/882	Gratuit	25 %	50 %	80 %
883 et plus	Gratuit	30 %	60 %	90 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le barème des pourcentages comme indiqué ci-dessus;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier;
- **Précise** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

OBJET : CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN NOTRE DAME

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame GALLET expose :

Par délibération en date du 10 avril 2024, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention, pour une durée de trois ans, relative à la mise sous contrat d'association de l'école Saint-Jean Notre Dame. Celle-ci étant arrivé à son terme, il a été nécessaire de réviser la base de calcul par rapport au coût d'un élève public.

Par conséquent, la participation communale, pour l'année scolaire 2024/2025, aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Jean Notre Dame est fixée forfaitairement à :

- Pour les élèves en élémentaire : 527,06 €
- Pour les élèves en maternelle : 987,09 €

Cette participation est révisée le 1^{er} janvier de chaque année en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation des ménages (références INSEE hors Tabac) - Base 01 janvier N-1.(117.16 pour 2024).

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant :

- À verser le montant de la participation de la commune pour 50 896,53 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accorde** le versement de la participation de la commune pour 50 896,53 € ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 25, Contre : 1)

Contre : M. MOUTON Patrice

Ne participe pas au vote : Mme GALLET Sabine

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : DÉSAFFECTATION D'UN BIEN -
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVÉ -
PARCELLE AI N° 541 EN PARTIE

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur VENEL expose :

La commune a été contactée par Monsieur DEFORGE Yves-Marie domicilié à BEAURAINS 5 hameau des Ramures et Monsieur VENIER Jean-Baptiste, domicilié à BEAURAINS 4 hameau des Ramures qui souhaitent se rendre acquéreurs de la parcelle cadastrée AI 541 en partie.

Actuellement, la parcelle AI 541 comprend l'emprise du stade François Bourbotte, la voirie de du lotissement « Résidence Les Moulins » et un délaissé qui assure en partie l'assainissement de ce lotissement.

Le projet de division réalisé par le cabinet CARON-BRIFFAUT, géomètre, a déterminé une surface d'environ 699 m² cessible compte-tenu du réseau d'assainissement présent.

Cette parcelle n'est pas constructible pour la réalisation d'une habitation tel qu'il résulte du certificat d'urbanisme N° 0620992300079 en date du 11 décembre 2023.

Le projet de Messieurs DEFORGE et VENIER est d'acquérir une partie de la parcelle AI 541 en vue d'y créer un verger et d'y réaliser de l'éco-pâturage. Il est à noter que cette partie de parcelle qui nécessite un défrichement conséquent pour l'utiliser n'est pas accessible par les services techniques municipaux pour l'entretien avec des engins motorisés.

La parcelle AI 541 est affectée à un service public cependant, l'emprise de la cession envisagée n'est pas accessible au public, le bassin d'assainissement étant sécurisé par un portail fermé.

En vertu de l'article L2141-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Afin de permettre la vente de cet immeuble, il convient de constater la désaffectation du domaine public et de prononcer son déclassement en vue de son incorporation au domaine privé de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Constate** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AI 541 pour environ 699 m²;
- **Décide** de la déclasser du domaine public pour la faire entrer dans le domaine privé de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : RÉGULARISATION FONCIÈRE
AVEC LA SOCIÉTÉ SIGH - PARCELLE
AN 827 (EX AN619)

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur VENEL expose :

Par délibération en date du 17 décembre 2024 vous avez autorisé la régularisation foncière de diverses parcelles avec la société SIGH.

Il s'avère que les garages implantés sur la parcelle cadastrée AN 827 (ex AN 619) appartiennent à la commune contrairement à ce qui est relaté dans cette délibération.

Cette régularisation foncière est consentie à l'euro symbolique

Vu l'avis des domaines en date du 14 mars 2025

Vu l'extrait cadastral modèle 1 en date du 20 janvier 2025

Vu le plan de division Section AN DA N° 830 U 831 P établi par Monsieur Rémi DEREME Géomètre - Expert à VALENCIENNES

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise la rectification de la délibération du 17 décembre 2024 comme suit :

- **Approuve** la vente des parcelles cadastrées AN 826 pour 82 m², AN 830 pour 71 m² et AN 831 pour 1 m² à la société SIGH, ou toute autre société s'y substituant, à l'euro symbolique ;
- **Approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 838 pour 7 m² à l'euro symbolique ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer régularisations ;
- **Confie** à Maître Gérard BAILLET, Notaire à ARRAS, la rédaction de l'acte ;
- **Dit** que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la société SIGH, ou toute autre société s'y substituant.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_12-DE

Section AN
DA n° 830 U
831 P

Requérant :
SIGH

Commune :
BEAURAINS
Rue du 15 Mars 1962

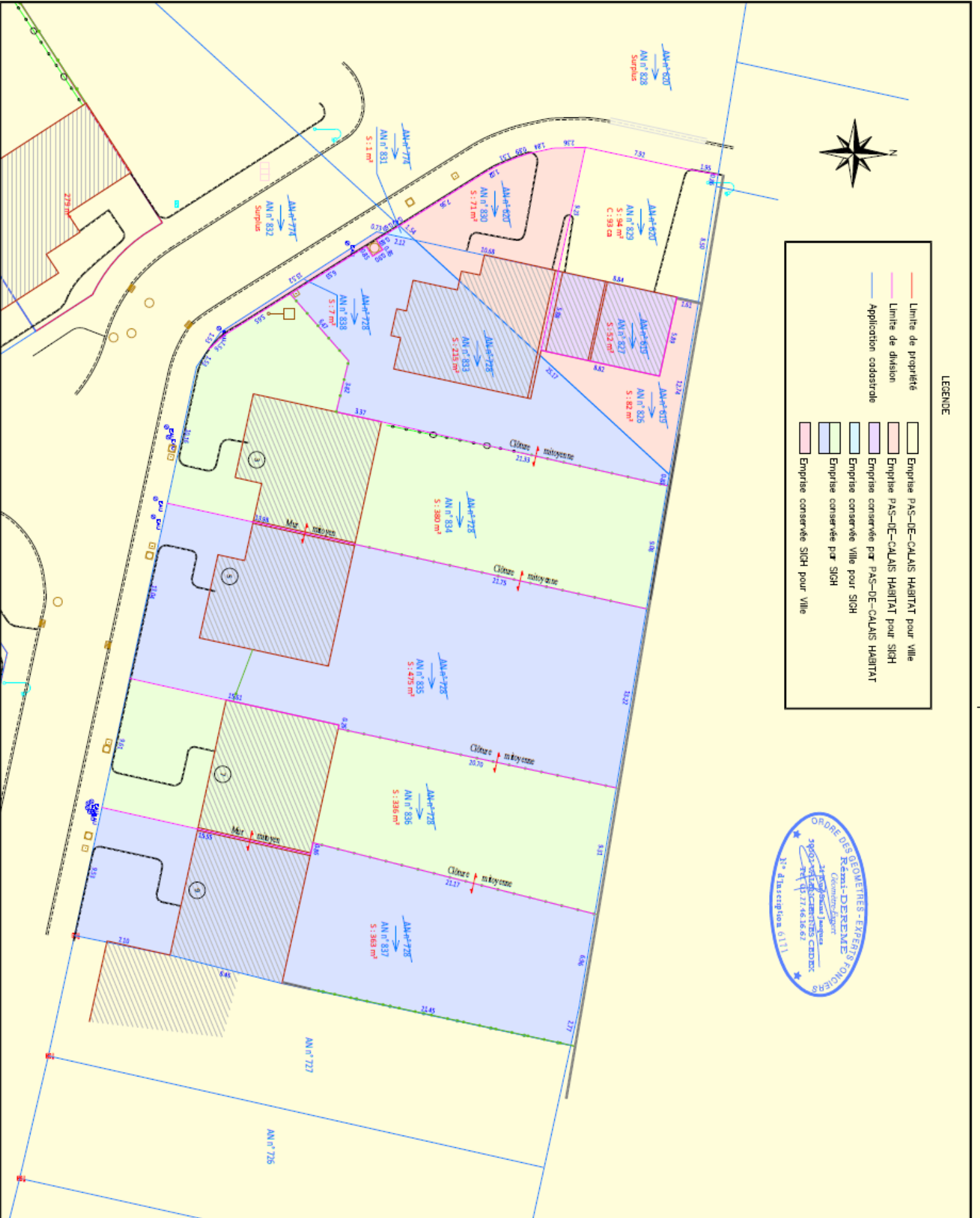
Système planimétrique :
Lambert 93 CC50
Système altimétrique :
IGN 69



Département : 60	Date : 31.10.2024	Version : 1/250
Nom du titulaire : GEOMETRE-EXPERT		
Adresse : 42000 OISEUX		
Coordonnées : 42000 OISEUX		



GEOMETRE-EXPERT
CONSEIL ET VALEUR EN GARANT





Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance technique du SPDC
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00
Courriel : esi.oreans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1
conforme à la documentation cadastrale à la date du : 12/12/2024
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : GEXPEO

SF2416249335

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 062				Commune : 099				BEAURAINS		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvo	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AN	0619			LA CITE DES QUATRE AS	0ha01a35ca		099 0000830	AN	0826	0ha00a82ca
							099 0000830	AN	0827	0ha00a52ca
AN	0620			LA CITE DES QUATRE AS	0ha41a22ca		099 0000830	AN	0828	0ha39a58ca
							099 0000830	AN	0829	0ha00a93ca
							099 0000830	AN	0830	0ha00a71ca
AN	0774			LA CITE DES QUATRE AS	1ha14a93ca		099 0000830	AN	0831	0ha00a01ca
							099 0000830	AN	0832	1ha14a92ca

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.oreans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 20/01/2025

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : GEXPEO

SF2516726861

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 062				Commune : 099			BEAURAINS			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AN	0728			LA CITE DES QUATRE AS	0ha17a77ca		099 0000831	AN	0833	0ha02a15ca
							099 0000831	AN	0834	0ha03a80ca
							099 0000831	AN	0835	0ha04a75ca
							099 0000831	AN	0836	0ha03a36ca
							099 0000831	AN	0837	0ha03a63ca
							099 0000831	AN	0838	0ha00a07ca

7300 - SD



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques
du Pas de Calais
Pôle d'évaluation domaniale-Immeuble Foch
5, rue du Docteur Brassart
62034 ARRAS Cedex
téléphone : 03 21 23 68 00
mél. : ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 14/03/2025

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Pas de Calais

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Christine LUBCZINSKI
Courriel : christine.lubczinski@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 21 21 74 62

à

Monsieur le Maire de la
Commune de Beaurains

Réf DS: 22989051
Réf OSE : 2025-62099-19430

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien : Échange de terrains dans le cadre d'une régularisation se traduisant par :
- l'acquisition auprès de SIGH de la parcelle AN838 (7m²)
- la cession à SIGH des parcelles AN826 (82 m²), AN831 (1m²) et AN830 (71m²)

Adresse du bien : Avenue des Alpes/1 rue du 19 Mars 1962, 62217 Beaurains

Valeur :
Valeurs vénales :
- Parcelle AN 838 (7 m²) : 1 € symbolique au titre du transfert de charge, s'agissant de la rétrocession d'un terrain en nature de voirie et réseaux
- Parcelles AN 826, 830 et 831 (superficie totale : 154 m²) en nature de terrain à aménager : 3000 €,
Il s'agit de valeurs libres d'occupation hors taxes et hors frais assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, à condition de pouvoir le justifier, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Beaurains

affaire suivie par : Jean-Pierre DELABRE

2 - DATES

de consultation : 12/03/2025

de délai négocié : sans objet

de visite : 12/03/2025

de dossier en état : 12/03/2025

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☒ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	Échange

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Il s'agit d'un échange dans le cadre d'une régularisation foncière suite à une erreur matérielle sur des parcelles (dont celles présentement visées) qui s'est produite à la fin de convention d'un prêt à usage (acte administratif du 27 décembre 1988) pour la construction du centre social entre la commune de Beaurains et Pas-de-Calais Habitat. La parcelle AN619 notamment qui aurait dû redevenir propriété de la commune de Beaurains est restée à tort propriété de Pas-de-Calais Habitat. Cette erreur matérielle a eu un impact sur le périmètre cédé à SIGH pour la réalisation d'un lotissement de maisons : SIGH n'est actuellement pas propriétaire d'une partie du « lot » sur lequel a été construite une maison au 1 rue du 19 mars 1962 (parcelles AN 828, 830 et 831 – issues de l'ex parcelle AN619). Cette erreur matérielle entre Pas-de-Calais Habitat et la commune de Beaurains a été corrigée en 2024 et la Commune est redevenue propriétaire de la parcelle AN619.

L'objectif du présent échange pour lequel une évaluation est sollicitée est de régulariser la situation entre SIGH et la commune de Beaurains après que cette dernière est redevenue officiellement propriétaire » de la parcelle AN619 ».

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

En outre 7 m² sur la parcelle dont SIGH est propriétaire (ex AN 728 pour partie correspondant à la parcelle AN838) sont en réalité en nature de trottoir et de réseau.

Le but de l'échange est donc de céder à chacun ce qui lui revient :

SIGH deviendra propriétaire de la totalité du lot sur lequel est construit la maison (cessions des parcelles AN826-830 et 831 à SIGH).

Rétrocession à la commune par SIGH de la partie voirie et réseau qui était intégrée à tort dans la parcelle où se situe ladite maison (1 rue du 19 mars 1962/avenue des Alpes). C'est la partie « acquisition de l'échange pour la commune ».

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Le bien est situé sur la commune de Beaurains, commune d'environ 5000 habitants du sud de l'agglomération arrageoise, à proximité d'importantes voies de communication (A1, A26, CD60, TGV...) ; La commune est dominée par deux aspects : agricole et urbain.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

4.3. Références Cadastres

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous la référence suivante :

Acquisition :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie de la parcelle	Nature réelle
Beaurains	AN838	Avenue des Alpes	7 m ²	Voirie et réseau

Cession :

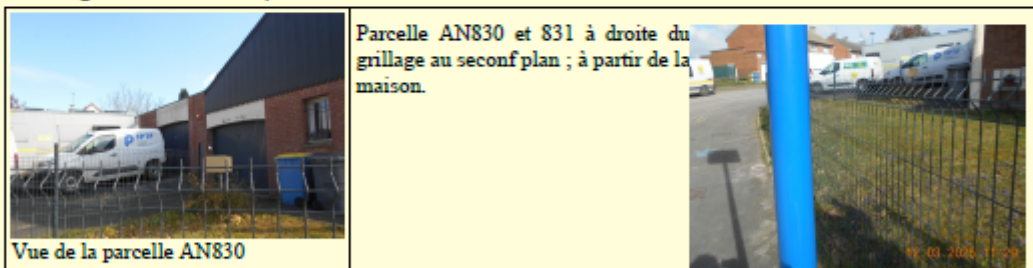
Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie de la parcelle	Nature réelle
Beaurains	AN 826	Avenue des Alpes	82 m ²	En partie terrain d'assiette de la maison et partie du jardin l'entourant
Beaurains	AN 830	Avenue des Alpes	71 m ²	
Beaurains	AN 831	Avenue des Alpes	1 m ²	
		Superficie totale	154 m ²	

4.4. Descriptif

Parcelle AN 838 (7m²) : il s'agit d'une bande de terrain avec un petit décrochement correspondant à un morceau de trottoir et un regard vers les réseaux qui était intégrée à tort dans la parcelle d'assiette de la maison (ex AN728). Cette parcelle est en nature de voirie et réseau qui aurait dû faire partie du périmètre rétrocédé à la commune. Il s'agit donc d'une régularisation de rétrocession et à ce titre d'un transfert de charge.



Parcelles AN 830, 831 et 826 : il s'agit d'environ la moitié du terrain d'assiette de la maison correspondant à une partie du terrain sur lequel a été construite la maison et le restant, une partie du jardin l'entourant ou de l'accès au garage. Il s'agit d'une régularisation du terrain sur lequel SIGH a construit la maison et réalisé le lotissement et les aménagements correspondants. On peut donc l'assimiler au titre de la régularisation à du terrain à aménager (si on le qualifiait de terrain à bâtir, cela reviendrait à faire supporter 2 fois la charge des aménagements réalisés par SIGH).



Vue d'ensemble :



4.5. Surfaces du bâti

Sans objet.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

SIGH pour la parcelle AN838 et la Commune de Beaurains pour les parcelles AN826, 830 et 831.

5.2. Conditions d'occupation

Libre d'occupation

6 - URBANISME

Zone UCb

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à procéder à une étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui à évaluer.

Il est appliqué la méthode par comparaison catégorielle de termes de rétrocessions de voirie, et de cessions de terrains à aménager.

8- DÉTERMINATION DE LA VALEUR : MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1. Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

1) Étude de marché de cessions de terrains à aménager pour de l'habitat

N° terme	Adresse	Date	Cadastre	Superficie	Prix HT	Prix en €/m2	Obs*
1	Rue d'Arras, Arleux-en-Gohelle	25/11/2019	AB 107	11510 m2	230 000 €	20	Vente d'un particulier à une société. Il est indiqué dans l'acte qu'un permis d'aménager a été délivré.
2	Le Village Nord et La couture à Bailleul-Sir-Berthoult	11/05/2022	AM53, Am58, AM195 et ZB 29	29 296 m2	585 920 €	20	Il est précisé dans l'acte que le terrain est situé en zone 1 AUA3.
3	Le Village, Thélus	08/02/2023	AC 121	4429 m2	79 722 €	18	Vente de particuliers à

							une société. Il est indiqué dans l'acte que l'acquéreur est titulaire d'un permis d'aménager autorisant la création de 66 lots maximum privatifs de terrains destinés à la construction d'immeubles individuels d'habitation.
4	LE Château d'Eau, Tilloy-Les-Moillaines	13/08/2019	817 W372	13 888 m2	277 760	20	La parcelle a été divisée en 469, 470, 471, 472 etc. Elles sont en zone 1 Aua3 (construction de logements individuels) après aménagement

Moyenne : 20 € Médiane : 20€

A titre de recoupement, une étude de marché de cession de terrains en nature de jardin a également été effectuée :

2) Étude de marché de cessions de jardin

N° terme	Adresse	Date	Cadastre	Superficie	Prix HT	Prix au m2	Obs°
1	AV JOHN F KENNEDY 62 ARRAS	07/04/2022	41 BI 326	264 m1	6 000	23	
2	LE VILLAGE 62 AGNY	02/12/2020	13 A 275	727 m2	18 000	25	
3	13 RUE DE LA NATION 62 MONT-SAINT-ELOI	19/04/2022	589 ZL 119	535 m2	10 000	19	
4	LE PETIT VIMY 62 VIMY	30/06/2022	861 AL 50	242 m2	4 500	19	
5	62 AGNEZ LES DUISANS	24/10/2023	11 ZB 240 11 ZB 238	2004 m2	45 000	23	
6	77 avenue John Kennedy, ARRAS	11 /04/2019	BC 162	53 m²	1 000	19	
7	Route Nationale de Lens, SAINTE CATHERINE	13/12/ 2019	AH 175	117 m²	2300	20	

Moyenne : 21 €/m² Médiane : 20 €

8.1.2. Autres sources externes à la DGFIP

Aucune consultation de sources externes à la DGFIP n'a été réalisée.

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

- **Pour les parcelles cédées à SIGH** pour une superficie totale de 154 m² : AN826 – 830 et 831 correspondant à une partie du terrain de la maison et entourant la maison :

Il ressort de l'étude de marché que les terrains à aménager pour l'habitat se vendent entre 18 et 20 €/m² avec une médiane à 20 €/m². Les cessions de jardins se font à une valeur moyenne au m² assez similaire.

Il est par conséquent proposé de retenir la valeur de marché de 20 €/m².

- **Pour la parcelle à acquérir auprès de SIGH** : AN838 (7m²) : s'agissant d'une régularisation de rétrocession de voirie et réseau, au titre du transfert de charge, celle-ci peut être évaluée à l'euro symbolique.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

- **Acquisition : parcelle AN838 (7 m²)** : 1 € symbolique, au titre du transfert de charge dans le cadre d'une régularisation de voirie et réseau.

La valeur vénale est estimée à l'euro symbolique.

- **Cession : parcelles AN826, 830 et 831 pour 154 m²** :

$154 \text{ m}^2 \times 20 \text{ €/m}^2 = 3080 \text{ €}$ arrondie à 3000 €

La valeur vénale est estimée à 3000 €

Ces valeurs sont assorties d'une marge d'appréciation de 10 %.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur départemental
et par délégation,



Lubczinski, Christine
Inspectrice des Finances Publiques,

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
MUTUALISATION DES ACHATS ENTRE
LES COMMUNES D'ARRAS, BEAURAINS,
ET LE CCAS DE LA VILLE D'ARRAS -
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES POUR LES SERVICES
DE RELIURE ET DE RESTAURATIONS
D'OUVRAGES ET D'ACTES
ADMINISTRATIFS

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Dans le prolongement de la charte de coopération intercommunale et sur la base du recensement des besoins réalisés conjointement entre les villes d'Arras, de Beaurains et le CCAS de la ville d'Arras, il apparaît opportun de mutualiser les prestations de services de reliure, restauration d'ouvrages et d'actes administratifs.

Ce marché aura pour objet, notamment, la restauration et la reliure d'ouvrages issus du fonds de lecture publique (hors ouvrages anciens rares et précieux), des registres des conseils municipaux, de la médiathèque et d'état-civil ainsi que ceux des conseils d'administration du CCAS.

Il apparaît opportun de mettre en œuvre un groupement de commandes, sur la base des articles L 2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique, afin d'obtenir des offres techniques et financières optimisées, et réaliser ainsi des économies d'échelle, dont la Ville d'Arras sera le coordonnateur.

A ce titre, la ville d'Arras sera chargée de la passation, la signature et la notification du marché, pour le compte des membres du groupement, chacun d'eux ayant à sa charge la gestion des commandes le concernant.

En application de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une commission d'appel d'offres du groupement doit être instaurée.

Sont membres de cette commission d'appel d'offres :

1° Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;

2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur.

Pour chaque membre titulaire sera prévu un suppléant.

Conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation de membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Aussi, je vous demande de désigner, parmi les membres de la Commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, celui qui représentera la ville Beaurains dans la Commission d'appel d'offres du groupement, ainsi que son suppléant.

En application de l'article L.2121-21, il est proposé de ne pas procéder à un scrutin secret.

le CCAS de la ville d'Arras a délibéré ou délibère lors de séances prochaines afin de procéder à ces mêmes nominations.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L1414-3,

Vu le Code de la Commande publique,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de ne pas recourir au scrutin secret pour ce vote,
- **Valide** le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, Beaurains ainsi que le CCAS de la ville d'Arras, pour les services de reliures, de restaurations d'ouvrages et d'actes administratifs,
- **Autorise** la signature de la convention correspondante,
- **Désigne** Monsieur Hervé HURET comme représentant titulaire et Monsieur Vincent VEZILIER comme représentant suppléant de la ville dans la Commission d'appel d'offres du groupement.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND



**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LES VILLES D'ARRAS, BEURAINS
ET LE CCAS DE LA VILLE D'ARRAS – SERVICES DE RELIURE ET
RESTAURATIONS D'OUVRAGES ET D'ACTES ADMINISTRATIFS**

Entre

La Ville d'Arras, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric LETURQUE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2025,

La Ville de Beaurains, représentée par son Maire, Monsieur Cédric DUPOND, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 2 Avril 2025,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Arras, représenté par la Vice-Présidente, Madame Sylvie NOCLERCQ, dûment habilitée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} avril 2025,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du groupement

Afin de coordonner les démarches de services de reliure et restaurations d'ouvrages et d'actes administratifs, les parties ci-dessus désignées conviennent, après approbation de leur organe délibérant, de s'associer pour permettre la passation et la signature des marchés correspondants.

Les accords-cadres qui seront initiés permettront de satisfaire les besoins en services de reliure et restaurations d'ouvrages et d'actes administratifs, des villes d'Arras, de Beaurains et du CCAS d'Arras.

Les parties décident donc de constituer, sur la base des articles L 2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique, un groupement de commandes, ci-après désigné « le groupement », dont la présente convention précise les modalités de fonctionnement.

La passation des marchés respectera les règles et procédures imposées par la réglementation relative à la commande publique, et notamment celles posées par le Code de la Commande publique

ARTICLE 2 : Coordonnateur du groupement

Pour la réalisation de l'objet du groupement, l'ensemble des membres du groupement désigne comme coordonnateur la ville d'Arras, en la personne de son maire ou de son représentant.

ARTICLE 3 : Missions du coordonnateur

La Ville d'Arras sera chargée d'une part de la passation, la signature et la notification des marchés et des avenants.

La plate-forme dématérialisée utilisée dans le cadre de la procédure de passation sera celle du coordonnateur.

La mission de la Ville d'Arras en tant que coordonnateur du groupement ne donne pas lieu à rémunération.

ARTICLE 4 : Commission d'appel d'offres du groupement

En application des articles L 2113-6 et 2113-7 du Code de la commande publique, une commission d'appel d'offres du groupement est instaurée.

Sont membres de cette commission d'appel d'offres un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ou un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Pour chaque membre titulaire sera prévu un suppléant.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur.

ARTICLE 5 : Exécution du marché

L'exécution des accords-cadres et leur contrôle (constatation du service fait, mandatement, paiement...) sera assurée séparément par chaque membre du groupement pour la partie qui le concerne. La facturation sera adressée au membre du groupement concerné. Les règlements seront effectués par chaque membre du groupement conformément à ses procédures propres.

ARTICLE 6 : Durée du groupement

Le groupement est créé ponctuellement selon les modalités précisées ci-après.

Le groupement est constitué pour la durée de la mise en place et de l'exécution des marchés. Il prend effet à partir de la prise des délibérations d'adhésion au groupement, et prend fin à l'achèvement de l'exécution des marchés.

ARTICLE 7 : Adhésion des membres du groupement

L'adhésion des personnes publiques est soumise à l'approbation de leur organe délibérant. Les délibérations correspondantes seront annexées à la présente convention.

ARTICLE 8 : Envoi de la convention constitutive

Cette convention sera envoyée à chacun des membres du groupement, par mail, pour signature puis retournée à la ville d'Arras par mail.

ARTICLE 9 : Modification de la convention constitutive

Toute modification de la présente convention sera réglée par avenant approuvé, au préalable, dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE 10 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle expirera à la date d'échéance du marché. Elle expirera également en cas de retrait d'un des membres du groupement.

ARTICLE 11 : Modalités de retrait du groupement et résiliation de la convention

Chaque membre conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes, en adressant une décision écrite notifiée au coordonnateur au moins trois mois avant le retrait effectif. Le retrait de l'un des membres du groupement entraînera alors la résiliation de la présente convention.

Toutefois, le retrait du groupement et la résiliation de la convention ne pourront intervenir dès lors que la procédure de passation du marché aura été engagée (envoi de l'avis d'appel public à la concurrence), sauf décision contraire et unanime des membres du groupement.

Fait à Arras, le

**Pour la ville d'Arras,
Le Maire,**

**Pour le CCAS
La Vice Présidente**

Frédéric LETURQUE ,

Sylvie NOCLERCQ

**Pour la ville de Beaurains
Le Maire**

Cédric DUPONT

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET
ANNEXE BORÉAL PARC**

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. PETIT Jean-Louis, 1^{er} adjoint au Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUOLA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Le Compte Administratif 2024 reprend l'ensemble des opérations du Budget Prévisionnel de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances du Budget annexe Boréal pour l'exercice 2024.

Les résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	3 923 777,62	3 927 777,63	7 851 555,25
Réalisations de l'exercice	1 935 547,62	1 992 177,62	3 927 725,24
Restes engagés			
RECETTES			
Prévisions budgétaires	3 923 777,62	3 927 777,63	7 851 555,25
Réalisations de l'exercice	1 988 177,62	2 390 548,30	4 378 725,92
Restes engagés			
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Déficit		-	0,00
Excédent	52 630,00	398 370,68	451 000,68
RESULTATS REPORTES 2023			
Excédent affecté	-	1 523 225,17	1 523 225,17
Déficit	- 1 988 177,62	-	- 1 988 177,62
RESULTATS 2024			
Excédent	-	1 921 595,85	1 974 225,85
Déficit	-1 935 547,62	-	-1 935 547,62
SOLDE DES RESTES A REALISER			
Excédent	-	-	-
Déficit	-	-	-

RESULTATS CUMULES 2024			
Excédent		1 921 555,85	1 921 555,85
Déficit	-1 935 547,62		-1 935 547,62

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le compte administratif 2024 du budget annexe Boréal de la commune ;
- **Décide** de qu'en vertu de l'article L.2313-1 du CGCT, est joint à la présente délibération un rapport synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes.

M. DUPOND Cédric Maire quitte la séance et ne participe pas au vote,

Monsieur PETIT Jean-Louis 1^{er} adjoint au Maire assure la présidence,

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 22, Contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le 1^{er} adjoint au Maire

Jean-Louis PETIT

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ZONE BOREAL PARC : ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21620099800088

POSTE COMPTABLE : SGC ARRAS

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	36
A1.01 - Opérations non ventilables	38
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	39
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	42
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	43
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	44
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	47
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	50
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	53
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	54
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	57
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	59
A1.908 - Fonction 8 - Transports	62
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	66
A2.01 - Opérations non ventilables	68
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	69
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	72
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	73
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	74
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	77
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	80
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	83
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	84
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	85
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	88
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	90
A2.938 - Fonction 8 - Transports	93

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	97
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	98
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	102
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	104
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	105
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	107

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	110
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	111
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	112
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	114
B3.1 - Etat des provisions constituées	115
B3.2 - Etalement des provisions	116
B4 - Etat des charges transférées	117
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	118
B6 - Prêts	119
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	120
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	121
B7.3 - Etat des emprunts garantis	122
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	123
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	124
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	125
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	126
B7.8 - Autres engagements donnés	127
B7.9 - Autres engagements reçus	128
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	129
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	132
B9 - Etat du personnel	133
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	134
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	135
B11.2 - Liste des établissements publics créés	136
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	137
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	138
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	139
B13 - Opérations liées aux cessions	141
B14 - Etat des travaux en régie	142
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	143
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	145
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	146
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	148
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	149
C2.1 - Situation des AP	150
C2.2 - Situation des AE	154
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	159
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	160
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	161
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	162
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	163
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	165
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	166
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	167
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	168
D4 - Gestion des fonds européens	169
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	170
D6 - Actions de formation des élus	171
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	172
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	173
D9 - Identification des flux croisés	174
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	177
D11 - Décisions en matière de taux	178
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	179
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	181
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	182
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	183
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


A

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5509

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	3 927 725,24	4 378 725,92	-464 952,45	A1	-13 951,77
Investissement	1 935 547,62	1 988 177,62	(2) -1 988 177,62	A2	-1 935 547,62
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	1 992 177,62	2 390 548,30	(3) 1 523 225,17	A3	1 921 595,85

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	-13 951,77
Investissement	A2 + B2	-1 935 547,62
Fonctionnement	A3 + B3	1 921 595,85

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 992 177,62	G	2 390 548,30
	Section d'investissement	B	1 935 547,62	H	1 988 177,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 523 225,17 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 988 177,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
		5 915 902,86		5 901 951,09	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
		1 992 177,62		3 913 773,47	
		3 923 725,24		1 988 177,62	
		5 915 902,86		5 901 951,09	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	1 935 547,62	1 988 177,62
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 1 935 547,62	IV 1 988 177,62

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	1 935 547,62	II + IV	1 988 177,62
--------------	----------------	---------------------	----------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	1 988 177,62	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	3 923 725,24	II + IV + VI + VII	1 988 177,62
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-1 935 547,62		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

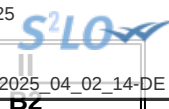
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	4 000,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,68
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	4 000,00	Total recettes de gestion des services	455 000,68
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 4 000,00	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 455 000,68

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 988 177,62	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 935 547,62
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 1 988 177,62	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 1 935 547,62

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 992 177,62	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 2 390 548,30
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 1 523 225,17

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 992 177,62	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 3 913 773,47
---	---------------------------------	---	----------------------------------

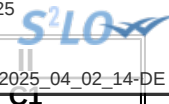
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 921 595,85
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

**II – PRESENTATION GENERALE****BALANCE GENERALE – DEPENSES**

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 935 547,62	1 935 547,62
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	1 935 547,62	1 935 547,62

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

1 988 177,62

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	4 000,00		4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 988 177,62	1 988 177,62
Dépenses de fonctionnement – Total		4 000,00	1 988 177,62	1 992 177,62

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025



ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 988 177,62	1 988 177,62
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 988 177,62	1 988 177,62

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00		455 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 935 547,62	1 935 547,62
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,68	0,00	0,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		455 000,68	1 935 547,62	2 390 548,30

Pour information R002 Résultat positif reporté	1 523 225,17
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - CA - 2024

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

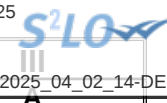
Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE





III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		1 935 600,00	1 935 547,62	0,00	52,38	0,00	1 935 547,62
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 935 600,00	1 935 547,62		52,38		1 935 547,62
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 935 600,00	1 935 547,62		52,38		1 935 547,62
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		1 988 177,62					
Total des dépenses d'investissement cumulées		3 923 777,62	3 923 725,24	0,00	52,38	0,00	1 935 547,62

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		3 923 777,62	1 988 177,62	0,00	1 935 600,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 935 600,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 988 177,62	1 988 177,62		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		3 923 777,62	1 988 177,62		1 935 600,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		3 923 777,62	1 988 177,62	0,00	1 935 600,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

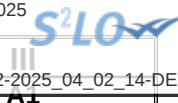
Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE





III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		1 935 600,00	1 935 547,62	0,00	52,38	0,00	1 935 547,62
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 935 600,00	1 935 547,62		52,38		1 935 547,62
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	1 935 600,00	1 935 547,62		52,38		1 935 547,62
3351	Terrains	1 935 600,00	1 935 547,62		52,38		1 935 547,62
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 935 600,00	1 935 547,62		52,38		1 935 547,62

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - CA - 2024

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE




III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE




ALC

III – ADOPTION DU CA	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

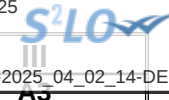
Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE




III – ADOPTION DU CA	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		3 923 777,62	1 988 177,62	0,00	1 935 600,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 935 600,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 988 177,62	1 988 177,62		0,00
3351	Terrains	1 988 177,62	1 988 177,62		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		3 923 777,62	1 988 177,62		1 935 600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - CA - 2024

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		3 927 777,83	1 992 177,62	0,00	0,00	1 935 600,21	0,00	1 992 177,62
011	Charges à caractère général (3)	4 000,21	4 000,00	0,00	0,00	0,21	0,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 000,21	4 000,00	0,00	0,00	0,21	0,00	4 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		4 000,21	4 000,00	0,00	0,00	0,21	0,00	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 935 600,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 988 177,62	1 988 177,62			0,00		1 988 177,62
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		3 923 777,62	1 988 177,62			1 935 600,00		1 988 177,62

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
---	------	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 927 777,83	1 992 177,62	0,00	0,00	1 935 600,21	0,00	1 992 177,62
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		2 404 552,66	2 390 548,30	0,00	0,00	14 004,36
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00	455 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	13 952,66	0,00	0,00	0,00	13 952,66
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,68	0,00	0,00	-0,68
Total des recettes de gestion des services		468 952,66	455 000,68	0,00	0,00	13 951,98
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		468 952,66	455 000,68	0,00	0,00	13 951,98
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 935 600,00	1 935 547,62			52,38
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		1 935 600,00	1 935 547,62			52,38
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 523 225,17				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		3 927 777,83	3 913 773,47	0,00	0,00	14 004,36

(1) Recettes justifiées non titrées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

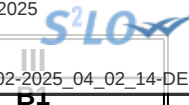
Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE





III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		3 927 777,83	1 992 177,62	0,00	0,00	1 935 600,21	0,00	1 992 177,62
011	Charges à caractère général (4)	4 000,21	4 000,00	0,00	0,00	0,21	0,00	4 000,00
6045	Achats études et prestations de services	0,21	0,00	0,00	0,00	0,21	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 000,21	4 000,00	0,00	0,00	0,21	0,00	4 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		4 000,21	4 000,00	0,00	0,00	0,21	0,00	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 935 600,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 988 177,62	1 988 177,62			0,00		1 988 177,62
7133	Variat° en-cours de production biens	1 988 177,62	1 988 177,62			0,00		1 988 177,62
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		3 923 777,62	1 988 177,62			1 935 600,00		1 988 177,62

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE




III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		2 404 552,66	2 390 548,30	0,00	0,00	14 004,36
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00	455 000,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	455 000,00	455 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	13 952,66	0,00	0,00	0,00	13 952,66
74741	Participation communes membres du GFP	13 952,66	0,00	0,00	0,00	13 952,66
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,68	0,00	0,00	-0,68
75888	Autres	0,00	0,68	0,00	0,00	-0,68
Total des recettes de gestion des services		468 952,66	455 000,68	0,00	0,00	13 951,98
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		468 952,66	455 000,68	0,00	0,00	13 951,98
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 935 600,00	1 935 547,62			52,38
7133	Variat° en-cours de production biens	1 935 600,00	1 935 547,62			52,38
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		1 935 600,00	1 935 547,62			52,38

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

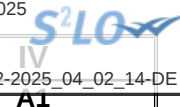
Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

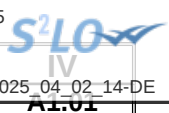
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
A1.01

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres services périscolaires et annexes						
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33			34		39	TOTAL DU		
		Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			Vie sociale et citoyenne				Sécurité	CHAPITRE
		331	332	338	341	348				
		Centres de loisirs	Colonies de vacances	Autres activités pour les jeunes	Egalité entre les femmes et les hommes	Autres				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
A1.907

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
AZ

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00		4 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00		4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	455 000,00	0,00	0,00		455 000,68
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	455 000,00	0,00	0,00		455 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
AZ.01

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00
RECETTES		0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

AZ.930

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,68
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,68

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	AZ.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
AZ.93Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
AZ.933

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
								4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
AZ.934-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI										
Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
AZ.935

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
AZ.936

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
RECETTES		455 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	455 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

AZ.938

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
D.L.2

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le 04/04/2025				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-D	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025


ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B1.5

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - CA - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES								IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B1.7

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B1.6

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B1.3

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	

AUTRES DETTES
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

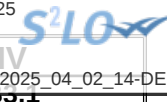
Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
BZ

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
DS.2

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
D4

IV – ANNEXES

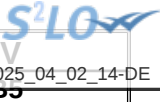
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

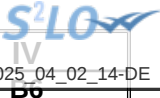


IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B7.2

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	455 000,68
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B7.5

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B7.7

IV – ANNEXES				
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B7.6

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00



IV

B0.1.1

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

- (1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.
- (2) Numéro à 9 chiffres.
- (3) Détailler le numéro d'article.

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - CA - 2024

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
BII.1

IV – ANNEXES			
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B11.2

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B11.3

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
B12.1

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	

ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.
(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.
(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	I 0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	IV B14

RATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
B15.1**B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**
B15.2**B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 988 177,62
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 988 177,62

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 988 177,62
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-1 988 177,62

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 935 600,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 935 600,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 988 177,62			-1 988 177,62
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-1 988 177,62			-1 988 177,62
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-1 988 177,62

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 935 600,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 935 600,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 935 600,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
C2.1

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES									
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT									

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.
(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

CS.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

CS.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00
TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

IV – ANNEXES

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION –
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION**

D2.2**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

(Montants exprimés en K€)

<u>Produits d'exploitation courante :</u>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<u>Total chiffre d'affaires</u>	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<u>Total produits d'exploitation courante</u>	0,00

<u>Charges d'exploitation courante :</u>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<u>Total charges d'exploitation courante</u>	0,00

<u>Facturations majeures :</u>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<u>Total facturations majeures</u>	0,00
<u>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</u>	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

- (1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
- (2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.
- (3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.
- (4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.
- (5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.
- (6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE

DZ.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Total séries génériques						0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
DS.1

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – ENTREES

ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date d’acquisition	Désignation du bien	N° d’inventaire	Valeur d’acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d’amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
DS.2

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme)

ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis- sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
D4

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
DS

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

D6

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE


IV
D10

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 923 777,62	3 923 725,24	0,00	52,38
RECETTES	3 923 777,62	1 988 177,62	0,00	1 935 600,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 927 777,83	1 992 177,62	0,00	1 935 600,21
RECETTES	3 927 777,83	3 913 773,47	0,00	14 004,36

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET MAIRIE DE BEAURAINS/ N°SIRET : 21620099800013				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 757 906,00	1 202 480,05	529 580,00	25 845,95
RECETTES	1 757 906,00	769 480,60	702 970,00	285 455,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 858 820,00	6 423 671,55	0,00	435 148,45
RECETTES	6 858 820,00	6 915 598,23	0,00	-56 778,23

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 681 683,62	5 126 205,29	529 580,00	25 898,33
RECETTES	5 681 683,62	2 757 658,22	702 970,00	2 221 055,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 786 597,83	8 415 849,17	0,00	2 370 748,66
RECETTES	10 786 597,83	10 829 371,70	0,00	-42 773,87

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

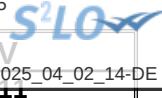
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 681 683,62	5 126 205,29	529 580,00	25 898,33
RECETTES	5 681 683,62	2 757 658,22	702 970,00	2 221 055,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 786 597,83	8 415 849,17	0,00	2 370 748,66
RECETTES	10 786 597,83	10 829 371,70	0,00	-42 773,87
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	16 468 281,45	13 542 054,46	529 580,00	2 396 646,99
TOTAL GENERAL DES RECETTES	16 468 281,45	13 587 029,92	702 970,00	2 178 281,53

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D13.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

D14.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D14.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

S²LOW

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 20/03/2025

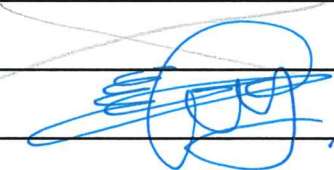
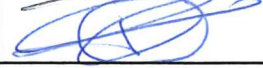
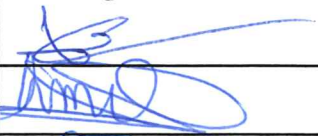
Présenté par Le Maire (1),

A Beaurains, le 02/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire

A Beaurains, le 02/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3),

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

S²LOW

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_14-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	
Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emilie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEGUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Beaurains, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE
GESTIONS 2024 - BUDGET ANNEXE
BORÉAL PARC

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, M. DUPOND Cédric

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion présenté par le receveur municipal, du service de gestion comptable, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 de la totalité du Budget annexe Boréal, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit d'enregistrer dans ses écritures pour 2024.

Les résultats du Compte de Gestion sont conformes à ceux du Compte Administratif 2024.

Statuant sur cette comptabilité,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la collectivité, n'appelle ni observations ni réserves.
- **Approuve** le compte de gestion 2024 du budget annexe Boréal du comptable public dont la synthèse des résultats est jointe en annexe de la présente délibération;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compte de gestion 2024 du budget annexe boréal.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 22, Contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_15-DE



Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M TONY VIEIRA
MME VERONIQUE LEVEQUE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 31/01/2024
DU 01/02/2024 AU 14/02/2025

Population 5578
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
1 Balance des comptes	Etat III-1 28
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 31

BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	1 523,23
Terrains		Résultat de l'exercice	398,37
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
		TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 921,60
Réseaux et installations de voirie		PASSIF	
Réseaux divers		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Installations techniques, agencements et matériel		DETTES FINANCIÈRES	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		Emprunts obligataires	
Autres		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Immobilisations corporelles en cours		Dettes financières et autres emprunts	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
Immobilisations financières (nettes)		DETTES NON FINANCIÈRES	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
ACTIF CIRCULANT		Autres dettes non financières	14,75
Stocks	1 935,55	Produits constatés d'avance	
Créances	0,80	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	14,75
Charges constatées d'avance		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Trésorerie		TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	14,75
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 936,35	Comptes de régularisation (III)	
Comptes de régularisation (III)		Écarts de conversion passif (IV)	
Écarts de conversion actif (IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	1 936,35
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 936,35		

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_15-DE

BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

S²LOW

Exercice 2024

BILAN (en Euros)

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)					



BILAN (en Euros)

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS		1 935 547,62		1 935 547,62	1 988 177,62
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		800,00		800,00	20 207,58
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		1 936 347,62		1 936 347,62	2 008 385,20
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		1 936 347,62		1 936 347,62	2 008 385,20

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

BILAN (en Euros)

Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		1 523 225,17	1 933 336,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		398 370,68	-410 111,79
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		1 921 595,85	1 523 225,17

BILAN (en Euros)

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			7 282,75
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		14 751,77	477 877,28
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		14 751,77	485 160,03
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		14 751,77	485 160,03
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		1 936 347,62	2 008 385,20

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_15-DE

BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP
S²LO

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	455,00	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée	-52,63	57,89
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	402,37	57,89
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	4,00	
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		468,00
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	4,00	468,00



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_15-DE

BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP
S²LOW

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	398,37	-410,11
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	398,37	-410,11

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_15-DE

BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP
S2LO

Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		455 000,00		455000.00
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		0,68	0,21	0.47
Production stockée et immobilisée		-52 630,00	57 888,00	-110518.00
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		402 370,68	57 888,21	344482.47
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		4 000,00		4000.00
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)			468 000,00	-468000.00
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		4 000,00	468 000,00	-464000.00
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		398 370,68	-410 111,79	808482.47
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		398 370,68	-410 111,79	808482.47

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 923 777,62	3 927 777,83	7 851 555,45
Titres de recette émis (b)	1 988 177,62	2 390 548,30	4 378 725,92
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 988 177,62	2 390 548,30	4 378 725,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 923 777,62	3 927 777,83	7 851 555,45
Mandats émis (f)	1 935 547,62	1 992 177,62	3 927 725,24
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 935 547,62	1 992 177,62	3 927 725,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	52 630,00	398 370,68	451 000,68
(h - d) Déficit			

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP					
Investissement	-1 988 177,62		52 630,00		-1 935 547,62
Fonctionnement	1 523 225,17		398 370,68		1 921 595,85
Sous-Total	-464 952,45		451 000,68		-13 951,77
TOTAL II	-464 952,45		451 000,68		-13 951,77
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-464 952,45		451 000,68		-13 951,77

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 931 700,00	3 900,00	1 935 600,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 931 700,00	3 900,00	1 935 600,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 988 177,62		1 988 177,62
TOTAL GENERAL		3 919 877,62	3 900,00	3 923 777,62



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	1 935 600,00	1 935 547,62		1 935 547,62	52,38
TOTAL	1 935 600,00	1 935 547,62		1 935 547,62	52,38
001	1 988 177,62				1 988 177,62
TOTAL GENERAL	3 923 777,62	1 935 547,62		1 935 547,62	1 988 230,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	1 931 700,00	3 900,00	1 935 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 988 177,62		1 988 177,62
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 919 877,62	3 900,00	3 923 777,62
TOTAL GENERAL		3 919 877,62	3 900,00	3 923 777,62



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
021	1 935 600,00				1 935 600,00
040	1 988 177,62	1 988 177,62		1 988 177,62	
TOTAL	3 923 777,62	1 988 177,62		1 988 177,62	1 935 600,00
TOTAL GENERAL	3 923 777,62	1 988 177,62		1 988 177,62	1 935 600,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	4 000,00	0,21	4 000,21
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 000,00	0,21	4 000,21
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	1 931 700,00	3 900,00	1 935 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 988 177,62		1 988 177,62
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 919 877,62	3 900,00	3 923 777,62
TOTAL GENERAL		3 923 877,62	3 900,21	3 927 777,83



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	4 000,21	4 000,00		4 000,00	0,21
TOTAL	4 000,21	4 000,00		4 000,00	0,21
023	1 935 600,00				1 935 600,00
042	1 988 177,62	1 988 177,62		1 988 177,62	
TOTAL	3 923 777,62	1 988 177,62		1 988 177,62	1 935 600,00
TOTAL GENERAL	3 927 777,83	1 992 177,62		1 992 177,62	1 935 600,21



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	455 000,00		455 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 952,66		13 952,66
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	468 952,66		468 952,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 931 700,00	3 900,00	1 935 600,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 931 700,00	3 900,00	1 935 600,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 523 224,96	0,21	1 523 225,17
TOTAL GENERAL		3 923 877,62	3 900,21	3 927 777,83

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	455 000,00	455 000,00		455 000,00	
74	13 952,66				13 952,66
75		0,68		0,68	-0,68
TOTAL	468 952,66	455 000,68		455 000,68	13 951,98
042	1 935 600,00	1 935 547,62		1 935 547,62	52,38
TOTAL	1 935 600,00	1 935 547,62		1 935 547,62	52,38
002	1 523 225,17				1 523 225,17
TOTAL GENERAL	3 927 777,83	2 390 548,30		2 390 548,30	1 537 229,53



Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
3351	Terrains	1 935 547,62		1 935 547,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 935 547,62		1 935 547,62
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 935 547,62		1 935 547,62
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 935 547,62		1 935 547,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
3351	Terrains	1 988 177,62		1 988 177,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 988 177,62		1 988 177,62
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 988 177,62		1 988 177,62
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 988 177,62		1 988 177,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
605	Achats de matériel, équipements et travaux	4 000,00		4 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	4 000,00		4 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 000,00		4 000,00
7133	Variation des en-cours de production de biens.	1 988 177,62		1 988 177,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 988 177,62		1 988 177,62
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 988 177,62		1 988 177,62
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 992 177,62		1 992 177,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7015	Ventes de terrains aménagés	455 000,00		455 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	455 000,00		455 000,00
75888	Autres	0,68		0,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,68		0,68
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	455 000,68		455 000,68
7133	Variation des en-cours de production de biens.	1 935 547,62		1 935 547,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 935 547,62		1 935 547,62
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 935 547,62		1 935 547,62
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 390 548,30		2 390 548,30

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_15-DE

BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)		1 933 336,96	410 111,79				410 111,79	1 933 336,96		1 523 225,17
11	Sous Total compte 11		1 933 336,96	410 111,79				410 111,79	1 933 336,96		1 523 225,17
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	410 111,79			410 111,79			410 111,79	410 111,79		0,00
12	Sous Total compte 12	410 111,79			410 111,79			410 111,79	410 111,79		0,00
	Total classe 1	410 111,79	1 933 336,96	410 111,79	410 111,79			820 223,58	2 343 448,75		1 523 225,17
3351	Terrains	1 988 177,62				1 935 547,62	1 988 177,62	3 923 725,24	1 988 177,62	1 935 547,62	
335	Sous Total compte 335	1 988 177,62				1 935 547,62	1 988 177,62	3 923 725,24	1 988 177,62	1 935 547,62	
33	Sous Total compte 33	1 988 177,62				1 935 547,62	1 988 177,62	3 923 725,24	1 988 177,62	1 935 547,62	
	Total classe 3	1 988 177,62				1 935 547,62	1 988 177,62	3 923 725,24	1 988 177,62	1 935 547,62	
4011	Fournisseurs		7 282,75	12 082,75	4 800,00			12 082,75	12 082,75		0,00
401	Sous Total compte 401		7 282,75	12 082,75	4 800,00			12 082,75	12 082,75		0,00
40	Sous Total compte 40		7 282,75	12 082,75	4 800,00			12 082,75	12 082,75		0,00
412	Acquéreurs de terrains aménagés stockés			542 230,26	542 230,26			542 230,26	542 230,26		0,00
41	Sous Total compte 41			542 230,26	542 230,26			542 230,26	542 230,26		0,00
44551	T.V.A. à décaisser			67 022,00	67 022,00			67 022,00	67 022,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			67 022,00	67 022,00			67 022,00	67 022,00		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			874,00	874,00			874,00	874,00		0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	20 134,00		41 068,00	61 202,00			61 202,00	61 202,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	20 134,00		41 942,00	62 076,00			62 076,00	62 076,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_15-DE

BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

S2LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	T.V.A. collectée			87 230,26	87 230,26			87 230,26	87 230,26		0,00
4457	Sous Total compte 4457			87 230,26	87 230,26			87 230,26	87 230,26		0,00
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			800,00				800,00		800,00	
44585	TVA à régulariser - Retenue de garantie	73,58			73,58			73,58	73,58		0,00
4458	Sous Total compte 4458	73,58		800,00	73,58			873,58	73,58	800,00	
445	Sous Total compte 445	20 207,58		196 994,26	216 401,84			217 201,84	216 401,84	800,00	
44	Sous Total compte 44	20 207,58		196 994,26	216 401,84			217 201,84	216 401,84	800,00	
4513	Compte de rattachement avec... (à subdiv		477 877,28	542 230,26	79 104,75			542 230,26	556 982,03		14 751,77
451	Sous Total compte 451		477 877,28	542 230,26	79 104,75			542 230,26	556 982,03		14 751,77
45	Sous Total compte 45		477 877,28	542 230,26	79 104,75			542 230,26	556 982,03		14 751,77
47138	Autres			542 230,26	542 230,26			542 230,26	542 230,26		0,00
4713	Sous Total compte 4713			542 230,26	542 230,26			542 230,26	542 230,26		0,00
471	Sous Total compte 471			542 230,26	542 230,26			542 230,26	542 230,26		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,68	0,68			0,68	0,68		0,00
478	Sous Total compte 478			0,68	0,68			0,68	0,68		0,00
47	Sous Total compte 47			542 230,94	542 230,94			542 230,94	542 230,94		0,00
	Total classe 4	20 207,58	485 160,03	1 835 768,47	1 384 767,79			1 855 976,05	1 869 927,82	800,00	14 751,77
580	Opérations d'ordre budgétaires			3 923 725,24	3 923 725,24			3 923 725,24	3 923 725,24		0,00
58	Sous Total compte 58			3 923 725,24	3 923 725,24			3 923 725,24	3 923 725,24		0,00



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_15-DE

BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

S2LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5			3 923 725,24	3 923 725,24			3 923 725,24	3 923 725,24		0,00
605	Achats de matériel, équipements et trava					4 000,00		4 000,00		4 000,00	
60	Sous Total compte 60					4 000,00		4 000,00		4 000,00	
	Total classe 6					4 000,00		4 000,00		4 000,00	
7015	Ventes de terrains aménagés						455 000,00		455 000,00		455 000,00
701	Sous Total compte 701						455 000,00		455 000,00		455 000,00
70	Sous Total compte 70						455 000,00		455 000,00		455 000,00
7133	Variation des en-cours de production de					1 988 177,62	1 935 547,62	1 988 177,62	1 935 547,62	52 630,00	
713	Sous Total compte 713					1 988 177,62	1 935 547,62	1 988 177,62	1 935 547,62	52 630,00	
71	Sous Total compte 71					1 988 177,62	1 935 547,62	1 988 177,62	1 935 547,62	52 630,00	
75888	Autres						0,68		0,68		0,68
7588	Sous Total compte 7588						0,68		0,68		0,68
758	Sous Total compte 758						0,68		0,68		0,68
75	Sous Total compte 75						0,68		0,68		0,68
	Total classe 7					1 988 177,62	2 390 548,30	1 988 177,62	2 390 548,30	52 630,00	455 000,68
	Total général	2 418 496,99	2 418 496,99	6 169 605,50	5 718 604,82	3 927 725,24	4 378 725,92	12 515 827,73	12 515 827,73	1 992 977,62	1 992 977,62

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2024

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé									
Nature des valeurs inactives		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_15-DE

Exercice 2024



Page des signatures

28500 - BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LEFEBVRE Christelle (1018048652-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DU PAS-DE-CALAIS, le 17/02/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LEVEQUE Veronique (1018116255-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A ARRAS, le 18/02/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2024-
BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. PETIT Jean-Louis, 1^{er} adjoint au Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Le Compte Administratif 2024 reprend l'ensemble des opérations du Budget Prévisionnel de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances du Budget Principal pour l'exercice 2024.

Les résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	1 757 906,00	6 858 820,00	8 616 726,00
Réalisations de l'exercice	1 031 575,76	6 423 671,55	7 455 247,31
Restes engagés			
RECETTES			
Prévisions budgétaires	1 757 906,00	6 858 820,00	8 616 726,00
Réalisations de l'exercice	769 480,60	6 555 584,57	7 325 065,17
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Déficit	-262 095,16		-262 095,16
Excédent		131 913,02	131 913,02
RESULTATS REPORTEES 2023			
Excédent affecté		360 013,66	360 013,66
Déficit	-170 904,29		-170 904,29
RESULTATS 2024			
Excédent		491 926,68	491 926,68
Déficit	-432 999,45		-432 999,45
SOLDE DES RESTES A REALISER			
Excédent	173 390,00	0,00	173 390,00
Déficit			0,00

RESULTATS CUMULES 2024			
Excédent		491 926,68	491 926,68
Déficit	-259 609,45		-259 609,45

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le compte administratif 2024 de la commune ;
- **Décide** de qu'en vertu de l'article L.2313-1 du CGCT, est joint à la présente délibération un rapport synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes.

M. DUPOND Cédric Maire quitte la séance et ne participe pas au vote,

Monsieur PETIT Jean-Louis 1^{er} adjoint au Maire assure la présidence,

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 22, Contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le 1^{er} adjoint au Maire

Jean-Louis PETIT

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BEURAINS : MAIRIE DE BEURAINS (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21620099800013

POSTE COMPTABLE : SGC ARRAS

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	91
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	97
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	103
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	104
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	105
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	108
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	110
A2.938 - Fonction 8 - Transports	113

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	117
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	118
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	123
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	125
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	126
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	128

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	131
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	132
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	133
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	135
B3.1 - Etat des provisions constituées	136
B3.2 - Etalement des provisions	137
B4 - Etat des charges transférées	138
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	139
B6 - Prêts	140
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	141
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	142
B7.3 - Etat des emprunts garantis	143
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	144
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	145
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	146
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	147
B7.8 - Autres engagements donnés	148
B7.9 - Autres engagements reçus	150
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	151
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	154
B9 - Etat du personnel	155
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	156
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	157
B11.2 - Liste des établissements publics créés	158
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	162
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	163
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	164
B13 - Opérations liées aux cessions	166
B14 - Etat des travaux en régie	167
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	168
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	170
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	171
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	173
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	174
C2.1 - Situation des AP	175
C2.2 - Situation des AE	179
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	183
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	184
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	185
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	186
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	187
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	188
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	190
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	191
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	192
D4 - Gestion des fonds européens	193
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	194
D6 - Actions de formation des élus	195
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	196
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	197
D9 - Identification des flux croisés	198
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	199
D11 - Décisions en matière de taux	202
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	203
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	204
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	206
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	207
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	208

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


A

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5613

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1083,79
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1150,08
3	Dépenses d'équipement brut / population	127,18
4	Encours de dette / population (2) (3)	449,97
5	DGF / population	87,43
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,7168
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,9915
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,1105
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,3912
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,0600

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

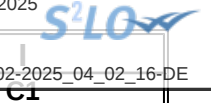
(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	7 455 247,31	7 325 065,17	189 109,37	A1	58 927,23
Investissement	1 031 575,76	769 480,60	(2) -170 904,29	A2	-432 999,45
Dont 1068		86 982,29			
Fonctionnement	6 423 671,55	6 555 584,57	(3) 360 013,66	A3	491 926,68

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 529 580,00	III + IV	702 970,00	B1	173 390,00
Investissement	I 529 580,00	III	702 970,00	B2	173 390,00
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	232 317,23
Investissement	A2 + B2	-259 609,45
Fonctionnement	A3 + B3	491 926,68

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

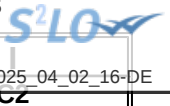
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 529 580,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	19 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	153 190,00
21	Immobilisations corporelles (3)	157 825,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	199 565,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

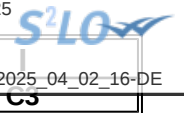
(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 702 970,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	47 294,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	655 676,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



A

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 423 671,55	G	6 555 584,57
	Section d'investissement	B	1 031 575,76	H	769 480,60
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	360 013,66
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	170 904,29	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	7 626 151,60	= G + H + I + J	7 685 078,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	529 580,00	L	702 970,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	529 580,00	= K + L	702 970,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	6 423 671,55	= G + I + K	6 915 598,23
	Section d'investissement	= B + D + F	1 732 060,05	= H + J + L	1 472 450,60
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	8 155 731,60	= G + H + I + J + K + L	8 388 048,83

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.



II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		40 792,97
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		340 103,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	12 718,13	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	213 927,97	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	387 055,63	0,00
Total des réalisations d'équipement		613 701,73	380 896,21
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	61 419,71
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	317 699,60	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		317 699,60	61 419,71
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 931 401,33	II 442 315,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	100 174,43	240 182,39
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 100 174,43	IV 240 182,39

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	1 031 575,76	II + IV	682 498,31
--------------	----------------	---------------------	----------------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	170 904,29	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	86 982,29

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 202 480,05	II + IV + VI + VII	769 480,60
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-432 999,45		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



BZ

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 340 236,86	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	350 891,63
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	4 360 738,87	73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 292 057,94
		731 Fiscalité locale	3 542 017,94
		74 Dotations et participations (1)	1 102 727,44
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	388 008,84	75 Autres produits de gestion courante (1)	54 602,46
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	16 691,00	013 Atténuations de charges (1)	82 406,64
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	6 105 675,57	Total recettes de gestion des services	6 424 704,05
66 Charges financières	76 113,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	1 700,59	77 Produits spécifiques (1)	30 706,09
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 6 183 489,16	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 6 455 410,14

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	240 182,39	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	100 174,43
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 240 182,39	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 100 174,43

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 6 423 671,55	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 6 555 584,57
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 360 013,66

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 6 423 671,55	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 6 915 598,23
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	491 926,68
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.



II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	317 699,60	0,00	317 699,60
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	12 718,13	0,00	12 718,13
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	213 927,97	100 174,43	314 102,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	387 055,63	0,00	387 055,63
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		931 401,33	100 174,43	1 031 575,76

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

170 904,29

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	1 340 236,86		1 340 236,86
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 360 738,87		4 360 738,87
014	Atténuations de produits	16 691,00		16 691,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	388 008,84	0,00	388 008,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	76 113,00	0,00	76 113,00
67	Charges spécifiques (9)	1 700,59	29 665,00	31 365,59
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	210 517,39	210 517,39
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 183 489,16	240 182,39	6 423 671,55

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025



ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	61 419,71	0,00	61 419,71
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	40 792,97	0,00	40 792,97
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	340 103,24	0,00	340 103,24
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		27 481,00	27 481,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	2 184,00	2 184,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		210 517,39	210 517,39
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		442 315,92	240 182,39	682 498,31

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1

86 982,29

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	82 406,64		82 406,64
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	350 891,63		350 891,63
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		100 174,43	100 174,43
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 292 057,94		1 292 057,94
731	Fiscalité locale	3 542 017,94		3 542 017,94
74	Dotations et participations (8)	1 102 727,44		1 102 727,44
75	Autres produits de gestion courante (8)	54 602,46	0,00	54 602,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	30 706,09	0,00	30 706,09
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 455 410,14	100 174,43	6 555 584,57

Pour information R002 Résultat positif reporté

360 013,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

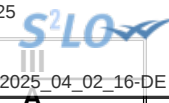


(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		1 587 001,71	1 031 575,76	529 580,00	25 845,95	0,00	1 031 575,76
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 732,00	12 718,13	19 000,00	13,87	0,00	12 718,13
204	Subventions d'équipement versées (7)	153 190,00	0,00	153 190,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	384 664,71	213 927,97	157 825,00	12 911,74	0,00	213 927,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	586 624,00	387 055,63	199 565,00	3,37	0,00	387 055,63
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 156 210,71	613 701,73	529 580,00	12 928,98	0,00	613 701,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	317 700,00	317 699,60	0,00	0,40		317 699,60
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		317 700,00	317 699,60	0,00	0,40	0,00	317 699,60
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 473 910,71	931 401,33	529 580,00	12 929,38	0,00	931 401,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	107 726,00	100 174,43		7 551,57		100 174,43
041	Opérations patrimoniales (6)	5 365,00	0,00		5 365,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		113 091,00	100 174,43		12 916,57		100 174,43
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		170 904,29					
Total des dépenses d'investissement cumulées		1 757 906,00	1 202 480,05	529 580,00	25 845,95	0,00	1 031 575,76

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 757 906,00	769 480,60	702 970,00	285 455,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	768 122,24	40 792,97	655 676,00	71 653,27
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	340 000,00	340 103,24	0,00	-103,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 108 122,24	380 896,21	655 676,00	71 550,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	149 027,29	148 402,00	0,00	625,29
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	82 692,00		47 294,00	
Total des recettes financières		231 719,29	148 402,00	47 294,00	36 023,29
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 339 841,53	529 298,21	702 970,00	107 573,32
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	200 799,47			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	211 900,00	240 182,39		-28 282,39
041	Opérations patrimoniales (8)	5 365,00	0,00		5 365,00
Total des recettes d'ordre		418 064,47	240 182,39		177 882,08
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		1 757 906,00	769 480,60	702 970,00	285 455,40

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

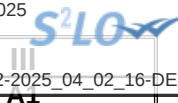
Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE





III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		1 587 001,71	1 031 575,76	529 580,00	25 845,95	0,00	1 031 575,76
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 732,00	12 718,13	19 000,00	13,87	0,00	12 718,13
202	Frais réalisation documents urbanisme	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	19 000,00	0,00	18 500,00	500,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	1 464,68	0,00	-464,68	0,00	1 464,68
2051	Concessions, droits similaires	11 232,00	11 253,45	0,00	-21,45	0,00	11 253,45
204	Subventions d'équipement versées (9)	153 190,00	0,00	153 190,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	153 190,00	0,00	153 190,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	384 664,71	213 927,97	157 825,00	12 911,74	0,00	213 927,97
2111	Terrains nus	61 205,71	0,00	60 405,00	800,71	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 710,00	0,00	6 710,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	9 368,00	0,00	0,00	9 368,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	82 804,00	11 749,00	68 274,00	2 781,00	0,00	11 749,00
21351	Bâtiments publics	3 240,00	3 240,00	0,00	0,00	0,00	3 240,00
2138	Autres constructions	18 159,00	17 160,00	999,00	0,00	0,00	17 160,00
2152	Installations de voirie	5 142,00	5 142,00	0,00	0,00	0,00	5 142,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 227,00	1 226,88	0,00	0,12	0,00	1 226,88
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	16 122,00	16 122,00	0,00	0,00	0,00	16 122,00
21578	Autre matériel technique	7 955,00	2 735,04	7 055,00	-1 835,04	0,00	2 735,04
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	59 951,00	60 519,90	0,00	-568,90	0,00	60 519,90
21828	Autres matériels de transport	29 880,00	29 880,00	0,00	0,00	0,00	29 880,00
21838	Autre matériel informatique	20 501,00	15 395,11	5 070,00	35,89	0,00	15 395,11
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 536,00	3 400,18	1 620,00	515,82	0,00	3 400,18
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 110,00	15 007,90	4 146,00	-43,90	0,00	15 007,90
2185	Matériel de téléphonie	2 070,00	3 942,80	0,00	-1 872,80	0,00	3 942,80
2188	Autres immobilisations corporelles	35 684,00	28 407,16	3 546,00	3 730,84	0,00	28 407,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	586 624,00	387 055,63	199 565,00	3,37	0,00	387 055,63
2313	Constructions	534 109,00	387 055,63	147 050,00	3,37	0,00	387 055,63

Publié le 04/04/2025 Pour information,
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

- Page 22

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



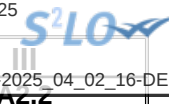

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

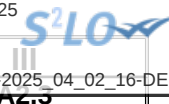
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

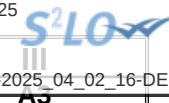
(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

**III – ADOPTION DU CA****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

**III – ADOPTION DU CA****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 757 906,00	769 480,60	702 970,00	285 455,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	768 122,24	40 792,97	655 676,00	71 653,27
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	167 015,24	1 082,29	119 842,00	46 090,95
1322	Subv. non transf. Régions	190 072,00	24 565,94	143 984,00	21 522,06
1323	Subv. non transf. Départements	111 617,00	1 616,80	110 000,00	0,20
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	93 868,00	13 527,94	76 300,00	4 040,06
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	205 550,00	0,00	205 550,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	340 000,00	340 103,24	0,00	-103,24
1641	Emprunts en euros	240 000,00	240 103,24	0,00	-103,24
16818	Emprunts - Autres prêteurs	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 108 122,24	380 896,21	655 676,00	71 550,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	149 027,29	148 402,00	0,00	625,29
10222	FCTVA	47 345,00	46 739,99	0,00	605,01
10226	Taxe d'aménagement	14 700,00	14 679,72	0,00	20,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	86 982,29	86 982,29	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	82 692,00		47 294,00	
Total des recettes financières		231 719,29	148 402,00	47 294,00	36 023,29
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 339 841,53	529 298,21	702 970,00	107 573,32

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025

Crédits sans emploi
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser (2)	Crédits sans emploi (3)
021	Virement de la section de fonctionnement	200 799,47	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	211 900,00	240 182,39		-28 282,39
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	27 481,00		-27 481,00
2111	Terrains nus	0,00	2 184,00		-2 184,00
28031	Frais d'études	4 000,00	3 576,00		424,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	94,63		-94,63
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	1 004,45		-1 004,45
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	6 201,08		-6 201,08
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 100,00	15 718,91		-7 618,91
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00	4 483,47		316,53
28128	Autres aménagements de terrains	100,00	0,00		100,00
281316	Equipements de cimetière	500,00	0,00		500,00
281321	Immeubles de rapport	4 000,00	3 862,68		137,32
28152	Installations de voirie	3 300,00	4 464,04		-1 164,04
281578	Autre matériel technique	0,00	393,21		-393,21
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 000,00	13 237,17		-8 237,17
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	100,00	91,20		8,80
281828	Autres matériels de transport	47 500,00	22 470,13		25 029,87
281831	Matériel informatique scolaire	8 000,00	6 896,31		1 103,69
281838	Autre matériel informatique	38 000,00	41 117,53		-3 117,53
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000,00	3 413,95		586,05
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 000,00	8 400,25		599,75
28185	Matériel de téléphonie	500,00	1 085,72		-585,72
28188	Autres immo. corporelles	75 000,00	74 006,66		993,34
041	Opérations patrimoniales (10)	5 365,00	0,00		5 365,00
2031	Frais d'études	5 365,00	0,00		5 365,00
Total des recettes d'ordre		418 064,47	240 182,39		177 882,08

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		6 858 820,00	6 365 735,71	57 935,84	0,00	435 148,45	0,00	6 423 671,55
011	Charges à caractère général (3)	1 420 888,00	1 292 394,47	47 842,39	0,00	80 651,14	0,00	1 340 236,86
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 361 733,00	4 360 666,87	72,00	0,00	994,13		4 360 738,87
014	Atténuations de produits	16 691,00	16 691,00	0,00	0,00	0,00		16 691,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	561 704,66	377 987,39	10 021,45	0,00	173 695,82	0,00	388 008,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 361 016,66	6 047 739,73	57 935,84	0,00	255 341,09	0,00	6 105 675,57
66	Charges financières	76 878,53	76 113,00	0,00	0,00	765,53		76 113,00
67	Charges spécifiques (3)	7 080,34	1 700,59	0,00	0,00	5 379,75		1 700,59
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 145,00	0,00			1 145,00		0,00
Total des dépenses financières		85 103,87	77 813,59	0,00	0,00	7 290,28		77 813,59
Total des dépenses réelles		6 446 120,53	6 125 553,32	57 935,84	0,00	262 631,37	0,00	6 183 489,16
023	Virement à la section d'investissement	200 799,47	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	211 900,00	240 182,39			-28 282,39		240 182,39
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		412 699,47	240 182,39			172 517,08		240 182,39

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
---	------	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	6 858 820,00	6 365 735,71	57 935,84	0,00	435 148,45	0,00	6 423 671,55
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		6 498 806,34	6 548 584,57	7 000,00	0,00	-56 778,23
013	Atténuations de charges (3)	101 246,00	82 406,64	0,00	0,00	18 839,36
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	399 154,00	350 891,63	0,00	0,00	48 262,37
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 292 079,00	1 292 057,94	0,00	0,00	21,06
731	Fiscalité locale	3 470 382,00	3 542 017,94	0,00	0,00	-71 635,94
74	Dotations et participations (3)	1 063 662,34	1 095 727,44	7 000,00	0,00	-39 065,10
75	Autres produits de gestion courante (3)	44 337,00	54 602,46	0,00	0,00	-10 265,46
Total des recettes de gestion des services		6 370 860,34	6 417 704,05	7 000,00	0,00	-53 843,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	19 595,00	30 706,09	0,00	0,00	-11 111,09
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	625,00	0,00			625,00
Total des recettes financières		20 220,00	30 706,09	0,00	0,00	-10 486,09
Total des recettes réelles		6 391 080,34	6 448 410,14	7 000,00	0,00	-64 329,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	107 726,00	100 174,43			7 551,57
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		107 726,00	100 174,43			7 551,57
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		360 013,66				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		6 858 820,00	6 908 598,23	7 000,00	0,00	-56 778,23

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		6 858 820,00	6 365 735,71	57 935,84	0,00	435 148,45	0,00	6 423 671,55
011	Charges à caractère général (4)	1 420 888,00	1 292 394,47	47 842,39	0,00	80 651,14	0,00	1 340 236,86
6042	Achats de prestations de services	163 648,00	157 943,65	0,00	0,00	5 704,35	0,00	157 943,65
60611	Eau et assainissement	22 910,00	14 651,53	0,00	0,00	8 258,47	0,00	14 651,53
60612	Energie - Electricité	124 535,00	92 784,50	13 481,58	0,00	18 268,92	0,00	106 266,08
60613	Chauffage urbain	113 887,00	103 795,23	0,00	0,00	10 091,77	0,00	103 795,23
60621	Combustibles	909,00	327,49	0,00	0,00	581,51	0,00	327,49
60622	Carburants	28 350,00	27 883,03	0,00	0,00	466,97	0,00	27 883,03
60623	Alimentation	27 348,00	21 259,31	105,00	0,00	5 983,69	0,00	21 364,31
60624	Produits de traitement	3 289,00	1 721,52	1 494,00	0,00	73,48	0,00	3 215,52
60631	Fournitures d'entretien	24 099,00	23 965,89	0,00	0,00	133,11	0,00	23 965,89
60632	Fournitures de petit équipement	165 815,00	139 204,66	59,47	0,00	26 550,87	0,00	139 264,13
60633	Fournitures de voirie	831,00	830,71	0,00	0,00	0,29	0,00	830,71
60636	Habillement et vêtements de travail	10 810,00	10 604,56	0,00	0,00	205,44	0,00	10 604,56
6064	Fournitures administratives	12 495,00	12 635,82	0,00	0,00	-140,82	0,00	12 635,82
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	700,00	301,79	0,00	0,00	398,21	0,00	301,79
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 129,00	1 128,04	0,00	0,00	0,96	0,00	1 128,04
6067	Fournitures scolaires	21 627,00	19 793,63	307,49	0,00	1 525,88	0,00	20 101,12
6068	Autres matières et fournitures	11 097,00	9 879,58	351,50	0,00	865,92	0,00	10 231,08
611	Contrats de prestations de services	14 583,00	14 033,76	0,00	0,00	549,24	0,00	14 033,76
61221	Matériel roulant	7 537,00	7 263,32	0,00	0,00	273,68	0,00	7 263,32
6132	Locations immobilières	2 100,00	1 748,70	0,00	0,00	351,30	0,00	1 748,70
61351	Matériel roulant	3 010,00	1 794,78	0,00	0,00	1 215,22	0,00	1 794,78
61358	Autres	29 255,00	26 148,62	661,60	0,00	2 444,78	0,00	26 810,22
614	Charges locatives et de copropriété	220,00	247,00	0,00	0,00	-27,00	0,00	247,00
61521	Entretien terrains	91 740,00	84 954,77	12 420,00	0,00	-5 634,77	0,00	97 374,77
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 984,00	6 394,05	5 210,32	0,00	-2 620,37	0,00	11 604,37
615232	Entretien, réparations réseaux	10 430,00	10 368,49	0,00	0,00	61,51	0,00	10 368,49
61551	Entretien matériel roulant	12 783,00	13 171,80	0,00	0,00	-388,80	0,00	13 171,80
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 103,00	8 959,43	518,18	0,00	4 625,39	0,00	9 477,61
6156	Maintenance	75 806,00	72 250,86	1 415,33	0,00	2 139,81	0,00	73 666,19
6161	Multirisques	24 238,00	22 996,02	0,00	0,00	1 241,98	0,00	22 996,02

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	8 460,00	8 456,62	0,00	0,00	3,38	0,00	8 456,62
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 165,00	2 273,27	0,00	0,00	891,73	0,00	2 273,27
6184	Versements à des organismes de formation	39 370,00	38 354,30	4 625,10	0,00	-3 609,40	0,00	42 979,40
6188	Autres frais divers	26 834,00	21 348,19	0,00	0,00	5 485,81	0,00	21 348,19
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 900,00	2 317,40	0,00	0,00	1 582,60	0,00	2 317,40
62268	Autres honoraires, conseils	6 618,00	7 848,00	0,00	0,00	-1 230,00	0,00	7 848,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	273,20	0,00	0,00	-273,20	0,00	273,20
6231	Annonces et insertions	2 000,00	335,21	0,00	0,00	1 664,79	0,00	335,21
6232	Fêtes et cérémonies	68 438,00	68 277,26	0,00	0,00	160,74	0,00	68 277,26
6234	Réceptions	3 150,00	219,20	0,00	0,00	2 930,80	0,00	219,20
6236	Catalogues et imprimés	11 132,00	9 275,06	0,00	0,00	1 856,94	0,00	9 275,06
6238	Divers	5 180,00	3 221,11	0,00	0,00	1 958,89	0,00	3 221,11
6241	Transports de biens	312,00	114,00	0,00	0,00	198,00	0,00	114,00
6245	Transports de personnes extérieures	73 099,00	64 032,49	0,00	0,00	9 066,51	0,00	64 032,49
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 510,00	1 639,81	0,00	0,00	-129,81	0,00	1 639,81
6261	Frais d'affranchissement	7 917,00	8 480,07	471,18	0,00	-1 034,25	0,00	8 951,25
6262	Frais de télécommunications	22 525,00	21 176,90	0,00	0,00	1 348,10	0,00	21 176,90
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	1 516,26	0,00	0,00	-16,26	0,00	1 516,26
6281	Concours divers (cotisations)	5 232,00	2 694,97	0,00	0,00	2 537,03	0,00	2 694,97
6283	Frais de nettoyage des locaux	65 557,00	56 535,57	5 142,34	0,00	3 879,09	0,00	61 677,91
62878	Remb. frais à des tiers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	24 271,00	17 572,83	1 579,30	0,00	5 118,87	0,00	19 152,13
63512	Taxes foncières	9 700,00	46 945,00	0,00	0,00	-37 245,00	0,00	46 945,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	450,00	445,21	0,00	0,00	4,79	0,00	445,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 361 733,00	4 360 666,87	72,00	0,00	994,13		4 360 738,87
6331	Versement mobilité	25 085,00	24 809,39	0,00	0,00	275,61		24 809,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 542,00	12 405,10	0,00	0,00	136,90		12 405,10
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	56 221,00	54 530,50	0,00	0,00	1 690,50		54 530,50
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 529,00	7 442,73	0,00	0,00	86,27		7 442,73
64111	Rémunération principale titulaires	1 844 229,00	1 843 618,69	0,00	0,00	610,31		1 843 618,69
64112	SFT, indemnité de résidence	20 035,00	18 535,59	0,00	0,00	1 499,41		18 535,59
64113	NBI	22 252,00	21 570,54	0,00	0,00	681,46		21 570,54

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
64118	Autres indemnités	450 845,00	450 844,04	0,00	0,00	0,96		450 844,04
64131	Rémunérations	518 738,00	518 578,90	0,00	0,00	159,10		518 578,90
64132	SFT, indemnité de résidence	6 982,00	5 855,54	0,00	0,00	1 126,46		5 855,54
64138	Primes et autres indemnités	128 274,00	128 273,90	0,00	0,00	0,10		128 273,90
6415	Congés payés	13 059,00	20 104,39	0,00	0,00	-7 045,39		20 104,39
64168	Autres emplois aidés	51 522,00	60 666,82	0,00	0,00	-9 144,82		60 666,82
6417	Rémunérations des apprentis	29 973,00	29 972,69	0,00	0,00	0,31		29 972,69
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	465 654,00	454 421,02	0,00	0,00	11 232,98		454 421,02
6453	Cotisations aux caisses de retraites	607 167,00	607 166,90	0,00	0,00	0,10		607 166,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	29 314,00	29 313,93	0,00	0,00	0,07		29 313,93
6455	Cotisations pour assurance du personnel	46 703,00	46 703,03	0,00	0,00	-0,03		46 703,03
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 932,00	6 928,00	0,00	0,00	4,00		6 928,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 677,00	18 925,17	72,00	0,00	-320,17		18 997,17
014	Atténuations de produits	16 691,00	16 691,00	0,00	0,00	0,00		16 691,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	1 021,00	1 021,00	0,00	0,00	0,00		1 021,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 670,00	15 670,00	0,00	0,00	0,00		15 670,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	561 704,66	377 987,39	10 021,45	0,00	173 695,82	0,00	388 008,84
65132	Prix	2 346,00	2 539,71	0,00	0,00	-193,71	0,00	2 539,71
65311	Indemnités de fonction	83 400,00	84 101,54	0,00	0,00	-701,54	0,00	84 101,54
65312	Frais de mission et de déplacement	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	3 600,00	3 537,16	0,00	0,00	62,84	0,00	3 537,16
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 240,00	5 923,21	0,00	0,00	316,79	0,00	5 923,21
65315	Formation	1 920,00	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	51,26	0,00	0,00	48,74	0,00	51,26
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 499,35	0,00	0,00	0,65	0,00	1 499,35
6542	Créances éteintes	1 580,00	1 379,92	0,00	0,00	200,08	0,00	1 379,92
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	131 000,00	0,00	0,00	0,00	131 000,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	18 500,00	18 440,36	0,00	0,00	59,64	0,00	18 440,36
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	13 952,66	0,00	0,00	0,00	13 952,66	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	103 091,00	91 201,87	0,00	0,00	11 889,13	0,00	91 201,87
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	23 900,00	2 004,29	10 021,45	0,00	11 874,26	0,00	12 025,74

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025,

Pour information,

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	134 717,00	133 715,83	0,00	0,00	1 001,17	0,00	133 715,83
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	28 620,00	27 938,73	0,00	0,00	681,27	0,00	27 938,73
65818	Autres	3 038,00	2 258,44	0,00	0,00	779,56	0,00	2 258,44
65888	Autres	3 900,00	1 475,72	0,00	0,00	2 424,28	0,00	1 475,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 361 016,66	6 047 739,73	57 935,84	0,00	255 341,09	0,00	6 105 675,57
66	Charges financières	76 878,53	76 113,00	0,00	0,00	765,53		76 113,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	63 996,00	63 685,75	0,00	0,00	310,25		63 685,75
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	511,53	1 310,48	0,00	0,00	-798,95		1 310,48
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	11 771,00	10 470,26	0,00	0,00	1 300,74		10 470,26
6688	Autres	600,00	646,51	0,00	0,00	-46,51		646,51
67	Charges spécifiques (4)	7 080,34	1 700,59	0,00	0,00	5 379,75		1 700,59
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 080,34	1 700,59	0,00	0,00	5 379,75		1 700,59
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 145,00	0,00			1 145,00		0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 145,00	0,00			1 145,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		85 103,87	77 813,59	0,00	0,00	7 290,28		77 813,59
Total des dépenses réelles		6 446 120,53	6 125 553,32	57 935,84	0,00	262 631,37	0,00	6 183 489,16
023	Virement à la section d'investissement	200 799,47						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	211 900,00	240 182,39			-28 282,39		240 182,39
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	2 184,00			-2 184,00		2 184,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	27 481,00			-27 481,00		27 481,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	211 900,00	210 517,39			1 382,61		210 517,39
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		412 699,47	240 182,39			172 517,08		240 182,39

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	5 924,95
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4 614,47

= Différence ICNE N – ICNE N-1

1 310,48

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE





III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		6 498 806,34	6 548 584,57	7 000,00	0,00	-56 778,23
013	Atténuations de charges (4)	101 246,00	82 406,64	0,00	0,00	18 839,36
6419	Remboursements rémunérations personnel	95 541,00	76 703,39	0,00	0,00	18 837,61
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	5 705,00	5 703,25	0,00	0,00	1,75
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	399 154,00	350 891,63	0,00	0,00	48 262,37
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	5 958,46	0,00	0,00	-958,46
70323	Red. occupation dom. public	14 000,00	6 940,50	0,00	0,00	7 059,50
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	600,00	0,00	0,00	-600,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	59,73	0,00	0,00	-59,73
7062	Redevances services à caractère culturel	28 825,00	29 575,34	0,00	0,00	-750,34
70632	Redevances services à caractère loisir	156 960,00	146 501,85	0,00	0,00	10 458,15
7066	Redevances services à caractère social	2 230,00	2 861,00	0,00	0,00	-631,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	191 649,00	157 904,86	0,00	0,00	33 744,14
70878	Remb. frais par des tiers	420,00	419,89	0,00	0,00	0,11
7088	Produits activités annexes (abonnements)	70,00	70,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 292 079,00	1 292 057,94	0,00	0,00	21,06
73211	Attribution de compensation	896 002,00	896 001,94	0,00	0,00	0,06
73212	Dotation de solidarité communautaire	319 602,00	319 602,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	2 550,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	73 925,00	73 904,00	0,00	0,00	21,00
731	Fiscalité locale	3 470 382,00	3 542 017,94	0,00	0,00	-71 635,94
73111	Impôts directs locaux	3 154 087,00	3 194 079,00	0,00	0,00	-39 992,00
73118	Autres contributions directes	12 295,00	12 295,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	214 000,00	239 842,00	0,00	0,00	-25 842,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	90 000,00	95 801,94	0,00	0,00	-5 801,94
74	Dotations et participations (4)	1 063 662,34	1 095 727,44	7 000,00	0,00	-39 065,10
74111	Dotation forfaitaire des communes	350 512,00	350 512,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	98 332,00	98 332,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

Crédité sans

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Re	Crédité sans
						(3)
741127	DNP des communes	41 938,00	41 938,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	163,00	163,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 421,34	1 420,97	0,00	0,00	0,37
74718	Autres participations Etat	420 020,00	477 821,83	0,00	0,00	-57 801,83
7472	Participation régions	63 960,00	27 000,00	7 000,00	0,00	29 960,00
7473	Participation départements	7 090,00	8 402,76	0,00	0,00	-1 312,76
74741	Participation communes membres du GFP	6 842,00	5 341,56	0,00	0,00	1 500,44
74751	Participation GFP de rattachement	22 000,00	33 412,00	0,00	0,00	-11 412,00
7478211	Participation Etat	17 160,00	17 159,32	0,00	0,00	0,68
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	34 224,00	34 224,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	44 337,00	54 602,46	0,00	0,00	-10 265,46
752	Revenus des immeubles	34 950,00	37 010,29	0,00	0,00	-2 060,29
75888	Autres	9 387,00	17 592,17	0,00	0,00	-8 205,17
Total des recettes de gestion des services		6 370 860,34	6 417 704,05	7 000,00	0,00	-53 843,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	19 595,00	30 706,09	0,00	0,00	-11 111,09
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	19 595,00	1 041,09	0,00	0,00	18 553,91
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	29 665,00	0,00	0,00	-29 665,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	625,00	0,00			625,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	625,00	0,00			625,00
Total des recettes réelles		6 391 080,34	6 448 410,14	7 000,00	0,00	-64 329,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	107 726,00	100 174,43			7 551,57
722	Immobilisations corporelles	107 726,00	100 174,43			7 551,57
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		107 726,00	100 174,43			7 551,57

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	Envoyé en préfecture le 04/04/2025
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00	Reçu en préfecture le 04/04/2025
		Publié le 04/04/2025
		ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
A1

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		317 699,60	75 589,82	0,00	59 951,80	36 721,40	410 192,65	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	317 699,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	11 253,45	0,00	0,00	0,00	1 464,68	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	64 214,27	0,00	59 951,80	36 721,40	21 794,44	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	122,10	0,00	0,00	0,00	386 933,53	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		488 505,24	0,00	0,00	28 515,88	0,00	0,00	1 082,29	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	148 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	28 515,88	0,00	0,00	1 082,29	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	340 103,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		31 246,06	0,00	0,00	0,00		931 401,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		317 699,60
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		12 718,13
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	31 246,06	0,00	0,00	0,00		213 927,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		387 055,63
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		1 616,80	0,00	0,00	9 578,00		529 298,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		148 402,00
13	Subventions d'investissement	1 616,80	0,00	0,00	9 578,00		40 792,97
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		340 103,24
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
A1.01

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		317 699,60
1641	Emprunts en euros	317 699,60
RECETTES		488 505,24
10222	FCTVA	46 739,99
10226	Taxe d'aménagement	14 679,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	86 982,29
1641	Emprunts en euros	240 103,24
16818	Emprunts - Autres prêteurs	100 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		65 877,84	0,00	0,00	4 322,98	5 000,00	389,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	11 253,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	389,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	1 377,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	568,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	29 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	9 695,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 099,38	0,00	0,00	1 987,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	3 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 316,90	0,00	0,00	957,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	122,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 589,82
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 253,45
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 389,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 377,86
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568,10
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 880,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 695,11
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 086,51
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 942,80
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 274,89
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122,10
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	
A1.901	

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	59 951,80	59 951,80
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	59 951,80	59 951,80
RECETTES		28 515,88	0,00	0,00	0,00	0,00	28 515,88
1322	Subv. non transf. Régions	14 987,94	0,00	0,00	0,00	0,00	14 987,94
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	13 527,94	0,00	0,00	0,00	0,00	13 527,94

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	524,40	18 745,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	3 400,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	524,40	15 345,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	17 451,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 721,40
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	0,00	0,00	16 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 122,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,18
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 329,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 199,22
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

A1.903

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		405 606,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 464,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 921,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	586,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	386 933,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		4 586,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	3 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 346,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33			34		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			Vie sociale et citoyenne			
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 192,65
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 464,68
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 921,39
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933,05
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 933,53
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

A1.904

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211	4212	4213	4214	4221	4222	4228
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 082,29	0,00	1 082,29
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 082,29	0,00	1 082,29

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES										
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	14 086,06	0,00	0,00	0,00	0,00	17 160,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	6 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 160,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	5 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	1 226,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	1 357,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 616,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	1 616,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 246,06
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 360,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 160,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 142,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 226,88
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 357,18
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 616,80
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 616,80

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025



ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

A1.908

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	9 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	9 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 578,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 578,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		93 237,49	5 229 867,38	0,00	0,00	352 340,90	229 900,36	133 514,43	0,00
011	Charges à caractère général	480,00	495 906,56	0,00	0,00	349 021,03	228 838,58	121 362,09	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 359 994,13	0,00	0,00	710,71	34,03	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	16 691,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	372 361,64	0,00	0,00	2 539,71	955,15	12 152,34	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	76 066,49	46,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 558,54	0,00	0,00	69,45	72,60	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 294 365,91	331 697,94	0,00	0,00	255 534,25	323 825,74	242 891,74	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	82 406,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	13 978,58	0,00	0,00	173 540,41	161 172,85	2 199,79	0,00
73	Impôts et taxes	1 292 057,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 446 216,00	95 801,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	526 426,97	91 832,50	0,00	0,00	81 171,13	162 652,89	240 643,95	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	46 637,19	0,00	0,00	822,71	0,00	48,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	29 665,00	1 041,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	77 251,61	0,00	0,00	67 376,99		6 183 489,16
011	Charges à caractère général	0,00	77 251,61	0,00	0,00	67 376,99		1 340 236,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 360 738,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 691,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		388 008,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		76 113,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 700,59
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	7 094,56	0,00	0,00	0,00		6 455 410,14
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		82 406,64
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		350 891,63
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 292 057,94
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 542 017,94
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 102 727,44
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 094,56	0,00	0,00	0,00		54 602,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 706,09
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		93 237,49
627	Services bancaires et assimilés	480,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	63 685,75
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 310,48
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 470,26
6688	Autres	600,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	1 021,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 670,00
RECETTES		5 294 365,91
722	Immobilisations corporelles	0,00
73111	Impôts directs locaux	3 194 079,00
73118	Autres contributions directes	12 295,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	239 842,00
73211	Attribution de compensation	896 001,94
73212	Dotation de solidarité communautaire	319 602,00
73221	FNGIR	2 550,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	73 904,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	350 512,00
741121	DSR des communes	98 332,00
741127	DNP des communes	41 938,00
744	FCTVA	1 420,97
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	34 224,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	29 665,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
AZ.930

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02							
		Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 008 238,55	0,00	0,00	49 786,87	165 473,11	6 368,85	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	2 257,71	0,00	0,00	603,48	1 224,81	197,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	17 934,64	0,00	0,00	4 404,61	17 219,41	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	12 312,30	0,00	0,00	8 398,74	9 537,62	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	97,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	27 623,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	369,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 721,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	23 965,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	33 996,19	0,00	0,00	2 958,82	1 374,73	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830,71	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	10 604,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	12 515,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 128,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 704,16	0,00	0,00	0,00	192,00	0,00	0,00	0,00
61221	Matériel roulant	7 263,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	389,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	15 056,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 669,20	0,00	0,00	129,38	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	11 458,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	153,60	0,00	0,00	518,18	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	48 990,38	0,00	0,00	1 367,84	1 008,80	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	22 996,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	8 456,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 905,27	0,00	0,00	0,00	308,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	38 702,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	546,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 317,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 968,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6227	Frais d'actes et de contentieux	273,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	335,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	44,06	0,00	0,00	30 287,70	891,91	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	9 275,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	3 004,51	0,00	0,00	216,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	102,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 446,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	8 951,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	21 176,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 868,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 218,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	742,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	24 809,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 405,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	54 530,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 442,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	46 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	445,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 843 618,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	18 535,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	21 570,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	450 844,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	518 578,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	5 855,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	128 273,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6415	Congés payés	20 104,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	60 666,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	29 972,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	454 421,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	607 166,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	29 313,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	46 703,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 252,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
65311	Indemnités de fonction	84 101,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	3 537,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	5 923,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	51,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 499,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 379,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	18 440,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	91 201,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	133 715,83	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisé - informatique nuage	27 938,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	48,37	0,00	0,00	901,52	0,00	226,80	0,00	0,00
65888	Autres	1 329,38	0,00	0,00	0,00	0,00	146,34	0,00	0,00
6688	Autres	46,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 558,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		325 739,48	0,00	0,00	0,00	0,00	5 958,46	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	76 703,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	5 703,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 958,46	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	6 940,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	59,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	419,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	95 801,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	73 107,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	1 402,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478211	Participation Etat	17 159,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	37 010,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	9 626,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 041,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils					Publié le 04/04/2025 ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-17	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6415	Congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils					Publié le 04/04/2025 ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-0	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat" - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478211	Participation Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils					Publié le 04/04/2025 ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-0	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 229 867,38
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 283,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 558,66
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 248,66
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,14
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 623,31
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369,48
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 721,52
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 965,89
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 329,74
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830,71
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 604,56
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 515,08
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 128,04
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 896,16
61221	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 263,32
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389,99
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 056,86
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 798,58
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 458,63
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671,78
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 367,02
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 996,02
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 456,62
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 213,27
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 702,40
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546,08
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 317,40

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	04				Publié le 04/04/2025	
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.				ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-0	
		041	042	043	044	048	TOTAL DU CHAPITRE
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 248,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273,20
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335,21
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 223,67
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 275,06
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 221,11
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 446,81
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 951,25
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 176,90
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 868,63
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 218,58
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	742,01
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 809,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 405,10
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 530,50
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 442,73
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 945,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445,21
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 843 618,69
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 535,59
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 570,54
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 844,04
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 578,90
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 855,54
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 273,90
6415	Congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 104,39
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 666,82
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 972,69
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 421,02
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 166,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 313,93
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 703,03
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 928,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	04					
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		041	042	043	044	048	TOTAL DU CHAPITRE
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 252,43
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 101,54
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 537,16
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 923,21
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,26
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 499,35
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 379,92
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 440,36
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 201,87
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 715,83
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 938,73
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176,69
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 475,72
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,51
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558,54
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 697,94
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 703,39
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 703,25
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 958,46
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 940,50
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59,73
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419,89
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 801,94
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 107,42
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 402,76
7478211	Participation Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 159,32
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 010,29
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 626,90
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 041,09

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

AZ.931

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	2 055,44	115 968,75	66 573,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	1 649,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	14 951,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	19 389,89	16 913,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	3 487,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	600,76	69 722,38	2 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	120,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	-100,00	401,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	-98,60	20 199,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	816,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	773,20	943,78	1 455,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	584,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	321,60	1 213,35	1 149,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	359,88	23 693,07	1 079,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	0,00	1 204,88	1 334,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			supérieur	
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	123 482,01	739,32	0,00	41 034,13	2 436,17	0,00	352 340,90
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	110 835,61	0,00	0,00	30 687,60	0,00	0,00	141 523,21
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 649,54
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	7 925,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 877,56
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 303,84
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	248,52	0,00	0,00	804,30	0,00	4 540,22
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	376,60	490,80	0,00	961,58	1 100,13	0,00	75 732,13
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,74
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301,79
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 101,12
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	816,02
61358	Autres	0,00	0,00	511,78	0,00	0,00	0,00	156,91	0,00	3 841,24
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584,40
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	1 727,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727,45
6156	Maintenance	0,00	0,00	1 698,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 383,23
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374,83	0,00	374,83
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 037,24	0,00	0,00	8 037,24
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	336,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 469,47
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	637,00	0,00	0,00	637,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710,71	0,00	0,00	710,71
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 539,71
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	69,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69,45
RECETTES		0,00	0,00	228 942,86	0,00	0,00	16 194,72	10 396,67	0,00	255 534,25
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 576,05	62,60	0,00	15 638,65
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	157 901,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 901,76
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	70 837,06	0,00	0,00	0,00	10 334,07	0,00	81 171,13

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes				288 Autre service annexe de l'enseignement		TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte			
75888	Autres	0,00	0,00	204,04	0,00	0,00	618,67	0,00	0,00	822,71

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
AZ.933

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		-973,97	4 472,20	1 790,44	0,00	0,00	0,00	15 448,61	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 747,60	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,96	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	1 365,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	124,92	0,00	0,00	0,00	0,00	5,90	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	948,37	357,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	833,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	655,00	67,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	-1 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	1 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 001,71	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	56,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	-24,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
627	Services bancaires et assimilés	86,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	297,71	0,00	0,00	0,00	0,00	657,44	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		21,00	43 909,19	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	26 810,34	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	8,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	21,00	90,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		47 458,46	86 306,56	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	4 305,11	1 209,62	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	17 763,29	6 867,03	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	13 045,14	4 287,10	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	933,01	8 288,89	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 277,59	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	1 926,36	265,20	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	55 633,17	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 991,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	928,15	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 544,00	1 037,43	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 687,42	6 396,70	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	250,66	115,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33			34		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			Vie sociale et citoyenne			
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		39 589,92	9 496,16	5 882,02	0,00	20 429,96	0,00	229 900,36
6042	Achats de prestations de services	1 965,80	8 707,04	0,00	0,00	0,00	0,00	16 420,44
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	147,34	0,00	5 662,07
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	356,37	0,00	25 022,65
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 697,88
60622	Carburants	0,00	259,72	0,00	0,00	0,00	0,00	259,72
60623	Alimentation	13 475,68	137,44	7,02	0,00	782,76	0,00	14 533,72
60632	Fournitures de petit équipement	5 688,59	50,45	0,00	0,00	105,67	0,00	16 372,58
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 277,59
61351	Matériel roulant	1 404,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404,79
61358	Autres	3 109,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 134,58
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 633,17
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 991,47
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 631,43
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 806,32
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 036,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00
6188	Autres frais divers	2 480,00	0,00	0,00	0,00	586,04	0,00	4 573,04
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	17 565,44	0,00	26 567,15
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00
6245	Transports de personnes extérieures	348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323,14
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,89
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	826,34	0,00	826,34

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne			TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,34
6288	Autres services extérieurs	11 044,64	114,48	5 875,00	0,00	0,00	0,00	17 034,12
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	34,03	0,00	0,00	0,00	0,00	34,03
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	955,15
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	72,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,60
RECETTES		230 265,02	9 164,48	14 795,19	0,00	22 905,86	0,00	323 825,74
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 575,34
70632	Redevances services à caractère loisir	122 301,24	7 084,21	1 469,50	0,00	0,00	0,00	130 863,20
7066	Redevances services à caractère social	8,40	0,00	0,00	0,00	541,21	0,00	661,21
7067	Redev. services périscolaires et enseign	3,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,10
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00	70,00
74718	Autres participations Etat	107 952,28	2 080,27	255,69	0,00	19 218,71	0,00	129 506,95
7472	Participation régions	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 145,94	0,00	3 145,94

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	-481,43	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	-481,43	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		92 563,06	0,00	2 323,03	0,00	0,00	0,00	0,00	8 016,90
60611	Eau et assainissement	2 983,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	11 576,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	18 544,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	230,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	327,16	0,00	192,85	0,00	0,00	0,00	0,00	1 046,52
60632	Fournitures de petit équipement	2 929,95	0,00	138,58	0,00	0,00	0,00	0,00	1 959,54
6132	Locations immobilières	1 748,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	1 777,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	247,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 229,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 928,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 266,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 277,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 287,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 720,84
62268	Autres honoraires, conseils	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	949,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	34 623,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	126,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		111 990,29	0,00	24 045,89	0,00	0,00	0,00	0,00	78 199,95
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	1 051,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
74718	Autres participations Etat	78 942,29	0,00	22 994,65	0,00	0,00	0,00	0,00	72 858,39
7472	Participation régions	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 341,56
74751	Participation GFP de rattachement	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES		0,00	20 409,20	10 683,67	0,00	0,00	0,00	133 514,43
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 983,64
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 576,52
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 544,85
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,35
60623	Alimentation	0,00	354,36	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,89
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	369,50	287,23	0,00	0,00	0,00	5 684,80
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 748,70
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 777,54
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 229,92
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 446,95
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 266,16
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 036,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 277,00
6188	Autres frais divers	0,00	7 296,40	0,00	0,00	0,00	0,00	15 854,24
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	10 396,44	0,00	0,00	0,00	10 486,44
6234	Réceptions	0,00	139,20	0,00	0,00	0,00	0,00	139,20
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	949,37
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 623,52
6288	Autres services extérieurs	0,00	224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	739,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	12 025,74	0,00	0,00	0,00	0,00	12 025,74
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126,60
RECETTES		0,00	28 655,61	0,00	0,00	0,00	0,00	242 891,74
7066	Redevances services à caractère social	0,00	1 148,55	0,00	0,00	0,00	0,00	2 199,79

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
74718	Autres participations Etat	0,00	19 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 036,33
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 341,56
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	8 266,06	0,00	0,00	0,00	0,00	30 266,06
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
AZ.934-3

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
AZ.934-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI										
Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	60 580,58	16 671,03	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	7 230,69	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	3 144,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	8 137,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	41 741,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	9 440,34	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	1 713,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	5 843,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	7 094,56	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	7 094,56	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 251,61
60612	Energie - Electricité	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 230,69
60632	Fournitures de petit équipement	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 144,88
6068	Autres matières et fournitures	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 137,47
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 741,60
615232	Entretien, réparations réseaux	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 440,34
61551	Entretien matériel roulant	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 713,17
6156	Maintenance	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 843,46
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 094,56
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 094,56

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
AZ.936

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63				
					Actions sectorielles				
					631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					6311 Laboratoire	6312 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
AZ.937

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
AZ.938

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	55 672,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	55 672,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	11 704,88	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	73,28	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 494,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	10 137,60	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 376,99
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,28
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 494,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 137,60
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 672,11
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
D1.1

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Crédit Agricole	06/12/2023	300 000,00	300 000,00	10 470,26	300 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		300 000,00	300 000,00	10 470,26	300 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 975 830,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 975 830,00									
MON2726720 - DEXIA	DEXIA/CREDIT LOCAL	31/12/2011		20/03/2012	200 000,00	F	Taux fixe	4,980	4,980	EUR	T	P	N	A-1
MON281728 - BP	BANQUE POSTALE	04/12/2013		01/05/2014	100 000,00	F	Taux fixe	3,550	3,550	EUR	T	P	N	A-1
MON501303EUR- BP	BANQUE POSTALE	13/10/2014		01/02/2015	500 000,00	F	Taux fixe	2,370	2,370	EUR	T	P	N	A-1
N°07019406 - CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	07/07/2009		07/09/2009	100 000,00	F	Taux fixe	4,440	4,440	EUR	T	P	N	A-1
N°10000045226- CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	10/04/2014		01/08/2014	200 000,00	F	Taux fixe	3,360	3,360	EUR	T	P	N	A-1
N°10000913194- CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	03/07/2018		01/11/2018	180 000,00	F	Taux fixe	1,820	1,820	EUR	T	P	N	A-1
N°116800 - CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	01/12/2020		01/07/2021	400 000,00	F	Taux fixe	0,630	0,630	EUR	T	P	N	A-1
N°1210312 -CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	10/11/2011		01/07/2012	100 000,00	R	LEP	4,100	4,100	EUR	T	C	N	A-1
N°1233823 - CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	25/10/2012		01/06/2013	122 000,00	R	TAM	3,932	3,932	EUR	T	C	N	A-1
N°17AL071- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/11/2017		15/03/2018	170 000,00	F	LIVRET A	0,750	0,750	EUR	T	C	N	A-1
N°4587836 - CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/11/2015		28/02/2016	200 000,00	F	Taux fixe	2,030	2,030	EUR	T	P	N	A-1
N°476121- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/10/2016		30/01/2017	200 000,00	F	Taux fixe	1,100	1,100	EUR	T	P	N	A-1
N°7659447-CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/10/2009		01/03/2010	200 000,00	F	Taux fixe	4,010	4,010	EUR	T	P	N	A-1
N°7660571- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/02/2010		05/07/2010	200 000,00	F	Taux fixe	3,960	3,960	EUR	T	P	N	A-1
N°8172846 - CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	19/01/2012		10/05/2013	100 000,00	F	Taux fixe	4,550	4,550	EUR	T	P	N	A-1
N°8273412- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/07/2013		05/11/2013	203 830,00	F	Taux fixe	3,820	3,820	EUR	T	P	N	A-1

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
N°K5495 - CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SSCP	14/06/2022		28/09/2022	250 000,00	R	EURIBOR	0,820	0,820	EUR	T	C	N	A-1
N°KS3231	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SSCP	02/05/2023		01/09/2023	210 000,00	F	Taux fixe	4,620	4,620	EUR	T	P	N	A-1
N°MON508922EUR- BP	BANQUE POSTALE	03/05/2016		01/09/2016	400 000,00	F	Taux fixe	1,780	1,780	EUR	T	C	O	A-1
N°MON516977EUR- BP	BANQUE POSTALE	13/08/2017		01/03/2018	150 000,00	F	Taux fixe	1,600	1,600	EUR	T	C	N	A-1
N°MON539148 - BP	BANQUE POSTALE	19/10/2021		01/03/2022	200 000,00	F	Taux fixe	0,870	0,870	EUR	T	C	O	A-1
N°MON541952 - BP	BANQUE POSTALE	28/04/2022		01/09/2022	250 000,00	F	Taux fixe	1,740	1,740	EUR	T	C	N	A-1
N°MON547700EUR	LA BANQUE POSTALE	02/05/2024		01/11/2024	240 000,00	F	Taux fixe	3,890	3,890	EUR	T	C	N	A-1
PRET CAF	CAF ARRAS			30/06/2025	100 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le 04/04/2025				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-D	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					4 975 830,00										

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 525 701,37					317 699,60	63 685,75	0,00	5 924,95
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 525 701,37					317 699,60	63 685,75	0,00	5 924,95
MON2726720 - DEXIA	N	0,00	A-1	26 666,84	1,99	F	Taux fixe	4,980	13 333,32	1 743,00	0,00	36,89
MON281728 - BP	N	0,00	A-1	33 894,88	3,99	F	Taux fixe	3,550	7 262,21	1 365,11	0,00	96,93
MON501303EUR- BP	N	0,00	A-1	186 699,11	4,99	F	Taux fixe	2,370	34 765,03	4 941,25	0,00	725,17
N°07019406 - CA	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe	4,440	4 508,37	75,20	0,00	0,00
N°10000045226- CA	N	0,00	A-1	70 843,70	4,58	F	Taux fixe	3,360	14 346,26	2 682,89	0,00	257,87
N°10000913194- CA	N	0,00	A-1	110 904,34	8,83	F	Taux fixe	1,820	11 588,98	2 253,82	0,00	497,28
N°116800 - CDC	N	0,00	A-1	347 709,04	21,00	F	Taux fixe	0,630	15 057,42	2 244,60	0,00	174,13
N°1210312 -CDC	N	0,00	A-1	16 666,50	1,99	R	LEP	5,950	6 666,68	1 403,46	0,00	166,59
N°1233823 - CDC	N	0,00	A-1	26 433,49	2,99	R	TAM	3,932	8 133,32	1 941,55	0,00	83,72
N°17AL071- CE	N	0,00	A-1	90 666,76	7,99	F	LIVRET A	0,750	11 333,32	3 474,98	0,00	9,44
N°4587836 - CE	N	0,00	A-1	87 349,53	5,99	F	Taux fixe	2,030	13 554,15	1 945,61	0,00	157,62
N°476121- CE	N	0,00	A-1	97 439,65	6,99	F	Taux fixe	1,100	13 318,32	1 163,52	0,00	178,64
N°7659447-CE	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe	4,010	17 370,30	437,38	0,00	0,00
N°7660571- CE	N	0,00	A-1	8 743,55	0,50	F	Taux fixe	3,960	16 978,55	768,54	0,00	81,75
N°8172846 - CE	N	0,00	A-1	27 753,51	2,99	F	Taux fixe	4,550	7 750,44	1 484,44	0,00	175,39
N°8273412- CE	N	0,00	A-1	62 313,64	3,84	F	Taux fixe	3,820	15 170,35	2 744,29	0,00	363,67
N°K5495 - CA	N	0,00	A-1	208 333,30	12,74	R	EURIBOR	3,846	16 666,68	10 122,92	0,00	0,00
N°KS3231	N	0,00	A-1	184 307,89	8,67	F	Taux fixe	4,620	17 324,00	9 018,12	0,00	685,93
N°MON508922EUR- BP	N	0,00	A-1	157 142,76	5,66	F	Taux fixe	1,780	28 571,44	3 115,00	0,00	225,33
N°MON516977EUR- BP	N	0,00	A-1	77 500,00	7,91	F	Taux fixe	1,600	10 000,00	1 340,00	0,00	99,89
N°MON539148 - BP	N	0,00	A-1	160 000,04	12,00	F	Taux fixe	0,870	13 333,32	1 464,50	0,00	112,13
N°MON541952 - BP	N	0,00	A-1	208 333,30	12,67	F	Taux fixe	1,740	16 666,68	3 806,24	0,00	292,01
N°MON547700EUR	N	0,00	A-1	235 999,54	14,84	F	Taux fixe	3,890	4 000,46	4 149,33	0,00	1 504,57

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025


ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
PRET CAF	N	0,00	A-1	100 000,00	10,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 525 701,37					317 699,60	63 685,75	0,00	5 924,95

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
B1.5

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

		TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 525 701,37	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
B1.3

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES								IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

S²LO

IV

B1.6

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
BI.7

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
B1.6

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV

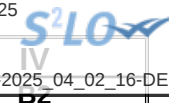
B1.3

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
D	Autre materiel de Bureau /mobilier (21848)	5	14/12/2022
D	Autre matériel et outillage voirie (215738)	3	14/12/2022
D	Autre matériel informatique (21838)	5	14/12/2022
D	Autres immobilisations corporelles (2188)	5	14/12/2022
D	Autres matériels de transport (21828)	10	14/12/2022
D	Autres réseaux (21538)	3	14/12/2022
D	Biens de faible valeur (500 €)	1	14/12/2022
L	Equipement spécifique sports	6	14/12/2022
L	Equipement garages et ateliers municipaux	12	14/12/2022
L	Equipement spécifique culturel	10	14/12/2022
L	Equipement spécifique de restauration	6	14/12/2022
L	Equipement spécifique entretien des bâtiments	8	14/12/2022
L	Equipement spécifique matériel Ecole de musique	5	14/12/2022
D	Frais d'étude non suivi de réalisation (2031)	5	14/12/2022
D	Immeubles productifs revenus mis à dispos. (21321)	20	14/12/2022
D	Logiciels (2051)	2	14/12/2022
D	Matériel de téléphonie (2185)	5	14/12/2022
D	Matériel informatique scolaire (21831)	5	14/12/2022
D	Matériels espaces verts (tondeuses, tronçonneuses)	5	14/12/2022
D	Mobilier de Bureau scolaire (21841)	5	14/12/2022
D	Plantations d'arbres et d'arbustes (2121)	15	14/12/2022
D	Subvent. Equipt - personne de droit privé (2042)	2	14/12/2022
D	Subvent. Equipt - personne de droit public (2041)	15	14/12/2022

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des provisions de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
BS.2

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV
D4

IV – ANNEXES							
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							

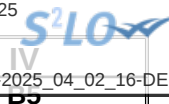
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

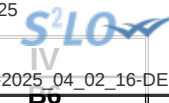
**IV – ANNEXES****B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
B7.2

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	381 385,35
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	381 385,35
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 455 410,14
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	5,91

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S²LOIV
B7.5

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
B7.0

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
B7.7

IV – ANNEXES				
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				

ETAT DES RECETTES GREVEES D’UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
B7.6

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	133 715,83	
Personnes de droit privé	133 715,83	
Associations	133 715,83	
A.S.B. VOLLEY	300,00	Subvention 2024
AAA BEAURAINS	100,00	Subvention 2024
AEP DE BEAURAINS COMPTE GESTION	43 958,83	Subvention 2024
AEP JEAN HANQUAUT	330,00	Subvention 2024
AMICALE LAIQUE DE BEAURAINS	1 300,00	Subvention 2024
AMICALE SPORTIVE DE BEAURAINS FOOTBALL	10 000,00	Subvention 2024
APE LES MARRONNIERS J.MOULIN	330,00	Subvention 2024
APEI - LES PAPILLONS BLANCS	1 000,00	Subvention 2024
APEL BEAURAINS DES ECOLES ST JEAN NOTRE DAME	330,00	Subvention 2024
ART OF DANSE	380,00	Subvention 2024
ASDB BADMINTON	1 200,00	Subvention 2024
ASSOC.GEST.FDS PART.HABT	2 500,00	Subvention 2024
BEAURAINS 2000 CYCLO	200,00	Subvention 2024
BEAURAINS ANIMATION	28 000,00	Subvention 2024
BEAURAINS BASKET BALL	3 350,00	Subvention 2024
BEAURAINS SANG POUR SANG	500,00	Subvention 2024
BOXING CLUB	600,00	Subvention 2024
C.E.P.M.	32 000,00	Subvention 2024
CERCLE DES ARTISTES DE LA VALLEE DE LA SENSEE	100,00	Subvention 2024
CLUB DE DETENTE FEMININE	200,00	Subvention 2024
CLUB DU 3EME AGE	150,00	Subvention 2024
COLLECTIF ASSOCIATIF REPRES. MUSIQUES ACTUELLES	337,00	Subvention 2024
COMITE DES ANCIENS COMBATTANTS	500,00	Subvention 2024
CREATION ET SAVOIR FAIRE	400,00	Subvention 2024
CRESCENDO	800,00	Subvention 2024
DELEG.DEPART.EDUCATION NATIONALE	150,00	Subvention 2024
ETOILE DE BEAURAINS	300,00	Subvention 2024
HARMONIE MUNICIPALE	900,00	Subvention 2024
JARDINIERS DES 4 SAISONS	150,00	Subvention 2024
JU-JUTSU CLUB BEAURAINS	200,00	Subvention 2024
JUDO CLUB ASSOCIATION	400,00	Subvention 2024
LE COCHEVIS GROUPE ORNITHOLOGIQUE	200,00	Subvention 2024
LE COIN DES CONTEURS	100,00	Subvention 2024
LES AMIS DE LA PLUME BEAURINOISE	250,00	Subvention 2024

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

Préstations en nature

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
MUSIQUE FRANCHE	100,00	Subvention 2024
PETANQUE BEURINOISE	550,00	Subvention 2024
PLAISIRS PARTAGES	200,00	Subvention 2024
TALENTS EN SCENE	800,00	Subvention 2024
TENNIS CLUB BEURAINS	350,00	Subvention 2024
U'NANIM	200,00	Subvention 2024
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

- (1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.
- (2) Numéro à 9 chiffres.
- (3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		24,00	2,00	26,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	5,00	1,00	6,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	7,00	1,00	8,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		33,00	11,00	44,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	8,00	4,00	12,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	9,00	5,00	14,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	5,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025


ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	B	1,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		10,00	4,00	14,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	3,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	5,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		70,00	19,00	89,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	367	0,00	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
BII.1

IV – ANNEXES			
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS			0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
B11.2

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
B12.1

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			713 876,16	24 846,10	
Acquisitions à titre onéreux			713 876,16	24 846,10	
22/01/2024	DISQUES DURS SUR SERVEUR NAS	21838-2024-138	499,20	442,35	1
22/01/2024	TELEPHONIE MOBILE -	2185-2024-140	708,00	125,47	5
25/01/2024	DISTRIBUTEURS SAC + POTEAUX (7)	2152-2024-139	1 218,00	107,93	10
12/02/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	8 208,00	0,00	0
22/02/2024	ABONNEMENT PROGICIEL TANGARA 2024	2051-2024-190	1 950,14	836,94	2
22/02/2024	ABT ANNUEL LOGICIEL 3CX (32 APPELS) + MAINTENANCE	2051-2024-188	1 554,00	666,93	2
22/02/2024	ACHAT SERVEUR HPE DE REPLICATION INFORMATIQUE	21838-2024-185	7 052,44	3 026,67	2
22/02/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	1 020,00	0,00	0
22/02/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	5 340,00	0,00	0
22/02/2024	INJECTEUR EXTRACTEUR PROFESSIONNEL NETTOYAGE TENTE	2188-2024-183	586,80	83,95	6
22/02/2024	MASTER POLY VOLUME ANNEE 2019 90 000 KM	21828-2024-481	29 880,00	2 174,60	10
22/02/2024	POUBELLE TRI SELECTIF + CORBEILLE SANTIAGO	2152-2024-182	2 143,20	183,96	10
22/02/2024	PUBLICAT MARCHE AMELIORATION DE LA ZONE D'ACCUEIL	2033-2024-181	864,00	0,00	0
06/03/2024	DISTRIBUTEURS SAC + POTEAUX	2152-2024-389	1 780,80	141,97	10
14/03/2024	CAMERA TP LINK VIGI 5MP DOME - MAIRIE	2188-2024-387	516,00	82,27	5
14/03/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	680,74	0,00	0
14/03/2024	PORTAIL CMultisports	21351-2024-388	3 240,00	0,00	0
19/03/2024	ABONNEMENT + MAINTENANCE COSOLUCE 2024	2051-2024-417	7 341,31	2 854,96	2
26/03/2024	STATION D ACCUEIL V7 USB-C	21838-2024-477	397,99	303,84	1
26/03/2024	STATION D'ACCUEIL	21838-2024-475	199,00	151,46	1
26/03/2024	TABLETTE "ETAT DES LIEUX DES SALLES"	21838-2024-476	398,90	303,61	1
10/04/2024	TELEPHONE SIP T53 + TELEPHONE SIP MURAL H12U	2185-2024-630	214,80	214,80	1
11/04/2024	COMPLEMENT MOBILIER ACCUEIL MAIRIE F SERVICES	21848-2024-628	1 491,17	104,80	10
11/04/2024	REMPLACEMENT EXTINCTEURS 2023	2188-2024-627	3 966,00	464,54	6
15/04/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	3 789,97	0,00	0
15/04/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	122,10	0,00	0
15/04/2024	VIDEO PROTECTION CS	2158-2024-625	59 951,80	8 426,56	5
18/04/2024	LICENCES TELMAT MAIRIE/CENTRE SOCIAL/ATELIER CITOY	2051-2024-629	408,00	286,73	1
30/04/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	1 069,73	0,00	0
30/04/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	25 482,98	0,00	0
30/04/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	10 627,50	0,00	0
30/04/2024	MOTO BINEUSE	21578-2024-717	720,72	75,74	6
14/05/2024	ACHAT DE 2 TRONCONEUSE ECHO CS280 GUIDE 25	21578-2024-718	636,46	67,10	6

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025


Durée

ID : 062-216200998-20250402-20250402-16-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	en années (2)
14/05/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	6 000,55	0,00	0
14/05/2024	MAISON DES ASSOCIATIONS	21318-7	5 000,00	0,00	0
23/05/2024	TELEPHONIE MOBILE IPHONE 15	2185-2024-859	1 362,00	155,12	5
04/06/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	294,00	0,00	0
12/06/2024	IPHONE 15 PRO MAX 512GO	2185-2024-909	1 658,00	182,38	5
26/06/2024	COFFRET ELECTRIQUE DUCASSE	21578-2024-1004	489,86	250,37	1
10/07/2024	ABRI DURAMAX TREILLIS CIMENT BETON	2188-2024-1111	602,50	28,62	10
10/07/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	17 013,18	0,00	0
10/07/2024	COFFRET ELECTRIQUE DUCASSE	21578-2024-1113	888,00	140,60	3
18/07/2024	FRE FA5479 DU 15/12/2023 BUREAU EVENEMENTIEL	21848-2024-1168	608,21	27,54	10
22/07/2024	IMP LASER HP PRO 4002dw + IMP LASER +SCAN SP1125N	21838-2024-1210	1 147,58	96,27	5
28/08/2024	BROSSE DE DESHERBAGE	215738-2024-1349	1 226,88	135,13	3
28/08/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	52 637,65	0,00	0
28/08/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	376,84	0,00	0
02/09/2024	BOITIER GITABOX 25 UTILISATEURS	2188-2024-1350	1 329,60	219,75	2
02/09/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	540,00	0,00	0
02/09/2024	SELF RESTAURATION SCOLAIRE	21574-2024-1353	16 122,00	532,92	10
04/09/2024	MOBILIER ERGONOMIQUE ATSEM ECOLES	21841-2024-1399	3 400,18	438,24	5
04/09/2024	STORES MH	2188-2024-1398	524,40	28,16	6
11/09/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	29 227,01	0,00	0
11/09/2024	STORES RH	2188-2024-1540	1 132,80	50,35	6
13/09/2024	BATIEMENT RUE PIERRE CURIE	2138-2023-1997	12 480,00	0,00	0
13/09/2024	BATIEMENT RUE PIERRE CURIE	2138-2023-1997	4 680,00	0,00	0
13/09/2024	VISIOPHONE JM	2188-2024-1409	7 371,36	442,28	5
13/09/2024	VISIOPHONE PH	2188-2024-1410	7 371,36	442,28	5
25/09/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	376,84	0,00	0
25/09/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	560,83	0,00	0
25/09/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	6 376,50	0,00	0
30/09/2024	TAPIS DE RECEPTION + FILET + POTEAU DE VOLLEY	2188-2024-1602	717,25	17,73	10
02/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	9 511,03	0,00	0
02/10/2024	TAPIS DE RECEPTION + FILET + POTEAU DE VOLLEY	2188-2024-1691	629,00	12,93	10
09/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	2 622,06	0,00	0
15/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	3 660,00	0,00	0
15/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	0,00	0,00	0
15/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	0,00	0,00	0
15/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	0,00	0,00	0
15/10/2024	PERCEUSE VISEUSE	2158-2024-1668	568,10	23,36	5
17/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	15 455,27	0,00	0
23/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	757,39	0,00	0
23/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	561,94	0,00	0
23/10/2024	ENCEINTES AMPLIFIEES + KIT MIROPHONESS + CABLE - S	21838-2024-1791	3 899,00	147,30	5
23/10/2024	ETAGERES ACCUEIL CS	21848-2024-1788	539,40	20,38	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	en années (2)
29/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	32 108,33	0,00	0
29/10/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	40 412,36	0,00	0
29/10/2024	IMPRIMANTE LASER + SUPPORT MOBILE +HPE NETWORKING	21838-2024-1846	1 801,00	0,00	5
30/10/2024	18 TABLES DURALIGHT	21848-2024-1845	1 987,13	67,34	5
30/10/2024	REFRIGERATEUR SERVICE FETES	2188-2024-1844	279,99	47,44	1
13/11/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	9 799,40	0,00	0
20/11/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	600,68	0,00	0
20/11/2024	FRE 012742 DU 01/10/24 FLASH V860 III Canon + batt	2188-2024-1948	288,90	32,90	1
20/11/2024	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA + ECRAN	2188-2024-1928	678,00	12,87	6
25/11/2024	CENDRIER MURAL	2188-2024-2038	469,20	43,01	1
25/11/2024	EXTINCTEURS DIVERS BATIMENTS	2188-2024-2039	1 944,00	29,70	6
25/11/2024	FAUTEUIL ERGONOMIQUE NOUVELLE ESPACE ACCUEIL CS	21848-2024-2040	481,69	44,15	1
26/11/2024	MAISON DES ASSOCIATIONS	21318-7	389,00	0,00	0
02/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	10 078,57	0,00	0
02/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	0,00	0,00	0
02/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	0,00	0,00	0
02/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	11 647,58	0,00	0
04/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	24 844,75	0,00	0
04/12/2024	CHAUFFEUSE CABRIOLET	21848-2024-2129	1 016,64	5,65	10
04/12/2024	FAUTEUIL ERGONOMIQUE NOUVELLE ESPACE ACCUEIL CS	21848-2024-2040	481,69	44,15	1
09/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	-10 078,57	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	10 119,18	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	10 302,11	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	4 729,08	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	552,00	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	378,70	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	8 401,97	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	4 905,00	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	0,00	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	8 843,40	0,00	0
11/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	13 578,88	0,00	0
12/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	6 959,84	0,00	0
20/12/2024	ATELIERS MUNICIPAUX	21318-3	5 842,80	0,00	0
20/12/2024	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	3 512,91	0,00	0
20/12/2024	ECOLE JEAN HANQUAUT	21312-2	12 870,55	0,00	0
20/12/2024	ECOLE JEAN HANQUAUT	21312-2	6 449,03	0,00	0
20/12/2024	ECOLE JEAN HANQUAUT	21312-2	55 722,38	0,00	0
20/12/2024	ECOLE JEAN HANQUAUT	21312-2	12 218,01	0,00	0
20/12/2024	ECOLE JEAN HANQUAUT	21312-2	2 010,88	0,00	0
20/12/2024	ECOLE JEAN MOULIN	21312-1	561,47	0,00	0
20/12/2024	ECOLE JEAN MOULIN	21312-1	986,40	0,00	0

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

SLO

Durée

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	en années (2)
06/01/2025	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	11 922,91	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
BIZ

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							35 398,00	33 214,00	
Cessions à titre onéreux							35 398,00	33 214,00	
	FOURGON IVECO 8205VZ62		20 809,00	5	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
	NOTE 202212-7511A BORNAGE ZH 32		0,00	0	0,00	2 184,00	34 398,00	32 214,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	
	ACHAT VEHICULE CITROEN XSARA		6 500,00	5	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	82 692,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	29 665,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	2 184,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
514

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 174,43
21312	Bâtiments scolaires	90 818,72
21318	Autres bâtiments publics	9 355,71
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		100 174,43

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	75 028,82	
60632	Fournitures de petit équipement	75 028,82	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		100 174,43
722	Immobilisations corporelles		100 174,43
TOTAL GENERAL		75 028,82	I 100 174,43

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	100 174,43
Recettes réelles de fonctionnement	6 455 410,14
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	1,55 %

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
B15.1**B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**
B15.2**B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-170 904,29
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	83 922,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-86 982,29

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	86 982,29
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-86 982,29
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	317 700,00	317 699,60	529 580,00	847 279,60
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	557 436,47	271 937,10	702 970,00	974 907,10
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	239 736,47	-45 762,50	173 390,00	127 627,50
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-170 904,29			-170 904,29
Affectation au 1068 (C)	86 982,29	86 982,29		86 982,29
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-83 922,00			-83 922,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				43 705,50

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		317 700,00	I 317 699,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		317 700,00	317 699,60
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	317 700,00	317 699,60
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
CIS

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		557 436,47	III 271 937,10
Ressources propres externes de l'année (a)		62 045,00	61 419,71
10222	FCTVA	47 345,00	46 739,99
10226	Taxe d'aménagement (2)	14 700,00	14 679,72
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		495 391,47	210 517,39
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 000,00	3 576,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	94,63
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	1 004,45
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	6 201,08
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 100,00	15 718,91
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00	4 483,47
28128	Autres aménagements de terrains	100,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	500,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	4 000,00	3 862,68
28152	Installations de voirie	3 300,00	4 464,04
281578	Autre matériel technique	0,00	393,21
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 000,00	13 237,17

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


Realisations

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	100,00	91,20
281828	Autres matériels de transport	47 500,00	22 470,13
281831	Matériel informatique scolaire	8 000,00	6 896,31
281838	Autre matériel informatique	38 000,00	41 117,53
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000,00	3 413,95
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 000,00	8 400,25
28185	Matériel de téléphonie	500,00	1 085,72
28188	Autres immo. corporelles	75 000,00	74 006,66
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	82 692,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 799,47	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
C2.1

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
CL-2

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

CS.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	32 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	5 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	29 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	397 134,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		464 305,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	32 149,00	0,00	0,00	32 149,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	5 142,00	0,00	0,00	5 142,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	29 880,00	0,00	29 880,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	397 134,20	0,00	0,00	397 134,20	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		464 305,20	0,00	29 880,00	434 425,20	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

CS.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	35 391,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	400 252,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	28 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		464 305,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	35 391,10	0,00	29 880,00	5 511,10	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	400 252,10	0,00	0,00	400 252,10	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	28 662,00	0,00	0,00	28 662,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		464 305,20	0,00	29 880,00	434 425,20	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D’ENSEMBLE	D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00
TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION –	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)
(Montants exprimés en K€)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.
(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.
(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE	DZ.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Total séries génériques						0,00	0,00	0,00

- (1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.
- (2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.
- (3) Série générique : type de rame (génération de rame).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
DS.1

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – ENTREES

ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
DS.2

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme)

ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis- sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
D4

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE


IV
DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N				
ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
HURET HERVE	INSTITUT DE FORMATION DES ELUS LOCAUX	800,00	15 MARS 2024 BEAURAINS	COMPRENDRE ET DECRYPTER LE BUDGET PRINCIPAL
VEZILIER VINCENT	INSTITUT DE FORMATION DES ELUS LOCAUX	800,00	15 MARS 2024 BEAURAINS	COMPRENDRE ET DECRYPTER LE BUDGET PRINCIPAL
VEZILIER VINCENT	ADVOCACI GROUPE	320,00	21 MAI 2024 DISTANCIEL BEAURAINS	PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC ET DANS LES MEDIAS

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT
(en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)**

D6

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025


ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 757 906,00	1 202 480,05	529 580,00	25 845,95
RECETTES	1 757 906,00	769 480,60	702 970,00	285 455,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 858 820,00	6 423 671,55	0,00	435 148,45
RECETTES	6 858 820,00	6 915 598,23	0,00	-56 778,23

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO/ N°SIRET : 21620099800088				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 923 777,62	3 923 725,24	0,00	52,38
RECETTES	3 923 777,62	1 988 177,62	0,00	1 935 600,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 927 777,83	1 992 177,62	0,00	1 935 600,21
RECETTES	3 927 777,83	3 913 773,47	0,00	14 004,36

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 681 683,62	5 126 205,29	529 580,00	25 898,33
RECETTES	5 681 683,62	2 757 658,22	702 970,00	2 221 055,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 786 597,83	8 415 849,17	0,00	2 370 748,66
RECETTES	10 786 597,83	10 829 371,70	0,00	-42 773,87

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

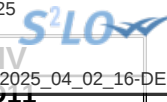
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 681 683,62	5 126 205,29	529 580,00	25 898,33
RECETTES	5 681 683,62	2 757 658,22	702 970,00	2 221 055,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 786 597,83	8 415 849,17	0,00	2 370 748,66
RECETTES	10 786 597,83	10 829 371,70	0,00	-42 773,87
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	16 468 281,45	13 542 054,46	529 580,00	2 396 646,99
TOTAL GENERAL DES RECETTES	16 468 281,45	13 587 029,92	702 970,00	2 178 281,53

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet du coefficient correcteur (2)		0,00	0,00	0,00 %	0,00	267 593,00	4,21
Part communale des ressources							
TFPB		6 046 000,00	4,45	46,70 %	0,00	2 823 482,00	4,45
TFPNB		55 800,00	13,84	69,55 %	0,00	38 809,00	13,84
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		163 300,00	-25,29	20,32 %	0,00	33 183,00	-25,29
TOTAL		6 265 100,00	3,45			3 163 067,00	8,30

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES		
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D13.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D13.2**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

D14.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |
-
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D14.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_16-DE

S²LOW

MAIRIE DE BEAURAINS - Principal - CA - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : ,

Nombre de suffrages exprimés : ,

VOTES :

Pour : ,

Contre : ,

Abstentions : ,

Date de convocation : 20/03/2025

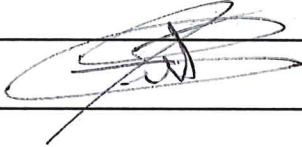
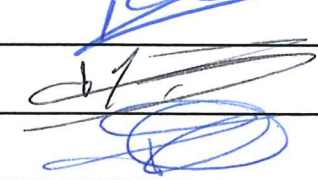
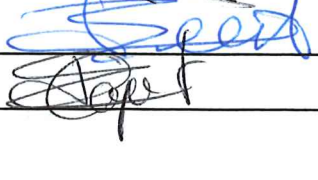
Présenté par Le Maire (1),

A Beaurains,, le 02/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire

A Beaurains,, le 02/04/2025

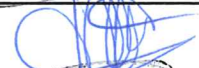
Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3),

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	
Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emilie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEGUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Beaurains,, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2024- BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, M. DUPOND Cédric

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion présenté par le receveur municipal, du service de gestion comptable, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 de la totalité du Budget Principal, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit d'enregistrer dans ses écritures pour 2024.

Les résultats du Compte de Gestion sont conformes à ceux du Compte Administratif 2024.
Statuant sur cette comptabilité,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la collectivité, n'appelle ni observations ni réserves.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE



Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 22, Contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

COMMUNE DE BEAURAINS
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M TONY VIEIRA
MME VERONIQUE LEVEQUE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 31/01/2024
DU 01/02/2024 AU 05/02/2025

Population 5578
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	Etat III-1 33
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 61

ETAT LIQUIDATION COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : I-1 -

S²LO

BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	14 654,80
Subventions d'investissement versées	82,10	Neutralisations et régularisations	-6 939,64
Autres immobilisations incorporelles	48,02	Réserves	10 046,92
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	360,01
Terrains	2 196,60	Résultat de l'exercice	131,91
Constructions	13 338,30	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
		TOTAL FONDS PROPRES (I)	18 254,00
Réseaux et installations de voirie	1 114,56	PASSIF	
Réseaux divers	2 626,73	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Installations techniques, agencements et matériel	84,69	DETTES FINANCIÈRES	
Immobilisations mises en concessions ou affermées	12,59	Emprunts obligataires	
Autres	510,09	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 431,63
Immobilisations corporelles en cours	649,26	Dettes financières et autres emprunts	100,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	54,76		
Immobilisations financières (nettes)	3,07	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	2 531,63
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	20 720,78	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136,88
Stocks		Autres dettes non financières	16,73
Créances	177,38	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	153,60
Trésorerie	41,26	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	218,64	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	2 685,23
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,19
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	20 939,42	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	20 939,42

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations



BILAN (en Euros)

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		109 009,42	26 906,01	82 103,41	89 403,57
Autres immobilisations incorporelles		240 697,58	192 673,68	48 023,90	54 600,68
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		2 205 692,49	9 091,74	2 196 600,75	2 203 359,42
Constructions		13 346 023,35	7 725,36	13 338 297,99	13 209 837,24
Réseaux et installations de voirie		1 163 255,60	48 695,44	1 114 560,16	1 113 882,20
Réseaux divers		2 626 728,77		2 626 728,77	2 626 728,77
Installations techniques, agencements et matériel		381 735,68	297 046,74	84 688,94	17 715,50
Immobilisations mises en concessions ou affermées		12 590,83		12 590,83	12 590,83
Autres		2 765 258,15	2 255 164,43	510 093,72	571 451,12
Immobilisations corporelles en cours		649 260,50		649 260,50	262 204,87
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		54 756,44		54 756,44	54 756,44
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		3 071,53		3 071,53	3 071,53
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		23 558 080,34	2 837 303,40	20 720 776,94	20 219 602,17

BILAN (en Euros)

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		23 006,42		23 006,42	18 694,58
Créances sur les redevables et comptes rattachés		98 099,80	1 769,92	96 329,88	147 414,57
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		14 751,77		14 751,77	480 379,99
Créances sur les autres débiteurs		43 291,08		43 291,08	11 784,48
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		179 149,07	1 769,92	177 379,15	658 273,62
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		41 263,14		41 263,14	99 182,21
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		41 263,14		41 263,14	99 182,21
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					101,04
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		23 778 492,55	2 839 073,32	20 939 419,23	20 977 159,04

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

BILAN (en Euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		2 671 398,83	2 671 398,83
Fonds globalisés		5 635 674,04	5 574 254,33
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		6 347 724,38	6 306 931,41
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-6 939 642,48	-6 967 123,48
RÉSERVES		10 046 921,39	9 959 939,10
REPORT A NOUVEAU		360 013,66	180 163,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		131 913,02	266 832,62
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		18 254 002,84	17 992 396,14

BILAN (en Euros)

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 431 626,28	2 507 912,16
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		100 000,00	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		2 531 626,28	2 507 912,16
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		136 877,13	453 782,41
Dettes fiscales et sociales		107,00	847,21
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		3 585,07	
Autres dettes non financières		13 033,46	22 086,12
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		153 602,66	476 715,74
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		2 685 228,94	2 984 627,90
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		187,45	135,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		20 939 419,23	20 977 159,04

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024
En Milliers d'Euros

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	492,37	490,04
Participations	576,14	508,63
Compensations, autres attributions et autres participations	34,22	50,99
Dons et legs		
Impôts et taxes	4 817,38	4 692,51
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	350,89	407,71
Produits des cessions d'actifs	29,67	0,61
Autres produits de gestion	55,64	37,85
Production stockée et immobilisée	100,17	109,68
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,35
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	6 456,49	6 298,37
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 292,85	1 303,58
Charges de personnel	4 179,14	3 957,68
Indemnités des élus (et membres du CESR)	95,53	93,49
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	36,25	46,68
Impôts et taxes	146,58	105,73
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	210,52	214,17
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	2,18	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	27,48	0,61
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 990,54	5 721,94

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024
En Milliers d'Euros

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	257,92	237,29
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	257,92	237,29
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	208,03	339,14
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	76,11	72,31
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-76,11	-72,31
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	131,91	266,83

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		492 365,97	490 035,51	2330.46
Participations		576 137,47	508 630,83	67506.64
Compensations, autres attributions et autres participations		34 224,00	50 987,00	-16763.00
Dons et legs				
Impôts et taxes		4 817 384,88	4 692 510,56	124874.32
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		350 891,63	407 712,11	-56820.48
Produits des cessions d'actifs		29 665,00	607,80	29057.20
Autres produits de gestion		55 643,55	37 853,81	17789.74
Production stockée et immobilisée		100 174,43	109 680,96	-9506.53
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges			350,00	-350.00
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		6 456 486,93	6 298 368,58	158118.35
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 292 846,65	1 303 580,70	-10734.05
Charges de personnel		4 179 144,51	3 957 678,46	221466.05
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		3 021 317,71	2 839 301,32	182016.39
Dont charges sociales		1 157 826,80	1 118 377,14	39449.66
Indemnités des élus (et membres du CESR)		95 533,17	93 488,44	2044.73
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		36 252,75	46 680,68	-10427.93
Impôts et taxes		146 577,93	105 730,42	40847.51
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		210 517,39	214 169,66	-3652.27
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		2 184,00		2184.00
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		27 481,00	607,80	26873.20
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 990 537,40	5 721 936,16	268601.24
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		257 923,51	237 291,52	20631.99
Dont ménages		2 539,71	2 682,29	-142.58
Dont personnes morales de droit privé		133 715,83	121 799,85	11915.98
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics		121 667,97	112 809,38	8858.59
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		257 923,51	237 291,52	20631.99
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		208 026,02	339 140,90	-131114.88
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		75 466,49	71 539,51	3926.98
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		646,51	768,77	-122.26
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		76 113,00	72 308,28	3804.72
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-76 113,00	-72 308,28	-3804.72
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		131 913,02	266 832,62	-134919.60

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : I-5

S²LO

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : I-5

S²LO

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 757 906,00	6 888 485,00	8 646 391,00
Titres de recette émis (b)	775 322,44	6 573 355,22	7 348 677,66
Réductions de titres (c)	5 841,84	17 770,65	23 612,49
Recettes nettes (d = b - c)	769 480,60	6 555 584,57	7 325 065,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 757 906,00	6 888 485,00	8 646 391,00
Mandats émis (f)	1 073 773,40	6 519 474,59	7 593 247,99
Annulations de mandats (g)	42 197,64	95 803,04	138 000,68
Dépenses nettes (h = f - g)	1 031 575,76	6 423 671,55	7 455 247,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		131 913,02	
(h - d) Déficit	262 095,16		130 182,14

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : II-2

S2LO

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-170 904,29		-262 095,16		-432 999,45
Fonctionnement	446 995,95	86 982,29	131 913,02		491 926,68
TOTAL I	276 091,66	86 982,29	-130 182,14		58 927,23
II - Budgets des services à caractère administratif					
28500-BEAURAINS POLE ACT.LONGS CHAMP					
Investissement	-1 988 177,62		52 630,00		-1 935 547,62
Fonctionnement	1 523 225,17		398 370,68		1 921 595,85
Sous-Total	-464 952,45		451 000,68		-13 951,77
TOTAL II	-464 952,45		451 000,68		-13 951,77
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-188 860,79	86 982,29	320 818,54		44 975,46



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	315 000,00	2 700,00	317 700,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 732,00	-30 000,00	31 732,00
204	Subventions d'équipement versées	160 245,00	-7 055,00	153 190,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	338 104,71	46 560,00	384 664,71
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	566 384,00	20 240,00	586 624,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 441 465,71	32 445,00	1 473 910,71
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 441 465,71	32 445,00	1 473 910,71
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 726,00		107 726,00
041	Opérations patrimoniales	5 365,00		5 365,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	113 091,00		113 091,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	170 904,29		170 904,29
TOTAL GENERAL		1 725 461,00	32 445,00	1 757 906,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	317 700,00	327 649,64	9 950,04	317 699,60	0,40
20	31 732,00	20 144,44	7 426,31	12 718,13	19 013,87
204	153 190,00				153 190,00
21	384 664,71	228 670,69	14 742,72	213 927,97	170 736,74
23	586 624,00	397 134,20	10 078,57	387 055,63	199 568,37
SOUS-TOTAL	1 473 910,71	973 598,97	42 197,64	931 401,33	542 509,38
TOTAL	1 473 910,71	973 598,97	42 197,64	931 401,33	542 509,38
040	107 726,00	100 174,43		100 174,43	7 551,57
041	5 365,00				5 365,00
TOTAL	113 091,00	100 174,43		100 174,43	12 916,57
001	170 904,29				170 904,29
TOTAL GENERAL	1 757 906,00	1 073 773,40	42 197,64	1 031 575,76	726 330,24



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	151 682,29	-2 655,00	149 027,29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	756 622,24	11 500,00	768 122,24
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	340 000,00		340 000,00
024	Produits de cessions (recettes)	82 692,00	-29 665,00	53 027,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 330 996,53	-20 820,00	1 310 176,53
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 330 996,53	-20 820,00	1 310 176,53
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	200 799,47		200 799,47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	188 300,00	53 265,00	241 565,00
041	Opérations patrimoniales	5 365,00		5 365,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	394 464,47	53 265,00	447 729,47
TOTAL GENERAL		1 725 461,00	32 445,00	1 757 906,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	149 027,29	148 402,00		148 402,00	625,29
13	768 122,24	40 792,97		40 792,97	727 329,27
16	340 000,00	340 103,24		340 103,24	-103,24
024	53 027,00				53 027,00
SOUS-TOTAL	1 310 176,53	529 298,21		529 298,21	780 878,32
TOTAL	1 310 176,53	529 298,21		529 298,21	780 878,32
021	200 799,47				200 799,47
040	241 565,00	246 024,23	5 841,84	240 182,39	1 382,61
041	5 365,00				5 365,00
TOTAL	447 729,47	246 024,23	5 841,84	240 182,39	207 547,08
TOTAL GENERAL	1 757 906,00	775 322,44	5 841,84	769 480,60	988 425,40



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 417 367,00	3 521,00	1 420 888,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 381 733,00	-20 000,00	4 361 733,00
014	Atténuations de produits	15 046,00	1 645,00	16 691,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	552 337,66	9 367,00	561 704,66
66	CHARGES FINANCIÈRES	66 111,53	10 767,00	76 878,53
67	CHARGES SPECIFIQUES	9 030,34	-1 950,00	7 080,34
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	1 145,00		1 145,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 442 770,53	3 350,00	6 446 120,53
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	200 799,47		200 799,47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	188 300,00	53 265,00	241 565,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	389 099,47	53 265,00	442 364,47
TOTAL GENERAL		6 831 870,00	56 615,00	6 888 485,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	1 420 888,00	1 415 449,95	75 213,09	1 340 236,86	80 651,14
012	4 361 733,00	4 360 950,87	212,00	4 360 738,87	994,13
014	16 691,00	16 691,00		16 691,00	
65	561 704,66	393 406,47	5 397,63	388 008,84	173 695,82
66	76 878,53	84 195,24	8 082,24	76 113,00	765,53
67	7 080,34	1 700,59		1 700,59	5 379,75
68	1 145,00				1 145,00
TOTAL	6 446 120,53	6 272 394,12	88 904,96	6 183 489,16	262 631,37
023	200 799,47				200 799,47
042	241 565,00	247 080,47	6 898,08	240 182,39	1 382,61
TOTAL	442 364,47	247 080,47	6 898,08	240 182,39	202 182,08
TOTAL GENERAL	6 888 485,00	6 519 474,59	95 803,04	6 423 671,55	464 813,45

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	101 736,00	-490,00	101 246,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	398 664,00	490,00	399 154,00
73	IMPOTS ET TAXES	1 294 154,00	-2 075,00	1 292 079,00
731	Fiscalité locale	3 470 382,00		3 470 382,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 037 794,34	25 868,00	1 063 662,34
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	41 180,00	3 157,00	44 337,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	19 595,00	29 665,00	49 260,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	625,00		625,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 364 130,34	56 615,00	6 420 745,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 726,00		107 726,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	107 726,00		107 726,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	360 013,66		360 013,66
TOTAL GENERAL		6 831 870,00	56 615,00	6 888 485,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	101 246,00	82 406,64		82 406,64	18 839,36
70	399 154,00	362 714,28	11 822,65	350 891,63	48 262,37
73	1 292 079,00	1 292 057,94		1 292 057,94	21,06
731	3 470 382,00	3 542 017,94		3 542 017,94	-71 635,94
74	1 063 662,34	1 102 727,44		1 102 727,44	-39 065,10
75	44 337,00	54 817,46	215,00	54 602,46	-10 265,46
77	49 260,00	36 439,09	5 733,00	30 706,09	18 553,91
78	625,00				625,00
TOTAL	6 420 745,34	6 473 180,79	17 770,65	6 455 410,14	-34 664,80
042	107 726,00	100 174,43		100 174,43	7 551,57
TOTAL	107 726,00	100 174,43		100 174,43	7 551,57
002	360 013,66				360 013,66
TOTAL GENERAL	6 888 485,00	6 573 355,22	17 770,65	6 555 584,57	332 900,43



ETAT LIQUIDATION COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : II-4 -

S2LO

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	327 649,64	9 950,04	317 699,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	327 649,64	9 950,04	317 699,60
2033	Frais d'insertion	1 464,68		1 464,68
2051	Concessions et droits similaires	18 679,76	7 426,31	11 253,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 144,44	7 426,31	12 718,13
21318	Autres bâtiments publics	11 749,00		11 749,00
21351	Bâtiments publics	3 240,00		3 240,00
2138	Autres constructions	17 160,00		17 160,00
2152	Installations de voirie	5 142,00		5 142,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 226,88		1 226,88
215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	16 122,00		16 122,00
21578	Autre matériel technique	2 735,04		2 735,04
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	60 519,90		60 519,90
21828	Autres matériels de transport	29 880,00		29 880,00
21838	Autre matériel informatique	15 395,11		15 395,11
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 400,18		3 400,18
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 007,90		15 007,90
2185	Matériel de téléphonie	3 942,80		3 942,80
2188	Autres	43 149,88	14 742,72	28 407,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	228 670,69	14 742,72	213 927,97
2313	Constructions	397 134,20	10 078,57	387 055,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	397 134,20	10 078,57	387 055,63
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	973 598,97	42 197,64	931 401,33
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	973 598,97	42 197,64	931 401,33
21312	Bâtiments scolaires	90 818,72		90 818,72
21318	Autres bâtiments publics	9 355,71		9 355,71
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 174,43		100 174,43
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	100 174,43		100 174,43
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 073 773,40	42 197,64	1 031 575,76

ETAT LIQUIDATION COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : II-4 -

S2LOW

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	46 739,99		46 739,99
10226	Taxe d'aménagement	14 679,72		14 679,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	86 982,29		86 982,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	148 402,00		148 402,00
1321	État et établissements nationaux	1 082,29		1 082,29
1322	Régions	24 565,94		24 565,94
1323	Départements	1 616,80		1 616,80
13251	GFP de rattachement	13 527,94		13 527,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 792,97		40 792,97
1641	Emprunts en euros	240 103,24		240 103,24
16818	Autres prêteurs	100 000,00		100 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	340 103,24		340 103,24
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	529 298,21		529 298,21
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	529 298,21		529 298,21
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	33 214,00	5 733,00	27 481,00
2111	Terrains nus	2 184,00		2 184,00
28031	Frais d'études	3 576,00		3 576,00
28041412	Bâtiments et installations	94,63		94,63
28041512	Bâtiments et installations	1 004,45		1 004,45
28041582	Bâtiments et installations	6 201,08		6 201,08
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	15 718,91		15 718,91
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 483,47		4 483,47
281321	Immeubles de rapport	3 862,68		3 862,68
28152	Installations de voirie	4 464,04		4 464,04
281578	Autre matériel technique	393,21		393,21
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	13 237,17		13 237,17
281721	Plantations d'arbres et arbustes	91,20		91,20
281828	Autres matériels de transport	22 470,13		22 470,13
281831	Matériel informatique scolaire	6 896,31		6 896,31
281838	Autre matériel informatique	41 117,53		41 117,53
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 413,95		3 413,95
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 509,09	108,84	8 400,25
28185	Matériel de téléphonie	1 085,72		1 085,72
28188	Autres	74 006,66		74 006,66
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	246 024,23	5 841,84	240 182,39
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	246 024,23	5 841,84	240 182,39

ETAT LIQUIDATION - COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : II-4 -

S²LO

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	775 322,44	5 841,84	769 480,60



ETAT LIQUIDE COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : II-4 -

S2LO

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	166 804,53	8 860,88	157 943,65
60611	Eau et assainissement	14 651,53		14 651,53
60612	Énergie - Électricité	122 599,68	16 333,60	106 266,08
60613	Chauffage urbain	109 933,79	6 138,56	103 795,23
60621	Combustibles	327,49		327,49
60622	Carburants	27 883,03		27 883,03
60623	Alimentation	21 364,31		21 364,31
60624	Produits de traitement	3 215,52		3 215,52
60631	Fournitures d'entretien	23 965,89		23 965,89
60632	Fournitures de petit équipement	141 277,91	2 013,78	139 264,13
60633	Fournitures de voirie	830,71		830,71
60636	Habillement et Vêtements de travail	10 694,32	89,76	10 604,56
6064	Fournitures administratives	13 161,51	525,69	12 635,82
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	641,05	339,26	301,79
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 128,04		1 128,04
6067	Fournitures scolaires	20 279,62	178,50	20 101,12
6068	Autres matières et fournitures.	10 609,43	378,35	10 231,08
611	Contrats de prestations de services	14 033,76		14 033,76
61221	Matériel roulant	7 263,32		7 263,32
6132	Locations immobilières	1 748,70		1 748,70
61351	Matériel roulant	3 576,64	1 781,86	1 794,78
61358	Autres	28 052,44	1 242,22	26 810,22
614	Charges locatives et de copropriété	247,00		247,00
61521	Terrains	99 878,64	2 503,87	97 374,77
615221	Bâtiments publics	11 604,37		11 604,37
615232	Réseaux	10 368,49		10 368,49
61551	Matériel roulant	13 692,43	520,63	13 171,80
61558	Autres biens mobiliers	10 282,12	804,51	9 477,61
6156	Maintenance	76 629,58	2 963,39	73 666,19
6161	Multirisques	24 202,61	1 206,59	22 996,02
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	8 456,62		8 456,62
617	Études et recherches	1 036,00	1 036,00	
6182	Documentation générale et technique	2 273,27		2 273,27
6184	Versements à des organismes de formation	45 667,72	2 688,32	42 979,40
6188	Autres frais divers	21 348,19		21 348,19
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 317,40		2 317,40

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62268	Autres honoraires, conseils...	7 848,00		7 848,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	273,20		273,20
6231	Annonces et insertions	335,21		335,21
6232	Fêtes et cérémonies	77 010,34	8 733,08	68 277,26
6234	Réceptions	391,20	172,00	219,20
6236	Catalogues et imprimés	9 398,58	123,52	9 275,06
6238	Divers	3 221,11		3 221,11
6241	Transports de biens	114,00		114,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	70 884,39	6 851,90	64 032,49
6251	Voyages, déplacements et missions	1 639,81		1 639,81
6261	Frais d'affranchissement	8 951,25		8 951,25
6262	Frais de télécommunications	21 774,72	597,82	21 176,90
627	Services bancaires et assimilés.	1 516,26		1 516,26
6281	Concours divers (cotisations...)	2 694,97		2 694,97
6283	Frais de nettoyage des locaux	61 677,91		61 677,91
6288	Autres	19 927,13	775,00	19 152,13
63512	Taxes foncières	55 299,00	8 354,00	46 945,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	445,21		445,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 415 449,95	75 213,09	1 340 236,86
6331	Versement mobilité	24 809,39		24 809,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 405,10		12 405,10
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	54 530,50		54 530,50
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 442,73		7 442,73
64111	Rémunération principale	1 843 618,69		1 843 618,69
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	18 535,59		18 535,59
64113	NBI	21 570,54		21 570,54
64118	Autres indemnités.	450 844,04		450 844,04
64131	Rémunérations	518 600,00	21,10	518 578,90
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 855,54		5 855,54
64138	Primes et autres indemnités	128 273,90		128 273,90
6415	Congés payés	20 107,09	2,70	20 104,39
64168	Autres emplois aidés	60 666,82		60 666,82
6417	Rémunérations des apprentis	29 972,69		29 972,69
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	454 421,02		454 421,02
6453	Cotisations aux caisses de retraite	607 166,90		607 166,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	29 313,93		29 313,93

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6455	Cotisations pour assurance du personnel	46 703,03		46 703,03
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	6 928,00		6 928,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 185,37	188,20	18 997,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 360 950,87	212,00	4 360 738,87
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	1 021,00		1 021,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	15 670,00		15 670,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	16 691,00		16 691,00
65132	Prix	2 539,71		2 539,71
65311	Indemnités de fonction	84 101,54		84 101,54
65313	Cotisations de retraite	3 537,16		3 537,16
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 923,21		5 923,21
65315	Formation	1 920,00		1 920,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	51,26		51,26
6541	Créances admises en non-valeur	1 499,35		1 499,35
6542	Créances éteintes	1 379,92		1 379,92
657351	GFP de rattachement	18 440,36		18 440,36
657363	CCAS/CIAS	91 201,87		91 201,87
657382	Organismes publics divers	12 025,74		12 025,74
65748	Autres personnes de droit privé	133 715,83		133 715,83
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	27 938,73		27 938,73
65818	Autres	7 656,07	5 397,63	2 258,44
65888	Autres	1 475,72		1 475,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	393 406,47	5 397,63	388 008,84
66111	Intérêts réglés à l'échéance	63 685,75		63 685,75
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	5 924,95	4 614,47	1 310,48
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	13 938,03	3 467,77	10 470,26
6688	Autres	646,51		646,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	84 195,24	8 082,24	76 113,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 700,59		1 700,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	1 700,59		1 700,59
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 272 394,12	88 904,96	6 183 489,16
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	2 184,00		2 184,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	33 214,00	5 733,00	27 481,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	211 682,47	1 165,08	210 517,39
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 080,47	6 898,08	240 182,39
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	247 080,47	6 898,08	240 182,39

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : II-4 -

S²LO

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 519 474,59	95 803,04	6 423 671,55

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	76 703,39		76 703,39
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	5 703,25		5 703,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	82 406,64		82 406,64
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	8 912,00	2 953,54	5 958,46
70323	Redevance d'occupation du domaine public	6 992,50	52,00	6 940,50
70328	Autres droits de stationnement et de location	600,00		600,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	59,73		59,73
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	29 575,34		29 575,34
70632	A caractère de loisirs	154 383,21	7 881,36	146 501,85
7066	Redevances et droits des services à caractère social	3 036,25	175,25	2 861,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	158 665,36	760,50	157 904,86
70878	par des tiers	419,89		419,89
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	70,00		70,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	362 714,28	11 822,65	350 891,63
73211	Attribution de compensation	896 001,94		896 001,94
73212	Dotation de solidarité communautaire	319 602,00		319 602,00
73221	FNGIR	2 550,00		2 550,00
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	73 904,00		73 904,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	1 292 057,94		1 292 057,94
73111	Impôts directs locaux	3 194 079,00		3 194 079,00
73118	Autres contributions directes	12 295,00		12 295,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	239 842,00		239 842,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	95 801,94		95 801,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	3 542 017,94		3 542 017,94
74111	Dotation forfaitaire des communes	350 512,00		350 512,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	98 332,00		98 332,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	41 938,00		41 938,00
742	Dotations aux élus locaux	163,00		163,00
744	FCTVA	1 420,97		1 420,97
74718	Autres	477 821,83		477 821,83
7472	Régions	34 000,00		34 000,00
7473	Départements	8 402,76		8 402,76
74741	Communes membres du GFP	5 341,56		5 341,56
74751	GFP de rattachement	33 412,00		33 412,00
7478211	État	17 159,32		17 159,32
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	34 224,00		34 224,00

ETAT LIQUIDATION - COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

ETAT : II-4 -

S2LO

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 102 727,44		1 102 727,44
752	Revenus des immeubles	37 225,29	215,00	37 010,29
75888	Autres	17 592,17		17 592,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54 817,46	215,00	54 602,46
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 041,09		1 041,09
775	Produits des cessions d'immobilisations	35 398,00	5 733,00	29 665,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	36 439,09	5 733,00	30 706,09
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 473 180,79	17 770,65	6 455 410,14
722	Immobilisations corporelles	100 174,43		100 174,43
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 174,43		100 174,43
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	100 174,43		100 174,43
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 573 355,22	17 770,65	6 555 584,57



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		2 671 398,83						2 671 398,83		2 671 398,83
10222	F.C.T.V.A.		4 308 531,92				46 739,99		4 355 271,91		4 355 271,91
10226	Taxe d'aménagement						14 679,72		14 679,72		14 679,72
10228	Autres fonds d'investissement		1 265 722,41						1 265 722,41		1 265 722,41
1022	Sous Total compte 1022		5 574 254,33				61 419,71		5 635 674,04		5 635 674,04
102	Sous Total compte 102		8 245 653,16				61 419,71		8 307 072,87		8 307 072,87
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		9 959 939,10				86 982,29		10 046 921,39		10 046 921,39
106	Sous Total compte 106		9 959 939,10				86 982,29		10 046 921,39		10 046 921,39
10	Sous Total compte 10		18 205 592,26				148 402,00		18 353 994,26		18 353 994,26
110	Report à nouveau (solde créditeur)		180 163,33	86 982,29	266 832,62			86 982,29	446 995,95		360 013,66
11	Sous Total compte 11		180 163,33	86 982,29	266 832,62			86 982,29	446 995,95		360 013,66
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		266 832,62	266 832,62				266 832,62	266 832,62		0,00
12	Sous Total compte 12		266 832,62	266 832,62				266 832,62	266 832,62		0,00
1321	État et établissements nationaux		1 676 037,86	64 055,30			1 082,29	64 055,30	1 677 120,15		1 613 064,85
1322	Régions		508 042,03				24 565,94		532 607,97		532 607,97
1323	Départements		820 571,19				1 616,80		822 187,99		822 187,99
13251	GFP de rattachement		1 284 029,22		64 055,30		13 527,94		1 361 612,46		1 361 612,46
1325	Sous Total compte 1325		1 284 029,22		64 055,30		13 527,94		1 361 612,46		1 361 612,46
1328	Autres		895 856,35						895 856,35		895 856,35



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
132	Sous Total compte 132		5 184 536,65	64 055,30	64 055,30		40 792,97	64 055,30	5 289 384,92		5 225 329,62
1345	Amendes de radars automatiques et amende		98 456,31						98 456,31		98 456,31
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		524 698,54						524 698,54		524 698,54
1346	Sous Total compte 1346		524 698,54						524 698,54		524 698,54
1348	Autres		463 786,74						463 786,74		463 786,74
134	Sous Total compte 134		1 086 941,59						1 086 941,59		1 086 941,59
1381	État et établissements nationaux		35 453,17						35 453,17		35 453,17
138	Sous Total compte 138		35 453,17						35 453,17		35 453,17
13	Sous Total compte 13		6 306 931,41	64 055,30	64 055,30		40 792,97	64 055,30	6 411 779,68		6 347 724,38
1641	Emprunts en euros		2 503 297,69			327 649,64	250 053,28	327 649,64	2 753 350,97		2 425 701,33
164	Sous Total compte 164		2 503 297,69			327 649,64	250 053,28	327 649,64	2 753 350,97		2 425 701,33
16818	Autres prêteurs						100 000,00		100 000,00		100 000,00
1681	Sous Total compte 1681						100 000,00		100 000,00		100 000,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		4 614,47	4 614,47	5 924,95			4 614,47	10 539,42		5 924,95
1688	Sous Total compte 1688		4 614,47	4 614,47	5 924,95			4 614,47	10 539,42		5 924,95
168	Sous Total compte 168		4 614,47	4 614,47	5 924,95		100 000,00	4 614,47	110 539,42		105 924,95
16	Sous Total compte 16		2 507 912,16	4 614,47	5 924,95	327 649,64	350 053,28	332 264,11	2 863 890,39		2 531 626,28
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		1 557 111,13			5 733,00	33 214,00	5 733,00	1 590 325,13		1 584 592,13
193	Autres neutralisations et régularisation	8 524 234,61						8 524 234,61		8 524 234,61	



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
19	Sous Total compte 19	8 524 234,61	1 557 111,13			5 733,00	33 214,00	8 529 967,61	1 590 325,13	6 939 642,48	
	Total classe 1	8 524 234,61	29 024 542,91	422 484,68	336 812,87	333 382,64	572 462,25	9 280 101,93	29 933 818,03	8 524 234,61	29 177 950,71
2031	Frais d'études	26 508,60						26 508,60		26 508,60	
2033	Frais d'insertion					1 464,68		1 464,68		1 464,68	
203	Sous Total compte 203	26 508,60				1 464,68		27 973,28		27 973,28	
2041412	Bâtiments et installations	1 419,45						1 419,45		1 419,45	
204141	Sous Total compte 204141	1 419,45						1 419,45		1 419,45	
20414	Sous Total compte 20414	1 419,45						1 419,45		1 419,45	
2041512	Bâtiments et installations	14 573,79						14 573,79		14 573,79	
204151	Sous Total compte 204151	14 573,79						14 573,79		14 573,79	
2041582	Bâtiments et installations	93 016,18						93 016,18		93 016,18	
204158	Sous Total compte 204158	93 016,18						93 016,18		93 016,18	
20415	Sous Total compte 20415	107 589,97						107 589,97		107 589,97	
2041	Sous Total compte 2041	109 009,42						109 009,42		109 009,42	
204	Sous Total compte 204	109 009,42						109 009,42		109 009,42	
2051	Concessions et droits similaires	201 470,85				18 679,76	7 426,31	220 150,61	7 426,31	212 724,30	
205	Sous Total compte 205	201 470,85				18 679,76	7 426,31	220 150,61	7 426,31	212 724,30	
20	Sous Total compte 20	336 988,87				20 144,44	7 426,31	357 133,31	7 426,31	349 707,00	
2111	Terrains nus	90 291,05					2 184,00	90 291,05	2 184,00	88 107,05	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2112	Terrains de voirie	837,90						837,90		837,90	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 200 300,87						1 200 300,87		1 200 300,87	
2115	Terrains bâtis	24 548,86						24 548,86		24 548,86	
2116	Cimetière	340 564,10						340 564,10		340 564,10	
2118	Autres terrains	471 930,61						471 930,61		471 930,61	
211	Sous Total compte 211	2 128 473,39					2 184,00	2 128 473,39	2 184,00	2 126 289,39	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	67 252,10						67 252,10		67 252,10	
2128	Autres agencements et aménagements	10 783,00						10 783,00		10 783,00	
212	Sous Total compte 212	78 035,10						78 035,10		78 035,10	
21311	Bâtiments administratifs	1 896 175,06						1 896 175,06		1 896 175,06	
21312	Bâtiments scolaires	4 529 341,49				90 818,72		4 620 160,21		4 620 160,21	
21316	Équipements du cimetière	64 351,44						64 351,44		64 351,44	
21318	Autres bâtiments publics	6 460 626,89				21 104,71		6 481 731,60		6 481 731,60	
2131	Sous Total compte 2131	12 950 494,88				111 923,43		13 062 418,31		13 062 418,31	
21321	Immeubles de rapport	77 253,67						77 253,67		77 253,67	
2132	Sous Total compte 2132	77 253,67						77 253,67		77 253,67	
21351	Bâtiments publics	4 083,42				3 240,00		7 323,42		7 323,42	
2135	Sous Total compte 2135	4 083,42				3 240,00		7 323,42		7 323,42	
2138	Autres constructions	181 867,95				17 160,00		199 027,95		199 027,95	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
213	Sous Total compte 213	13 213 699,92				132 323,43		13 346 023,35		13 346 023,35	
2151	Réseaux de voirie	1 089 189,12						1 089 189,12		1 089 189,12	
2152	Installations de voirie	68 924,48				5 142,00		74 066,48		74 066,48	
21533	Réseaux câblés	28 577,99						28 577,99		28 577,99	
21534	Réseaux d'électrification	2 572 107,61						2 572 107,61		2 572 107,61	
21538	Autres réseaux	26 043,17						26 043,17		26 043,17	
2153	Sous Total compte 2153	2 626 728,77						2 626 728,77		2 626 728,77	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	8 835,06						8 835,06		8 835,06	
2156	Sous Total compte 2156	8 835,06						8 835,06		8 835,06	
215731	Matériel roulant	82 169,64						82 169,64		82 169,64	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	63 714,61				1 226,88		64 941,49		64 941,49	
21573	Sous Total compte 21573	145 884,25				1 226,88		147 111,13		147 111,13	
215741	Installations, matériel et outillage des					16 122,00		16 122,00		16 122,00	
21574	Sous Total compte 21574					16 122,00		16 122,00		16 122,00	
21578	Autre matériel technique					2 735,04		2 735,04		2 735,04	
2157	Sous Total compte 2157	145 884,25				20 083,92		165 968,17		165 968,17	
2158	Autres installations, matériel et outill	146 412,55				60 519,90		206 932,45		206 932,45	
215	Sous Total compte 215	4 085 974,23				85 745,82		4 171 720,05		4 171 720,05	
21721	Plantations d'arbres et arbustes	1 368,00						1 368,00		1 368,00	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2172	Sous Total compte 2172	1 368,00						1 368,00		1 368,00	
217	Sous Total compte 217	1 368,00						1 368,00		1 368,00	
21828	Autres matériels de transport	473 927,19			6 500,00	29 880,00		503 807,19	6 500,00	497 307,19	
2182	Sous Total compte 2182	473 927,19			6 500,00	29 880,00		503 807,19	6 500,00	497 307,19	
21831	Matériel informatique scolaire	135 464,36						135 464,36		135 464,36	
21838	Autre matériel informatique	461 445,93				15 395,11		476 841,04		476 841,04	
2183	Sous Total compte 2183	596 910,29				15 395,11		612 305,40		612 305,40	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	120 198,01				3 400,18		123 598,19		123 598,19	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	301 526,85				15 007,90		316 534,75		316 534,75	
2184	Sous Total compte 2184	421 724,86				18 408,08		440 132,94		440 132,94	
2185	Matériel de téléphonie	31 510,79				3 942,80		35 453,59		35 453,59	
2188	Autres	1 151 651,87				43 149,88	14 742,72	1 194 801,75	14 742,72	1 180 059,03	
218	Sous Total compte 218	2 675 725,00			6 500,00	110 775,87	14 742,72	2 786 500,87	21 242,72	2 765 258,15	
21	Sous Total compte 21	22 183 275,64			6 500,00	328 845,12	16 926,72	22 512 120,76	23 426,72	22 488 694,04	
2313	Constructions	230 204,87				397 134,20	10 078,57	627 339,07	10 078,57	617 260,50	
2315	Installations, matériel et outillage tec	32 000,00						32 000,00		32 000,00	
231	Sous Total compte 231	262 204,87				397 134,20	10 078,57	659 339,07	10 078,57	649 260,50	
23	Sous Total compte 23	262 204,87				397 134,20	10 078,57	659 339,07	10 078,57	649 260,50	
2411	Réseaux	12 590,83						12 590,83		12 590,83	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
241	Sous Total compte 241	12 590,83						12 590,83		12 590,83	
2423	d'établissements publics de coopération	54 756,44						54 756,44		54 756,44	
242	Sous Total compte 242	54 756,44						54 756,44		54 756,44	
24	Sous Total compte 24	67 347,27						67 347,27		67 347,27	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	2 286,74						2 286,74		2 286,74	
275	Dépôts et cautionnements versés	784,79						784,79		784,79	
27	Sous Total compte 27	3 071,53						3 071,53		3 071,53	
28031	Frais d'études		3 576,00				3 576,00		7 152,00		7 152,00
2803	Sous Total compte 2803		3 576,00				3 576,00		7 152,00		7 152,00
28041412	Bâtiments et installations		1 135,56				94,63		1 230,19		1 230,19
2804141	Sous Total compte 2804141		1 135,56				94,63		1 230,19		1 230,19
280414	Sous Total compte 280414		1 135,56				94,63		1 230,19		1 230,19
28041512	Bâtiments et installations		12 269,21				1 004,45		13 273,66		13 273,66
2804151	Sous Total compte 2804151		12 269,21				1 004,45		13 273,66		13 273,66
28041582	Bâtiments et installations		6 201,08				6 201,08		12 402,16		12 402,16
2804158	Sous Total compte 2804158		6 201,08				6 201,08		12 402,16		12 402,16
280415	Sous Total compte 280415		18 470,29				7 205,53		25 675,82		25 675,82
28041	Sous Total compte 28041		19 605,85				7 300,16		26 906,01		26 906,01
2804	Sous Total compte 2804		19 605,85				7 300,16		26 906,01		26 906,01



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Concessions et droits similaires, brevet		169 802,77				15 718,91		185 521,68		185 521,68
280	Sous Total compte 280		192 984,62				26 595,07		219 579,69		219 579,69
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		4 243,47				4 483,47		8 726,94		8 726,94
2812	Sous Total compte 2812		4 243,47				4 483,47		8 726,94		8 726,94
281321	Immeubles de rapport		3 862,68				3 862,68		7 725,36		7 725,36
28132	Sous Total compte 28132		3 862,68				3 862,68		7 725,36		7 725,36
2813	Sous Total compte 2813		3 862,68				3 862,68		7 725,36		7 725,36
28152	Installations de voirie		44 231,40				4 464,04		48 695,44		48 695,44
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		8 835,06						8 835,06		8 835,06
28156	Sous Total compte 28156		8 835,06						8 835,06		8 835,06
2815731	Matériel roulant		82 169,64						82 169,64		82 169,64
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		63 714,61						63 714,61		63 714,61
281573	Sous Total compte 281573		145 884,25						145 884,25		145 884,25
281578	Autre matériel technique						393,21		393,21		393,21
28157	Sous Total compte 28157		145 884,25				393,21		146 277,46		146 277,46
28158	Autres installations, matériel et outill		128 697,05				13 237,17		141 934,22		141 934,22
2815	Sous Total compte 2815		327 647,76				18 094,42		345 742,18		345 742,18
281721	Plantations d'arbres et arbustes		273,60				91,20		364,80		364,80
28172	Sous Total compte 28172		273,60				91,20		364,80		364,80



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S2LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2817	Sous Total compte 2817		273,60				91,20		364,80		364,80
281828	Autres matériels de transport		426 414,79	6 500,00			22 470,13	6 500,00	448 884,92		442 384,92
28182	Sous Total compte 28182		426 414,79	6 500,00			22 470,13	6 500,00	448 884,92		442 384,92
281831	Matériel informatique scolaire		119 860,57				6 896,31		126 756,88		126 756,88
281838	Autre matériel informatique		316 220,56				41 117,53		357 338,09		357 338,09
28183	Sous Total compte 28183		436 081,13				48 013,84		484 094,97		484 094,97
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		103 345,13				3 413,95		106 759,08		106 759,08
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		248 350,43			108,84	8 509,09	108,84	256 859,52		256 750,68
28184	Sous Total compte 28184		351 695,56			108,84	11 923,04	108,84	363 618,60		363 509,76
28185	Matériel de téléphonie		29 574,18				1 085,72		30 659,90		30 659,90
28188	Autres		860 508,22				74 006,66		934 514,88		934 514,88
2818	Sous Total compte 2818		2 104 273,88	6 500,00		108,84	157 499,39	6 608,84	2 261 773,27		2 255 164,43
281	Sous Total compte 281		2 440 301,39	6 500,00		108,84	184 031,16	6 608,84	2 624 332,55		2 617 723,71
28	Sous Total compte 28		2 633 286,01	6 500,00		108,84	210 626,23	6 608,84	2 843 912,24		2 837 303,40
	Total classe 2	22 852 888,18	2 633 286,01	6 500,00	6 500,00	746 232,60	245 057,83	23 605 620,78	2 884 843,84	23 558 080,34	2 837 303,40
4011	Fournisseurs		351 692,24	1 536 791,19	1 254 984,49			1 536 791,19	1 606 676,73		69 885,54
401	Sous Total compte 401		351 692,24	1 536 791,19	1 254 984,49			1 536 791,19	1 606 676,73		69 885,54
4041	Fournisseurs d'immobilisations		56 710,64	690 255,37	645 949,33			690 255,37	702 659,97		12 404,60
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		1 419,43	1 923,36	15 161,77			1 923,36	16 581,20		14 657,84

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4047	Sous Total compte 4047		1 419,43	1 923,36	15 161,77			1 923,36	16 581,20		14 657,84
404	Sous Total compte 404		58 130,07	692 178,73	661 111,10			692 178,73	719 241,17		27 062,44
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		43 960,10	51 873,34	47 842,39			51 873,34	91 802,49		39 929,15
40	Sous Total compte 40		453 782,41	2 280 843,26	1 963 937,98			2 280 843,26	2 417 720,39		136 877,13
411	Redevables	124 225,94		188 962,58	219 462,09			313 188,52	219 462,09	93 726,43	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	10 589,52		13 888,44	23 795,42			24 477,96	23 795,42	682,54	
4161	Créances douteuses	14 369,03		19 262,52	29 940,72			33 631,55	29 940,72	3 690,83	
416	Sous Total compte 416	14 369,03		19 262,52	29 940,72			33 631,55	29 940,72	3 690,83	
41	Sous Total compte 41	149 184,49		222 113,54	273 198,23			371 298,03	273 198,23	98 099,80	
421	Personnel - Rémunérations dues			2 406 446,97	2 406 446,97			2 406 446,97	2 406 446,97		0,00
427	Personnel - Oppositions			10 016,25	10 016,25			10 016,25	10 016,25		0,00
42	Sous Total compte 42			2 416 463,22	2 416 463,22			2 416 463,22	2 416 463,22		0,00
431	Sécurité sociale		186,00	910 233,60	910 047,60			910 233,60	910 233,60		0,00
437	Autres organismes sociaux			1 004 503,57	1 004 538,57			1 004 503,57	1 004 538,57		35,00
4386	Autres charges à payer				72,00				72,00		72,00
438	Sous Total compte 438				72,00				72,00		72,00
43	Sous Total compte 43		186,00	1 914 737,17	1 914 658,17			1 914 737,17	1 914 844,17		107,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable			13 527,94	13 527,94			13 527,94	13 527,94		0,00
441	Sous Total compte 441			13 527,94	13 527,94			13 527,94	13 527,94		0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			61 356,34	61 356,34			61 356,34	61 356,34		0,00
442	Sous Total compte 442			61 356,34	61 356,34			61 356,34	61 356,34		0,00
44312	Recettes - Amiable			17 159,32	17 159,32			17 159,32	17 159,32		0,00
4431	Sous Total compte 4431			17 159,32	17 159,32			17 159,32	17 159,32		0,00
44341	Dépenses		321,00	321,00				321,00	321,00		0,00
44342	Recettes - Amiable	6 842,58		5 341,56	7 589,72			12 184,14	7 589,72	4 594,42	
4434	Sous Total compte 4434	6 842,58	321,00	5 662,56	7 589,72			12 505,14	7 910,72	4 594,42	
44351	Dépenses			18 671,36	18 671,36			18 671,36	18 671,36		0,00
44352	Recettes - Amiable	11 852,00		1 249 015,94	1 249 455,94			1 260 867,94	1 249 455,94	11 412,00	
4435	Sous Total compte 4435	11 852,00		1 267 687,30	1 268 127,30			1 279 539,30	1 268 127,30	11 412,00	
44371	Dépenses			91 201,87	91 201,87			91 201,87	91 201,87		0,00
4437	Sous Total compte 4437			91 201,87	91 201,87			91 201,87	91 201,87		0,00
44381	Dépenses		8 377,06	8 428,32	2 055,55			8 428,32	10 432,61		2 004,29
4438	Sous Total compte 4438		8 377,06	8 428,32	2 055,55			8 428,32	10 432,61		2 004,29
443	Sous Total compte 443	18 694,58	8 698,06	1 390 139,37	1 386 133,76			1 408 833,95	1 394 831,82	14 002,13	
447	Autres impôts, taxes et versements assim		661,21	31 272,85	30 611,64			31 272,85	31 272,85		0,00
4487	Produits à recevoir			7 000,00				7 000,00		7 000,00	
448	Sous Total compte 448			7 000,00				7 000,00		7 000,00	
44	Sous Total compte 44	18 694,58	9 359,27	1 503 296,50	1 491 629,68			1 521 991,08	1 500 988,95	21 002,13	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS

S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45101	Compte de rattachement avec... (à subdiv	2 502,71		100 428,94	106 516,72			102 931,65	106 516,72		3 585,07
4513	Compte de rattachement avec... (à subdiv	477 877,28		79 104,75	542 230,26			556 982,03	542 230,26	14 751,77	
451	Sous Total compte 451	480 379,99		179 533,69	648 746,98			659 913,68	648 746,98	11 166,70	
45	Sous Total compte 45	480 379,99		179 533,69	648 746,98			659 913,68	648 746,98	11 166,70	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			35 398,00	35 398,00			35 398,00	35 398,00		0,00
462	Sous Total compte 462			35 398,00	35 398,00			35 398,00	35 398,00		0,00
466	Excédents de versement		87,92	1 947,36	1 859,44			1 947,36	1 947,36		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		9 276,81	217 390,57	209 121,48			217 390,57	218 398,29		1 007,72
4671	Sous Total compte 4671		9 276,81	217 390,57	209 121,48			217 390,57	218 398,29		1 007,72
46721	Débiteurs divers - Amiable	11 784,48		110 730,17	79 223,57			122 514,65	79 223,57	43 291,08	
46726	Débiteurs divers - Contentieux			1 041,09	1 041,09			1 041,09	1 041,09		0,00
4672	Sous Total compte 4672	11 784,48		111 771,26	80 264,66			123 555,74	80 264,66	43 291,08	
4678	Déficits sur opérations de gestion			1 227,43	1 227,43			1 227,43	1 227,43		0,00
467	Sous Total compte 467	11 784,48	9 276,81	330 389,26	290 613,57			342 173,74	299 890,38	42 283,36	
4686	Charges à payer				10 021,45				10 021,45		10 021,45
468	Sous Total compte 468				10 021,45				10 021,45		10 021,45
46	Sous Total compte 46	11 784,48	9 364,73	367 734,62	337 892,46			379 519,10	347 257,19	32 261,91	
4711	Versements des régisseurs			303 666,54	303 666,54			303 666,54	303 666,54		0,00
4712	Virements réimputés		4 023,33	4 874,40	851,07			4 874,40	4 874,40		0,00



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47131	Versements sur contributions directes			3 206 374,00	3 206 374,00			3 206 374,00	3 206 374,00		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct			564 849,00	564 849,00			564 849,00	564 849,00		0,00
47133	Fonds d'emprunt			479 520,00	479 520,00			479 520,00	479 520,00		0,00
47134	Subventions			21 000,00	21 000,00			21 000,00	21 000,00		0,00
47138	Autres			993 360,80	993 360,80			993 360,80	993 360,80		0,00
4713	Sous Total compte 4713			5 265 103,80	5 265 103,80			5 265 103,80	5 265 103,80		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu			1 303,25	1 303,25			1 303,25	1 303,25		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		134,00	15 999,96	16 052,41			15 999,96	16 186,41		186,45
47141	Sous Total compte 47141		134,00	17 303,21	17 355,66			17 303,21	17 489,66		186,45
47143	Flux d'encaissements à réimputer			265,84	265,84			265,84	265,84		0,00
4714	Sous Total compte 4714		134,00	17 569,05	17 621,50			17 569,05	17 755,50		186,45
4718	Autres recettes à régulariser			262 903,82	262 903,82			262 903,82	262 903,82		0,00
471	Sous Total compte 471		4 157,33	5 854 117,61	5 850 146,73			5 854 117,61	5 854 304,06		186,45
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			394 699,92	394 699,92			394 699,92	394 699,92		0,00
47218	Autres dépenses			163 358,97	163 358,97			163 358,97	163 358,97		0,00
4721	Sous Total compte 4721			558 058,89	558 058,89			558 058,89	558 058,89		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			1 036,26	1 036,26			1 036,26	1 036,26		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			10 231,30	10 231,30			10 231,30	10 231,30		0,00
472	Sous Total compte 472			569 326,45	569 326,45			569 326,45	569 326,45		0,00



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		1,00						1,00		1,00
4788	Autres comptes transitoires	101,04			101,04			101,04	101,04		0,00
478	Sous Total compte 478	101,04	1,00		101,04			101,04	102,04		1,00
47	Sous Total compte 47	101,04	4 158,33	6 423 444,06	6 419 574,22			6 423 545,10	6 423 732,55		187,45
4911	Dépréciations des comptes de redevables		1 769,92						1 769,92		1 769,92
491	Sous Total compte 491		1 769,92						1 769,92		1 769,92
49	Sous Total compte 49		1 769,92						1 769,92		1 769,92
	Total classe 4	660 144,58	478 620,66	15 308 166,06	15 466 100,94			15 968 310,64	15 944 721,60	179 149,07	155 560,03
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	202,62						202,62		202,62	
51172	Chèques impayés			180,00	180,00			180,00	180,00		0,00
51178	Autres valeurs impayées			105,84	105,84			105,84	105,84		0,00
5117	Sous Total compte 5117			285,84	285,84			285,84	285,84		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	100,00		1 264,37	1 364,37			1 364,37	1 364,37		0,00
511	Sous Total compte 511	302,62		1 550,21	1 650,21			1 852,83	1 650,21	202,62	
515	Compte au Trésor	76 966,31		7 796 260,68	7 842 381,94			7 873 226,99	7 842 381,94	30 845,05	
51931	Lignes de crédit de trésorerie non liées			300 000,00	300 000,00			300 000,00	300 000,00		0,00
5193	Sous Total compte 5193			300 000,00	300 000,00			300 000,00	300 000,00		0,00
519	Sous Total compte 519			300 000,00	300 000,00			300 000,00	300 000,00		0,00
51	Sous Total compte 51	77 268,93		8 097 810,89	8 144 032,15			8 175 079,82	8 144 032,15	31 047,67	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S2LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5411	Régisseurs d'avances (avances)	21 913,28		13 961,81	25 809,62			35 875,09	25 809,62	10 065,47	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)			150,00				150,00		150,00	
541	Sous Total compte 541	21 913,28		14 111,81	25 809,62			36 025,09	25 809,62	10 215,47	
54	Sous Total compte 54	21 913,28		14 111,81	25 809,62			36 025,09	25 809,62	10 215,47	
580	Opérations d'ordre budgétaires			353 096,74	353 096,74			353 096,74	353 096,74		0,00
584	Encaissement par lecture optique			23 487,62	23 487,62			23 487,62	23 487,62		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			94 532,89	94 532,89			94 532,89	94 532,89		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			1 499,35	1 499,35			1 499,35	1 499,35		0,00
587	Sous Total compte 587			1 499,35	1 499,35			1 499,35	1 499,35		0,00
588	Autres virements internes			17 940,13	17 940,13			17 940,13	17 940,13		0,00
58	Sous Total compte 58			490 556,73	490 556,73			490 556,73	490 556,73		0,00
	Total classe 5	99 182,21		8 602 479,43	8 660 398,50			8 701 661,64	8 660 398,50	41 263,14	
6042	Achats de prestations de services (autre					166 804,53	8 860,88	166 804,53	8 860,88	157 943,65	
604	Sous Total compte 604					166 804,53	8 860,88	166 804,53	8 860,88	157 943,65	
60611	Eau et assainissement					14 651,53		14 651,53		14 651,53	
60612	Énergie - Électricité					122 599,68	16 333,60	122 599,68	16 333,60	106 266,08	
60613	Chauffage urbain					109 933,79	6 138,56	109 933,79	6 138,56	103 795,23	
6061	Sous Total compte 6061					247 185,00	22 472,16	247 185,00	22 472,16	224 712,84	
60621	Combustibles					327,49		327,49		327,49	



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S2LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Carburants					27 883,03		27 883,03		27 883,03	
60623	Alimentation					21 364,31		21 364,31		21 364,31	
60624	Produits de traitement					3 215,52		3 215,52		3 215,52	
6062	Sous Total compte 6062					52 790,35		52 790,35		52 790,35	
60631	Fournitures d'entretien					23 965,89		23 965,89		23 965,89	
60632	Fournitures de petit équipement					141 277,91	2 013,78	141 277,91	2 013,78	139 264,13	
60633	Fournitures de voirie					830,71		830,71		830,71	
60636	Habillement et Vêtements de travail					10 694,32	89,76	10 694,32	89,76	10 604,56	
6063	Sous Total compte 6063					176 768,83	2 103,54	176 768,83	2 103,54	174 665,29	
6064	Fournitures administratives					13 161,51	525,69	13 161,51	525,69	12 635,82	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					641,05	339,26	641,05	339,26	301,79	
60668	Autres produits pharmaceutiques					1 128,04		1 128,04		1 128,04	
6066	Sous Total compte 6066					1 128,04		1 128,04		1 128,04	
6067	Fournitures scolaires					20 279,62	178,50	20 279,62	178,50	20 101,12	
6068	Autres matières et fournitures.					10 609,43	378,35	10 609,43	378,35	10 231,08	
606	Sous Total compte 606					522 563,83	25 997,50	522 563,83	25 997,50	496 566,33	
60	Sous Total compte 60					689 368,36	34 858,38	689 368,36	34 858,38	654 509,98	
611	Contrats de prestations de services					14 033,76		14 033,76		14 033,76	
61221	Matériel roulant					7 263,32		7 263,32		7 263,32	



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6122	Sous Total compte 6122					7 263,32		7 263,32		7 263,32	
612	Sous Total compte 612					7 263,32		7 263,32		7 263,32	
6132	Locations immobilières					1 748,70		1 748,70		1 748,70	
61351	Matériel roulant					3 576,64	1 781,86	3 576,64	1 781,86	1 794,78	
61358	Autres					28 052,44	1 242,22	28 052,44	1 242,22	26 810,22	
6135	Sous Total compte 6135					31 629,08	3 024,08	31 629,08	3 024,08	28 605,00	
613	Sous Total compte 613					33 377,78	3 024,08	33 377,78	3 024,08	30 353,70	
614	Charges locatives et de copropriété					247,00		247,00		247,00	
61521	Terrains					99 878,64	2 503,87	99 878,64	2 503,87	97 374,77	
615221	Bâtiments publics					11 604,37		11 604,37		11 604,37	
61522	Sous Total compte 61522					11 604,37		11 604,37		11 604,37	
615232	Réseaux					10 368,49		10 368,49		10 368,49	
61523	Sous Total compte 61523					10 368,49		10 368,49		10 368,49	
6152	Sous Total compte 6152					121 851,50	2 503,87	121 851,50	2 503,87	119 347,63	
61551	Matériel roulant					13 692,43	520,63	13 692,43	520,63	13 171,80	
61558	Autres biens mobiliers					10 282,12	804,51	10 282,12	804,51	9 477,61	
6155	Sous Total compte 6155					23 974,55	1 325,14	23 974,55	1 325,14	22 649,41	
6156	Maintenance					76 629,58	2 963,39	76 629,58	2 963,39	73 666,19	
615	Sous Total compte 615					222 455,63	6 792,40	222 455,63	6 792,40	215 663,23	



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6161	Multirisques					24 202,61	1 206,59	24 202,61	1 206,59	22 996,02	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					8 456,62		8 456,62		8 456,62	
616	Sous Total compte 616					32 659,23	1 206,59	32 659,23	1 206,59	31 452,64	
617	Études et recherches					1 036,00	1 036,00	1 036,00	1 036,00		0,00
6182	Documentation générale et technique					2 273,27		2 273,27		2 273,27	
6184	Versements à des organismes de formation					45 667,72	2 688,32	45 667,72	2 688,32	42 979,40	
6188	Autres frais divers					21 348,19		21 348,19		21 348,19	
618	Sous Total compte 618					69 289,18	2 688,32	69 289,18	2 688,32	66 600,86	
61	Sous Total compte 61					380 361,90	14 747,39	380 361,90	14 747,39	365 614,51	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					2 317,40		2 317,40		2 317,40	
62268	Autres honoraires, conseils...					7 848,00		7 848,00		7 848,00	
6226	Sous Total compte 6226					7 848,00		7 848,00		7 848,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux					273,20		273,20		273,20	
622	Sous Total compte 622					10 438,60		10 438,60		10 438,60	
6231	Annonces et insertions					335,21		335,21		335,21	
6232	Fêtes et cérémonies					77 010,34	8 733,08	77 010,34	8 733,08	68 277,26	
6234	Réceptions					391,20	172,00	391,20	172,00	219,20	
6236	Catalogues et imprimés					9 398,58	123,52	9 398,58	123,52	9 275,06	
6238	Divers					3 221,11		3 221,11		3 221,11	



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623	Sous Total compte 623					90 356,44	9 028,60	90 356,44	9 028,60	81 327,84	
6241	Transports de biens					114,00		114,00		114,00	
6245	Transports de personnes extérieures à la					70 884,39	6 851,90	70 884,39	6 851,90	64 032,49	
624	Sous Total compte 624					70 998,39	6 851,90	70 998,39	6 851,90	64 146,49	
6251	Voyages, déplacements et missions					1 639,81		1 639,81		1 639,81	
625	Sous Total compte 625					1 639,81		1 639,81		1 639,81	
6261	Frais d'affranchissement					8 951,25		8 951,25		8 951,25	
6262	Frais de télécommunications					21 774,72	597,82	21 774,72	597,82	21 176,90	
626	Sous Total compte 626					30 725,97	597,82	30 725,97	597,82	30 128,15	
627	Services bancaires et assimilés.					1 516,26		1 516,26		1 516,26	
6281	Concours divers (cotisations...)					2 694,97		2 694,97		2 694,97	
6283	Frais de nettoyage des locaux					61 677,91		61 677,91		61 677,91	
6288	Autres					19 927,13	775,00	19 927,13	775,00	19 152,13	
628	Sous Total compte 628					84 300,01	775,00	84 300,01	775,00	83 525,01	
62	Sous Total compte 62					289 975,48	17 253,32	289 975,48	17 253,32	272 722,16	
6331	Versement mobilité					24 809,39		24 809,39		24 809,39	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					12 405,10		12 405,10		12 405,10	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					54 530,50		54 530,50		54 530,50	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					7 442,73		7 442,73		7 442,73	



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
633	Sous Total compte 633					99 187,72		99 187,72		99 187,72	
63512	Taxes foncières					55 299,00	8 354,00	55 299,00	8 354,00	46 945,00	
6351	Sous Total compte 6351					55 299,00	8 354,00	55 299,00	8 354,00	46 945,00	
635	Sous Total compte 635					55 299,00	8 354,00	55 299,00	8 354,00	46 945,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					445,21		445,21		445,21	
63	Sous Total compte 63					154 931,93	8 354,00	154 931,93	8 354,00	146 577,93	
64111	Rémunération principale					1 843 618,69		1 843 618,69		1 843 618,69	
64112	Supplément familial de traitement et ind					18 535,59		18 535,59		18 535,59	
64113	NBI					21 570,54		21 570,54		21 570,54	
64118	Autres indemnités.					450 844,04		450 844,04		450 844,04	
6411	Sous Total compte 6411					2 334 568,86		2 334 568,86		2 334 568,86	
64131	Rémunérations					518 600,00	21,10	518 600,00	21,10	518 578,90	
64132	Supplément familial de traitement et ind					5 855,54		5 855,54		5 855,54	
64138	Primes et autres indemnités					128 273,90		128 273,90		128 273,90	
6413	Sous Total compte 6413					652 729,44	21,10	652 729,44	21,10	652 708,34	
6415	Congés payés					20 107,09	2,70	20 107,09	2,70	20 104,39	
64168	Autres emplois aidés					60 666,82		60 666,82		60 666,82	
6416	Sous Total compte 6416					60 666,82		60 666,82		60 666,82	
6417	Rémunérations des apprentis					29 972,69		29 972,69		29 972,69	



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						76 703,39		76 703,39		76 703,39
641	Sous Total compte 641					3 098 044,90	76 727,19	3 098 044,90	76 727,19	3 021 317,71	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					454 421,02		454 421,02		454 421,02	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					607 166,90		607 166,90		607 166,90	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C					29 313,93		29 313,93		29 313,93	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					46 703,03		46 703,03		46 703,03	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					6 928,00		6 928,00		6 928,00	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						5 703,25		5 703,25		5 703,25
645	Sous Total compte 645					1 144 532,88	5 703,25	1 144 532,88	5 703,25	1 138 829,63	
6475	Médecine du travail, pharmacie					19 185,37	188,20	19 185,37	188,20	18 997,17	
647	Sous Total compte 647					19 185,37	188,20	19 185,37	188,20	18 997,17	
64	Sous Total compte 64					4 261 763,15	82 618,64	4 261 763,15	82 618,64	4 179 144,51	
65132	Prix					2 539,71		2 539,71		2 539,71	
6513	Sous Total compte 6513					2 539,71		2 539,71		2 539,71	
651	Sous Total compte 651					2 539,71		2 539,71		2 539,71	
65311	Indemnités de fonction					84 101,54		84 101,54		84 101,54	
65313	Cotisations de retraite					3 537,16		3 537,16		3 537,16	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					5 923,21		5 923,21		5 923,21	
65315	Formation					1 920,00		1 920,00		1 920,00	



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
653172	Cotisations au fonds de financement de l					51,26		51,26		51,26	
65317	Sous Total compte 65317					51,26		51,26		51,26	
6531	Sous Total compte 6531					95 533,17		95 533,17		95 533,17	
653	Sous Total compte 653					95 533,17		95 533,17		95 533,17	
6541	Créances admises en non-valeur					1 499,35		1 499,35		1 499,35	
6542	Créances éteintes					1 379,92		1 379,92		1 379,92	
654	Sous Total compte 654					2 879,27		2 879,27		2 879,27	
657351	GFP de rattachement					18 440,36		18 440,36		18 440,36	
65735	Sous Total compte 65735					18 440,36		18 440,36		18 440,36	
657363	CCAS/CIAS					91 201,87		91 201,87		91 201,87	
65736	Sous Total compte 65736					91 201,87		91 201,87		91 201,87	
657382	Organismes publics divers					12 025,74		12 025,74		12 025,74	
65738	Sous Total compte 65738					12 025,74		12 025,74		12 025,74	
6573	Sous Total compte 6573					121 667,97		121 667,97		121 667,97	
65748	Autres personnes de droit privé					133 715,83		133 715,83		133 715,83	
6574	Sous Total compte 6574					133 715,83		133 715,83		133 715,83	
657	Sous Total compte 657					255 383,80		255 383,80		255 383,80	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					27 938,73		27 938,73		27 938,73	
65818	Autres					7 656,07	5 397,63	7 656,07	5 397,63	2 258,44	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S2LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6581	Sous Total compte 6581					35 594,80	5 397,63	35 594,80	5 397,63	30 197,17	
65888	Autres					1 475,72		1 475,72		1 475,72	
6588	Sous Total compte 6588					1 475,72		1 475,72		1 475,72	
658	Sous Total compte 658					37 070,52	5 397,63	37 070,52	5 397,63	31 672,89	
65	Sous Total compte 65					393 406,47	5 397,63	393 406,47	5 397,63	388 008,84	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					63 685,75		63 685,75		63 685,75	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					5 924,95	4 614,47	5 924,95	4 614,47	1 310,48	
6611	Sous Total compte 6611					69 610,70	4 614,47	69 610,70	4 614,47	64 996,23	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépô					13 938,03	3 467,77	13 938,03	3 467,77	10 470,26	
661	Sous Total compte 661					83 548,73	8 082,24	83 548,73	8 082,24	75 466,49	
6688	Autres					646,51		646,51		646,51	
668	Sous Total compte 668					646,51		646,51		646,51	
66	Sous Total compte 66					84 195,24	8 082,24	84 195,24	8 082,24	76 113,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					1 700,59		1 700,59		1 700,59	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					2 184,00		2 184,00		2 184,00	
6761	Différences sur réalisations (positives)					33 214,00	5 733,00	33 214,00	5 733,00	27 481,00	
676	Sous Total compte 676					33 214,00	5 733,00	33 214,00	5 733,00	27 481,00	
67	Sous Total compte 67					37 098,59	5 733,00	37 098,59	5 733,00	31 365,59	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					211 682,47	1 165,08	211 682,47	1 165,08	210 517,39	



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681	Sous Total compte 681					211 682,47	1 165,08	211 682,47	1 165,08	210 517,39	
68	Sous Total compte 68					211 682,47	1 165,08	211 682,47	1 165,08	210 517,39	
	Total classe 6					6 502 783,59	178 209,68	6 502 783,59	178 209,68	6 406 980,55	82 406,64
70311	Concession dans les cimetières (produit					2 953,54	8 912,00	2 953,54	8 912,00		5 958,46
7031	Sous Total compte 7031					2 953,54	8 912,00	2 953,54	8 912,00		5 958,46
70323	Redevance d'occupation du domaine public					52,00	6 992,50	52,00	6 992,50		6 940,50
70328	Autres droits de stationnement et de loc						600,00		600,00		600,00
7032	Sous Total compte 7032					52,00	7 592,50	52,00	7 592,50		7 540,50
70388	Autres redevances et recettes diverses						59,73		59,73		59,73
7038	Sous Total compte 7038						59,73		59,73		59,73
703	Sous Total compte 703					3 005,54	16 564,23	3 005,54	16 564,23		13 558,69
7062	Redevances et droits des services à cara						29 575,34		29 575,34		29 575,34
70632	A caractère de loisirs					7 881,36	154 383,21	7 881,36	154 383,21		146 501,85
7063	Sous Total compte 7063					7 881,36	154 383,21	7 881,36	154 383,21		146 501,85
7066	Redevances et droits des services à cara					175,25	3 036,25	175,25	3 036,25		2 861,00
7067	Redevances et droits des services périsc					760,50	158 665,36	760,50	158 665,36		157 904,86
706	Sous Total compte 706					8 817,11	345 660,16	8 817,11	345 660,16		336 843,05
70878	par des tiers						419,89		419,89		419,89
7087	Sous Total compte 7087						419,89		419,89		419,89



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS

S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7088	Autres produits d'activités annexes (abo)						70,00		70,00		70,00
708	Sous Total compte 708						489,89		489,89		489,89
70	Sous Total compte 70					11 822,65	362 714,28	11 822,65	362 714,28		350 891,63
722	Immobilisations corporelles						100 174,43		100 174,43		100 174,43
72	Sous Total compte 72						100 174,43		100 174,43		100 174,43
73111	Impôts directs locaux						3 194 079,00		3 194 079,00		3 194 079,00
73118	Autres contributions directes						12 295,00		12 295,00		12 295,00
7311	Sous Total compte 7311						3 206 374,00		3 206 374,00		3 206 374,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						239 842,00		239 842,00		239 842,00
7312	Sous Total compte 7312						239 842,00		239 842,00		239 842,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure						95 801,94		95 801,94		95 801,94
7317	Sous Total compte 7317						95 801,94		95 801,94		95 801,94
731	Sous Total compte 731						3 542 017,94		3 542 017,94		3 542 017,94
73211	Attribution de compensation						896 001,94		896 001,94		896 001,94
73212	Dotation de solidarité communautaire						319 602,00		319 602,00		319 602,00
7321	Sous Total compte 7321						1 215 603,94		1 215 603,94		1 215 603,94
73221	FNGIR						2 550,00		2 550,00		2 550,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						73 904,00		73 904,00		73 904,00
73222	Sous Total compte 73222						73 904,00		73 904,00		73 904,00



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S2LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7322	Sous Total compte 7322						76 454,00		76 454,00		76 454,00
732	Sous Total compte 732						1 292 057,94		1 292 057,94		1 292 057,94
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les					1 021,00		1 021,00		1 021,00	
739111	Sous Total compte 739111					1 021,00		1 021,00		1 021,00	
73911	Sous Total compte 73911					1 021,00		1 021,00		1 021,00	
7391	Sous Total compte 7391					1 021,00		1 021,00		1 021,00	
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm					15 670,00		15 670,00		15 670,00	
739222	Sous Total compte 739222					15 670,00		15 670,00		15 670,00	
73922	Sous Total compte 73922					15 670,00		15 670,00		15 670,00	
7392	Sous Total compte 7392					15 670,00		15 670,00		15 670,00	
739	Sous Total compte 739					16 691,00		16 691,00		16 691,00	
73	Sous Total compte 73					16 691,00	4 834 075,88	16 691,00	4 834 075,88		4 817 384,88
74111	Dotation forfaitaire des communes						350 512,00		350 512,00		350 512,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						98 332,00		98 332,00		98 332,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						41 938,00		41 938,00		41 938,00
74112	Sous Total compte 74112						140 270,00		140 270,00		140 270,00
7411	Sous Total compte 7411						490 782,00		490 782,00		490 782,00
741	Sous Total compte 741						490 782,00		490 782,00		490 782,00
742	Dotations aux élus locaux						163,00		163,00		163,00



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
744	FCTVA						1 420,97		1 420,97		1 420,97
74718	Autres						477 821,83		477 821,83		477 821,83
7471	Sous Total compte 7471						477 821,83		477 821,83		477 821,83
7472	Régions						34 000,00		34 000,00		34 000,00
7473	Départements						8 402,76		8 402,76		8 402,76
74741	Communes membres du GFP						5 341,56		5 341,56		5 341,56
7474	Sous Total compte 7474						5 341,56		5 341,56		5 341,56
74751	GFP de rattachement						33 412,00		33 412,00		33 412,00
7475	Sous Total compte 7475						33 412,00		33 412,00		33 412,00
7478211	État						17 159,32		17 159,32		17 159,32
747821	Sous Total compte 747821						17 159,32		17 159,32		17 159,32
74782	Sous Total compte 74782						17 159,32		17 159,32		17 159,32
7478	Sous Total compte 7478						17 159,32		17 159,32		17 159,32
747	Sous Total compte 747						576 137,47		576 137,47		576 137,47
74833	État - Compensation au titre des exonéra						34 224,00		34 224,00		34 224,00
7483	Sous Total compte 7483						34 224,00		34 224,00		34 224,00
748	Sous Total compte 748						34 224,00		34 224,00		34 224,00
74	Sous Total compte 74						1 102 727,44		1 102 727,44		1 102 727,44
752	Revenus des immeubles					215,00	37 225,29	215,00	37 225,29		37 010,29

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

COMMUNE DE BEAURAINS
S2LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75888	Autres						17 592,17		17 592,17		17 592,17
7588	Sous Total compte 7588						17 592,17		17 592,17		17 592,17
758	Sous Total compte 758						17 592,17		17 592,17		17 592,17
75	Sous Total compte 75					215,00	54 817,46	215,00	54 817,46		54 602,46
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						1 041,09		1 041,09		1 041,09
775	Produits des cessions d'immobilisations					5 733,00	35 398,00	5 733,00	35 398,00		29 665,00
77	Sous Total compte 77					5 733,00	36 439,09	5 733,00	36 439,09		30 706,09
	Total classe 7					34 461,65	6 490 948,58	34 461,65	6 490 948,58	16 691,00	6 473 177,93
	Total global	32 136 449,58	32 136 449,58	24 339 630,17	24 469 812,31	7 616 860,48	7 486 678,34	64 092 940,23	64 092 940,23	38 726 398,71	38 726 398,71

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2024

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé									
Nature des valeurs inactives		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE BEAURAINS

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_17-DE

Exercice 2024



Page des signatures

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte. A , le
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour
le service de **COMMUNE DE BEAURAINS** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance. A , le
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa
comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant. A , le



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS
2024 AU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2024 du Budget annexe Boréal et du Budget principal,

Qu'il y a lieu dans la continuité de la délibération du 17 décembre 2024, liée à la dissolution du budget annexe, d'intégrer les résultats,

Considérant ces résultats conformes à ceux des Comptes de Gestion 2024 du Receveur municipal,

Je vous propose de reprendre le résultat d'investissement comme suit :

Affectation au Budget Primitif 2025 de la commune des déficits d'investissements cumulés pour un montant de 2 368 547,07 € au chapitre 001 – (Solde d'exécution d'investissement reporté) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2 195 157,07 € au chapitre 1068

Je vous propose de reprendre le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation au Budget Primitif 2025 de l'excédent de la section de fonctionnement cumulé pour un montant de 218 365,46 € au chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat 2024 du budget boréal, comme indiqué ci-dessus

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 23, Abstention : 4)

Abstention : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emille, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : FIXATION DU TAUX
D'IMPOSITION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Monsieur le Maire vous propose, cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'impositions de taxe d'habitation, de taxe sur le foncier bâti, de taxe sur le foncier non bâti et ainsi de fixer les taux communaux comme suit.

Ainsi il vous est proposé de reconduire ceux de 2024 tel que :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants 20,32 %
- Taxe Foncière sur le bâti 46,70 %
- Taxe Foncière sur le non bâti..... 69,55 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** les taux appliqués ci-dessus ;
- **dit** que le produit fiscal attendu est inscrit au budget primitif 2025.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNE - 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Le budget primitif de l'exercice 2025, que nous soumettons à votre approbation, est le document juridique et financier qui autorise les opérations comptables nécessaires au fonctionnement de nos services et à nos interventions en matière sociale, culturelle, sportive, économique et familiale telle que la loi nous y autorise. Il doit être équilibré par sections.

C'est aussi un acte politique qui concrétise les orientations définies dans le débat d'orientation budgétaire du Conseil Municipal. Il nous permet de continuer l'équipement de notre Commune selon les grandes lignes définies par notre politique de développement et d'accompagnement.

Le budget primitif 2025 qui vous est proposé ce soir, s'équilibre à hauteur de 6 854 983 € pour la section de fonctionnement et de 4 456 764 € pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses de fonctionnement : 6 854 983 €

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

4 281 738 €

Ce chapitre reprend l'ensemble des prévisions budgétaires liées à la rémunération des agents. Il se décompose comme suit :

Personnel titulaire :	2 214 080 €
Personnel non titulaire :	661 810 €
Médecine du travail et assurances statutaires :	110 700 €
Contrats aidés :	37 000 €

Charges patronales :
Autres charges de personnel :

1 224 448 €
33 700 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



CHAPITRE 66 : FRAIS FINANCIERS

78 749,05 €

Ce chapitre est constitué par les intérêts des emprunts, des intérêts de la ligne de trésorerie et des intérêts courus non échus (ICNE).

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

1 517 818 €

Principalement constituées des dépenses liées à la gestion des services dont l'énergie (eau, chauffage, électricité) (264 160 €), les achats de fournitures, les locations et les contrats de maintenance, les assurances, les taxes foncières, les dépenses d'entretien (véhicules, réseaux), les prestations de services (restauration scolaire, CLSH, classes de neige), les frais de téléphone, affranchissement, formation, fêtes cérémonies, publications, le colis des aînés (1 253 658 €).

CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUITS

16 691 €

Ce chapitre rassemble les prévisions nécessaires à la comptabilisation des dégrèvements de la TH sur les logements vacants ainsi que du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

515 779 €

Constitué principalement des subventions aux associations et autres personnes de droits privés (144 007 €), de la subvention d'équilibre du CCAS (98 618 €), des indemnités des élus (90 230 €), ainsi que de la participation au fonctionnement de la médiathèque intercommunale Achicourt-Beaurains (118 000 €).

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

4 950,95 €

Ce chapitre comptabilise les opérations aux intérêts moratoires ainsi qu'aux annulations de titres.

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE - ENTRE SECTIONS

209 710 €

Ce chapitre enregistre les opérations liées aux amortissements de l'année. Vous trouverez son pendant en recettes d'investissement.

CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

228 547 €

Ce chapitre correspond à notre capacité, sur l'exercice, à financer pour partie nos dépenses d'investissement. Vous retrouverez cette somme en recettes d'investissement.

CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

1 000 €

Cette prévision permet la provision de recettes typées à risque par le trésor public.

B - Les recettes fonctionnement : 6 854 983 €

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

Ce chapitre enregistre les différents remboursements issus de l'exécution budgétaire tel que par exemple les aides sur contrats aidés ou encore les remboursements accident de travail et maladie personnel titulaire.

CHAPITRE 70 : RECETTES DES SERVICES

358 958 €

C'est ce chapitre qui enregistre les recettes issues des services payants à la population comme pour ne citer qu'eux la restauration scolaire, les centres de loisirs, la garderie ou encore les recettes de l'école municipale de musique.

CHAPITRE 73 : IMPOTS DIRECTS ET INDIRECTS

3 555 015 €

Comme son nom l'indique, c'est ici que sont perçues notamment les recettes des impôts directs (3 258 015 €), les droits de mutation (200 000 €) ainsi que la taxe sur la publicité extérieure (97 000 €).

CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, COMPENSATION ET ATTRIBUTIONS :

1 037 745 €

Dans ce chapitre, sont comptabilisées les recettes issues de l'État comme la DGF, la DSR ou encore la dotation de péréquation. Ces dotations sont valorisées à hauteur de 490 782 €.

Sont prévues également dans ce chapitre les recettes de nos différents partenaires sur la mise en place de nos différentes actions (centre social municipal, France service, etc, etc). Ces recettes sont estimées à 515 330 €.

Les allocations compensatrices de la TF et le FCTVA sont également des recettes qui seront comptabilisées dans ce chapitre à hauteur de 29 133 € pour les allocations compensatrices TF et de 2 500 € pour le FCTVA.

CHAPITRE 042 et 75 : TRAVAUX EN REGIE ET AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

304 498 €

Il s'agit essentiellement des recettes liées aux locations des bâtiments, aux travaux en régie (207 500 €) et les revenus des immeubles (58 220 €) et autres produits (38 778 €).

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

3 500,95 €

Il s'agit essentiellement des mandats annulés ou atteint de déchéance quadriennale.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement reprend l'ensemble des écritures liées à notre actif et notre passif.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

A - Les dépenses d'investissement : 4 456 764 €

CHAPITRE 16 – REMBOURSEMENT DE LA DETTE 330 000 €

CHAPITRES 20 et 21 – EQUIPEMENT ET TRAVAUX 775 501 €

Ce chapitre enregistre les différentes dépenses d'équipement (matériel et logiciel- et autres travaux d'entretien des actifs communaux comme principalement, le matériel d'informatique (11 970 €), espaces verts (240 752 €), le matériel scolaire (16 772 €), logiciel (16 204 €), église (49 230 €), mairie (62 000 €), opérations foncières (62 635 €), équipements service fêtes (21 514 €), la subvention d'équipement pour la construction de la médiathèque Achicourt-Beaurains (155 000 €), d'éclairage au stade de football (43 300 €), travaux équipement mairie (35 000 €).

CHAPITRE 23 – TRAVAUX EN COURS 489 850 €

Dont les travaux centre social et du cimetière (55 000 €).

CHAPITRE 040 – TRAVAUX EN REGIE 207 500 €

Comme chaque année, et comme vu dans la section de fonctionnement, les agents des services techniques réalisent, en régie, un certain nombre de travaux. Cette année, il sera réalisé, à hauteur de 207 500 € des travaux au centre social municipal, à l'école primaire Jean Haniquaut, à l'école Jean Moulin ainsi qu'au centre multisports.

CHAPITRE 45 : OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 280 000 €

Ce chapitre, équilibré en dépenses et en recettes retrace les opérations réalisées par la commune pour le compte de notre EPCI. Il s'agit de certaines dépenses de voiries et de parking du centre social municipal.

Hors vote du budget 2025, vous trouverez également les restes à réaliser 2024 à hauteur de 529 580 €.

B - Les recettes d'investissement : 4 456 764 €

CHAPITRE 10 – PARTICIPATIONS 2 302 947,07 €

Il s'agit essentiellement de l'excédent de fonctionnement (compte 1068 : 2 195 157,07 €), du fonds de compensation de TVA (100 240 €) et du reversement de la taxe d'aménagement (7 550 €).

CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 1 072 400 €

Ce chapitre reprend l'ensemble des subventions à percevoir de nos partenaires et financeurs (État, Région, Département et Communauté Urbaine d'Arras) pour les travaux et équipements prévus en dépenses d'investissement

CHAPITRE 024 – CESSIONS D'ACTIFS 67 794 €

Ce chapitre comptabilisera, via la nature du 775 en recette de fonctionnement, le produit des cessions de parcelles communales.

CHAPITRE 040 – AMORTISSEMENTS

209 710 €

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONC.

228 547 €

Comme vu précédent dans les dépenses de fonctionnement, ce chapitre enregistre l'excédent prévisionnel de ladite section.

CHAPITRE 45 : OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

280 000 €

CHAPITRE 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES

5 365,93 €

CHAPITRE 16 – EMPRUNTS

290 000 €

Pour équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire d'inscrire un emprunt d'un montant de 290 000 €.

Hors vote du budget 2025, vous trouverez également les restes à réaliser 2024 à hauteur de 702 970 €.

Ce rapport effectué,

Je vous demande de bien vouloir approuver les chapitres budgétaires de ce Budget primitif 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Arrête et Approuve** le budget primitif 2025 tel qu'évoqué ci-dessus ;
- **vote** le budget 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BEAURAINS : MAIRIE DE BEAURAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21620099800013

POSTE COMPTABLE : SGC ARRAS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	93
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	96
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	97
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	98
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	101
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	103
A2.938 - Fonction 8 - Transports	106

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	110
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	116
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	118

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	122
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	123
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	124
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	126
B3.1 - Etat des provisions constituées	127
B3.2 - Etalement des provisions	128
B4 - Etat des charges transférées	129
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	130
B6 - Prêts	131
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	132
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	133
B7.3 - Etat des emprunts garantis	134
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	135
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	136
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	137
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	138
B7.8 - Autres engagements donnés	139
B7.9 - Autres engagements reçus	141
B8 - Subventions versées	145
B9 - Etat du personnel	146
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	147
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	148
B11.2 - Liste des établissements publics créés	149
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	150
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	151
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	153
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	154
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	153
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	154
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	155

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

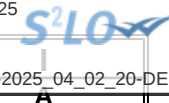
☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	5613

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1039,41

Informations financières – ratios

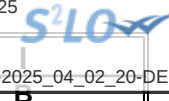
		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1106,22
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1145,39
3	Dépenses d'équipement brut / population	168,05
4	Encours de dette / population (2) (3)	449,97
5	DGF / population	87,43
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,6895
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,0171
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,1467
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,3928
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,0300

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

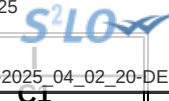
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	7 455 247,31	7 325 065,17	189 109,37	A1	58 927,23
Investissement	1 031 575,76	769 480,60	(3) -170 904,29	A2	-432 999,45
Fonctionnement	6 423 671,55	6 555 584,57	(4) 360 013,66	A3	491 926,68

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 529 580,00	III + IV 702 970,00	B1	173 390,00	
Investissement	I 529 580,00	III 702 970,00	B2	173 390,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	232 317,23
Investissement	A2 + B2	-259 609,45
Fonctionnement	A3 + B3	491 926,68

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 529 580,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	19 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	153 190,00
21	Immobilisations corporelles (3)	157 825,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	199 565,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

CS

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 702 970,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	47 294,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	655 676,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

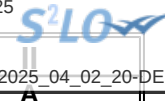
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 558 636,93	3 753 794,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	529 580,00	702 970,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 2 368 547,07	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 456 764,00	4 456 764,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 854 983,00	6 636 617,54
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 218 365,46
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 854 983,00	6 854 983,00
TOTAL DU BUDGET (4)		11 311 747,00	11 311 747,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


B1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AP VOTEES	

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


BZ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AE VOTEES	

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	46 232,00	19 000,00	16 204,00	16 204,00	35 204,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	79 401,00	153 190,00	1 810,00	1 810,00	155 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	217 181,71	157 825,00	427 472,00	427 472,00	585 297,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	170 999,00	199 565,00	290 285,00	290 285,00	489 850,00
Total des dépenses d'équipement		513 813,71	529 580,00	735 771,00	735 771,00	1 265 351,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	315 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		315 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		828 813,71	529 580,00	1 345 771,00	1 345 771,00	1 875 351,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	107 726,00		207 500,00	207 500,00	207 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	5 365,00		5 365,93	5 365,93	5 365,93
Total des dépenses d'ordre d'investissement		113 091,00		212 865,93	212 865,93	212 865,93

TOTAL	941 904,71	529 580,00	1 558 636,93	1 558 636,93	2 088 216,93
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 368 547,07
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 456 764,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	220 906,24	655 676,00	416 724,00	416 724,00	1 072 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	255 540,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		476 446,24	655 676,00	706 724,00	706 724,00	1 362 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	64 700,00	0,00	107 790,00	107 790,00	107 790,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	86 982,29	0,00	2 195 157,07	2 195 157,07	2 195 157,07
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 294,00	47 294,00	20 500,00	20 500,00	67 794,00
Total des recettes financières		157 976,29	47 294,00	2 323 447,07	2 323 447,07	2 370 741,07
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		634 422,53	702 970,00	3 310 171,07	3 310 171,07	4 013 141,07

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	200 799,47		228 547,00	228 547,00	228 547,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	188 300,00		209 710,00	209 710,00	209 710,00
041	Opérations patrimoniales (10)	5 365,00		5 365,93	5 365,93	5 365,93
Total des recettes d'ordre d'investissement		394 464,47		443 622,93	443 622,93	443 622,93

TOTAL	1 028 887,00	702 970,00	3 753 794,00	3 753 794,00	4 456 764,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 456 764,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

230 757,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 417 367,00	0,00	1 517 818,00	1 517 818,00	1 517 818,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 381 733,00	0,00	4 281 738,00	4 281 738,00	4 281 738,00
014	Atténuations de produits	15 046,00	0,00	16 691,00	16 691,00	16 691,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	552 337,66	0,00	515 779,00	515 779,00	515 779,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 366 483,66	0,00	6 332 026,00	6 332 026,00	6 332 026,00
66	Charges financières	66 111,53	0,00	78 749,05	78 749,05	78 749,05
67	Charges spécifiques (3)	9 030,34	0,00	4 950,95	4 950,95	4 950,95
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 145,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 442 770,53	0,00	6 416 726,00	6 416 726,00	6 416 726,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	200 799,47		228 547,00	228 547,00	228 547,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	188 300,00		209 710,00	209 710,00	209 710,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		389 099,47		438 257,00	438 257,00	438 257,00

TOTAL	6 831 870,00	0,00	6 854 983,00	6 854 983,00	6 854 983,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 854 983,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	101 736,00	0,00	42 660,59	42 660,59	42 660,59
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	398 664,00	0,00	358 958,00	358 958,00	358 958,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 294 154,00	0,00	1 332 792,00	1 332 792,00	1 332 792,00
731	Fiscalité locale	3 470 382,00	0,00	3 555 015,00	3 555 015,00	3 555 015,00
74	Dotations et participations (3)	1 037 794,34	0,00	1 037 745,00	1 037 745,00	1 037 745,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	41 180,00	0,00	96 998,00	96 998,00	96 998,00
Total des recettes de gestion courante		6 343 910,34	0,00	6 424 168,59	6 424 168,59	6 424 168,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	19 595,00	0,00	3 500,95	3 500,95	3 500,95
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	625,00		1 448,00	1 448,00	1 448,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 364 130,34	0,00	6 429 117,54	6 429 117,54	6 429 117,54

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	107 726,00		207 500,00	207 500,00	207 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		107 726,00		207 500,00	207 500,00	207 500,00

TOTAL	6 471 856,34	0,00	6 636 617,54	6 636 617,54	6 636 617,54
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	218 365,46
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 854 983,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	230 757,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

DI

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	330 000,00	0,00	330 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	35 204,00	0,00	35 204,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	155 000,00	0,00	155 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	585 297,00	212 865,93	798 162,93
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	489 850,00	0,00	489 850,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	280 000,00	0,00	280 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 875 351,00	212 865,93	2 088 216,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 368 547,07
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 456 764,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 517 818,00		1 517 818,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 281 738,00		4 281 738,00
014	Atténuations de produits	16 691,00		16 691,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	515 779,00	0,00	515 779,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	78 749,05	0,00	78 749,05
67	Charges spécifiques (9)	4 950,95	0,00	4 950,95
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 000,00	209 710,00	210 710,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		228 547,00	228 547,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 416 726,00	438 257,00	6 854 983,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 854 983,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	107 790,00	0,00	107 790,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 072 400,00	0,00	1 072 400,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	290 000,00	0,00	290 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	5 365,93	5 365,93
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		209 710,00	209 710,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	280 000,00	0,00	280 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		228 547,00	228 547,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	67 794,00		67 794,00
Recettes d'investissement – Total		1 817 984,00	443 622,93	2 261 606,93

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2 195 157,07
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 456 764,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	42 660,59		42 660,59
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	358 958,00		358 958,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		207 500,00	207 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 332 792,00		1 332 792,00
731	Fiscalité locale	3 555 015,00		3 555 015,00
74	Dotations et participations (8)	1 037 745,00		1 037 745,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	96 998,00	0,00	96 998,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	3 500,95	0,00	3 500,95
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 448,00	0,00	1 448,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 429 117,54	207 500,00	6 636 617,54

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
218 365,46		
=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		
6 854 983,00		

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

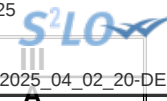
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		941 904,71	529 580,00	0,00	1 558 636,93	1 558 636,93	0,00	1 558 636,93	2 088 216,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 232,00	19 000,00	0,00	16 204,00	16 204,00	0,00	16 204,00	35 204,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	79 401,00	153 190,00	0,00	1 810,00	1 810,00	0,00	1 810,00	155 000,00
21	Immobilisations corporelles	217 181,71	157 825,00	0,00	427 472,00	427 472,00	0,00	427 472,00	585 297,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	170 999,00	199 565,00	0,00	290 285,00	290 285,00	0,00	290 285,00	489 850,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		513 813,71	529 580,00	0,00	735 771,00	735 771,00	0,00	735 771,00	1 265 351,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	315 000,00	0,00		330 000,00	330 000,00		330 000,00	330 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		315 000,00	0,00	0,00	330 000,00	330 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
Total des dépenses réelles		828 813,71	529 580,00	0,00	1 345 771,00	1 345 771,00	0,00	1 345 771,00	1 875 351,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	107 726,00			207 500,00	207 500,00		207 500,00	207 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	5 365,00			5 365,93	5 365,93		5 365,93	5 365,93
Total des dépenses d'ordre		113 091,00			212 865,93	212 865,93		212 865,93	212 865,93

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

2 368 547,07

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

TOTAL

(RAR N-1 +

vote)



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								4 456 764,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		941 904,71	702 970,00	1 558 636,93	1 558 636,93	2 261 606,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	220 906,24	655 676,00	416 724,00	416 724,00	1 072 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	255 540,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		476 446,24	655 676,00	706 724,00	706 724,00	1 362 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	64 700,00	0,00	107 790,00	107 790,00	107 790,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 294,00	47 294,00	20 500,00	20 500,00	67 794,00
Total des recettes financières		70 994,00	47 294,00	128 290,00	128 290,00	175 584,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
Total des recettes réelles		547 440,24	702 970,00	1 115 014,00	1 115 014,00	1 817 984,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 799,47		228 547,00	228 547,00	228 547,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	188 300,00		209 710,00	209 710,00	209 710,00
041	Opérations patrimoniales (6)	5 365,00		5 365,93	5 365,93	5 365,93
Total des recettes d'ordre		394 464,47		443 622,93	443 622,93	443 622,93

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)**0,00****Affectation au compte 1068 (8)****2 195 157,07**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

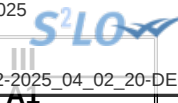
TOTAL (RAR N-1 + Vote)



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
		I		II	III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	4 456 764,00
--	--------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		941 904,71	529 580,00	0,00	1 558 636,93	1 558 636,93	0,00	1 558 636,93	2 088 216,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 232,00	19 000,00	0,00	16 204,00	16 204,00	0,00	16 204,00	35 204,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	500,00	500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
2031	Frais d'études	34 500,00	18 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	11 232,00	0,00		16 204,00	16 204,00	0,00	16 204,00	16 204,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	79 401,00	153 190,00	0,00	1 810,00	1 810,00	0,00	1 810,00	155 000,00
2324	Subventions d'équipements versées	79 401,00	153 190,00		1 810,00	1 810,00	0,00	1 810,00	155 000,00
21	Immobilisations corporelles	217 181,71	157 825,00	0,00	427 472,00	427 472,00	0,00	427 472,00	585 297,00
2111	Terrains nus	56 632,71	60 405,00		2 230,00	2 230,00	0,00	2 230,00	62 635,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 710,00	6 710,00		13 152,00	13 152,00	0,00	13 152,00	19 862,00
2128	Autres agencements et aménagement	2 808,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00		7 372,00	7 372,00	0,00	7 372,00	7 372,00
21318	Autres bâtiments publics	47 844,00	68 274,00		31 600,00	31 600,00	0,00	31 600,00	99 874,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	999,00		0,00	0,00	0,00	0,00	999,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	16 122,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	900,00	7 055,00		0,00	0,00	0,00	0,00	7 055,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		78 424,00	78 424,00	0,00	78 424,00	78 424,00
21828	Autres matériels de transport	29 880,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + hors AP + vote)	
			I			II		III = I + II	
21838	Autre matériel informatique	15 352,00	5 070,00		6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	11 270,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 536,00	1 620,00		12 610,00	12 610,00	0,00	12 610,00	14 230,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 042,00	4 146,00		7 177,00	7 177,00	0,00	7 177,00	11 323,00
2185	Matériel de téléphonie	2 070,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	29 285,00	3 546,00		26 007,00	26 007,00	0,00	26 007,00	29 553,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	170 999,00	199 565,00	0,00	290 285,00	290 285,00	0,00	290 285,00	489 850,00
2313	Constructions	148 263,00	147 050,00		287 800,00	287 800,00	0,00	287 800,00	434 850,00
2315	Install., matériel et outill. technique	22 736,00	52 515,00		2 485,00	2 485,00	0,00	2 485,00	55 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		513 813,71	529 580,00	0,00	735 771,00	735 771,00	0,00	735 771,00	1 265 351,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	315 000,00	0,00		330 000,00	330 000,00		330 000,00	330 000,00
1641	Emprunts en euros	315 000,00	0,00		330 000,00	330 000,00		330 000,00	330 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		315 000,00	0,00	0,00	330 000,00	330 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
458130	TRAVAUX VRD CENTRE SOCIAL CHICO MENDES	0,00	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00

Publié le 04/04/2025

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

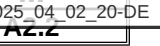
(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

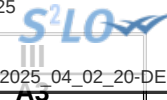
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE




III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		941 904,71	702 970,00	1 558 636,93	1 558 636,93	2 261 606,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	220 906,24	655 676,00	416 724,00	416 724,00	1 072 400,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 693,24	119 842,00	156 461,00	156 461,00	276 303,00
1322	Subv. non transf. Régions	20 000,00	143 984,00	11 500,00	11 500,00	155 484,00
1323	Subv. non transf. Départements	121 913,00	110 000,00	80 000,00	80 000,00	190 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	76 300,00	76 300,00	168 763,00	168 763,00	245 063,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	205 550,00	0,00	0,00	205 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	255 540,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
1641	Emprunts en euros	240 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	15 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		476 446,24	655 676,00	706 724,00	706 724,00	1 362 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	64 700,00	0,00	107 790,00	107 790,00	107 790,00
10222	FCTVA	50 000,00	0,00	100 240,00	100 240,00	100 240,00
10226	Taxe d'aménagement	14 700,00	0,00	7 550,00	7 550,00	7 550,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 294,00	47 294,00	20 500,00	20 500,00	67 794,00
Total des recettes financières		70 994,00	47 294,00	128 290,00	128 290,00	175 584,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
Total des recettes réelles		547 440,24	702 970,00	1 115 014,00	1 115 014,00	1 817 984,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 799,47		228 547,00	228 547,00	228 547,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	188 300,00		209 710,00	209 710,00	209 710,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

TOTAL

(RAR N-1 + Vote)

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	
			I		II	III = I + II
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	4 000,00		3 580,00	3 580,00	3 580,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00		100,00	100,00	100,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		1 005,00	1 005,00	1 005,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		6 205,00	6 205,00	6 205,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 000,00		9 665,00	9 665,00	9 665,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00		4 485,00	4 485,00	4 485,00
28128	Autres aménagements de terrains	100,00		100,00	100,00	100,00
281316	Equipements de cimetière	500,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		1 060,00	1 060,00	1 060,00
281321	Immeubles de rapport	4 000,00		3 865,00	3 865,00	3 865,00
28152	Installations de voirie	3 300,00		4 545,00	4 545,00	4 545,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		545,00	545,00	545,00
2815741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	0,00		2 150,00	2 150,00	2 150,00
281578	Autre matériel technique	0,00		905,00	905,00	905,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 000,00		17 490,00	17 490,00	17 490,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	100,00		100,00	100,00	100,00
281828	Autres matériels de transport	25 000,00		26 900,00	26 900,00	26 900,00
281831	Matériel informatique scolaire	8 000,00		4 050,00	4 050,00	4 050,00
281838	Autre matériel informatique	38 000,00		34 050,00	34 050,00	34 050,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000,00		2 750,00	2 750,00	2 750,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 000,00		8 550,00	8 550,00	8 550,00
28185	Matériel de téléphonie	500,00		1 160,00	1 160,00	1 160,00
28188	Autres immo. corporelles	75 000,00		76 450,00	76 450,00	76 450,00
041	Opérations patrimoniales (9)	5 365,00		5 365,93	5 365,93	5 365,93
2031	Frais d'études	5 365,00		5 365,93	5 365,93	5 365,93
Total des recettes d'ordre		394 464,47		443 622,93	443 622,93	443 622,93

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 831 870,00	0,00	0,00	6 854 983,00	6 854 983,00	0,00	6 854 983,00	6 854 983,00
011	Charges à caractère général (3)	1 417 367,00	0,00	0,00	1 517 818,00	1 517 818,00	0,00	1 517 818,00	1 517 818,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 381 733,00	0,00		4 281 738,00	4 281 738,00		4 281 738,00	4 281 738,00
014	Atténuations de produits	15 046,00	0,00		16 691,00	16 691,00		16 691,00	16 691,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	552 337,66	0,00	0,00	515 779,00	515 779,00	0,00	515 779,00	515 779,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 366 483,66	0,00	0,00	6 332 026,00	6 332 026,00	0,00	6 332 026,00	6 332 026,00
66	Charges financières	66 111,53	0,00		78 749,05	78 749,05		78 749,05	78 749,05
67	Charges spécifiques (3)	9 030,34	0,00		4 950,95	4 950,95		4 950,95	4 950,95
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 145,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		76 286,87	0,00	0,00	84 700,00	84 700,00		84 700,00	84 700,00
Total des dépenses réelles		6 442 770,53	0,00	0,00	6 416 726,00	6 416 726,00	0,00	6 416 726,00	6 416 726,00
023	Virement à la section d'investissement	200 799,47			228 547,00	228 547,00		228 547,00	228 547,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	188 300,00			209 710,00	209 710,00		209 710,00	209 710,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		389 099,47			438 257,00	438 257,00		438 257,00	438 257,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****6 854 983,00**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 471 856,34	0,00	6 636 617,54	6 636 617,54	6 636 617,54
013	Atténuations de charges (2)	101 736,00	0,00	42 660,59	42 660,59	42 660,59
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	398 664,00	0,00	358 958,00	358 958,00	358 958,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 294 154,00	0,00	1 332 792,00	1 332 792,00	1 332 792,00
731	Fiscalité locale	3 470 382,00	0,00	3 555 015,00	3 555 015,00	3 555 015,00
74	Dotations et participations (2)	1 037 794,34	0,00	1 037 745,00	1 037 745,00	1 037 745,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	41 180,00	0,00	96 998,00	96 998,00	96 998,00
Total des recettes de gestion des services		6 343 910,34	0,00	6 424 168,59	6 424 168,59	6 424 168,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	19 595,00	0,00	3 500,95	3 500,95	3 500,95
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	625,00		1 448,00	1 448,00	1 448,00
Total des recettes financières		20 220,00	0,00	4 948,95	4 948,95	4 948,95
Total des recettes réelles		6 364 130,34	0,00	6 429 117,54	6 429 117,54	6 429 117,54
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	107 726,00		207 500,00	207 500,00	207 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		107 726,00		207 500,00	207 500,00	207 500,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						218 365,46
Total des recettes de fonctionnement cumulées						6 854 983,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

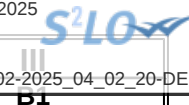
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 831 870,00	0,00	0,00	6 854 983,00	6 854 983,00	0,00	6 854 983,00	6 854 983,00
011	Charges à caractère général (4)	1 417 367,00	0,00	0,00	1 517 818,00	1 517 818,00	0,00	1 517 818,00	1 517 818,00
6042	Achats de prestations de services	179 368,00	0,00		150 115,00	150 115,00	0,00	150 115,00	150 115,00
60611	Eau et assainissement	22 760,00	0,00		17 300,00	17 300,00	0,00	17 300,00	17 300,00
60612	Energie - Electricité	124 685,00	0,00		123 640,00	123 640,00	0,00	123 640,00	123 640,00
60613	Chauffage urbain	133 500,00	0,00		122 410,00	122 410,00	0,00	122 410,00	122 410,00
60621	Combustibles	750,00	0,00		810,00	810,00	0,00	810,00	810,00
60622	Carburants	28 350,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60623	Alimentation	28 455,00	0,00		23 705,00	23 705,00	0,00	23 705,00	23 705,00
60624	Produits de traitement	3 500,00	0,00		2 310,00	2 310,00	0,00	2 310,00	2 310,00
60631	Fournitures d'entretien	24 270,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	84 008,00	0,00		250 615,00	250 615,00	0,00	250 615,00	250 615,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	10 500,00	0,00		12 800,00	12 800,00	0,00	12 800,00	12 800,00
6064	Fournitures administratives	12 495,00	0,00		12 670,00	12 670,00	0,00	12 670,00	12 670,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		1 150,00	1 150,00	0,00	1 150,00	1 150,00
6067	Fournitures scolaires	21 627,00	0,00		21 051,00	21 051,00	0,00	21 051,00	21 051,00
6068	Autres matières et fournitures	93 520,00	0,00		11 039,00	11 039,00	0,00	11 039,00	11 039,00
611	Contrats de prestations de services	16 072,00	0,00		14 320,00	14 320,00	0,00	14 320,00	14 320,00
61221	Matériel roulant	9 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6132	Locations immobilières	2 100,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
61351	Matériel roulant	1 510,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61358	Autres	20 867,00	0,00		29 640,00	29 640,00	0,00	29 640,00	29 640,00
614	Charges locatives et de copropriété	220,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
61521	Entretien terrains	91 200,00	0,00		100 700,00	100 700,00	0,00	100 700,00	100 700,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 995,00	0,00		5 780,00	5 780,00	0,00	5 780,00	5 780,00
615232	Entretien, réparations réseaux	9 500,00	0,00		6 990,00	6 990,00	0,00	6 990,00	6 990,00
61551	Entretien matériel roulant	13 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 428,00	0,00		8 030,00	8 030,00	0,00	8 030,00	8 030,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6156	Maintenance	70 178,00	0,00		73 298,00	73 298,00	0,00	73 298,00	73 298,00
6161	Multirisques	24 238,00	0,00		54 085,00	54 085,00	0,00	54 085,00	54 085,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 105,00	0,00		2 675,00	2 675,00	0,00	2 675,00	2 675,00
6184	Versements à des organismes de formation	23 650,00	0,00		28 650,00	28 650,00	0,00	28 650,00	28 650,00
6188	Autres frais divers	27 720,00	0,00		20 028,00	20 028,00	0,00	20 028,00	20 028,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 900,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	6 618,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6232	Fêtes et cérémonies	65 407,00	0,00		75 440,00	75 440,00	0,00	75 440,00	75 440,00
6234	Réceptions	3 250,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6236	Catalogues et imprimés	16 132,00	0,00		11 730,00	11 730,00	0,00	11 730,00	11 730,00
6237	Publications	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6238	Divers	5 180,00	0,00		3 550,00	3 550,00	0,00	3 550,00	3 550,00
6241	Transports de biens	300,00	0,00		120,00	120,00	0,00	120,00	120,00
6245	Transports de personnes extérieures	74 749,00	0,00		61 350,00	61 350,00	0,00	61 350,00	61 350,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 510,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6261	Frais d'affranchissement	7 917,00	0,00		9 475,00	9 475,00	0,00	9 475,00	9 475,00
6262	Frais de télécommunications	22 525,00	0,00		22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 232,00	0,00		2 940,00	2 940,00	0,00	2 940,00	2 940,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	66 351,00	0,00		59 862,00	59 862,00	0,00	59 862,00	59 862,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		1 080,00	1 080,00	0,00	1 080,00	1 080,00
6288	Autres services extérieurs	27 375,00	0,00		31 660,00	31 660,00	0,00	31 660,00	31 660,00
63512	Taxes foncières	9 700,00	0,00		53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
63711	Redevance prélèvement ressource en eau	450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63718	Autres	0,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 381 733,00	0,00		4 281 738,00	4 281 738,00		4 281 738,00	4 281 738,00
6331	Versement mobilité	25 085,00	0,00		39 787,00	39 787,00		39 787,00	39 787,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 542,00	0,00		11 973,00	11 973,00		11 973,00	11 973,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	56 221,00	0,00		54 379,00	54 379,00		54 379,00	54 379,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 529,00	0,00		7 282,00	7 282,00		7 282,00	7 282,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 892 100,00	0,00		1 723 830,00	1 723 830,00		1 723 830,00	1 723 830,00
64112	SFT, indemnité de résidence	20 035,00	0,00		18 500,00	18 500,00		18 500,00	18 500,00
64113	NBI	22 252,00	0,00		21 580,00	21 580,00		21 580,00	21 580,00
64118	Autres indemnités	415 141,00	0,00		450 170,00	450 170,00		450 170,00	450 170,00
64131	Rémunérations	558 230,00	0,00		526 810,00	526 810,00		526 810,00	526 810,00
64132	SFT, indemnité de résidence	6 982,00	0,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
64138	Primes et autres indemnités	106 782,00	0,00		128 500,00	128 500,00		128 500,00	128 500,00
6415	Congés payés	10 142,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
64168	Autres emplois aidés	33 522,00	0,00		37 000,00	37 000,00		37 000,00	37 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 806,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	478 994,00	0,00		455 473,00	455 473,00		455 473,00	455 473,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	600 148,00	0,00		618 936,00	618 936,00		618 936,00	618 936,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 378,00	0,00		29 751,00	29 751,00		29 751,00	29 751,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	41 318,00	0,00		46 700,00	46 700,00		46 700,00	46 700,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 917,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 932,00	0,00		6 867,00	6 867,00		6 867,00	6 867,00
6472	Prestations familiales directes	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 677,00	0,00		18 500,00	18 500,00		18 500,00	18 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		46 000,00	46 000,00		46 000,00	46 000,00
014	Atténuations de produits	15 046,00	0,00		16 691,00	16 691,00		16 691,00	16 691,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	1 000,00	0,00		1 021,00	1 021,00		1 021,00	1 021,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	14 046,00	0,00		15 670,00	15 670,00		15 670,00	15 670,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	552 337,66	0,00	0,00	515 779,00	515 779,00	0,00	515 779,00	515 779,00
65132	Prix	2 346,00	0,00		2 012,00	2 012,00	0,00	2 012,00	2 012,00
65311	Indemnités de fonction	83 400,00	0,00		85 600,00	85 600,00	0,00	85 600,00	85 600,00
65312	Frais de mission et de déplacement	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	3 600,00	0,00		3 630,00	3 630,00	0,00	3 630,00	3 630,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 600,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 380,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	131 000,00	0,00		118 000,00	118 000,00	0,00	118 000,00	118 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	18 500,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	13 952,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	103 091,00	0,00		98 618,00	98 618,00	0,00	98 618,00	98 618,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	23 900,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	132 217,00	0,00		144 007,00	144 007,00	0,00	144 007,00	144 007,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	26 020,00	0,00		24 800,00	24 800,00	0,00	24 800,00	24 800,00
65818	Autres	3 041,00	0,00		2 812,00	2 812,00	0,00	2 812,00	2 812,00
65888	Autres	150,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 366 483,66	0,00	0,00	6 332 026,00	6 332 026,00	0,00	6 332 026,00	6 332 026,00
66	Charges financières	66 111,53	0,00		78 749,05	78 749,05		78 749,05	78 749,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	59 000,00	0,00		66 500,00	66 500,00		66 500,00	66 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	511,53	0,00		1 499,05	1 499,05		1 499,05	1 499,05
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6688	Autres	600,00	0,00		750,00	750,00		750,00	750,00
67	Charges spécifiques (4)	9 030,34	0,00		4 950,95	4 950,95		4 950,95	4 950,95
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	9 030,34	0,00		4 950,95	4 950,95		4 950,95	4 950,95

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


TOTAL
0402-2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 145,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 145,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		76 286,87	0,00	0,00	84 700,00	84 700,00		84 700,00	84 700,00
Total des dépenses réelles		6 442 770,53	0,00	0,00	6 416 726,00	6 416 726,00	0,00	6 416 726,00	6 416 726,00
023	Virement à la section d'investissement	200 799,47			228 547,00	228 547,00		228 547,00	228 547,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	188 300,00			209 710,00	209 710,00		209 710,00	209 710,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	188 300,00			209 710,00	209 710,00		209 710,00	209 710,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		389 099,47			438 257,00	438 257,00		438 257,00	438 257,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	7 424,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-5 924,95
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 499,05

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 471 856,34	0,00	6 636 617,54	6 636 617,54	6 636 617,54
013	Atténuations de charges (3)	101 736,00	0,00	42 660,59	42 660,59	42 660,59
6419	Remboursements rémunérations personnel	101 736,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	7 660,59	7 660,59	7 660,59
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	398 664,00	0,00	358 958,00	358 958,00	358 958,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
70323	Red. occupation dom. public	14 000,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	28 825,00	0,00	32 690,00	32 690,00	32 690,00
70632	Redevances services à caractère loisir	156 960,00	0,00	140 830,00	140 830,00	140 830,00
7066	Redevances services à caractère social	2 230,00	0,00	555,00	555,00	555,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	191 649,00	0,00	171 983,00	171 983,00	171 983,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 294 154,00	0,00	1 332 792,00	1 332 792,00	1 332 792,00
73211	Attribution de compensation	896 002,00	0,00	896 002,00	896 002,00	896 002,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	319 602,00	0,00	360 315,00	360 315,00	360 315,00
73221	FNGIR	2 550,00	0,00	2 550,00	2 550,00	2 550,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	76 000,00	0,00	73 925,00	73 925,00	73 925,00
731	Fiscalité locale	3 470 382,00	0,00	3 555 015,00	3 555 015,00	3 555 015,00
73111	Impôts directs locaux	3 166 382,00	0,00	3 258 015,00	3 258 015,00	3 258 015,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	214 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	90 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 037 794,34	0,00	1 037 745,00	1 037 745,00	1 037 745,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	352 000,00	0,00	350 512,00	350 512,00	350 512,00
741121	DSR des communes	90 000,00	0,00	98 332,00	98 332,00	98 332,00
741127	DNP des communes	46 598,00	0,00	41 938,00	41 938,00	41 938,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

Total

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	II	III = I + II
744	FCTVA	2 500,34	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
74718	Autres participations Etat	425 370,00	0,00	463 281,00	463 281,00	463 281,00
7472	Participation régions	54 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	3 650,00	0,00	3 440,00	3 440,00	3 440,00
74741	Participation communes membres du GFP	6 842,00	0,00	6 842,00	6 842,00	6 842,00
74751	Participation GFP de rattachement	22 000,00	0,00	31 007,00	31 007,00	31 007,00
7478211	Participation Etat	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7478228	Autres personnes privées	0,00	0,00	2 760,00	2 760,00	2 760,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	34 224,00	0,00	29 133,00	29 133,00	29 133,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	41 180,00	0,00	96 998,00	96 998,00	96 998,00
752	Revenus des immeubles	34 950,00	0,00	58 220,00	58 220,00	58 220,00
75888	Autres	6 230,00	0,00	38 778,00	38 778,00	38 778,00
Total des recettes de gestion des services		6 343 910,34	0,00	6 424 168,59	6 424 168,59	6 424 168,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	19 595,00	0,00	3 500,95	3 500,95	3 500,95
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	19 595,00	0,00	3 500,95	3 500,95	3 500,95
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	625,00		1 448,00	1 448,00	1 448,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	625,00		1 448,00	1 448,00	1 448,00
Total des recettes réelles		6 364 130,34	0,00	6 429 117,54	6 429 117,54	6 429 117,54
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	107 726,00		207 500,00	207 500,00	207 500,00
722	Immobilisations corporelles	107 726,00		207 500,00	207 500,00	207 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		107 726,00		207 500,00	207 500,00	207 500,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		330 000,00	106 986,00	0,00	0,00	18 296,00	672 017,00	3 510,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	16 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	88 297,00	0,00	0,00	18 296,00	104 217,00	3 510,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 485,00	0,00	0,00	0,00	287 800,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00
RECETTES		2 613 447,07	19 063,00	0,00	7 520,00	70 191,00	390 990,00	2 340,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 302 947,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	19 063,00	0,00	7 520,00	70 191,00	110 990,00	2 340,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		214 962,00	0,00	0,00	0,00		1 345 771,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		330 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		16 204,00
204	Subventions d'équipement versées	1 810,00	0,00	0,00	0,00		1 810,00
21	Immobilisations corporelles	213 152,00	0,00	0,00	0,00		427 472,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		290 285,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		280 000,00
RECETTES		206 620,00	0,00	0,00	0,00		3 310 171,07
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		20 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 302 947,07
13	Subventions d'investissement	206 620,00	0,00	0,00	0,00		416 724,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		290 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		280 000,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
A1.01

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		330 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	330 000,00
RECETTES		2 613 447,07
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 500,00
102	Dotations et fonds d'investissement	107 790,00
106	Réserves	2 195 157,07
164	Emprunts auprès des états financiers	290 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
A1.900

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		104 501,00	0,00	2 485,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	16 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	2 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	24 067,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	2 485,00	0,00	0,00
RECETTES		16 963,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	16 963,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 986,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 204,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 067,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 485,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 063,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 063,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

A1.901

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 520,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	7 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 520,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)		Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
			201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES			0,00	0,00	16 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions		0,00	0,00	7 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	70 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		0,00	0,00	70 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 296,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 372,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	1 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 524,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 191,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 191,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		587 667,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	6 600,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	13 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	287 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		330 561,00	0,00	10 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	50 561,00	0,00	10 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		750,00	43 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	41 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	750,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 792,00	18 041,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	8 792,00	18 041,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	672 017,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 600,00
215	Installat®, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	15 717,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 800,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00	0,00	390 990,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00	0,00	110 990,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 510,00	0,00	3 510,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 510,00	0,00	3 510,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 340,00	0,00	2 340,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340,00	0,00	2 340,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
A1.905

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	213 152,00	0,00	0,00	0,00	1 810,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	213 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 810,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	206 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	206 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 962,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 152,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 810,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 620,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 620,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

A1.907

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

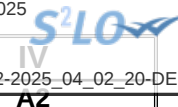
(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		95 940,05	5 210 564,95	0,00	0,00	447 417,00	375 035,00	143 679,00	0,00
011	Charges à caractère général	500,00	543 221,00	0,00	0,00	444 705,00	255 805,00	129 497,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 281 238,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	16 691,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	380 455,00	0,00	0,00	2 012,00	119 130,00	14 182,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	78 749,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	4 650,95	0,00	0,00	200,00	100,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 313 222,00	325 445,54	0,00	0,00	269 314,00	284 139,00	230 785,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	42 660,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	12 900,00	0,00	0,00	185 383,00	160 120,00	555,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 332 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 458 015,00	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	522 415,00	77 150,00	0,00	0,00	83 931,00	124 019,00	230 230,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	90 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	3 500,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	1 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	77 000,00	0,00	0,00	67 090,00		6 416 726,00
011	Charges à caractère général	0,00	77 000,00	0,00	0,00	67 090,00		1 517 818,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 281 738,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 691,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		515 779,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		78 749,05
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 950,95
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
RECETTES		0,00	6 212,00	0,00	0,00	0,00		6 429 117,54
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		42 660,59
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		358 958,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 332 792,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 555 015,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 037 745,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 212,00	0,00	0,00	0,00		96 998,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 500,95
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 448,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
AZ-01

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		95 940,05
627	Services bancaires et assimilés	500,00
661	Charges d'intérêts	77 999,05
668	Autres charges financières	750,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	16 691,00
RECETTES		5 313 222,00
731	Fiscalité locale	3 458 015,00
732	Fiscalité reversée	1 332 792,00
741	D.G.F.	490 782,00
744	FCTVA	2 500,00
748	Autres attributions et participations	29 133,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 206 364,95	0,00	4 200,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	202 410,00	0,00	1 150,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	17 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	71 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	54 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	27 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	59 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	31 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	113 621,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	53 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 945 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 157 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	90 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	261 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	25 950,00	0,00	550,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 650,95	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		319 945,54	0,00	5 500,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	7 660,59	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	7 400,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	77 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	58 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	32 566,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 500,95	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	1 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils					Publié le 04/04/2025 ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02-20-D	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 210 564,95
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 560,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 220,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 380,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 758,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 085,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 975,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 720,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 975,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 078,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 621,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 945 890,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 157 727,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 330,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 625,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650,95
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 445,54
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	CHAPITRE	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 660,59	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 150,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 220,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 566,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,95	
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

AZ.931

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	2 340,00	106 358,00	164 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	600,00	81 920,00	158 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 050,00	1 050,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	330,00	2 220,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	360,00	20 250,00	1 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	918,00	1 094,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	125 000,00	800,00	0,00	46 105,00	2 770,00	0,00	447 417,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	110 900,00	0,00	0,00	26 045,00	0,00	0,00	136 945,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	12 950,00	800,00	0,00	1 230,00	2 370,00	0,00	258 430,00
613	Locations	0,00	0,00	520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 120,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 430,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
628	Divers	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	10 230,00	0,00	0,00	32 380,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 012,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	200,00
RECETTES		0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	16 160,00	33 154,00	0,00	269 314,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	149 163,00	0,00	0,00	13 400,00	22 820,00	0,00	185 383,00
747	Participations	0,00	0,00	70 837,00	0,00	0,00	2 760,00	10 334,00	0,00	83 931,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	4 725,00	1 950,00	118 000,00	0,00	0,00	12 950,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 570,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 775,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	600,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	118 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	680,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	32 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	29 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	3 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		68 260,00	85 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	60 000,00	23 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 000,00	940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	6 000,00	60 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	260,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		37 900,00	0,00	9 150,00	0,00	36 610,00	0,00	375 035,00
604	Achats d'études, prestations de services	2 000,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	13 170,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	18 890,00	0,00	200,00	0,00	1 350,00	0,00	107 965,00
613	Locations	4 440,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	7 580,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 730,00
618	Divers	2 130,00	0,00	1 000,00	0,00	710,00	0,00	5 740,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	28 100,00	0,00	32 300,00
624	Transports biens, transports collectifs	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
628	Divers	9 990,00	0,00	7 750,00	0,00	2 850,00	0,00	20 970,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 130,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
RECETTES		232 733,00	0,00	4 760,00	0,00	10 516,00	0,00	284 139,00
706	Prestations de services	125 930,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	160 120,00
747	Participations	106 803,00	0,00	3 260,00	0,00	10 516,00	0,00	124 019,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		108 654,00	0,00	3 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 365,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	52 560,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 255,00
613	Locations	4 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	4 040,00	0,00	2 148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	37 124,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		103 831,00	0,00	20 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 323,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	103 831,00	0,00	19 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 323,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	22 050,00	280,00	0,00	0,00	0,00	143 679,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 350,00	100,00	0,00	0,00	0,00	58 915,00
613	Locations	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 460,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 220,00
618	Divers	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 238,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
628	Divers	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00	0,00	38 114,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182,00
RECETTES		0,00	30 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 785,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555,00
747	Participations	0,00	30 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 230,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
AZ.934-3

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
AZ.934-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI										
Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
AZ.935

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	60 000,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	11 400,00	10 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	48 600,00	6 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	6 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	6 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 340,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 660,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 212,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 212,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

AZ.936

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
AZ.938

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	12 890,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 790,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 090,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 990,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B1.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Crédit Agricole	18/12/2024	300 000,00	300 000,00	7 789,20	300 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		300 000,00	300 000,00	7 789,20	300 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B1.2

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 675 830,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 675 830,00									
MON2726720 - DEXIA	DEXIA/CREDIT LOCAL	31/12/2011		20/03/2012	200 000,00	F	Taux fixe	4,980	4,980	EUR	T	P	N	A-1
MON281728 - BP	BANQUE POSTALE	04/12/2013		01/05/2014	100 000,00	F	Taux fixe	3,550	3,550	EUR	T	P	N	A-1
MON501303EUR- BP	BANQUE POSTALE	13/10/2014		01/02/2015	500 000,00	F	Taux fixe	2,370	2,370	EUR	T	P	N	A-1
N°10000045226- CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCC	10/04/2014		01/08/2014	200 000,00	F	Taux fixe	3,360	3,360	EUR	T	P	N	A-1
N°10000913194- CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCC	03/07/2018		01/11/2018	180 000,00	F	Taux fixe	1,820	1,820	EUR	T	P	N	A-1
N°116800 - CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	01/12/2020		01/07/2021	400 000,00	F	Taux fixe	0,630	0,630	EUR	T	P	N	A-1
N°1210312 -CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	10/11/2011		01/07/2012	100 000,00	R	LEP	4,100	4,100	EUR	T	C	N	A-1
N°1233823 - CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	25/10/2012		01/06/2013	122 000,00	R	TAM	3,932	3,932	EUR	T	C	N	A-1
N°17AL071- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/11/2017		15/03/2018	170 000,00	F	LIVRET A	0,750	0,750	EUR	T	C	N	A-1
N°4587836 - CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/11/2015		28/02/2016	200 000,00	F	Taux fixe	2,030	2,030	EUR	T	P	N	A-1
N°476121- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/10/2016		30/01/2017	200 000,00	F	Taux fixe	1,100	1,100	EUR	T	P	N	A-1
N°7660571- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/02/2010		05/07/2010	200 000,00	F	Taux fixe	3,960	3,960	EUR	T	P	N	A-1
N°8172846 - CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	19/01/2012		10/05/2013	100 000,00	F	Taux fixe	4,550	4,550	EUR	T	P	N	A-1
N°8273412- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/07/2013		05/11/2013	203 830,00	F	Taux fixe	3,820	3,820	EUR	T	P	N	A-1
N°K5495 - CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCC	14/06/2022		28/09/2022	250 000,00	R	EURIBOR	0,820	0,820	EUR	T	C	N	A-1
N°KS3231	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCC	02/05/2023		01/09/2023	210 000,00	F	Taux fixe	4,620	4,620	EUR	T	P	N	A-1

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025



ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le 04/04/2025			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 062-216200998-20250402-202			

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le 04/04/2025			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 062-216200998-20250402-2025-04_02_20-2			

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 525 701,38					313 657,11	57 340,23	0,00	5 287,63
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 525 701,38					313 657,11	57 340,23	0,00	5 287,63
MON2726720 - DEXIA	N	0,00	A-1	26 666,84	1,99	F	Taux fixe	4,980	13 333,32	1 079,00	0,00	53,49
MON281728 - BP	N	0,00	A-1	33 894,89	3,99	F	Taux fixe	3,550	7 523,46	1 103,86	0,00	90,00
MON501303EUR- BP	N	0,00	A-1	186 699,11	4,99	F	Taux fixe	2,370	35 596,32	4 109,96	0,00	586,91
N°10000045226- CA	N	0,00	A-1	70 843,70	4,57	F	Taux fixe	3,360	14 834,40	2 194,74	0,00	308,43
N°10000913194- CA	N	0,00	A-1	110 904,34	8,83	F	Taux fixe	1,820	11 801,32	1 938,22	0,00	400,00
N°116800 - CDC	N	0,00	A-1	347 709,04	20,99	F	Taux fixe	0,630	15 150,77	2 154,86	0,00	170,00
N°1210312 -CDC	N	0,00	A-1	16 666,50	1,99	R	LEP	5,950	6 666,68	824,60	0,00	145,11
N°1233823 - CDC	N	0,00	A-1	26 433,49	2,99	R	TAM	3,932	8 133,32	1 201,50	0,00	74,73
N°17AL071- CE	N	0,00	A-1	90 666,76	7,99	F	LIVRET A	0,750	11 333,32	3 063,43	0,00	115,60
N°4587836 - CE	N	0,00	A-1	87 349,53	5,99	F	Taux fixe	2,030	13 831,40	1 668,35	0,00	129,78
N°476121- CE	N	0,00	A-1	97 439,65	6,99	F	Taux fixe	1,100	13 465,43	1 016,41	0,00	153,95
N°7660571- CE	N	0,00	A-1	8 743,55	0,50	F	Taux fixe	3,960	8 743,55	130,05	0,00	0,00
N°8172846 - CE	N	0,00	A-1	27 753,51	2,99	F	Taux fixe	4,550	8 109,14	1 125,74	0,00	124,14
N°8273412- CE	N	0,00	A-1	62 313,64	3,84	F	Taux fixe	3,820	15 758,22	2 156,44	0,00	271,70
N°K5495 - CA	N	0,00	A-1	208 333,30	12,74	R	EURIBOR	3,846	16 666,68	7 771,11	0,00	0,00
N°KS3231	N	0,00	A-1	184 307,89	8,66	F	Taux fixe	4,620	18 138,34	8 203,79	0,00	618,43
N°MON508922EUR- BP	N	0,00	A-1	157 142,76	5,66	F	Taux fixe	1,780	28 571,44	2 606,43	0,00	184,36
N°MON516977EUR- BP	N	0,00	A-1	77 500,00	7,91	F	Taux fixe	1,600	10 000,00	1 180,00	0,00	87,00
N°MON539148 - BP	N	0,00	A-1	160 000,04	11,99	F	Taux fixe	0,870	13 333,32	1 348,50	0,00	102,79
N°MON541952 - BP	N	0,00	A-1	208 333,30	12,66	F	Taux fixe	1,740	16 666,68	3 516,24	0,00	268,65
N°MON547700EUR	N	0,00	A-1	235 999,54	14,83	F	Taux fixe	3,890	16 000,00	8 947,00	0,00	1 402,56
PRET CAF	N	0,00	A-1	100 000,00	10,00	F		0,000	10 000,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025


ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 525 701,38					313 657,11	57 340,23	0,00	5 287,63

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B1.3

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	22	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 525 701,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B1.5

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES								IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

S²LO
IV
B1.6

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV

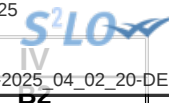
B1.7

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

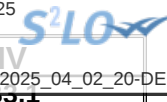


IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
D	Autre materiel de Bureau /mobilier (21848)	5	14/12/2022
D	Autre matériel et outillage voirie (215738)	3	14/12/2022
D	Autre matériel informatique (21838)	5	14/12/2022
D	Autres immobilisations corporelles (2188)	5	14/12/2022
D	Autres matériels de transport (21828)	10	14/12/2022
D	Autres réseaux (21538)	3	14/12/2022
D	Biens de faible valeur (500 €)	1	14/12/2022
L	Equipement spécifique sports	6	14/12/2022
L	Equipement garages et ateliers municipaux	12	14/12/2022
L	Equipement spécifique culturel	10	14/12/2022
L	Equipement spécifique de restauration	6	14/12/2022
L	Equipement spécifique entretien des bâtiments	8	14/12/2022
L	Equipement spécifique matériel Ecole de musique	5	14/12/2022
D	Frais d'étude non suivi de réalisation (2031)	5	14/12/2022
D	Immeubles productifs revenus mis à dispos. (21321)	20	14/12/2022
D	Logiciels (2051)	2	14/12/2022
D	Matériel de téléphonie (2185)	5	14/12/2022
D	Matériel informatique scolaire (21831)	5	14/12/2022
D	Matériels espaces verts (tondeuses, tronçonneuses)	5	14/12/2022
D	Mobilier de Bureau scolaire (21841)	5	14/12/2022
D	Plantations d'arbres et d'arbustes (2121)	15	14/12/2022
D	Subvent. Equipt - personne de droit privé (2042)	2	14/12/2022
D	Subvent. Equipt - personne de droit public (2041)	15	14/12/2022



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

de l'exercice

SOUS DE

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV

B3.2

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV
D4

IV – ANNEXES							
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							

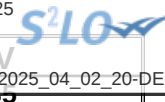
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 30		Intitulé de l'opération : TRAVAUX VRD CENTRE SOCIAL CHICO MENDES		Date de la délibération : 02/04/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	
45.1 TRAVAUX VRD CENTRE SOCIAL CHICO MENDES (5)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

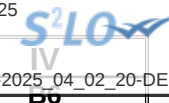
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B7.2

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

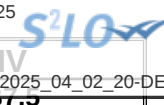
Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	370 997,34
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	370 997,34
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 429 117,54
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	5,77

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B7.0

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B7.7

IV – ANNEXES				
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				

ETAT DES RECETTES GREVEES D’UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B7.6

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

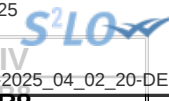
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B7.9

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		A.S.B. VOLLEY	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		AAA BEAURAINS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		AEP DE BEAURAINS COMPTE GESTION	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		AEP JEAN HANQUAUT	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		AMICALE LAIQUE DE BEAURAINS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		AMICALE SPORTIVE DE BEAURAINS FOOTBALL	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		APE LES MARRONNIERS J.MOULIN	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		APEI - LES PAPILLONS BLANCS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		APEL BEAURAINS DES ECOLES ST JEAN NOTRE DAME	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		ART OF DANSE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		ASDB BADMINTON	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		ASSOC.CULTUELLE DE BEAURAINS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention prévisionnelle 2025		ASSOC.GEST.FDS PART.HABT	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		ASSOCIATION ECOLE DE DANSE BEAURAINS (AED)	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		BEAURAINS 2000 CYCLO	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		BEAURAINS ANIMATION	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		BEAURAINS BASKET BALL	Association	0,00
65748	N°1 Subvention prévisionnelle 2025		BEAURAINS SANG POUR SANG	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		BOITE A SEL	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		BOURSE VACANCES	Personne physique	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		BOXING CLUB	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		C.E.P.M.	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		CERCLE DES ARTISTES DE LA VALLEE DE LA SENSEE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		CLUB DE DETENTE FEMININE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		CLUB DU 3EME AGE	Association	0,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		COLLECTIF ASSOCIATIF REPRES. MUSIQUES ACTUELLES	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		COMITE DES ANCIENS COMBATTANTS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		CREATION ET SAVOIR FAIRE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		CRESCENDO	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		DELEG.DEPART.EDUCATION NATIONALE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention prévisionnelle 2025		DONNEURS DE SANG	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		ETOILE DE BEAURAINS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		HARMONIE MUNICIPALE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		JARDINIERS DES 4 SAISONS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		JU-JUTSU CLUB BEAURAINS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		JUDO CLUB ASSOCIATION	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		LA PREVENTION ROUTIERE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		LE COCHEVIS GROUPE ORNITHOLOGIQUE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		LE COIN DES CONTEURS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		LES AMIS DE LA PLUME BEAURINOISE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		LES CLOWNS DE L'ESPOIR	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		MUSIQUE FRANCHE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		OCCE 62 COLLEGE ADAM DE LA HALLE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		PETANQUE BEAURINOISE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		PLAISIRS PARTAGES	Association	0,00
65748	N°2 Subvention Prévisionnelle 2025		SUBVENTION RESERVE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		TALENTS EN SCENE	Association	0,00
65748	N°2 Subvention Prévisionnelle 2025		TENNIS CLUB BEAURAINS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2025		U'NANIM	Association	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		29,00	2,00	31,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	9,00	1,00	10,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	7,00	1,00	8,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistante administrative RH		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		39,00	11,00	50,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	12,00	4,00	16,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	9,00	5,00	14,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	5,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Agent des espaces verts		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chargé de mission de projet développement		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025


ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		7,00	2,00	9,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	B	1,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		18,00	4,00	22,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	5,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	5,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATRICE PERISCOLAIRE		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur périscolaire		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animatrice périscolaire		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		95,00	19,00	114,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				7,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A	
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	367	0,00	A	
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	367	0,00	A	
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	367	0,00	A	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	A	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	A	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	A	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	374	0,00	A	
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	ANIM	452	0,00	A	
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	ANIM	513	0,00	A	
ANIMATRICE PERISCOLAIRE		ANIM		1,00	A	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	389	0,00	A	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	395	0,00	A	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	395	0,00	A	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	389	0,00	A	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	389	0,00	A	
Agent des espaces verts		TECH		1,00	A	
Agent des espaces verts		TECH		1,00	A	
Animateur périscolaire		ANIM		1,00	A	
Animatrice périscolaire		ANIM		1,00	A	
Animatrice périscolaire		ANIM		1,00	A	
Assistante administrative RH		ADM		1,00	A	
Chargé de mission de projet développement		S	791	0,00	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				7,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel

ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE



(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détenction d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B11.1

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS			0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
B11.2

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 368 547,07	-2 368 547,07
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	173 390,00	173 390,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 195 157,07	-2 195 157,07

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	2 195 157,07	2 195 157,07
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 195 157,07	-2 195 157,07
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	330 000,00	330 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	566 547,00	566 547,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	236 547,00	236 547,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		330 000,00	I 330 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		330 000,00	330 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	330 000,00	330 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		566 547,00	III 566 547,00
Ressources propres externes de l'année (a)		107 790,00	107 790,00
10222	FCTVA	100 240,00	100 240,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	7 550,00	7 550,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		458 757,00	458 757,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	3 580,00	3 580,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	100,00	100,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 005,00	1 005,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	6 205,00	6 205,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	9 665,00	9 665,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 485,00	4 485,00
28128	Autres aménagements de terrains	100,00	100,00
281316	Equipements de cimetière	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	1 060,00	1 060,00
281321	Immeubles de rapport	3 865,00	3 865,00
28152	Installations de voirie	4 545,00	4 545,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	545,00	545,00
2815741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	2 150,00	2 150,00
281578	Autre matériel technique	905,00	905,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	17 490,00	17 490,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	100,00	100,00
281828	Autres matériels de transport	26 900,00	26 900,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 050,00	4 050,00
281838	Autre matériel informatique	34 050,00	34 050,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 750,00	2 750,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 550,00	8 550,00
28185	Matériel de téléphonie	1 160,00	1 160,00
28188	Autres immo. corporelles	76 450,00	76 450,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 500,00	20 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	228 547,00	228 547,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

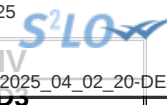
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE


IV
D1

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet du coefficient correcteur (2)		0,00	0,00	0,00 %	0,00	276 014,00	3,15
Part communale des ressources							
TFPB		6 237 000,00	7,75	46,70 %	0,00	2 912 679,00	3,16
TFPNB		57 600,00	17,52	69,55 %	0,00	40 060,00	3,22
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		144 000,00	-34,12	20,32 %	0,00	29 262,00	-11,82
TOTAL		6 438 600,00	6,32			3 258 015,00	6,14

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

S²LOW

MAIRIE DE BEAURAINS - Principal - BP - 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 20/03/2025

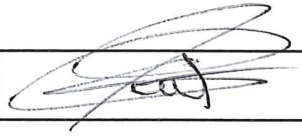
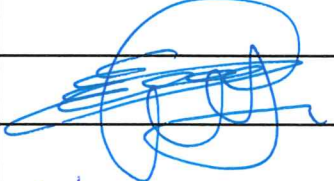
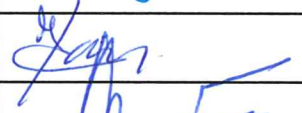
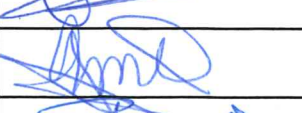
Présenté par Le Maire (1),

A Beaurains,, le 02/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Beaurains,, le 02/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

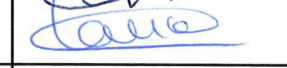
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_20-DE

S²LOW

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	
Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emilie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEGUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Beaurains,, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : SUBVENTION AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Le budget du CCAS qui sera proposé au Conseil d'Administration lors de sa réunion 7 avril 2025 se décomposera de la façon suivante :

– Dépenses d'investissement	3 392,00 €
– Recettes d'investissement	3 392,00 €
– Dépenses de fonctionnement	108 218,00 €
– Recettes de fonctionnement	9 600,00 €

Il nécessite de la part de la Commune une subvention d'équilibre de 98 618,00 €.

Je vous demande de bien vouloir accorder cette subvention au CCAS au titre de l'exercice 2025.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **Approuve** le versement de la subvention au CCAS ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_21-DE



Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA
FONGIBILITÉ DES CRÉDITS –
EXERCICE 2025 –
BUDGET COMMUNE –M57

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET donne lecture du rapport :

L'instruction M57 s'appuyant sur l'article L5217-10-6 du CGCT dispose (chapitre 2 du titre 1 du tome II) que :

[...] si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. [...]

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Je vous demande de bien vouloir autoriser pour l'année 2025 Monsieur le Maire ou son représentant à :

- procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

Après avoir délibéré, conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire, et son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre tel que détaillé ci-dessus.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE
POUR LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT
COMMUNAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

La commune de Beaurains va se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AE 748 d'une surface d'environ 13 268 m² et souhaite créer un lotissement.

Dans cet objectif, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune. En effet, toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie son individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet de ne pas bouleverser l'économie générale du budget principal de la collectivité, et d'individualiser l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération.

L'instruction budgétaire M57 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. En effet, ces terrains destinés à la vente, ne doivent pas être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent.

Depuis la réforme immobilière, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget annexe sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture, des opérations comptables devront être réalisées pour intégrer dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement. Les voiries seront quant à elles rétrocédées, dans le cadre de sa compétence, à la Communauté Urbaine d'Arras.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** la création d'un budget annexe, lié à l'aménagement d'un lotissement, de comptabilité M57 à compter du 1^{er} mai 2025 dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement ;
- **Précise** que ce budget sera voté par chapitre ;
- **Prend acte** que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement sera constaté dans le budget annexe ;
- **Opte** pour un régime de T.V.A à 20 % conformément à l'instruction M57 avec un système de déclaration trimestrielle ;
- **Adopte** le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks ;
- **Effectue** toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale ;
- **Accepte** que le prix de cession soit défini ultérieurement par délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 23, Contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : SÉCURISATION DES ÉCOLES -
MOBILISATION DE RESSOURCES
FINANCIÈRES EXTERNES

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur HURET expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération cadre du dispositif fonds de concours du Conseil de Communauté Urbaine d'Arras du 08 avril 2021 ;

Vu la délibération Fonds de concours dispositif exceptionnel accompagnement de projets communaux pour la sécurisation des établissements scolaires du 1^{er} degré ;

Considérant les circulaires nationales émises suite aux attentats de 2015 et 2016 qui définissent les mesures de sécurité à déployer dans les écoles et les établissements scolaires et les montants mobilisables notamment au titre du FIPD et du fonds du concours ;

La ville de Beaurains souhaite maintenir son niveau d'exigence en matière de sécurisation des établissements scolaires et notamment en finalisant l'installation de visiophones aux entrées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** la recherche et la mobilisation de ressources externes financières pour l'opération globale démarrée en 2024 et poursuivie en 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se référant à l'opération ;
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ALEZAN CHEVAL POUR TOUS -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Alezan cheval pour tous a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 300,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 300,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_25-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

OBJET : AMICALE LAÏQUE - SUBVENTION
ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Amicale Laïque a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 800,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 800,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 26)

N'a pas pris part au vote : M. ANSART Pierre

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES JEAN HANQUAUT –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association des parents d'élèves Jean Haniquaut a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 330,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 330,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

OBJET : AMICALE SPORTIVE DE
BEAURAINS FOOTBALL –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Amicale Sportive de Beaurains Football a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 10 000,00 € à l'association.

Lors de sa séance du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé du principe d'une avance sur subvention à l'Amicale Sportive de Beaurains Football de la somme de 4 000,00 € afin qu'elle assure ses besoins en trésorerie.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 10 000,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 26)

N'a pas pris part au vote : Mme DERA EVE Caroline

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ASSOCIATION SPORTIVE DE
BEAURAINS BADMINTON –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAIVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Association Sportive de Beaurains Badminton a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 1 350,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 1 350,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_29-DE



- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : LES APHASIQUES ET DES
AIDANTS DU NORD –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association des aphasiques et des aidants du Nord a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 100,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 100,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : BEAURAINS 2 000 CYCLO
- SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Beaurains 2 000 Cyclo a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 200,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 200,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_31-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : BEAURAINS BASKET CLUB -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Beaurains Basket Club a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 3 500,00 € à l'association.

Lors de sa séance du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé du principe d'une avance sur subvention à l'association Beaurains Basket club de la somme de 1 200,00 € afin qu'elle assure ses besoins en trésorerie.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 3 500,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : BEAURAINS SANG POUR
SANG - SUBVENTION ASSOCIATION
2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Beaurains Sang pour Sang a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 250,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 250,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : CLUB DE MODÉLISME –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAIVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Club Modélisme a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 350,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 350,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_34-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : JUDO JU-JITSU TAÏSO UDAS
BEAURAINS - SUBVENTION
ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Judo Ju-Jitsu Taïso UDAS Beaurains a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 400,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 400,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : LA BOULE BEURINOISE -
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association La Boule Beurinoise a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 350,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 350,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_36-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES LES MARRONNIERS –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy
Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association des parents d'élèves Les Marronniers a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 330,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 330,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_37-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : CLUB DÉTENTE FÉMININE -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le club de détente féminine a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 150,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 150,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_38-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES SAINT JEAN-NOTRE DAME -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association des parents d'élèves Saint Jean Notre Dame a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 330,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 330,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 26, Contre : 1)

Contre : M. MOUTON Patrice

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ASSOCIATION DES PARENTS ET
AMIS DES ENFANTS INADAPTÉS –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association des parents et amis des enfants inadaptés de l'arrondissement d'Arras a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 700,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 700,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ART OF DANCE - SUBVENTION
ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Art of Dance a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 380,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 380,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_41-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

OBJET : EDUCATION POPULAIRE –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association d'éducation populaire a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 50 896,53 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 50 896,53 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour 26)
N'a pas pris part au vote : Mme GALLET Sabine
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : BEAURAINS VOLLEY CLUB -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Beaurains Volley Club a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 300,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 300,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_43-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : BOXING CLUB BEURINOIS -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Boxing Club Beurinois a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 600,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 600,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....25

OBJET : CARMA - SUBVENTION
ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association CARMA a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 300,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 300,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 25)

N'ont pas pris part au vote : M. HARMEGNIES Jean-Thierry, Mme LETUPPE Sylvie

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

OBJET : CLUB DU TROISIÈME ÂGE -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association club du troisième âge effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et événementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 150,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 150,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_46-DE



Le rapport est adopté à la majorité (Pour : 26)
N'a pas pris part au vote : Mme DUTERIEZ Micheline
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : LE COMITÉ DES ANCIENS
COMBATTANTS - SUBVENTION
ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Comité des Anciens Combattants a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 500,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 500,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : CRÉATION ET SAVOIR-FAIRE -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Création et Savoir-Faire a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 400,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 400,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_48-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

OBJET : CRESCENDO - SUBVENTION
ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Crescendo a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 800,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 800,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_49-DE



Le rapport est adopté à la majorité
N'a pas pris part au vote : Mme GALTTE Sabine
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : LE CERCLE DES ARTISTES DE
LA SENSEE – SUBVENTION
ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association le cercle des artistes de la sensée a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 100,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 100,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

OBJET : LES COCHEVIS - SUBVENTION
ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Le Cochevis a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 200,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 200,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_51-DE



Le rapport est adopté à la majorité (pour :26)

N'a pas pris part au vote : M. VENEL Eric

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : LES AMIS DE LA PLUME
BEAURINOISE – SUBVENTION
ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Les amis de la plume beaurinoise a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 250,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 250,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : LES ÉTOILES DE BEAURAINS -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association les étoiles de Beaurains a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 300,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 300,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

OBJET : LES JARDINIERS DES 4 SAISONS -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association les jardiniers des 4 saisons a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 200,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 200,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 26)

N'a pas pris part au vote : Mme FRUCHART Christelle

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : PLAISIRS PARTAGÉS –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Plaisirs Partagés a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 200,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 200,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_55-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....24

OBJET : TALENTS EN SCÈNE –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Talents en Scène a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 800,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 800,00 € à l'association précitée et M'autoriser ou mon représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 24)

N'ont pas pris part au vote : M. DUPOND Cédric, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DUPOND-WALLET

Anne

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : TENNIS CLUB DE BEAURAINS -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Tennis club de Beaurains a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 350,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 350,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : UN'ANIM - SUBVENTION ASSOCIATION
2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Un'Anim a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 500,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 500,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_58-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Mme LETUPPE Sylvie
Secrétaire de séance

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

OBJET : CRESCENDO - SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation de son nouveau spectacle, l'association Crescendo a effectué une demande de subvention exceptionnelle à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025. Le Bureau Exécutif s'est déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 200,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 200,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention exceptionnelle telle que proposée ci-dessus;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 26)

N'a pas pris part au vote : Mme GALLET Sabine

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_59-DE



Le Maire,
Cedric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....26

OBJET : LES JARDINIERS DES 4 SAISONS -
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de soutenir l'action de promotion de son activité auprès des différents publics du territoire, la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025 s'est déclaré favorable lors de la séance du Bureau Exécutif du 17 mars 2025, d'attribuer la somme de 50,00 € à l'association les Jardiniers des 4 Saisons.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 50,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention exceptionnelle telle que proposée ci-dessus;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 26)

N'a pas pris part au vote : Mme FRUCHART Christelle

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Mme LETUPPE Sylvie
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_60-DE



Le Maire,
Cedric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....24

OBJET : TALENTS EN SCÈNE –
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses spectacles et de son soutien aux actions liées à la promotion du spectacle vivant, l'association Talents en Scène a effectué une demande de subvention exceptionnelle à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025.

Le Bureau Exécutif s'est déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 200,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 200,00 € à l'association précitée et m'autoriser ou mon représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention exceptionnelle telle que proposée ci-dessus;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 24)

N'ont pas pris part au vote : Mme BETREMIEUX Christina, Mme DUPOND-WALLET Anne, M. DUPOND Cédric

Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_61-DE



Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : ENTENTE INTERCOMMUNALE
DE LA LECTURE PUBLIQUE ACHICOURT
BEAURAINS - PRÉSENTATION DES
COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 ET
BUDGET PRIMITIF 2025 POUR
RATIFICATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur ANSART expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L 5221- 1 et L 5221-2 ;

Vu la délibération n° 29/06/2022-03-043 de la ville d'ACHICOURT en date du 29 juin 2022 relative au projet de construction et de fonctionnement d'un équipement mutualisé de lecture publique ;

Vu la délibération de la ville de BEAURAINS en date du 05 octobre 2022 relative au projet de construction et de fonctionnement d'un équipement mutualisé de lecture publique ;

Vu la délibération n°20/12/2023-05-086 de la ville d'ACHICOURT en date du 20 décembre 2023 relative à l'avenant n°1 de la convention d'entente intercommunale ;

Vu la délibération n°CM2023_12_06_02 de la ville de BEAURAINS en date du 06/12/2023 relative à l'avenant n°1 de la convention d'entente intercommunale ;

Vu la convention d'entente intercommunale pour la construction et le fonctionnement d'un équipement mutualisé de lecture publique et du PCSESI création d'une médiathèque mutualisée et la gestion du service entre les villes de Beaurains et d'Achicourt ;

Vu l'article 8.3 de la convention relative aux apports complémentaires des communes d'ACHICOURT et de BEAURAINS ;

L'article 8.3 de la convention d'entente intercommunale entre les villes de BEAURAINS et d'ACHICOURT prévoit la répartition du coût de fonctionnement du service mutualisé tel que :

« Les communes s'entendent à porter solidairement le service en charge de l'équipement et du PCSESi. Ainsi, il est convenu que les participations financières des communes interviendraient comme suit sur la durée de la convention :

Coût global de fonctionnement du service de lecture publique mutualisé, intégrant les apports volontaires des communes en matière de ressources humaines	– 58% pour la commune d'ACHICOURT
	– 42% pour la commune de BEAURAINS

Selon les ratios définis à l'article 10.2 »

Le 03 mars 2025 ont été présentés à l'Entente Intercommunale siégeant de plein droit le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025 du service intercommunal de lecture publique (annexés à la présente délibération). Les membres de l'Entente ont validé ces exercices.

Afin de permettre l'engagement des dépenses 2025 de la ville d'ACHICOURT pour le service ainsi que le versement de la participation de BEAURAINS et conformément aux conditions de la convention les conseils municipaux des deux villes doivent ratifier ces budgets.

Au regard des éléments présentés réputés sincères, **après avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Approuve** les budgets 2024 et 2025 du service de lecture mutualisé ACHICOURT-BEAURAINS ;
- **Autorise** l'inscription au budget 2025 de la ville d'ACHICOURT les montants prévisionnels comme présentés ;
- **Autorise** l'inscription au budget 2025 de la ville de BEAURAINS la dépense basée sur l'exercice réalisé 2024 ;
- **Autorise** les mouvements financiers nécessaires ;
- **Autorise Messieurs** les Maires d'ACHICOURT et BEAURAINS à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 23, contre :4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien
Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Mme LETUPPE Sylvie
Secrétaire de séance

Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Budget de fonctionnement SERVICE DE LECTURE PUBLIQUE ACHICOURT-BEAURAINS

Exercice 2024 : CHARGES

Date de début : 01/01/2024

Date de fin : 31/12/2024

COMPTES			n-1	n prévu	Réalisé	N+1
60. ACHATS	6042	Achats de matériels et fournitures				
	60621	Combustibles		7 000,00 €	7 858,27 €	5 563,60 €
	60623	Alimentation				
	60628	Autres fournitures non stockées				
	60632	Fourniture de petit équipement		700,00 €	3 803,71 €	700,00 €
	6064	Fournitures administratives		8 600,00 €	6 748,52 €	13 576,00 €
	6065	Livres, disques, cassettes		60 575,00 €	45 424,68 €	750,00 €
	6068	Autres fournitures et matières		700,00 €	781,41 €	
Total 60. ACHATS			- €	77 575,00 €	64 616,59 €	20 589,60 €
61. SERVICES EXTERIEURS	611	Contrats de prestations de services		600,00 €	535,20 €	1 250,00 €
	61351	Entretien matériel roulant			200,00 €	
	61358	Autres		600,00 €	1 328,04 €	1 350,00 €
	615221	Bâtiments publics		5 500,00 €	2 013,03 €	
	6156	Maintenance		1 800,00 €	2 884,14 €	2 410,00 €
	6162	Assurances obligatoires dommages		- €	- €	48 300,00 €
	6182	Documentation Générales et techniques		500,00 €	3 836,64 €	600,00 €
	6188	Frais divers		24 600,00 €	20 131,56 €	10 000,00 €
Total 61. SERVICES EXTERIEURS			- €	33 600,00 €	30 928,61 €	63 910,00 €
62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6228	Rémunérations intermédiaires divers				
	6232	Fêtes et cérémonies		500,00 €	1 111,02 €	1 000,00 €
	6236	Catalogues et imprimés		15 100,00 €	501,60 €	
	6247	Transport collectif de personnel				
	6248	Transport de biens et collectifs divers				
	6251	Voyages et déplacements		150,00 €	151,49 €	150,00 €
	6257	Reception				
	6261	Frais d'affranchissement				
	6262	Frais de télécommunication		300,00 €		3 850,00 €
	6281	Concours divers (cotisation fédé)				
	62878	A des tiers		25 500,00 €	43 267,14 €	43 270,00 €
	6288	Autres				
Total 62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS			- €	41 550,00 €	45 031,25 €	48 270,00 €
63. IMPÔTS	6358	Autres droits		3 020,00 €	3 774,30 €	3 900,00 €
Total 63. IMPÔTS			- €	3 020,00 €	3 774,30 €	3 900,00 €
64. CHARGES DE PERSONNEL	641	Rémunération du personnel		83 610,00 €	110 710,99 €	114 179,61 €
	645	Cotisations		30 910,00 €	42 110,31 €	49 500,00 €
	6480	Autres charges de personnel				
Total 64. CHARGES DE PERSONNEL			- €	114 520,00 €	152 821,30 €	163 679,61 €
65. AUTRES CHARGES	6554	Contribution aux organismes de regroupement			10 171,39 €	10 476,48 €
Total 65. AUTRES CHARGES			- €	- €	10 171,39 €	10 476,48 €
Total général			- €	270 265,00 €	307 343,44 €	310 825,69 €

Budget de fonctionnement SERVICE DE LECTURE PUBLIQUE ACHICOURT-BEAURAINS

Exercice 2024 : PRODUITS

Date de début : 01/01/2024

Date de fin : 31/12/2024

COMPTES		DIRECTES	n-1	n prévu proposition	Réalisé	N+1
70. VENTE DE PRODUITS FINIS	388	Autres redevances et recettes		- €	21,50 €	
	66	Redevances services à caractères social		2 220,00 €	1 904,50 €	
Total 70. VENTE DE PRODUITS FINIS			- €	2 220,00 €	1 926,00 €	- €
74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7471	Politique de la ville		2 500,00 €	- €	
		DGD-Acquisitions				187,50 €
	Total ETAT		- €	2 500,00 €	- €	187,50 €
	7472					
	Total REGION		- €	- €	- €	- €
	7473	Schéma de lecture publique		19 500,00 €	17 500,00 €	- €
	Total CD62		- €	19 500,00 €	17 500,00 €	- €
		Achicourt			156 836,16 €	175 936,15 €
		Beaurains			113 571,02 €	127 402,04 €
	Total Communes		- €	- €	270 407,18 €	303 338,19 €
	7474					
	Total EPCI		- €	- €	- €	- €
	74741					
	Total CARSAT		- €	- €	- €	- €
	74751					
	Total CAF		- €	- €	- €	- €
	7478	Autres			7 338,87 €	7 300,00 €
		Part Réseau M Beaurains			4 169,72 €	
		Part Réseau M Achicourt			6 001,67 €	
	Total AUTRES SUBVENTIONS		- €	- €	17 510,26 €	7 300,00 €
Total 74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			- €	22 000,00 €	305 417,44 €	310 825,69 €
Total général			- €	24 220,00 €	307 343,44 €	310 825,69 €
RESULTAT				- 246 045,00 €	- €	- €

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....5
Absents :.....3
Votants :.....26

OBJET : MISE EN LOCATION DES GARAGES
AVENUE DES ALPES

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy, M. HURET Hervé

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur VEZILIER expose :

La commune est propriétaire de deux garages situés avenue des Alpes qui ne sont plus utilisés par la collectivité. Il s'agit de garages destinés au stationnement de véhicules qui ne comportent pas de raccordement électrique.

Ceux-ci peuvent être proposés à la location moyennant un loyer mensuel de 60,00 euros par garage. Dans le cas d'une prise à bail des deux garages par un même locataire le loyer mensuel serait de 100,00 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** la mise en place d'un bail de location pour les deux garages situés avenue des Alpes
- **Fixe** le prix comme suit :
 - 60,00 euros par garage ;
 - 100,00 euros pour les deux garages dans le cas d'un locataire unique.
- **Fixe** la durée du bail à trois ans, renouvelable ensuite par tacite reconduction et par périodes de trente-six mois
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette location.

Le rapport est adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_63-DE



Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....6
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : MISE EN LOCATION DE
L'ESPACE JULES VERNE

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, M. HURET Hervé

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis ; M. MOUTON Patrice donne pouvoir à M. VEZILIER Vincent

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy,

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur VEZILIER expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune est propriétaire d'un immeuble de bureaux d'une surface de 235 m² environ situé rue Pierre Curie à Beaurains et qui n'est plus utilisé par les services de la collectivité.

L'association La Vie Active qui déploie un nouveau service d'inclusion pour les exercices 2025-2026-2027 sur un territoire intégrant la Communauté de Communes du Sud-Artois, la Communauté Urbaine d'Arras, La Communauté de Communes d'Osartis Marquion et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois recherche un local comme fin de base administrative pour sa nouvelle équipe.

Devant l'intérêt de l'association La Vie Active, **après avoir délibéré, le conseil municipal** :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place un bail de location pour l'espace Jules Verne situé rue Pierre Curie pour la durée de location et les conditions de location mentionnées dans la convention jointe ;
- **Fixe** le prix de location à 1 200 € mensuel ;
- **Autorise** de refacturer les charges de gaz, d'eau et d'électricité et de connexion internet à l'association ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à l'affaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 062-216200998-20250402-2025_04_02_64-DE



Le Maire,
Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

CONVENTION RELATIVE À LA LOCATION D'UN BATIMENT SITUÉ RUE PIERRE CURIE À BEAURAINS

ENTRE :

La **VILLE DE BEAURAINS** 1 place de la fontaine, à BEAURAINS et représentée par son Maire, Monsieur **Cédric DUPOND**, agissant aux présentes en application de la délibération du conseil municipal du 02 avril 2025, reçue en PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS le 03 avril 2025,

Ci-après désignée « LE PROPRIÉTAIRE »

D'UNE PART :

Et :

L'association **LA VIE ACTIVE**, association reconnue d'utilité publique, sise au 4 rue Beffara 62000 Arras et représentée par son Président, **Monsieur Alain DUCONSEIL**.

Ci-après désignée « LE LOCATAIRE »

D'AUTRE PART :

ARTICLE 1 : OBJET

La VILLE DE BEAURAINS, par les présentes, donne en location à l'association dénommée LA VIE ACTIVE qui accepte, pour la durée et sous les charges, clauses et conditions ci-après stipulées, le bien immobilier dont la désignation suit.

ARTICLE 2 : DÉSIGNATION

Un immeuble bâti à usage de bureaux d'une surface utile totale d'environ 235m² situé rue Pierre Curie à BEAURAINS, tel que figurant au plan de situation joint en annexe, et dénommé dans le corps de la présente convention sous le vocable « L'IMMEUBLE » ou bien encore « les lieux ».

Le tout édifié sur une parcelle cadastrée AM 50 d'une contenance de 2448 m² et située au 25 rue Pierre Curie BEAURAINS (Pas-de-Calais)

Les parties soussignées conviennent de ne pas faire plus ample description des lieux loués, LE LOCATAIRE déclarant en avoir une parfaite connaissance.

ARTICLE 3 : DURÉE

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de 34 MOIS consécutifs qui commencera à courir le **7 avril 2025** pour venir à expiration le 31 décembre 2027 à minuit.

Si LE LOCATAIRE souhaitait renouveler la présente convention il devra en faire état auprès DU PROPRIÉTAIRE 3 mois fermes avant son échéance, soit au plus tard le 30 septembre 2027.

ARTICLE 4 : RÉSILIATION

4.1 - RÉSILIATION DE PLEIN DROIT :

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de cessation d'activité ou de dissolution, volontaire ou forcée, de l'association locataire ou de son entité hébergée dans le

bâtiment.

Il en sera de même en cas d'inexécution par LE LOCATAIRE ou LE PROPRIÉTAIRE de ses engagements contractuels ou d'inobservation des obligations imposées par la loi ou les règlements.

4.2 - RÉSILIATION FACULTATIVE :

LE LOCATAIRE pourra mettre un terme à la présente convention moyennant un préavis notifié par écrit au PROPRIÉTAIRE au moins trois mois à l'avance. Cette notification devra impérativement être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 : RÉGIME JURIDIQUE :

La présente location n'est soumise à aucun régime juridique particulier. Les droits et obligations des deux parties contractantes seront donc réglés conformément aux dispositions du Code civil sur le louage des choses, c'est-à-dire aux clauses et conditions ordinaires et de droit en pareille matière pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses particulières du présent bail.

ARTICLE 6 : DESTINATION DES LIEUX :

Les lieux loués sont exclusivement destinés à un usage administratif (bureaux) avec accueil du public.

LE LOCATAIRE déclare trouver les lieux parfaitement conformes cette destination contractuelle et s'engage donc à les employer à cet effet et pour les activités correspondant à son objet social tel que défini par son contrat d'association, à l'exclusion de toutes fins commerciales, industrielles, artisanales ou d'habitation.

LE LOCATAIRE ne pourra en aucun cas changer cette destination par substitution ou addition d'activité sauf à obtenir, au préalable, l'accord exprès et par écrit du PROPRIÉTAIRE.

ARTICLE 7 : ÉTAT DE LIVRAISON

L'IMMEUBLE étant remis en l'état au LOCATAIRE, il ne sera pas dressé d'état des lieux d'entrée de bail. Réciproquement, il ne sera pas dressé d'état des lieux à la sortie.

LE LOCATAIRE accepte donc les lieux tels quels sans pouvoir exiger aucune réfection, remise en état, adjonction d'équipements ou travaux quelconques, pour quelque cause que ce soit, sauf s'ils étaient rendus nécessaires par la vétusté ou par des vices cachés.

ARTICLE 8: JOUISSANCE, ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET TRAVAUX

8.1 - OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE :

Outre qu'il garantit la délivrance des lieux loués ainsi que leur utilisation normale pendant toute la durée de la location, LE PROPRIÉTAIRE s'engage à tenir le bâtiment clos et couvert, conformément à l'usage.

8.2 - OBLIGATIONS DU LOCATAIRE :

LE LOCATAIRE jouira paisiblement de L'IMMEUBLE et l'occupera de manière continue, de telle sorte que celui-ci ne soit pas laissé vacant.

En outre, LE LOCATAIRE ne devra pas user des lieux dans des conditions anormales ou excessives entraînant leur dépréciation pour LE PROPRIÉTAIRE ou une gêne pour les voisins. Il veillera également à ce que la tranquillité et le bon ordre de L'IMMEUBLE ne soit pas troublé

ni par son fait ni par celui de "personnes de sa maison", c'est-à-dire par toutes personnes qu'il aurait laissé pénétrer dans les lieux.

Dès la prise de possession réelle de L'IMMEUBLE par LE LOCATAIRE, toutes les opérations de nettoyage et d'entretien courant ainsi que tous les travaux de réparation et d'aménagement seront à la charge entière et exclusive du LOCATAIRE, LE PROPRIÉTAIRE ne pouvant être contraint à aucune intervention ni être tenu à aucun paiement ni répondre d'aucune responsabilité de ce fait.

8.2.1 - ENTRETIEN/PROPRETÉ :

LE LOCATAIRE aura la charge de l'entretien courant et de la propreté générale des lieux, de manière à en garantir la parfaite conservation ainsi que le bon aspect intérieur et extérieur.

8.2.2 - RÉPARATIONS/RÉFECTION :

LE LOCATAIRE sera tenu d'effectuer, à ses frais et sous sa responsabilité, toutes les réparations locatives et, en général, toute réfection ou tout remplacement qui s'avérerait utile ou nécessaire, à l'exception des grosses réparations visées par l'article 606 du Code civil.

LE LOCATAIRE sera néanmoins tenu pour responsable de toutes les réparations normalement à la charge du PROPRIÉTAIRE mais qui seraient nécessitées :

- soit par le défaut d'exécution des réparations dont LE LOCATAIRE a la charge comme il est dit ci-dessus ;
- soit par des dégradations occasionnées par LE LOCATAIRE ou résultant du fait de personnes à son service ou encore de ses préposés, fournisseurs, visiteurs et de tout autre occupant de son chef.

8.2.3 - MAINTENANCE/CONTRÔLES :

LE PROPRIÉTAIRE fera son affaire personnelle de la maintenance de l'ensemble des équipements dont est pourvu L'IMMEUBLE de manière à prévenir tous dysfonctionnements. De même, LE PROPRIÉTAIRE fera procéder, à ses frais et sous son entière responsabilité, aux contrôles périodiques desdits équipements conformément à la réglementation en vigueur. À cet égard, LE PROPRIÉTAIRE s'engage à fournir au LOCATAIRE, sur demande expresse de celui-ci, une copie des fiches d'intervention afférentes à ces opérations de maintenance ou de contrôle.

8.2.4 - TRAVAUX :

TRAVAUX À L'INITIATIVE DU LOCATAIRE :

LE LOCATAIRE pourra réaliser, à ses frais exclusifs et sous son entière responsabilité, tous les travaux décoratifs intérieurs ainsi que tous les aménagements légers et les transformations sommaires qui lui paraîtront utiles ou nécessaires, sous réserve d'en aviser LE PROPRIÉTAIRE avant tout commencement d'exécution et à la stricte condition que ces travaux ne puissent ni changer le classement ou la destination des lieux, ni nuire à leur sécurité ou à leur solidité.

Pour tous les travaux autres que ceux mentionnés à l'alinéa précédent (et notamment en cas de démolition, construction, surélévation, scellement, percement, élargissement ou déplacement de murs, portes, poutres, cloisons ou planchers, ou encore en cas de changement d'usage, de destination/ d'affectation ou de distribution des lieux, ou bien encore en cas de modification des réseaux ou des raccordements, ainsi qu'en cas

de déplacement de coffret de branchement), LE LOCATAIRE devra impérativement et préalablement solliciter puis obtenir l'accord exprès et par écrit du PROPRIÉTAIRE.

En cas d'autorisation, ces travaux devront être exécutés, aux frais du LOCATAIRE, sous la surveillance et le contrôle des services techniques du PROPRIÉTAIRE.

À défaut de cet accord, LE PROPRIÉTAIRE pourra exiger, au frais du LOCATAIRE, la remise en état immédiate des lieux.

En outre, il est ici bien précisé que tous embellissements, améliorations et installations quelconques qui seraient faits par LE LOCATAIRE dans les lieux ou sur leurs équipements pendant le cours de la présente convention resteront, à la fin de celle-ci et à quelque époque et de quelque manière qu'elle arrive, la propriété du PROPRIÉTAIRE sans aucune indemnité pour LE LOCATAIRE, à moins que LE PROPRIÉTAIRE ne préfère demander le rétablissement des lieux dans leur état primitif, aux frais du LOCATAIRE, ce qu'il pourra toujours exiger, sauf s'il a dûment autorisé ou directement participé à la réalisation desdits travaux.

TRAVAUX A L'INITIATIVE DU PROPRIÉTAIRE :

LE PROPRIÉTAIRE pourra faire à ses frais aux lieux loués les réparations, aménagements, modifications tant à l'aspect extérieur qu'à l'aspect intérieur de L'IMMEUBLE et autres travaux quelconques qu'il jugera utiles ou nécessaires, LE LOCATAIRE souffrira, quelque gêne que cela lui cause, sans pouvoir demander aucune indemnité, quelle qu'en soit l'importance et la durée.

LE LOCATAIRE devra supporter, de la même manière, les travaux qui seraient exécutés sur la voie publique ou dans les immeubles voisins, alors même qu'il en résulterait une gêne pour l'exercice de son activité.

LE LOCATAIRE devra déposer, à ses frais et sans délai, tous coffrages et décorations ainsi que toutes installations qu'il aura faites et dont l'enlèvement sera utile pour la recherche et la réparation des fuites de toute nature, de fissures dans les murs, les plafonds, les conduits de ventilation ou de fumée, notamment après incendie ou infiltration et, en général, pour l'exécution de tous travaux et la réalisation de tous contrôles techniques. Il devra également déposer à ses frais et sans délai, lors de l'exécution du ravalement, tous agencements, enseignes ou autres dont l'enlèvement sera utile pour l'exécution des travaux.

8.2.5 - PRÉCAUTIONS :

LE LOCATAIRE s'engage à prendre toutes les précautions qui s'imposent pour maintenir les lieux loués en bon état d'usage et de fonctionnement.

Il veillera notamment :

- à assurer la pérennité et la bonne marche des installations d'éclairage et d'alimentation électriques, des robinetteries et des dispositifs véhiculant les fluides, des portes, des fenêtres et des vitrages, des volets, des ferrures, des serrures et des crémones, des appareils de chauffage et de production d'eau chaude, des équipements sanitaires, des systèmes d'aération et de ventilation ainsi que de tous les matériels et aménagements relatifs à la sécurité des biens et des personnes ;
- à ne pas faire supporter aux planchers une charge supérieure à leur résistance normale;
- à ne pas introduire dans les lieux des matières particulièrement inflammables, explosives ou dangereuses pour la sécurité de l'immeuble ou de celle de ses occupants;
- à ne pas faire usage, à l'intérieur des locaux, d'appareils à combustion lente ou produisant des gaz nocifs ;

- à ne procéder à aucun percement des dalles bétons ;
- à prendre toutes dispositions pour éviter la rupture par le gel des appareils, compteurs, canalisations et tuyaux ;
- à prévenir, par ses propres moyens et à ses frais, tous les dégorgements et les engorgements des canalisations d'évacuations desservant les lieux ;
- à aviser immédiatement LE PROPRIÉTAIRE de toute détérioration qu'il constaterait et qui nécessiterait des réparations incombant à ce dernier, sous peine d'être tenu pour responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard ;
- à informer immédiatement LE PROPRIÉTAIRE de tout sinistre et de toute dégradation ou accident pouvant survenir dans les lieux loués pendant toute la durée de la présente convention, quand bien même il n'en résulterait aucun dégât apparent, sous peine d'être tenu responsable des conséquences éventuelles de sa négligence.

LE LOCATAIRE supportera les frais de réparations ou de dégâts de toute espèce causés par l'inobservation des conditions stipulées ci-dessus.

ARTICLE 9 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

9.1- ASSURANCES :

9.1.1 - ASSURANCES DU PROPRIÉTAIRE :

LE PROPRIÉTAIRE déclare que L'IMMEUBLE ainsi que tous les aménagements et installations de nature immobilière dont les lieux sont dotés à la prise d'effet de la présente convention sont assurés par ses soins, notamment contre les incendies, les dégâts des eaux et les catastrophes naturelles.

9.1.2 - ASSURANCES DU LOCATAIRE :

LE LOCATAIRE devra, pendant toute la durée des présentes, faire assurer la chose louée par une ou plusieurs polices d'assurance contractées auprès de compagnies notoirement solvables, et pour une somme suffisante, contre les risques dont il doit répondre en sa qualité de locataire ainsi que contre les recours des voisins et des tiers.

LE LOCATAIRE garantira également les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir du fait de sa profession, de ses activités, des travaux qu'il réalise et de l'occupation des lieux à l'égard des voisins, des usagers, des visiteurs et de tout tiers en général, de manière que LE PROPRIÉTAIRE ne puisse être inquiété ou recherché à ce sujet.

LE LOCATAIRE devra justifier de l'ensemble de ces polices d'assurance à la signature de la présente convention par la remise au PROPRIÉTAIRE d'un exemplaire de chacune d'entre elles. Annuellement, LE LOCATAIRE transmettra une attestation d'assurance concernant le bien loué.

Le défaut ou l'insuffisance d'assurance du LOCATAIRE entraînera la résiliation automatique des présentes, un mois après un commandement de faire demeurer infructueux.

LE LOCATAIRE déclarera aux compagnies d'assurance intéressées, dans les deux jours suivant sa constatation, tout sinistre qui surviendrait et confirmera simultanément cette déclaration au PROPRIÉTAIRE par lettre recommandée avec accusé de réception.

9.2 - RESPONSABILITÉS :

La jouissance des lieux est accordée sous la seule et entière responsabilité du LOCATAIRE, dans le respect des règles de sécurité et des prescriptions administratives, légales et réglementaires qui s'imposent à lui, de telle manière que LE PROPRIÉTAIRE ne puisse être recherché en responsabilité ou inquiété à ce sujet, et notamment :

- LE LOCATAIRE sera personnellement responsable, tant vis-à-vis du PROPRIÉTAIRE que vis-à-vis des tiers, des conséquences dommageables entraînées par les infractions aux clauses et conditions de la présente convention, que ces infractions résultent de son propre fait ou du fait de toutes personnes qu'il

aura laissé pénétrer dans les lieux loués (employés, bénévoles, préposés, visiteurs, bénéficiaires, fournisseurs, prestataires, ouvriers, etc.) ;

- LE LOCATAIRE restera seul responsable des dommages pouvant résulter des activités qu'il aura prévues, organisées ou autorisées dans les lieux loués ;
- LE LOCATAIRE répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant toute la durée de la présente convention dans et sur les biens dont il a la jouissance, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure ou par la faute du PROPRIÉTAIRE ;
- LE LOCATAIRE sera seul responsable des préjudices occasionnés aux personnes s'y trouvant par lui-même, par les personnes dont il doit répondre ou par les objets qu'il a sous sa garde ;
- LE LOCATAIRE assumera, sous sa seule responsabilité et notamment dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage, l'entière responsabilité résultant des opérations d'entretien et des travaux d'aménagement qu'il réalisera dans les lieux, tant vis-à-vis des usagers que vis-à-vis des tiers, de manière que LE PROPRIÉTAIRE ne puisse être inquiété ni recherché à ce sujet.

ARTICLE 10 : RÉCLAMATIONS DES TIERS OU CONTRE DES TIERS

LE LOCATAIRE fera son affaire personnelle, sans que LE PROPRIÉTAIRE puisse être inquiété ou recherché à ce sujet, de toutes réclamations faites par les voisins ou les tiers, pour tous troubles anormaux de voisinage et, notamment, pour bruits, odeurs, chaleurs ou trépidations, causés par lui, par ses préposés ou par des appareils lui appartenant.

LE LOCATAIRE fera également son affaire personnelle de tous dégâts causés aux lieux loués et de tous troubles de jouissance causés par les voisins ou les tiers et se pourvoira directement contre les auteurs de ces troubles sans que LE PROPRIÉTAIRE puisse être recherché ou inquiété à ce sujet. Au cas, néanmoins, où LE PROPRIÉTAIRE aurait à payer des sommes quelconques du fait du LOCATAIRE, celui-ci serait tenu de les lui rembourser sans délai.

ARTICLE 11 : RESPECT DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

LE LOCATAIRE devra se conformer aux prescriptions des lois, règlements, ordonnances, arrêtés et autres décisions administratives en vigueur, notamment en ce qui concerne la voirie, l'urbanisme, la salubrité, la police, la sécurité, l'hygiène, l'environnement, l'inspection du travail et, de manière générale, à toutes prescriptions relatives à l'exercice de son activité de telle façon que LE PROPRIÉTAIRE ne puisse être inquiété ou recherché à ce sujet.

LE PROPRIÉTAIRE supportera également la charge de tous les travaux, aménagements, installations et constructions qui seraient prescrits ou viendraient à être prescrits soit par une législation ou une réglementation quelconque soit par son ou ses assureurs, particulièrement en matière de normes, d'équipements et de signalétique de sécurité, de détection et de défense-incendie, de protection anti-intrusion, etc.

Tous les éventuels travaux de mise en conformité des lieux loués seront réalisés par le PROPRIÉTAIRE

ARTICLE 12 : DROIT DE VISITE

LE LOCATAIRE devra laisser LE PROPRIÉTAIRE, ses représentants ou son architecte et tous entrepreneurs et ouvriers dûment habilités, librement pénétrer dans L'IMMEUBLE pour l'inspecter, le contrôler, l'entretenir et le réparer.

ARTICLE 13 : GARDIENNAGE

LE LOCATAIRE fera son affaire personnelle du gardiennage et de la surveillance de L'IMMEUBLE, LE PROPRIÉTAIRE ne pouvant en aucun cas et à aucun titre être tenu pour responsable des vols, détournements ou de tout autre acte délictueux dont LE LOCATAIRE pourrait être victime dans les lieux.

À cet égard, LE LOCATAIRE ne pourra exercer aucun recours contre LE PROPRIÉTAIRE en cas de vol, cambriolage ou trouble de jouissance survenus du fait de toute personne et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

ARTICLE 14 : CONDITIONS FINANCIÈRES DE LA LOCATION

14.1 - MONTANT INITIAL DU LOYER :

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de QUATORZE MILLE QUATRE CENT EUROS (14 400,00 €)

14.2 - MODALITÉS DE PAIEMENT :

LE LOCATAIRE s'oblige à payer le loyer annuel stipulé ci-dessus par fractions semestrielles de SEPT MILLE DEUX CENT EUROS (7 200,00 €), exigibles à terme échu.

Les paiements correspondants devront être effectués par LE LOCATAIRE à la caisse du comptable public du PROPRIÉTAIRE dont les coordonnées postales et bancaires figureront sur les avis de sommes à payer (titres de recette exécutoire) qui lui seront périodiquement adressés.

14.3 - INDEXATION DU LOYER :

Le loyer n'est apposé à aucun index, il ne sera pas révisé sur la durée du présent contrat de location.

ARTICLE 15 : ÉNERGIES, FLUIDES ET LIAISONS FILAIRE

LE LOCATAIRE assumera l'intégralité des charges relatives à l'exploitation de lieux.

LE PROPRIÉTAIRE présentera par fractions semestrielles au LOCATAIRE l'état des dépenses relevant :

- Du chauffage
- De l'électricité
- De l'eau
- De la connexion internet

LE LOCATAIRE s'engage à régler les montants présentés après accord et vérifications des pièces produites par LE PROPRIÉTAIRE.

LE PROPRIÉTAIRE s'engage à maintenir les abonnements et contrats le temps de la location de L'IMMEUBLE.

Les écarts financiers éventuels entre les sommes payées et la réalité des relevés des différents prestataires vérifiés selon les pièces produites par le PROPRIÉTAIRE en année n seront reportés en n+1, en bénéfice ou déficit.

ARTICLE 16 : CONTRÔLE ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

16.1- CHAUDIÈRE :

Le chauffage ainsi que la production d'eau chaude sanitaire au sein de L'IMMEUBLE sont assurés par une chaudière fonctionnant au gaz naturel dont la maintenance (vérification régulière des éléments techniques) sera annuellement et impérativement assurée par un

prestataire de service qualifié dans le cadre du marché public dédié du PROPRIÉTAIRE.

16.2 - AUTRES ÉQUIPEMENTS :

LE PROPRIÉTAIRE fera obligatoirement et régulièrement procéder au contrôle et à la maintenance des installations et équipements dont sont pourvus les lieux loués :

- ✓ alarme incendie et appareils de détection d'incendie ;
- ✓ extincteurs (vérifications, rechargements, remplacements et ajouts éventuels, étant ici précisé que la fourniture et la pose initiales des extincteurs sont assurées par LE PROPRIÉTAIRE) ;
- ✓ éclairages de secours (B.A.E.S.) ;
- ✓ installations électriques et dispositifs d'éclairage ;
- ✓ réseaux d'eau, de chauffage et de gaz ;
- ✓ systèmes d'aération et de ventilation ; toitures et gouttières (vérification, démoussage et nettoyage) ; Sans que cette liste soit limitative.

LE PROPRIÉTAIRE s'engage donc à souscrire, directement auprès des prestataires concernés, en son nom et sous son entière responsabilité, les contrats permettant la réalisation des opérations périodiques de vérification et de maintenance desdits équipements.

ARTICLE 17 : IMPÔTS, CONTRIBUTIONS ET TAXES

LE LOCATAIRE acquittera exactement tous impôts, contributions et autres taxes, fiscales et parafiscales, auxquels il est ou pourrait être personnellement assujéti et dont LE PROPRIÉTAIRE pourrait être responsable pour lui au titre des articles 1686 et 1687 du Code Général des Impôts ou à tout autre titre quelconque, et il devra justifier de leur acquit au PROPRIÉTAIRE à toute réquisition de celui-ci, et notamment à l'expiration ou à la résiliation de la présente location.

En outre, il est expressément convenu entre les parties que les impôts directs locaux auxquels L'IMMEUBLE est ou pourraient être assujéti resteront à la charge du PROPRIÉTAIRE, à l'exception de la TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Par suite, LE LOCATAIRE remboursera chaque année au PROPRIÉTAIRE, à première demande et si elle est exigible, la TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES afférentes aux lieux loués.

ARTICLE 18 : RESTITUTION DES LIEUX

À l'occasion de l'expiration de la présente convention, ou à sa résiliation, LE LOCATAIRE devra rendre L'IMMEUBLE et ses dépendances en bon état d'entretien et de réparation, sans pouvoir solliciter une quelconque indemnité pour les frais qu'il aura engagé pour eux durant toute la durée de la location. Il ne sera pas établi d'état des lieux de sortie.

Le LOCATAIRE s'oblige également à enlever ou à faire enlever, à ses frais exclusifs, l'ensemble des biens meubles s'y trouvant par lui-même, à moins que LE PROPRIÉTAIRE n'en accepte expressément et par écrit l'abandon total ou partiel à son profit.

À l'inverse, les éléments présents dans les lieux par le fait du LOCATAIRE et pouvant être considérés comme des immeubles par destination resteront en place, à moins que LE PROPRIÉTAIRE ne préfère demander au LOCATAIRE leur enlèvement immédiat. Quel que soit le choix du PROPRIÉTAIRE, aucune indemnité ne pourra être exigée par LE LOCATAIRE pour le maintien ou l'enlèvement de ces éléments.

ARTICLE 19 : INCESSIBILITÉ DES DROITS

La présente convention étant conclue *intuitu personae*, LE LOCATAIRE ne pourra céder

les droits en résultant à qui que ce soit. Il ne pourra notamment pas échanger, prêter, sous-louer ou transmettre tout ou partie de la chose louée sans l'accord exprès et par écrit du PROPRIÉTAIRE.

ARTICLE 20 : TOLÉRANCE

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, qu'elle qu'elle ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression de ces clauses et conditions.

ARTICLE 21 : DESTRUCTION

Dans le cas où, à la suite d'un sinistre quelconque et quelle qu'en soit l'origine, L'IMMEUBLE viendrait à être détruit en totalité, la présente convention sera résiliée de plein droit, sans indemnité.

En cas de destruction partielle, la présente convention pourra être résiliée, sans indemnité, à la demande de l'une ou l'autre des parties mais sans préjudice pour LE PROPRIÉTAIRE de ses droits éventuels contre LE LOCATAIRE si la destruction peut être imputée à ce dernier.

ARTICLE 22 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE

En cas d'inexécution par LE LOCATAIRE de l'une ou l'autre des clauses et conditions des présentes, ou en cas d'observation des obligations imposées aux locataires par la loi ou les règlements, et un mois après une sommation (commandement de faire ou de payer) demeurée totalement ou partiellement sans effet, la convention sera résiliée de plein droit, si bon semble au PROPRIÉTAIRE et sans qu'il soit besoin de former au préalable une demande en justice.

Dans le cas où LE LOCATAIRE se refuserait à restituer ou à évacuer les lieux, son expulsion pourrait avoir lieu sans délai sur simple saisine de la juridiction compétente.

LE LOCATAIRE devra en outre rembourser au PROPRIÉTAIRE tous les frais des actes extrajudiciaires ainsi que tous les frais de justice motivés par des infractions aux clauses et conditions des présentes.

ARTICLE 23 : ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, y compris la signification de tous actes, les parties soussignées font élection de domicile aux adresses suivantes :

LE PROPRIÉTAIRE en son siège administratif :	1 place de la fontaine 62217 BEAURAINS
--	---

LE LOCATAIRE à l'adresse du Club de Prévention « Présence et Action Sociale » La Vie Active:	35 boulevard Carnot 62000 Arras
---	------------------------------------

ARTICLE 24 : DOCUMENTS CONTRACTUELS ANNEXES

Outre les stipulations contractuelles ci-dessus reproduites, le présent bail est indissociablement composé des documents suivants :

1. Le plan de situation du bâtiment ;
2. Le plan de distribution intérieure des locaux (rez-de-chaussée et étage) ;
3. L'état des risques naturels et technologiques lié au bâtiment loué.

Toute modification devra impérativement faire l'objet d'un document écrit et bilatéral. Aucune modification ne pourra être déduite, soit de la tolérance, soit de la passivité des parties, celles-ci restant libres d'exiger, à tout moment et sans préavis, le respect et la complète application de toutes les clauses et conditions du présent bail

Fait sur 10 pages
A BEAURAINS
LE : vendredi 4 avril 2025

LE PROPRIETAIRE

VILLE DE BEAURAINS

LE LOCATAIRE

ASSOCIATION LA VIE ACTIVE

CEDRIC DUPOND
MAIRE

ALAIN DUCONSEIL.
PRESIDENT

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : UTILISATION DES VÉHICULES
DE SERVICE ET AUTORISATION DU
REMISAGE À DOMICILE

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, M. HURET Hervé ; M. MOUTON Patrice

EXCUSES : Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis ;

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy,

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur VEZILIER expose :

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L.2123-18 -1-1 ;

Vu la Loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 ;

Vu la Loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la Circulaire de l'Etat, DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisations des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service ;

Pour le bon fonctionnement des services de la Commune de Beaurains rend nécessaire l'attribution de deux véhicules, en raison des déplacements que sont appelés à effectuer les agents dans le cadre de leurs missions.

A cet effet, la Commune de Beaurains dispose d'un parc de véhicules qui sont attribués pour un usage exclusivement professionnel.

Je vous propose d'attribuer aux agents occupants les emplois suivants, un véhicule de service à usage professionnel avec autorisation de remisage à domicile :

— Directeur des Services Techniques

Compte tenu de ce qui précède, **après avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Autorise** le remisage à domicile des véhicules de service pour les personnes occupant les postes susmentionnés ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce utile à cet effet.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 23, contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....27

OBJET : MISE À DISPOSITION D'UN
VÉHICULE DE FONCTION

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, M. HURET Hervé ; M. MOUTON Patrice

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis ;

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy,

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Monsieur VEZILIER expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 du Décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.721-3 ;

Les collectivités ou établissements publics peuvent mettre un véhicule à disposition de leurs agents occupant un emploi fonctionnel lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie. Cette mise à disposition constitue un avantage en nature.

Cette attribution est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant.

Les contraintes de déplacement et de temps inhérentes aux fonctions de Directeur Général des Services nécessitent l'attribution de façon permanente et exclusive d'un véhicule de fonction pour leur usage professionnel et leurs déplacements privés.

Les avantages en nature constitutifs de ces mises à disposition seront déclarés à l'Administration Fiscale à travers la Déclaration Annuelle des Données Sociales par référence à une évaluation forfaitaire annuelle dont le calcul s'effectue comme suit :

Evaluation : 12% du coût d'achat TTC pour un véhicule de moins de 5 ans.
9% du coût d'achat TTC pour un véhicule de plus de 5 ans.

En outre et conformément aux dispositifs en vigueur, un précompte (CSG et CRDS) sera effectué sur le traitement des bénéficiaires.

D'un arrêté individuel d'attribution de véhicules sera pris en application de la présente délibération.

Compte tenu de ce qui précède, **après avoir délibéré, le conseil municipal**

- **Approuve** l'octroi d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 23, contre : 4)

Contre : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance
Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,
Cédric DUPOND

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....23

OBJET : HARMONIE DE BEAURAINS -
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, M. HURET Hervé ; M. MOUTON Patrice

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis ;

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy,

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association harmonie de Beaurains a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 900,00 € à l'association.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 900,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 23)

N'ont pas pris part au vote : Mme BETREMIEUX Christina, Mme GALLET Sabine, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....25

OBJET : COMITÉ D'ENTRAIDE DU
PERSONNEL MUNICIPAL (CEPM) –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERAEEVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. IBSEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, M. HURET Hervé ; M. MOUTON Patrice

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis ;

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy,

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Comité d'Entraide du personnel Communal a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 32 000,00 € à l'association.

Lors de sa séance du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé du principe d'une avance sur subvention au Comité d'Entraide du Personnel Communal de la somme de 10 000,00 € afin qu'elle assure ses besoins en trésorerie.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 32 000,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 25)

N'ont pas pris part au vote : M. ANSART Pierre, M. DUPOND Cédric

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....5
Absents :.....2
Votants :.....24

OBJET : BEAURAINS ANIMATION –
SUBVENTION ASSOCIATION 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02/04/2025, le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Mairie - Salle du Conseil après convocation légale 27/03/2025, sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. IBISEVIC Kémal, Mme LANCE BARSACQ Emilie, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, M. HURET Hervé ; M. MOUTON Patrice

EXCUSES: Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina, Mme FRUCHART Christelle donne pouvoir à Mme TENAGLIA Gwénola, Mme LE GARDIEN Christine donne pouvoir à Mme DUTERIEZ Micheline, Mme SEQUELA Véronique donne pouvoir à M. SIMON Reynald, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis ;

ABSENTS : M. BERGOGNON Bruno, M. GACI Jérémy,

Mme LETUPPE Sylvie est élue Secrétaire de séance

Madame BETREMIEUX donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Beaurains Animation a effectué une demande de subvention à la Commune de Beaurains, au titre du Budget Primitif 2025, afin de couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement.

A cet effet, l'association a dûment complété le dossier de demande de subvention et a fourni ses derniers comptes annuels. Ces éléments ont été analysés et contrôlés.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2025 la commission vie associative, animation et évènementiel a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau Exécutif s'est également déclaré favorable et a proposé, le 17 mars 2025 d'attribuer la somme de 28 000,00 € à l'association.

Lors de sa séance du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé du principe d'une avance sur subvention à l'association Beaurains Animation de la somme de 7000,00 € afin qu'elle assure ses besoins en trésorerie.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 28 000,00 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au Budget Principal de l'exercice 2025 (article 65748).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité (pour : 24)

N'ont pas pris part au vote : Mme CAPET Carine, M. EVRARD Michel, Mme TENAGLIA Gwénola

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 03/04/2025

Secrétaire de séance

Mme LETUPPE Sylvie

Le Maire,

Cédric DUPOND

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Beaurains, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Beaurains, le 30 janvier 2025

Mesdames et Messieurs les
Membres du Conseil Municipal

N° 01/25
PA/LF/MD

CONVOCATION

Cher(e) Collègue,

Je vous convie à participer à la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra le :

MERCREDI 5 FÉVRIER 2025 à 19H00

En Mairie – salle du conseil municipal

dont vous trouverez l'ordre du jour ci-annexé.

Veuillez croire, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Cédric DUPOND



P.S. : Vous trouverez ci-joint un exemplaire du pouvoir à compléter en cas d'absence ou d'indisponibilité à retourner :
m.delmotte@mairie-beaurains.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FÉVRIER 2025

ORDRE DU JOUR

Rapporteur Monsieur DUPOND :

- 1 - Délégation du Conseil Municipal au Maire
- 2 - Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
- 3 - Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- 4 - Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025
- 5 - Autorisations Spéciales d'Absences

Rapporteur Monsieur PETIT :

- 6 - Subvention exceptionnelle à l'association Boxing Club Beaurains
- 7 - Adhésion au dispositif PASS JEUNES 2025
- 8 - Bourse au permis de conduire automobile

Rapporteur Madame DUTERIEZ :

- 9 - ARS (Agence Régionale de Santé) - Convention – Subventions

Rapporteur Monsieur IBISEVIC :

- 10 - Mobilisation du Fond DATL (Développement Aménagement du Territoire et Littoral) 2025

Rapporteur Monsieur HURET :

- 11 - Marché d'exploitation des installations de chauffage par la société DALKIA - Avenant n°2
- 12 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs
- 13 - Admission en non-valeur
- 14 - Admission en non-valeur

15 - Créances éteintes

16 - Créances éteintes

17 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Travaux de voirie et parking Chico Mendès

18 - Rapport d'Orientation Budgétaire

BEAURAINS, le 30/01/2025

Le Maire,
Cédric DUPOND

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de BEAURAINS, étant assemblé en session ordinaire, en Mairie – Salle du Conseil Municipal, après convocation légale (le 30/01/2025), sous la présidence de M. DUPOND Cédric, Maire.

Date d'affichage : le 30/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 28

Présents : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme CAPET Carine, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, Mme TENAGLIA Gwénola, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent (arrivé à 19h39).

Excusés :

- M. BERGOGNON Bruno donne pouvoir à M. PETIT Jean-Louis,
- Mme BETREMIEUX Christina donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne,
- Mme DERA EVE Caroline donne pouvoir à Mme GALLET Sabine,
- Mme LANCE BARSACQ Emilie donne pouvoir à M. EVRARD Michel,
- Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme LE GARDIEN Christine,
- Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric,
- M. VEZILIER Vincent donne pouvoir à M. HURET Hervé (fin du pouvoir à 19h39).

Absent : M. GACI Jérémy

Secrétaire de séance : Mme LE GARDIEN Christine

Début de la séance : 19h06

Numéro des délibérations	Objet	Résultat du vote
DCM_2025_02_05_01	Délégation du Conseil Municipal au Maire	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_02	Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués	Adopté avec 24 voix pour et 4 abstentions
DCM_2025_02_05_03	Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_04	Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2025	Adopté avec 24 voix pour et 4 abstentions
DCM_2025_02_05_05	Autorisations Spéciales d'Absences	Adopté à l'unanimité

DCM_2025_02_05_06	Subvention exceptionnelle à l'association Boxing Club Beaurains	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_07	Adhésion au dispositif PASS JEUNES 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_08	Bourse au permis de conduire automobile	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_09	ARS (Agence Régionale de Santé) - Convention – Subventions	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_10	Mobilisation du Fond DATL (Développement Aménagement du Territoire et Littoral) 2025	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_11	Marché d'exploitation des installations de chauffage par la société DALKIA - Avenant n°2	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_12	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_13	Admission en non-valeur	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_14	Admission en non-valeur	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_15	Créances éteintes	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_16	Créances éteintes	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_17	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Travaux de voirie et parking Chico Mendès	Adopté à l'unanimité
DCM_2025_02_05_18	Rapport d'Orientation Budgétaire	Lecture faite au membre du conseil
DCM_2025_02_05_19	Accueil des gens du voyage Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyages 2025/2030 (SDAHGV) – Avis sur la démarche d'actualisation du SDAHGV proposé conjointement par la Préfecture et le Département du Pas-de-Calais	Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h41

Le Maire,
Cédric DUPOND



Monsieur DUPOND :

Aller 19h05, je vous propose de commencer cette séance du conseil municipal, du 5 février, qui ne se terminera pas par le rapport d'orientation budgétaire, si vous l'accepter puisqu'on a eu, une demande de la Communauté Urbaine, qui nous ai arrivée vendredi à 15h31 exactement. Donc après l'envoi des documents, pour une question diverse sur le schéma départemental des gens du voyage, donc ils ont été saisis par la préfecture le 29 je crois, que je ne dis pas de bêtise, je reprends mes documents et ils nous ont transmit ça le 31, pour une délibération avant fin mars et notre prochain conseil a lieu le 2 avril. Donc si nous ne délibérons pas aujourd'hui, notre avis est réputé favorable alors que la Communauté Urbaine nous demande de rendre un avis qui ne soit pas complètement favorable au schéma pour les raisons suivantes, je vais vous les dire en question diverses. Alors avis réservé de la Communauté Urbaine concernant la recommandation de la création de 20 places d'habitat adapté contenu également de la disponibilité du foncier nécessaire, considérant la Communauté Urbaine de porter une attention particulière sur la réalisation effective des obligations des autres territoires y compris sur les départements limitrophes du Nord et de la Somme ça c'est pour l'aire de grand passage. Donc j'ai tous les documents si vous souhaitez les consulter et donc je souhaiterai que l'on puisse prendre la délibération que nous a demandé la Communauté Urbaine avec les mêmes réserves on va dire que la Communauté Urbaine. Sachant que la Communauté Urbaine votera le 6 mars. Alors est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on intègre à l'ordre du jour cette QD (Question Diverse) ? Pas d'opposition ? bien merci donc on fera ça à la fin du conseil.

Je vais faire l'appel, voilà donc ça fait 21 présents, 7 excusés et 1 absent pour le moment. Donc merci pour la QD.

Alors on doit rectifier la demande de la préfecture. Deux délibérations du conseil municipal du 29 octobre dernier. Donc oui demande de l'approbation du PV. Donc d'abord la proposition d'une secrétaire de séance, Mme Christine LE GARDIEN, ensuite la demande d'approbation du Procès-Verbal du 17 décembre 2024, est qu'il y a des remarques sur ce Procès-Verbal ? Apriori il n'y en a pas, donc on peut commencer l'ordre du jour. C'est sûr pas de remarque ?

1. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur DUPOND expose :

Par délibération en date du 29 octobre 2024 vous m'avez en vertu de l'article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, donné délégations de certaines de vos attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration de notre Commune.

Par courrier en date du 18 décembre 2024, de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais demandant que soit précisé les délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire s'agissant de la fixation des tarifs et de préciser la délégation de la présente délibération à ces délégations.

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, certaines attributions qui relèvent normalement de la compétence de l'assemblée délibérante.

Je vous propose en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale de donner à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite de ceux votés par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans la limite du montant, inscrit au budget de l'exercice, voté par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 500 000 € ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, cette délégation est consentie pour tous types de procédure devant toutes juridictions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 500 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 500 000 € ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, l'obtention de subventions au meilleur taux possible, dans la limite du tableau de financement prévisionnel validé par le conseil municipal ;

27° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Le maire est autorisé en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales à déléguer aux adjoints au Maire de son choix les compétences déléguées de la présente délibération.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, dans les 28 matières déléguées, à déléguer à son 1er adjoint au Maire ainsi qu'au Directeur Général des Services, au sens de l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les décisions relatives aux matières faisant l'objet de la présente délégation seront prises, en cas d'empêchement du Maire, par le 1er adjoint au Maire ou le Directeur Général des Services.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des actes qu'il a accomplis en exécution de la délégation qui lui a été donnée.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Donc oui, deux délibérations sur les délégations et sur les indemnités de fonction du maire. Alors pour tout vous dire donc, on a été saisi par la préfecture sur la délégation du Conseil municipal au maire, alors que la délibération qu'on avait prise est identique à celle rectifiée déjà le 30 mars 2020, suite au Conseil du 27 mai 2020. Donc en fait, on avait pris la même délibération que la fois précédente que celle qui nous avait été donnée par la préfecture, et donc on a eu des remarques concernant la délégation au Maire sur la fixation des tarifs, quel que soit un droit de voirie notamment, et tout ce qui est le tarif pouvant, l'échéant, faire l'objet de modifications de l'autorisation des procédures dématérialisées. Donc soit on précisait sur quel tarif j'avais délégation, soit ce que j'ai préféré faire, on laisse au Conseil municipal ce qui est barré, ce que vous avez l'alinéa 2, la délégation afin de fixer les tarifs. Ce qui fait qu'on a supprimé cette délégation au Maire de fixer les tarifs puisque de toute façon, dans les faits, à chaque fois qu'on a délibéré sur des tarifs, ils ont été pris en Conseil municipal.

Donc aujourd'hui, il reviendra au Conseil municipal et il n'y aura pas de délégation au Maire pour la fixation des différents tarifs. Voilà. Et puis y a une 2e partie de la délégation qui posait problème et pourtant c'est la même, je vous dis que celle de septembre 2020, c'était sur la délégation générale puisqu'il n'y avait pas de délégation générale dans la délibération 2020, ni dans celle du 29 octobre. Donc en cas de délégation, en cas d'absence du maire, toutes les décisions revenaient nécessairement au Conseil municipal ou aux adjoints qui avaient une délégation particulière pour leur domaine et donc ce qui nous a été demandé donc c'est de mettre une délégation générale pour le premier adjoint.

Voilà donc vous avez un article également proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire, dans les 28 matières déléguées, à déléguer à son premier adjoint au maire ainsi qu'au directeur général des services au sens de l'article 2122-19 du code général des collectivités territoriales.

Voilà ce que nous a demandé la Préfecture pour cette délibération-là pour bien préciser, les délégations, mes bons, voilà, ça a évolué, par rapport à 2020.

Est-ce qu'il y a des questions ? Sébastien.

Sébastien RENARD :

Je voudrais savoir si des décisions ont déjà été prises depuis votre élection parce qu'en fait normalement les décisions. Non pas concernant les tarifs. Concernant toutes les autres délégations dans mon souvenir, en 5 ans, on a eu deux décisions or c'est bien stipulé encore une fois là qu'elle doit faire l'objet d'une publication. Sans vote bien sûr, mais en tout cas elles doivent être....

Cédric DUPOND :

Non, elle peut faire l'objet d'une information au Conseil municipal.

Sébastien RENARD :

Au Conseil Municipal.

Cédric DUPOND :

S'il n'y a pas d'informations en conseil municipal, c'est qu'il n'y a pas eu de décision prise sur ces délégations, sinon elles seraient. Elle ferait l'objet d'une information. C'est le cas dans les autres instances. Voilà en général l'information liminaire au Conseil municipal dans les premières, dans les premières délibérations du Conseil municipal, voilà.

Mais depuis toujours, puisque ce n'est pas nouveau à part peut-être une fois je pense sur un emprunt et je parle pour Pierre hein. Précédemment, compte tenu des délais liés à l'emprunt et du fait que le Conseil municipal ne se réunissait pas, ça doit être là pendant la période estivale et les propositions qui étaient faites par l'organisme bancaire, ben c'était, il y a un délai par rapport au taux, je crois qu'il y a eu une seule fois une décision du maire sur un emprunt qui a été qui a été passé comme ça en information-Conseil municipal au cours du mandat, voilà. Donc oui c'est formel et, mais c'est obligatoire effectivement, d'informer le Conseil municipal s'il y a des décisions. Pour tout dire au Conseil communautaire parce que c'est l'exemple qu'on peut prendre quand on commence, le Conseil communautaire y a quelques personnes autour de la salle, on a 50, 60, 70 décisions du président qui sont prises sur les marchés, qui sont prises sur les emprunts, qui sont prises sur des travaux, etc. Ce n'est pas le cas ici, on essaie de tout passer en Conseil municipal. Donc on vous demande d'approuver donc qui est contre ces délégations ? Qui s'abstient ? Cette délibération, rectifiée à la demande de la préfecture, est approuvée à l'unanimité.

2. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Monsieur DUPOND expose :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2024 constatant l'élection du maire et de 7 adjoints,

Vu la demande de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 17 décembre 2024, par laquelle il est demandé de préciser le nombre d'adjoints et de conseillers délégués dans le corps du texte de l'article 1 ;

Considérant que la commune compte 5 515 habitants,

Considérant que pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, Considérant la volonté de Monsieur le Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que pour les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixée aux taux suivants :

- Maire : 41,40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Les 7 adjoints au Maire : 14,58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Les 9 conseillers municipaux délégués : 3,52 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction ;

ARTICLE 2 – Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ARTICLE 3 – Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fonctions	Effectifs	Taux appliqués
Maire	1	41,40 %
Adjoints	7	14,58 %
Conseillers délégués	9	3,52 %

Le rapport est adopté avec 24 voix pour et 4 abstentions

Cédric DUPOND :

Qui a rectifié c'est la délibération sur les indemnités de fonction au maire, aux adjoints et conseillers délégués. Alors là, ce qui nous a été reproché, c'est 2 choses d'avoir mis dans le tableau des sommes sur la délibération, mais c'était pour être transparent.

Donc voilà sur les sommes, donc on nous demande de mettre uniquement un indice pour une simple et bonne raison c'est qu'ils n'ont pas totalement tort, c'est que la somme étant indiquée si l'indice évolue. Il y aura un problème entre la somme indiquée dans la délibération et la somme qui correspond aux nouvelles à l'évolution de l'indice qui fait que voilà, le mieux est de mettre uniquement l'indice. Et puis la 2e chose qui nous a été reprochée, c'est de ne pas avoir mis le nombre d'adjoints et le nombre de conseillers délégués. Qui peuvent bénéficier d'une indemnité dans ce tableau-là, alors que les 2 délibérations qui précédaient, si vous vous souvenez, ce tableau des indemnités, c'était la fixation du nombre d'adjoints et la fixation du nombre de conseillers délégués. Voilà, donc on peut jouer effectivement sur les mots. Donc dans cette délibération, vous avez un nouveau tableau c'est ce que vous avez au dos de la délibération où on a l'effectif qui est concerné et le taux appliqué, mais ne figure plus les sommes des indemnités brutes. Voilà-là rectification qu'on nous demande de faire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Comme vous l'avez fait la dernière fois ? Et donc le rapport adopte moins 4 abstentions. Je suppose, pour Émilie aussi. Voilà.

3. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Monsieur DUPOND expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret 2020-256 du 13 mars 2020, relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique qui précise les conditions d'application de l'article 6 quater A de la loi 83-634 susvisée,

Vu la délibération n°2024-52 du 15 octobre 2024 autorisant le président du Centre de Gestion à passer convention avec les collectivités et établissements publics et fixant la tarification pour les collectivités et établissements non-contributaires de la cotisation additionnelle ;

Vu la déclaration d'intention d'adhésion au dispositif proposé par le Centre de Gestion ;

Vu l'exposé du Maire ;

Vu la délibération en date du 10 octobre 2022 d'adhésion à ce dispositif,

Vu les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais propose une adhésion à ce dispositif qui en facilite cette mise en place dans un cadre financier avantageux ;

Considérant que à compter du 1er janvier 2025, la mission de MPO est financée sur une base forfaitaire fixée à 400 € par dossier.

Je vous demande de bien vouloir :

- De renouveler l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes à compter de la signature de la convention et jusqu'au 31 décembre 2026.

Je vous propose :

- De m'autoriser, ou mon représentant, à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;
- De m'autoriser, ou mon représentant, à signer le certificat d'adhésion et tous les actes relatifs à ce dispositif ;
- De régler les factures correspondantes.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté à l'unanimité.

4. Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Monsieur DUPOND expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu des mouvements et changement de temps de travail des postes des agents de la commune pour l'année 2024,

Suite à la nomination d'un agent sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2025,

En sachant qu'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe était disponible au tableau des effectifs,

Je vous propose d'acter le tableau des effectifs joint au 1^{er} janvier 2025.

01/01/2025

[illegible]

Le rapport est adopté avec 24 voix pour et 4 abstentions

Cédric DUPOND :

Vous avez un le tableau Il est nominatif, donc par contre n'oubliez pas que tout ce qui est nominatif ne doit pas circuler. Donc voilà, ce tableau nominatif vous donne aussi les postes qui sont pourvus, les postes qui ne sont pas pourvus. Il sera joint au PV. Et donc est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Oui, Sébastien.

Sébastien RENARD :

Oui, Monsieur le Maire, je suis inquiet. À vrai dire, nous sommes inquiets au point de demander si vous ne souffrez pas d'amnésie. Je me questionne, car lors des vœux au personnel municipal de vendredi dernier, vous avez dit, je cite, Je serai attentif à la précarité de certains de vos emplois parlant des agents.

Cédric DUPOND :

Vous êtes bien renseigné, Monsieur Renard.

Sébastien RENARD :

Et oui.

Cédric DUPOND :

Même si vous n'étiez pas présent.

Sébastien RENARD :

Tout à fait. En effet, j'ai reçu certains d'entre vous qui m'ont évoqué leur situation et j'avoue avoir été interloqué par ce qu'ils m'ont dit. Je souhaite donc éviter la précarité de l'emploi et éviter qu'il ne soit en situation pérenne, sans vision sur leur avenir. On est bien d'accord ?

Cédric DUPOND :

On est bien d'accord.

Sébastien RENARD :

Et c'est là où moi je suis interloqué.

Cédric DUPOND :

Et on parlait essentiellement des contractuels.

Sébastien RENARD :

Tout à fait. Et depuis 30 ans que vous êtes élu, je pense à peu près vous sembler découvrir la précarité de certains emplois dans la commune. Donc je vais parler de ce que je connais le mieux sans faire de corporatisme. L'emploi d'enseignant artistique depuis des dizaines d'années, ces emplois sont précarisés et cette profession est précarisée à Beaurains, dans l'emploi des enseignants de l'école de musique sur des grades illégaux pour des enseignants, c'est-à-dire assistant d'enseignement artistique dans le BO qui fixe le statut des assistants d'enseignement artistique, se grade est réservé aux

accompagnateurs, ils n'ont pas de charge d'enseignement. Pour avoir une charge d'enseignement, il faut au minimum être sur un 2e classe.

Cédric DUPOND :

Tout à fait.

Sébastien RENARD :

En annualisation, en annualisant pardon, le temps de travail du moins ce qui était auparavant. Je ne sais pas si c'est encore le cas. Ce qui est également interdit et en faisant des contrats de septembre à juin donc, ce qui précarise encore d'avantage l'emploi. Depuis 5 ans, vous nous présentez chaque année un tableau des emplois sur lequel je vous interpelle sur cette illégalité d'embaucher sur ce grade. On ne peut pas vraiment dire que vous découvrez aujourd'hui la précarité de certains emplois. Je ne pense pas que votre prédécesseur, Pierre, vous cachez des choses. J'en doute très fortement et vous étiez quand même adjoint aux finances, donc vous étiez au courant de tout cela.

Cédric DUPOND :

Des emplois. Non, mais bon, allez-y.

Sébastien RENARD :

Ah bon, donc vous ne vous lisez pas ce que vous votez ?

Cédric DUPOND :

Tableau des effectifs, bien sûr. Allez, on va vous répondre.

Sébastien RENARD :

Donc aujourd'hui, moi ce que je voudrais, c'est que vous affirmiez, que vous découvrez ces situations comme vous l'avez dit devant le personnel aux vœux qui leur ont été adressés et que vous ne précariserez pas l'emploi.

Vous avez parlé à l'occasion de vos vœux de démagogie et hypocrisie, à nous de vous faire, à vous de nous faire pardon. La démonstration aujourd'hui que vous n'êtes ni démago ni hypocrite. Mon grand-père, qui ne savait ni lire ni écrire, mais pour qui j'avais une profonde admiration, me disait, en politique, « il y a les diseurs et les faiseurs ». Les premiers sont légion. Ben moi, tout ce que je vois, c'est que vous confirmez ce constat. Donc allez-vous enfin faire quelque chose pour cesser d'employer des assistants d'enseignement artistique de septembre à juin. Alors qu'en plus, comme ça fait des années. Enfin, j' imagine qu'un professeur de percussion, moi j'en connais depuis 30 ans à Beaurains, on ne peut pas vraiment dire que ce soit un accroissement temporaire d'activité. C'est un besoin qui est permanent. Alors sur un besoin permanent, vous êtes normalement obligé de créer des emplois.

Cédric DUPOND :

Alors vous savez aussi que bah d'abord, vous avez dans le tableau des effectifs des enseignants musicaux qui sont permanents, vous en avez dans ce tableau des effectifs.

Sébastien RENARD :

Oui 2 qui sont cédés sur un grade qui n'est pas le leur.

Cédric DUPOND :

Vous savez, vous savez aussi que nous ne sommes pas toujours l'employeur principal de ces enseignants puisqu'ils sont proratisés à temps partiel, etc. Et que pour les enseignants artistiques, il faut qu'il y ait voilà, il y a une collectivité employeur principale et aujourd'hui nous ne le sommes pas, on ne va pas le. Si la collectivité employeur principal fait ce type de contrat, nous on ne va pas, on ne peut pas s'inscrire.

Sébastien RENARD :

Bien sûr que si, Bah si,

Cédric DUPOND :

Si, mais pour quelques heures alors à ce moment-là.

Sébastien RENARD :

Bah pour la distinction du, bah oui pour quelques heures, mais enfin c'est déjà ça. Enfin moi l'excuse du celui d'à côté, il peut.

Cédric DUPOND :

Non, mais tous les employeurs, pas pour les enseignants qui sont à temps partiel sur plusieurs contrats et pour qu'ils soient effectivement titularisés il faut qu'il y ait une notion d'employeur principal, on n'est pas employeur principal des gens que vous venez de citer.

Sébastien RENARD :

Je ne parle pas des titulaires, je parle des contractuels qui sont en CDI.

Cédric DUPOND

Je parle bien des contractuels aussi, donc.

Sébastien RENARD

Donc il n'y a pas. Enfin je ne vois pas le rapport avec un employeur principal et un alignement. Le principe d'un contractuel c'est qu'il négocie son emploi et sa rémunération au moment où il est embauché, c'est le principe de contrat de droit privé en français.

Cédric DUPOND :

Et alors, pour continuer à vous répondre, je ne parlais pas uniquement des enseignants d'école de musique, je pense que les enseignants d'école musique, il y a quand même une situation un peu particulière, en tout cas par rapport au nombre d'heures sur lesquelles ils sont employés, mais plutôt sur des animateurs qui ont des temps un peu plus importants, on va dire que nos enseignants de l'école de musique qui sont là parfois depuis plusieurs, presque plus d'une dizaine d'années pour certains et qui ont des contrats qui sont renouvelés aussi chaque année ou sur des périodes. En tout cas comme vous l'évoquiez de septembre à juillet pour un pour un certain nombre et donc c'est aussi pour ces personnels-là que j'évoquais cette situation-là. C'est à dire d'éviter le maximum possible de cette précarité et donc autant étant donné le nombre et le fait que Rome ne s'est pas construit en un jour. Monsieur Sébastien RENARD.

Sébastien RENARD :

Vous avez un an donc moi je m'interroge. Bah vous avez.

Cédric DUPOND :

Ah, vous avez ?

Sébastien RENARD :

Un an là, non. Vous allez être Maire pendant un an, donc ?

Cédric DUPOND

Oui, oui, mais il y aura des évolutions sur ces statuts-là et sur ces situations-là dès la rentrée prochaine, pour un certain nombre de personnels, et notamment les précaires qui sont là depuis de très nombreuses années et ce n'est pas le cas de tous les enseignants non plus de l'école de musique. Voilà et ce n'est pas que je vous dis en termes d'horaires de travail et de situation de travail, même si effectivement j'entends bien ce que ce que vous avez dit hein.

Sébastien RENARD :

Ce qui veut dire qu'il y a des situations à 2 vitesses. Il y a des gens qui méritent plus que d'autres qu'on s'attache à leur cas.

Cédric DUPOND :

Non il n'y a pas de situations deux vitesses, mais vous avez des enseignants qui eux ont de multiples employeurs et qui tous cumulés pour une partie hein d'entre eux ont un emploi à temps complet. Nous avons aussi dans nos personnels des gens qui sont en contrat avec la collectivité, qui ont des contrats à temps partiel et qui n'en ont pas d'autre. Donc ils multiplient à la fois une faible rémunération, une précarité et donc c'est ça, c'est là-dessus qu'on va regarder. Donc tout ça va être mis à plat et ce qu'on peut faire sera fait le plus rapidement possible. Mais comme je vous le dis, ça ne se fera pas malheureusement dans. Tout ne pourra pas se faire en une seule fois.

Voilà, c'est ce que je peux vous affirmer. Voilà et après vous pouvez juger, comment dire « qu'il y a des faiseurs et des gens qui sont dieux » on verra. Et le personnel en jugera. Il y a déjà des choses qui ont évolué et vous pouvez leur poser la question. Et puis voilà, les actes diront qui avait raison, Monsieur RENARD.

Sébastien RENARD :

Les actes, c'est ce soir, on vote un tableau des emplois. Non, moi je ne cherche pas à avoir raison.

Cédric DUPOND :

Ça n'a rien à voir.

Sébastien RENARD :

Bah. Bien sûr que si, bien sûr que si,

Cédric DUPOND :

Vous prenez des déclarations et un tableau des emplois en claquant des doigts. On ne va pas changer, on ne va pas changer tout.

Sébastien RENARD :

Bah oui bah alors quoi ? C'est un effet de Manche et d'annonce. Bah à ce moment-là, il ne faut pas dire que les autres sont hypocrites. Enfin, moi, ça m'agace d'entendre, d'entendre parler d'autres qui sont y compris.

Cédric DUPOND :

Demain on rase gratis, c'est très bien Monsieur RENARD. Vous avez raison, demain on rase gratis. Et ce n'est pas de la démagogie ça ? Dites-moi ce que sait.

Sébastien RENARD :

Je ne dis pas qu'on rase gratis et vous annoncez des choses, et au tableau des emplois, on voit que depuis des années, c'est toujours la même chose.

Cédric DUPOND :

Ouai,

Sébastien RENARD :

Bah oui bon voilà.

Cédric DUPOND :

Bien, là on ne parle pas des contractuels,

Sébastien RENARD :

Merci oui bah si et j'attendais juste ça. Oui, vous avez dit oui.

Cédric DUPOND :

On ne parle pas des contractuels.

Sébastien RENARD :

Mais je parle de tous les ..., pour moi n'y a pas d'emploi à deux vitesses, il n'y a pas des gens qui valent plus que d'autres.

Cédric DUPOND :

Moi non plus, il y a des situations différentes que vous ne connaissez pas.

Sébastien RENARD :

Bah vous non plus vraisemblablement parce qu'excusez-moi, mais quelqu'un qui fait 1 h sur 20 dans une commune de septembre à juin, on ne peut pas dire vraiment que ce ne soit pas un emploi précaire.

Cédric DUPOND :

Je suis bien d'accord avec vous, sauf que.

Sébastien RENARD :

Payer sur un grade totalement illégal et au premier Échelon.

Cédric DUPOND :

Ça demande, Monsieur RENARD d'avoir l'intégralité, c'est ce que je voulais vous dire, mais vous n'avez pas l'air de vouloir comprendre. Mais bah.

Sébastien RENARD :

Moi comprends ce que je vois.

Cédric DUPOND :

Vous faites surtout semblant de ne pas comprendre. C'est que ces enseignants-là ne sont pas simplement rémunérés, par la collectivité, mais par...

Sébastien RENARD :

Mais ça ne vous empêche pas de faire les choses légalement. Enfin, moi, je ne comprends pas ça. Enfin, ce n'est pas possible. Enfin vous ne pouvez pas dire.

Cédric DUPOND :

Entre quelques-uns, je vous dis, je répète, mais après vous pouvez faire semblant de ne pas comprendre.

Sébastien RENARD :

Ne me prenez pas pour un demeuré. C'est quand même un statut que je connais bien.

Cédric DUPOND :

Entre quelques-uns, je ne vous prends pas pour un demeuré. Je dis pertinemment, vous faites semblant de ne pas comprendre.

Sébastien RENARD :

Non, c'est vous qui faites semblant de ne pas comprendre ce que je dis, c'est-à-dire que quand on embauche un contractuel on fait le contrat qu'on veut bien lui faire. Donc un assistant d'enseignement artistique qui doit au moins être de 2e classe s'il veut enseigner ça, c'est le b-a-ba et on peut lui faire un contrat du premier septembre au 31 août, ce qui permet de déprécier l'emploi, c'est le minimum.

Cédric DUPOND :

Et donc là on parle, on parle pour 01h00, mais si ce n'est pas sa situation dans l'ensemble de ces collectivités.

Sébastien RENARD :

Mais ça n'a rien à voir, peu importe. Mais non parce qu'il n'est pas titulaire, mais c'est un contractuel

Cédric DUPOND :

Mais il ne sera pas plus titulaire dans ces autres contrats, de ce fait-là. Donc ça n'a aucun sens. Ça à strictement aucun sens. Moi je vous dis, on va d'abord regarder. Je comprends ce que vous me dites simplement, on va d'abord regarder l'intégralité des contractuels, on va regarder ce pour lesquels y a effectivement une problématique qui est que : un ils sont à temps partiel depuis très longtemps, très longtemps dans la collectivité avec un seul employeur. Vous me parlez de gens qui ont de multiples employeurs. Oui, Pierre

Pierre ANSART :

Oui, moi je suis étonné de la réaction de Sébastien puisque c'était ça fait 5 ans.

Cédric DUPOND

Moi, pas.

Pierre ANSART :

Mais ça fait 5 ans que oui, presque 5 ans que tu es au niveau du Conseil municipal. Ça fait donc 5 ans que nous passons même parfois 2 fois par an des tableaux de postes. Mais cette notion de précarité des enseignements artistiques a très rarement été évoquée. Bah oui non, non, mais bah écoute on peut reprendre, mais.

Cédric DUPOND :

Une seule fois, une seule fois.

Pierre ANSART :

Lors des conseils municipaux, ça a été rarement évoqué. Je rappelle que les décisions qui sont faites au niveau des professeurs de l'école de musique sont faites en lien avec la directrice de l'école de musique. C'est un vraiment y a, on dirais-je une clarté totale et ça première fois aussi vaguement que tu fais remonter ça et je pense que tu reprends à la lettre les propos de Cédric pour faire un peu le Buzz quoi.

Cédric DUPOND :

Oui, ce n'est pas grave.

Pierre ANSART :

Ah oui non, mais je pense qu'un sentiment.

Cédric DUPOND :

À la demande de son chef de file, puisque c'était le seul qui était là.

Pierre ANSART :

Le fait de dire que je suis surpris de la notion de précarité à l'emploi, ça ne veut pas dire qu'on va tout régler immédiatement. Non, mais c'est parce que ce sont tes propos qui sont un peu blessants disant que vous avez fait preuve d'amnésie.

Cédric DUPOND

C'est un effet de Manche, ce n'est pas grave, mais si c'est un effet de Manche.

Sébastien RENARD :

Non, non je suis désolé.

Alors Pierre, je suis désolé, merci de volé au secours de Cédric, mais ce n'est pas,

Cédric DUPOND :

Bah il ne vole pas au secours, mais si c'est un effet de manche

Sébastien RENARD :

Mais non ce n'est pas un effet de manche

Cédric DUPOND :

J'en suis persuadé, bien sûr, que si.

Sébastien RENARD :

Mais non ce n'est pas un effet de Manche.

Cédric DUPOND :

Bien sûr de si, Bah si Sébastien,

Sébastien RENARD :

Ce n'est pas un effet de Manche, ben non, parce que moi j'envoie des gens qui sont comme ça et qui sont dans un travail précaire et je suis désolé. Moi, je me bats dans ma collectivité pour enfin pour plus qu'il y ait ce genre de contrat et ce n'est pas la première fois que je vous interpelle là-dessus, ça fait plusieurs fois que je vous dis que ce grade, il est illégal pour enseigner, etc, etc, mais c'est tout. Enfin moi ça m'énerve parce que, à un moment donné, tu parles de vendredi d'hypocrisie. Je suis désolé, mais faut pas employer.

Cédric DUPOND :

Non vendredi je n'ai pas parlé hypocrisie.

Sébastien RENARD :

Bah si,

Cédric DUPOND :

C'était aux vœux précédents, mais vas-y, vas-y, c'était aux vœux précédents, mais là non. Ce que j'ai dit, mais ce que j'ai dit, ce que j'ai dit vendredi, je l'ai dit en conscience, je l'ai dit devant une centaine de personnes, donc il y a une raison pour laquelle je l'ai dit et on agira. Et si tu veux qu'on parle des contrats de l'école de musique, il n'y a aucun problème et on en reparlera, je passe. Mais ça ne va pas changer comme ça d'un claquement de doigts. Il y a un certain nombre de choses à prendre. Les contrats, je te rappelle qu'ils sont jusqu'au mois de juin puisqu'ils s'arrêtent. Donc on reprendra les situations les unes après les autres. Et si toi, tu nous dis que c'est une situation illégale, je te rappelle que les contrats sont soumis au contrôle de légalité et il n'a jamais été indiqué que ces contrats étaient illégaux. Donc voilà donc, à un moment.

Sébastien RENARD :

Donc tout est parfait.

Cédric DUPOND :

C'est dommage,

Sébastien RENARD :

Donc tout est parfait ?

Cédric DUPOND :

Non, je n'ai pas dit que tout était parfait. Sinon je n'aurais pas déclaré ça. Sébastien, donc voilà donc, si tu veux travailler sur le sujet avec la directrice de l'école de musique, si tu veux nous donner et nous aider à faire avancer les choses progressivement, puisqu'en comme je t'ai dit, Rome ne s'est pas construit en un jour. Il y a aucun problème. Par contre si c'est juste pour faire du Buzz ce soir, faire des effets de Manche parce qu'on te l'a demandé parce qu'on te l'a demandé, non, mais.

Sébastien RENARD :

Je ne fais pas du buzz, je ne le fais pas quand il y a 40 personnes dans l'Assemblée, je ne le fais pas quand il y a La Voix du Nord et tout ça, je le fais, on est ce soir entre nous, c'est juste que c'est un sujet qui me tient à cœur. Alors, excusez-moi, m'emporter.

Cédric DUPOND :

Je j'entends bien, j'entends bien.

Sébastien RENARD :

Mais à un moment donné, enfin. On ne peut pas dire d'un côté qu'on découvre des situations.

Cédric DUPOND :

Non, mais tu n'es pas obligé de faire des remarques des obligeantes bien sûr que si on moi je l'ai découvert pour te dire.

Sébastien RENARD :

Bah non bah vraiment on a vraiment, un problème alors ?

Cédric DUPOND :

Et je ne parle pas de l'histoire, uniquement des enseignants de l'école de musique. Moi je pense que même si ça te tient à cœur, je te dirais que compte tenu du fait qu'ils ont d'autres employeurs, c'est alors c'est d'être précaire, ce n'est pas quelque chose. Quand tu veux construire ta vie, quand tu veux acheter une maison, etc, ce n'est quand même pas quelque chose d'enviable, mais ce n'est pas les plus précaires aussi de cette collectivité. Voilà, c'est juste moi ce que j'ai voulu indiquer. Et on verra si ça évolue ou si ça n'évolue pas. Et tu pourras juger dans le temps. Si ça évolue, ça n'évolue pas. Comment dire que les salariés et les agents de la commune pourront en juger. Mais là, tu fais à la fois la question et la réponse, parce que tu as décidé que c'était nécessairement de la démagogie. Et bah très bien, mais moi je te dis c'est de l'effet de manche. Voilà. Tu as le droit, c'est ton rôle aussi d'opposition. Alors, qui approuve ce tableau des effectifs ? Qui s'abstient ? Ah Sébastien, faut savoir tu as levé la main, tu n'as pas la main ?

Bon.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Alors petite information puisque c'est à cette occasion-là quand même.

C'est intéressant de faire un peu le point aussi sur de fausses rumeurs qui sont diffusées par qui veut bien. Alors l'année dernière sur l'avancement aux grades, on a un certain nombre d'agents qui ont eu un avancement de grade hein, donc un avancement de grade c'est dans le même grade, adjoint administratif avec les différents échelons et des grades d'adjoints administratifs, techniques, etc. Donc là l'avance a été faite au 1^{er} mars 2024 et au 1^{er} avril 2024. Il y a eu un certain nombre de réunions du centre de gestion le 6 mars 2024, le 25 avril 2024 et le 02 mai 2024, qui ont donné aux salariés aux agents de la collectivité, 2, avancements au grade d'adjoint d'animation principale de 1^{er} classe, un, avancement au grade d'adjoint d'animation principale de 2^{ème} classe, 9 avancements au grade d'adjoint technique principal de première classe, 4 avancements au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, 4 avancements au grade d'agent de maîtrise principal, 1 avancement au grade de rédacteur principal de première classe, un avancement au grade de technicien principal de première classe et

donc cette année pour le moment un avancement au grade de technicien principal 2e classe qui fait qu'on est obligé de modifier ce tableau des effectifs.

Pour la promotion interne, c'est-à-dire le saut de grade, on n'avance pas dans le grade avec les différents échelons du grade. On avait déposé 4 dossiers en 2024, un seul a obtenu la promotion interne lors de la réunion de la CAP technique du centre de gestion du 6 mai 2024. Bon et qui est passé au grade d'agent de maîtrise. Les 3 autres ne sont pas passés. Alors pour tout, pour vous rappeler, pour pouvoir passer quand il y a beaucoup de candidats, il y a un certain nombre de critères, sur la formation, sur le passage des concours, sur l'ancienneté bien sûr, hein. Enfin et puis sur les entretiens professionnels, un certain nombre de critères avec des points qui font qu'on passe, ou qu'on ne passe pas au regard des dossiers des autres collectivités. Voilà, et cette année, au-delà du l'avancement de grade de technicien principal 2e classe, on a déjà envoyé 2 dossiers sur le grade de rédacteur et là aussi en promotion interne, donc avec les éléments qu'on vient d'évoquer, les critères qu'on vient d'évoquer. Voilà, je tenais à ce que vous en soyez informés comme ça, en toute transparence ça évitera de dire des bêtises.

5. Autorisations Spéciales d'Absences

Monsieur DUPOND expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail (articles L.1225-16 et L. 3142-1) ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 59 relatif aux autorisations d'absence pour événements familiaux ;

Vu le Décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret 2021-846 du 29 juin 2021 relative au congé de maternité et liés aux charges parentales dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°99-944 du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité ;

Vu la loi 2020-692 relative à une Autorisation Spéciale d'Absence pour le décès d'un enfant ;

Vu la circulaire FP/4 n°002974 du 7 mai 2001 relative aux autorisations d'absence et au pacte de solidarité ;

Vu la circulaire n° 1475 du 20 juillet 1982 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées au personnel de l'administration pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde ;

Vu la circulaire ministérielle n° 1918 du 10 février 1998 relative aux dispositions applicables aux fonctionnaires et agents civils de l'État candidats à une fonction publique élective ;

Vu la circulaire n°2168 du 7 août 2008 de la DGAFP relative aux facilités d'horaires accordées aux pères ou mères de famille fonctionnaires et employés des services publics à l'occasion de la rentrée scolaire ;

Vu la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la Fonction Publique ;

Vu le rapport Laurent sur le temps de travail dans la Fonction Publique en date de mai 2016 ;

Vu la délibération en date du 12 juin 2024 modifiant les Autorisations Spéciales d'Absence dans le cadre de formation ;

Vu la délibération du 15 décembre 2021 concernant les Autorisations Spéciales d'Absence ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 janvier 2025.

Les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) permettent à l'agent de s'absenter de son poste de travail avec, l'accord de l'autorité territoriale, pour des motifs précis et sous réserve de fournir un justificatif.

Peuvent bénéficier d'autorisations d'absences :

- Les agents titulaires et stagiaires, à temps complet ou non complet (articles 59 de la loi n°84-53 modifiée en date du 26 janvier 2014) ainsi que les contractuels (article 136 de la loi n°84-53 modifiée en date du 26 janvier 2014) ;
- Les fonctionnaires détachés dans la Fonction Publique Territoriale.

On distingue deux types d'autorisations :

- Les Autorisations Spéciales d'Absences de droit : Elles ne nécessitent pas de délibération ni d'avis du Comité Social Territorial ;
- Les Autorisations Spéciales d'Absences discrétionnaires : Absences laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux. Toutefois, un décret devrait venir préciser ces autorisations (non paru à ce jour).

La demande d'autorisation d'absence s'effectue auprès de l'autorité territoriale sous forme d'un écrit accompagné de justificatifs. L'autorité territoriale doit s'assurer de l'exactitude matérielle des motifs invoqués.

Les Autorisations Spéciales d'Absences sont accordées afin que l'agent assiste au dit évènement, elles ne peuvent être accordées si l'agent n'y assiste pas. La collectivité se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires.

Les Autorisations Spéciales d'Absences sont accordées en fonction des nécessités de service.

Je vous propose d'adopter les autorisations d'absence suivantes (voir annexe).

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Voilà, je ne sais pas s'il y a des questions sur ce tableau. S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Autorisations d'absence discrétionnaires liées à des événements familiaux (en jours ouvrables)

Union Mariage ou Pacs		Décès/Obsèques		Décès/Obsèques d'un enfant ou de l'enfant du conjoint	
Loi 84-53 DU 26-01-1984 - ART 59-4° QE 44068 du 14-08-2000 JO AN QE 30474 du 29-03-2001 JO Sénat QE 22676 du 06-10-2016 JO Sénat				Art. 21 de la loi n°83-634 modifiée par la loi 2020-692 du 08/06/2020	
Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale (maximum 48 h) Le jour du mariage ou du PACS est inclus		Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative Jours éventuellement non consécutifs Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale (maximum 48 h). Jour de l'enterrement inclus		Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale (maximum 48 h)	
De l'agent	8 jours consécutifs	Conjoint de l'agent, PACS concubin	6 jours	De plus de 25 ans	12 jours
PACS de l'agent	5 jours consécutifs	Du père, de la mère	6 jours	De moins de 25 ans ayant des enfants ou non	14 jours
D'un enfant ou de l'enfant du conjoint	5 jours	Des beaux parents	5 jours	Autorisation d'absence complémentaire fractionnable et prise dans un délai d'un an à compter du décès (enfant de moins de 25 ans)	8 jours
Mariage de : Ascendant (grand parents) Frère, sœur, Beau-frère, belle-sœur	3 jours	D'un ascendant (grand parents) Frère, sœur, Beau-frère, belle-sœur	3 jours		

<u>Maladie très grave</u>		<u>Adoption</u>	<u>Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant</u>
Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative (certificat médical indiquant « grave maladie ») Jours éventuellement non consécutifs Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale (maximum 48 h)		Tout document justifiant de l'adoption de l'enfant	Autorisation susceptible d'être accordée après Extension du dispositif existant dans le code du travail par délibération
Du conjoint (pacsé ou concubin) D'un enfant Du père, de la mère	10 jours	5 jours pris dans les quinze jours qui suivent l'événement**	<u>5 jours</u>
Des beaux-parents	5 jours		
Du frère, sœur, beau-frère, belle-sœur	5 jours		
Oncle, tante, neveu, nièce,	1 jour		
Ascendants : grands-parents	3 jours		

Autorisations d'absence liées à des événements de la vie courante :

<u>Concours et examens en rapport avec l'administration locale</u>	<u>Formation à distance (webinaire)</u>	<u>Don du sang, de plaquette, de plasma, d'organes</u>	<u>Déménagement du fonctionnaire</u>
		Code de la santé publique - art d 1221-2 et L 1244-5 QE 19921 du 18.12.1989 JO AN QE 7530 du 02.07.2009 JO Sénat	
Autorisation susceptible d'être accordée sur justificatif et sous réserve de nécessité de service	Autorisation sous réserve de l'accord du supérieur hiérarchique et sous réserve de nécessité de service	Autorisation susceptible d'être accordée Maintien de la rémunération	Autorisation susceptible d'être accordée sous justificatif Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale
Le(s) jour(s) de l'épreuve Jours de révisions la veille du concours et examens en rapport avec l'administration locale (oral ou écrit) 2 fois maximum par an Catégorie C : 2 jours Catégorie B : 3 jours Catégorie A : 4 jours		La durée comprend le déplacement entre le lieu de travail et le site de collecte, l'entretien préalable au don et les examens médicaux nécessaires, le prélèvement et la collation offerte après le don	2 jours par an

Cure thermique : aucune autorisation d'absence n'est prévue pour suivre une cure thermique. Dans le cas où le fonctionnaire est dans l'impossibilité de produire un certificat médical lui prescrivant la cure, il peut demander à bénéficier d'un congé annuel ou d'une disponibilité pour convenances personnelles.

Rentrée scolaire : les agents publics peuvent bénéficier sous réserve des nécessités de service de facilités d'horaire (Circulaire n° B7/08-2168 du 07.08.2008). Elle concerne les enfants inscrits dans un établissement d'enseignement préélémentaire ou élémentaire et jusqu'à l'entrée en sixième. A noter qu'elles peuvent faire l'objet d'une récupération en heures, sur décision du chef de service concerné.

Autorisations d'absence liées à la maternité :

Pendant la grossesse				Après l'accouchement	Procréation	
Circulaire NOR/FPPA/96/10038/C du 21.03.1996		Code du travail – art L1225-16 Code de la santé publique – art L 2122-1 et R 2122-1		Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 art. 46	Code du travail – art L1225-16 Circulaire NOR/RDFF/1708829C du 24.03.2017 ministère de la Fonction Publique	
Aménagement des horaires de travail	Séances préparatoires à l'accouchement	Examens médicaux obligatoires : 7 prénataux 1 postnatal	Permettre au conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS d'assister aux examens prénataux de sa compagne	Allaitement	Actes médicaux nécessaires l'assistance médicale à la procréation	Permettre au conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS d'assister aux actes médicaux nécessaires pour chaque protocole du parcours d'assistance médicale
Dans la limite d'une heure par jour pour un temps complet	Durée de la séance	Durée de l'examen	Durée de l'examen Maximum de 3 examens	Dans la limite d'une heure par jour à prendre en 2 fois	Durée de l'examen	Maximum de 3 examens
Autorisation accordée à partir du 3 ^{ème} mois de grossesse compte tenu de la nécessité de service, sur demande de l'agent et sur avis du médecin de prévention	Autorisation susceptible d'être accordée sur avis du médecin de prévention, au vu des pièces justificatives Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale	Autorisation accordée de droit Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale	Autorisation susceptible d'être accordée après extension du dispositif existant dans le Code du travail par une délibération. Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité Territoriale	Autorisation susceptible d'être accordée sous réserve d'une information préalable au N+1.	Autorisation susceptible d'être accordée sous réserve des nécessités de service et après extension du dispositif existant dans le Code du travail par une délibération. Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale	

Autorisations d'absence liées à des motifs civiques :

Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école.	Juré d'assises	Témoin dans une procédure pénale
Circulaire 1913 du 17.10.1997 Article L 111-4 et D 111-12 du code de l'éducation	Code de Procédure Pénale – art 267,288, R139 à R 146 Du code de la procédure pénale	Code de Procédure Pénale – art 101, 110 à 113 Code Pénal – art 434-15-1 QE 75096 du 05.04.2011 JO AN QE 02260 du 25.10.2012 JO SENAT
Durée de la réunion	Durée de la session	Durée de la comparution devant le juge d'instruction
Autorisation susceptible d'être accordée sur présentation de la convocation et sous réserve des nécessités du service	Fonction de juré obligatoire Maintien de la rémunération. Cumul possible avec l'indemnité de session	Fonction obligatoire Agent public cité comme témoin auprès d'une juridiction répressive Production de la copie de la citation à comparaître ou de la convocation

Autorisations d'absence liées à des motifs civiques :

Electeur – assesseur – délégué/élections aux organismes de Sécurité Sociale	Formation initiale des agents sapeurs-pompiers volontaires Formation de perfectionnement agents sapeurs-pompiers volontaires Intervention des agents sapeurs-pompiers volontaires	Membres des commissions d'agrément pour l'adoption
Circulaire FP 1530 du 23.09.1983	Code de la sécurité intérieure Art L 723-1 à, L 723-17 et L 723-26 CGCT – art L 1424-37 et L 1424-38 Loi 96-370 du 03.05.1996 Loi 2011-851 du 20.07.2011 Circulaire NOR/PRMX9903519C 19.04.1999	Loi 84-83 du 26.01.1984 – art 59 3°
Jour du scrutin	Durée des formations Voir règlement de formation départementale (arrêté du 08.08.2013 art. 10) Durée des interventions	Durée de la réunion
Autorisation susceptible d'être accordée, sur présentation d'un justificatif et sous réserve des nécessités du service	Autorisation d'absence ne pouvant être refusée qu'en cas de nécessité impérieuse de service Obligation de motivation de la décision de refus, notification à l'intéressé et transmission au SDIS Etablissement recommandé d'une convention entre l'autorité territoriale et le SDIS pour encadrer les modalités de délivrance des autorisations d'absence	Autorisation accordée sur présentation de la convocation

Autorisations d'absence liées à des motifs civiques : mandat électif

Code général des collectivités territoriales

Communes /EPCI

Art L 2123-1 à 2123-6, R 2123-1 à 8 et R 2123-10 à 1, L 5214-8, L 5215-16, L 5216-4, L 5217-7, R 5211-3

Autorisations d'absence accordées aux agents membres des conseils municipaux pour se rendre et participer aux réunions des conseils municipaux et des assemblées des organismes de coopération intercommunale en qualité de représentant de la commune.

Autorisation d'absence accordée aux agents membres des EPCI pour se rendre et participer aux réunions des assemblées délibérantes.

Autorisation d'absence accordée aux agents membre d'un conseil départemental ou régional.

Le temps d'absence cumulé résultant des autorisations d'absence et du crédit d'heures ne peut dépasser, pour une année civile, de la moitié de la durée de travail* (soit 803.30 heures)

Autorisation accordée après information par l'élu de son employeur, par écrit, 3 jours au moins avant son absence, en précisant la date, la durée, ainsi que le crédit d'heure restant pour le trimestre en cours.

Le crédit d'heures ne peut être reporté d'un trimestre sur l'autre.

Crédit d'heures accordé pour disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'EPCI et à la préparation des réunions :

<u>Maires</u>	
Communes d'au moins 10 000 habitants	140 heures/trimestre
Communes < 10 000 habitants	105 heures/trimestre

<u>Adjointes</u>	
Communes d'au moins 30 000 habitants	140 heures/trimestre
Communes de 10 000 à 29 999 habitants	105 heures/trimestre
Communes < 10 000 habitants	52 heures 30/trimestre

<u>Présidents, vice-présidents, membres de l'un des EPCI suivants :</u>	
Syndicats de communes Syndicats mixtes Communautés de communes Communautés urbaines Communautés d'agglomération Métropoles	Lorsqu'ils n'exercent pas de mandat municipal, les présidents, vice- présidents, et membres de ces EPCI sont assimilés respectivement aux maires, adjoints et conseillers municipaux de la commune la plus peuplée de l'EPCI. En cas d'exercice d'un mandat municipal, le droit au crédit d'heures ouvert est celui au titre du mandat municipal. Les présidents, vice-présidents et membre de ces EPCI sont assimilés respectivement aux maires, adjoints et conseillers municipaux d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes membres des EPCI.

Conseil départemental et régional	
Départements Art L 3123-1 à 3123-4, R 3123-1 à R 3123-8	
Régions Art L 4135-1 à L 4135-4, R 4135-1 à R 4135-8	
Président, vice-président	140h/trimestre
Conseiller	105h/trimestre

*A noter que les candidats à une fonction électorale ne bénéficient d’aucune autorisation d’absence avec maintien de traitement lors des campagnes électorales (QE 59295 du 26.03.2001).
Y sont substituées des facilités de service d’une durée variable selon le type d’élections imputables sur les congés annuels ou donnant lieu à récupération (art L 3142-79 à L 3142-88 du Code du travail, circulaire du ministère de la Fonction Publique du 18 janvier 2005). Elles sont limitées à 20 jours pour des élections nationales (législatives, sénatoriales), à 10 jours pour les élections européennes et locales (régionales, départementales et municipales >1000 habitants).

Autorisations d'absence liées à des motifs syndicaux et professionnels :

Congrès ou réunions des organismes directeurs des unions/fédérations/confédérations de syndicats non représentés au conseil commun de la fonction publique	Congrès ou réunions des organismes directeurs des organisations syndicales internationales et des unions/fédérations/confédérations de syndicats représentés au conseil commun de la fonction publique	Congrès ou réunions des organismes directeurs d'un autre niveau (sections syndicales)
10 jours/an/agent	20 jours/an/agent	1 heure d'absence pour 1 000 heures de travail effectuées par l'ensemble des agents
Loi 84-53 du 26.01.1984 – art 59 1°, et 100-1 1° / Décret 85-397 du 03.04.1985 – art 14 à 17 / Circulaire NOR : RDFB1602064C du 20.01.2006		
Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service sur présentation de leur convocation au moins trois jours à l'avance, aux agents désignés par l'organisation syndicale, délais de route non compris		

Représentant et experts aux organismes statutaires (CCFP, CST, F3SCT, CSFFPT, CAP, CNFPT...)	Formation professionnelle	Visite devant le médecin de prévention dans le cadre de la surveillance médicale obligatoire des agents (tous les deux ans) Examens médicaux complémentaires, pour les agents soumis à des risques particuliers, les handicapés et les femmes enceintes	Réunion mensuelles d'information réservées aux organisations syndicales représentatives
Loi 84-53 du 26.01.1984 – art 59 2° Décret 85-397 du 03.04.1985 – art 18	Loi 84-594 du 12 juillet 1984 Décret 2007-1845 du 26.12.2007 Décret 2008-512 du 29.05-2008 – art 4	Décret 85.603 du 10.09.1985 – art 23	Décret n° 85-397 du 03.04.1985 – art 6
Délai de route, délai prévisible de la réunion plus temps égal pour la préparation et le compte-rendu des travaux	Durée de stage ou de la formation		Dans la limite de 12 heures annuelles
Autorisation accordée sur présentation de la convocation	Autorisation accordée sous réserve des nécessités du service	Autorisation accordée pour répondre aux missions du service de médecine	Autorisation accordée sous réserve des nécessités du service

		professionnelle et préventive	
--	--	-------------------------------	--

<u>Membres du CST – F3SCT</u>		<u>Membres du bureau du Comité d'Entraide du Personnel Municipal</u>
Décret 85-603 du 10.06-1985 – art 61 et art 61-1/ Décret 2016-1626 du 29.11.2016		
<u>Note d'information NOR : ARCB1632468N du 26.12.2016 DGCL</u>		
Autorisation accordée pour : Réaliser les enquêtes en matière d'accidents de travail, d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel. Réaliser la visite des services relevant de leur champ de compétence Le temps passé à la recherche des mesures préventives notamment en cas de constat de danger grave et imminent		
Autorisations accordées sous réserve des nécessités de service afin de faciliter l'exercice de leurs missions, Majorations possibles pour tenir compte des critères géographiques ou de risques professionnels particuliers,		Autorisation susceptible d'être accordée L'autorité territoriale ainsi que la direction générale des services doit être informée <u>Un décompte doit être adressé à l'autorité territoriale</u>
<u>Membres titulaires et suppléants</u>	Entre 2 et 12 jours, majoré entre 2.5 et 20 jours pour les secteurs présentant des enjeux particuliers en terme de risques professionnels	
<u>Secrétaires :</u>	Entre 2.5 et 15 jours, majoré entre 3.5 et 25 jours pour les secteurs présentant des enjeux particuliers en termes de risques professionnels	<u>24 heures annuels</u>

Le congé de représentation qui ne fait pas partie des autorisations spéciales d'absence peut être accordé aux agents afin de représenter une mutuelle (au sens du code de la mutualité) ou une association, déclarée (loi 1901 ou régime Alsace-Lorraine) dont ils sont bénévoles (loi 84-53 du 26.01.1984 – art 57-11°). La durée du congé est fonction de la taille de la collectivité (décret 2005-1237 du 28.09.2005).

La liste des instances concernées est arrêtée par chaque ministre et disponible auprès des délégués départementaux à la vie associative.

Autorisations d'absence liées à des motifs religieux :

Références	Objet	Durée	Observations
Circulaire FP n°901* du 23.09.1967 Circulaire MFPP1202144C du 10.02.2012 Décision Défenseur des droits MLD-2014-061 du 29.07.2014	<u>Communauté arménienne</u> - Fête de la Nativité - Fête des Saints Vartanants - Commémoration du 24 avril	Le jour de la fête ou de l'événement	Autorisation susceptible d'être accordée sous réserve des nécessités de service. Il est recommandé d'étudier au cas par cas chaque demande d'autorisation d'absence pour fête religieuse et de ne pas opposer de refus systématique.
	<u>Confession israélite</u> - Chavouot - Roch Hachana - Yom Kippour	Le jour de la fête ou de l'événement	
	<u>Confession musulmane</u> - Al Mawlid Ennabi - Aid El Fitr - Aid El Adha	Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage de plus ou moins un jour. Ces fêtes commencent la veille au soir.	
	<u>Fêtes orthodoxes</u> - Théophanie : *Calendrier grégorien *Calendrier julien *Grand vendredi saint *Ascension	Le jour de la fête ou de l'événement	
	<u>Fête bouddhiste</u> - Fête du Vesak	Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage de plus ou moins un jour.	

*Circulaire de portée générale permettant d'accorder aux agents appartenant à d'autres communautés religieuses de telles autorisations d'absence.

Calendrier des fêtes légales :

Références	Objet	Durée	Observations
Circulaire FP 1452 du 16.03.1983	<u>Liste des fêtes légales</u> - Jour de l'an (1^{er} janvier) - Lundi de Pâques - Fête du travail (1^{er} mai) - Victoire 1945 (8 mai) - Ascension - Lundi de Pentecôte* - Fête nationale (14 juillet) - Assomption (15 août) - Toussaint (1^{er} novembre) - Victoire 1918 (11 novembre) - Noël (25 décembre)	Le jour de la fête légale	

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6. Subvention exceptionnelle à l'association Boxing Club Beaurains

Cédric DUPOND :

Ce week-end.

Monsieur PETIT expose :

L'association Boxing Club de Beaurains, nous informe que six de ses Boxeurs sont qualifiés pour participer au championnat de France qui se déroulera près de Lyon les 7 et 8 février 2025.

À cette occasion et afin de couvrir une partie des frais de déplacement, d'hébergement, et/ou de restauration l'association sollicite une aide exceptionnelle.

Pour permettre à l'association d'organiser sereinement son déplacement et ainsi maximiser les chances de victoire de ces jeunes.

Je vous propose de bien vouloir :

- Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

La dépense sera prévue au compte 65748 de l'exercice 2025.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Est-ce qu'il y a des questions ? Donc la dépense sera prévue au budget, bien évidemment. Donc pour tout vous dire c'est une demande qui est quand même récente, elle était traitée quand même assez rapidement pour qu'on puisse la passer en Conseil avant le départ et avant l'attribution de cette subvention. Donc merci à tous ceux qui ont permis que cette délibération puisse se retrouver là puisque sinon on aurait dû prendre effectivement prendre une décision et là faire passer comme ça se fait parfois aussi dans d'autres instances a posteriori. Ce qui n'est pas toujours. Voilà donc, qu'en pensez-vous ? Qu'il y a des questions ?

Jean-Louis PETIT :

Pour information, il y a un jeune récidiviste. Il y a 2 ans, il a été champion de France sur les catégories Casa, qui habite les coteaux à Beaurains.

Cédric DUPOND :

Et tous ces boxeurs, Jean-Louis si je ne dis pas de bêtises ils sont champion des Flandres, puisque pour être qualifié au Championnat de France, il fallait qu'il soit champion de la Ligue régionale et c'est que tous les boxeurs de notre association de boxe sont champion des Flandres et c'est pour ça qu'ils peuvent se rendre, s'ils sont qualifiés pour les championnats de France.

Donc peut-être que dans le lot on aura un champion de France et vice-champion de France, il faut espérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté à l'unanimité.

7. Adhésion au dispositif PASS JEUNES 2025

Monsieur PETIT expose :

Le Projet Social du Centre Social Municipal Chico Mendès prévoit dans ses objectifs en direction du public 11-17 ans le développement de la pratique des loisirs, du sport et de la culture.

Dans cette optique, la municipalité de BEAURAINS souhaite poursuivre le dispositif « Pass Jeunes » promu par la Ville d'ARRAS, soutenu par un partenariat associatif et économique du territoire.

L'enjeu de ce dispositif étant un programme d'activités éducatives et qualitatives au public adolescent.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour le dispositif « Pass Jeunes » ;

- De proposer aux familles un tarif de 10,00 € pour l'acquisition d'une carte d'adhésion au dispositif simple et de 25,00 € pour le dispositif avec la carte de transport (ARTIS).

À compter du 1er janvier 2025, pour la Commune, le coût du Pass Jeunes sera de 45,00 € par jeune hors carte de transport et de 75,00 € avec carte de transport.

Les crédits nécessaires figureront au budget de l'exercice 2025.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Alors sur le dispositif, il y en a eu 52 c'est ce qu'ils nous ont donné au bilan du dispositif 2024. On a 52 jeunes qui en ont bénéficié l'an dernier. Et ils vont bénéficier cette année, de services supplémentaires, de possibilités supplémentaires, dont notamment, une réduction sur une inscription sur le permis de conduire, ce que c'est sur le test initial de positionnement qu'on va dire, pour le permis de conduire auprès des auto-écoles ECF, voilà, il y a 2 nouveaux partenaires du dispositif, dont cette auto-école, voilà.

Donc, est-ce qu'il y a des questions sur le Pass-jeunes ? il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et donc depuis la délibération n° 6 Monsieur Vincent VEZILIER est arrivé et Monsieur Hervé HURET a perdu son pouvoir pas complètement. On le verra après. Jean-Louis.

8. Bourse au permis de conduire automobile

Monsieur PETIT expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération en date du 21 février 2008 fixant les modalités techniques et financières de la bourse au permis de conduire ;

Vu l'article R221-05 du Code de la Route, fixant désormais l'âge minimum requis pour obtenir le permis B à 17 ans ;

Considérant qu'il convient de modifier le dispositif actuel de « Bourse au permis de conduire automobile » afin d'être en adéquation avec les nouvelles dispositions du Code de la Route ;

Considérant que pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire automobile, la commune de BEAURAINS a décidé de reconduire le dispositif de la Bourse au Permis de conduire automobile.

Cette bourse s'adressera à des jeunes de la commune de BEAURAINS. Le budget au titre de l'année 2025 alloué pour l'action s'élèvera à 2 500,00 euros et sera attribué selon les modalités techniques et financières suivantes :

- Les jeunes de la commune de Beaurains, âgés de 17 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature, dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire, ainsi que leurs propositions d'action ou d'activité humanitaire ou sociale qu'ils s'engagent à mener en contrepartie de l'obtention de la bourse au permis de conduire automobile ;
- Ce dossier sera étudié par une commission technique, formée d'un jury d'élus qui émettra un avis sur chaque candidature ;
- La participation de la commune par attributaire, sera un pourcentage du coût global de la formation, échelonnée de 30 à 50 % et dispensée selon les critères suivants :
 - Financier : portant sur les revenus personnels du candidat et de la famille (le caractère non imposable sera privilégié) ;
 - Insertion : prenant en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire ;
 - Citoyen : tenant compte de l'engagement du candidat à s'investir dans une action ou une activité humanitaire ou sociale.
- En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune signera une charte dans laquelle il s'engagera à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, à réaliser son projet d'action ou d'activité à caractère humanitaire ou social, et à rencontrer régulièrement le service jeunesse chargé du suivi.

Cette bourse sera versée par la commune directement à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire, dès l'obtention du code. Une convention sera passée entre la commune et l'auto-école concernée :

- L'auto-école s'engage à proposer une formation dont le montant maximal de 1 500 € environ, pour partie pris en charge par la commune à hauteur d'un pourcentage, variable selon chaque attributaire, inclut les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques et examens blancs, 2 présentations à l'épreuve théorique du permis de conduire (le code), les heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, 2 présentations à l'épreuve pratique du permis de conduire. Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du jeune, aux tarifs pratiqués par l'auto-école.
- Dès que le jeune a réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, l'auto-école doit en informer par écrit, la Commune, à l'appui d'un justificatif. Dans un délai de 45 jours à compter de la réception, la Commune versera à l'auto-école la somme correspondant à la bourse du permis de conduire accordée et ce, par mandat administratif.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les modalités techniques et financières de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école, dispensatrice de la formation ;

- Fixer le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, et plafonnée à 750 € et incluant les prestations ci-dessus ;
- Approuver la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à la signer ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025.

Annexe

1 – CONDITIONS GÉNÉRALES

- Être âgé(e) de 17 à 25 ans, Beaurinois depuis 2 ans ;
- Être dans une situation d'impossibilité de financer en totalité, le permis de conduire automobile sera vérifié par la fourniture de l'avis d'imposition de la famille ;
- Avoir un projet personnel et d'insertion dans lequel s'inscrit le permis ;
- Accepter d'effectuer une contrepartie (de 35 à 70 heures) sous forme d'actions sociales ou d'activités humanitaires ;
- Si le dossier de candidature est accepté, la ville offre une participation à hauteur de 30 à 50 % du coût de la formation.

29 – SELECTION DES CANDIDATS

- Candidatures : spontanées - dossiers à retirer auprès du Centre Social municipal.

3 – CONTREPARTIE

- Elle est demandée au jeune bénéficiaire. Celui-ci signe une charte dans laquelle il s'engage non seulement à suivre régulièrement sa formation, mais aussi à réaliser un projet d'action à caractère social ou humanitaire dans les six mois suivant la signature de la charte. Ainsi, dans la philosophie du dispositif, chacune des deux parties est responsable et actrice.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Alors est-ce qu'il y a des questions sur le dispositif ?

Jean-Louis PETIT :

Ça ne concerne pas la conduite accompagnée, ça ne concerne que le permis B, pour la moto par exemple c'est non, ça ne fonctionne pas.

Cédric DUPOND :

Ça a été bien précisé. Est-ce qu'il y a des contre cette délibération ? Des abstentions ? Adoptés à l'unanimité.

Micheline, à toi.

9. ARS (Agence Régionale de Santé) - Convention – Subventions

Madame DUTERIEZ expose :

La santé est une préoccupation majeure des centres sociaux en général. Les 7 centres sociaux de la région d'Arras déploient depuis des années un projet bien-être à destination des habitants sur un enjeu d'importance dans la région au regard des données reprises par l'Agence Régionale de Santé.

Jusque 2014, les centres sociaux de l'Arrageois travaillaient cette thématique et d'autres de manière isolée.

Depuis 2015, les administrateurs des centres sociaux ont décidé d'accélérer cette démarche et soutiennent l'idée que les centres sociaux feront plus et mieux ensemble en gardant toutefois une approche locale dans la proximité. Les termes de cette coopération ont été définis dans une charte ratifiée par l'ensemble des conseils d'administration. La santé est ainsi apparue évidente notamment par la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), véritable levier favorisant les coopérations entre les acteurs.

L'objectif est d'apporter de la cohérence sur les actions de santé menées et d'organiser et planifier des actions et des événements avec plus d'efficacité ensemble.

Dans le cadre de ce projet de coopération, il est apparu essentiel de nommer un porteur administratif unique, la ville de Beaurains, qui recevra chaque année d'agrément la subvention de la partie collective du projet.

Ainsi, cette convention d'engagement permet de formaliser ce portage administratif et les conditions de reversement de la subvention de l'Agence Régionale de Santé.

La subvention sera versée en 2 fois :

- 70% du prévisionnel au cours du 1er semestre ;
- 30% du réel en novembre sous présentation de la facture réel de dépenses annuelles des comptes 60.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Merci Micheline. Donc pour information, le contrat local de santé mentale était signé hier avec les différents partenaires. Et donc là, nous en tout cas pour les centres sociaux, chef de file des actions qui sont mises en place par les différents centres sociaux de l'arrageois. Voilà et la Communauté et on travaille aussi avec la Communauté urbaine et on a été représenté hier par notre conseillère déléguée à la santé, Christine. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? D'accord, donc est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ? Il n'y en a pas rapport adopté à l'unanimité.

Monsieur IBISEVIC.

10. Mobilisation du Fond DATL (Développement Aménagement du Territoire et Littoral) 2025

Monsieur IBISEVIC expose :

La Région Hauts-de-France se mobilise aux côtés des collectivités locales sur les territoires de la politique de la ville par le fond spécifique DATL – Développement Aménagement du Territoire et Littoral.

Ce fond valorise les actions en direction des publics de ces territoires en insistant sur la place des habitants de l'émergence à la réalisation des actions.

Au-delà d'actions structurantes dans les quartiers qui concernent le mobilier urbain, la sécurité, la création d'espaces de vie, de nature et d'expression, la visée reste principalement sociale.

Ainsi, la commune a décidé d'inscrire une action significative pour poursuivre la consolidation du lien social sur son territoire :

- Le FTU (Fond de Travaux Urbains).

Afin de mener à bien cette opération, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à :

- Solliciter auprès de la Région Hauts-de-France le fond DATL et de signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Merci Kemal donc pour rappel je ne sais pas si vous souvenez un peu du film de l'année dernière. C'est-à-dire qu'au moment où on a voté le budget, la région nous avait annoncé que le FTU ne faisait plus partie de ses priorités et n'était pas financé. Et puis en fin d'année dernière, en octobre je crois Laurent octobre/novembre, ils sont revenus sur leur position pour nous annoncer que le FTU était maintenu et que comme on avait fait une demande en début d'année de 2024. Il nous avait donné une subvention FTU donc on espère que cette année, même si c'est aussi chaotique, de poursuivre sur les fonds DATL la subvention aux Fonds de Travaux Urbains. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions sur cette demande de subvention ? Il n'y en a pas. Rapport adopté à l'unanimité et je cède la parole jusqu'à la fin des questions qui étaient prévues et à avant la QD à Hervé. À toi.

11. Marché d'exploitation des installations de chauffage par la société DALKIA - Avenant n°2

Monsieur HURET expose :

L'avenant n°2 a pour objet de prendre en considération l'ajout d'un nouveau bâtiment au titre du P2 de l'espace Georges BRASSENS.

Le montant de cette redevance est de 3 335,00 € HT.

Vous trouverez le détail du matériel pris en charge en annexe.

La prise d'effet de cet avenant sera prise en compte au 1^{er} janvier 2025.

Je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, son représentant à :

- Signer cet avenant tel que communiqué en annexe ;
- De prévoir les dépenses au Budget Primitif 2025 et suivants.

MD - Edition du 17 janvier 2025

Bâtiments Communaux de la Ville de Beaurains

--oO§Oo--

Marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux

--oO§Oo--

AVENANT N° 2

ARTICLE 1

DESIGNATION DES PARTIES CONTRACTANTES

Entre les soussignés,

Monsieur le Maire de la **Ville de Beaurains** (Pas-de-Calais), Agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, pour ce autorisé,

Ci après désigné par la COLLECTIVITE,

d'une part,

et,

Dalkia France, Société en Commandite par Actions au capital de 220 047 504 Euros dont le siège social est à Saint André lez Lille (Nord) - 204, rue Sadi Carnot,

Ci-après désigné par LE TITULAIRE,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 2

OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en considération :

- L'ajout d'un nouveau bâtiment au titre du P2 :

N°12 – ESPACE GEORGES BRASSENS

ARTICLE 3

Redevance

La Redevance P2 base marché du site est de 3 335,00 € HT

Le détail du matériel pris en charge est annexé au présent document

ARTICLE 4

PRISE D'EFFET

La prise d'effet du marché est le 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 5

CLAUSE GENERALE

Il n'est rien changé aux autres clauses du Marché initial lesquelles demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

Fait à St ANDRE LEZ LILLE, le 17 janvier 2025

La Collectivité

Le Titulaire

Emilien DUSART
Directeur de Centre Opérationnel Adjoint

(mention manuscrite " lu et approuvé "
(cachet et signature)

ANNEXE 1

-=oO§Oo=-

Annexe 4 du marché Initial Redevances en valeur marché base

Annexe 4. Acte d'Engagement. Poste P2

N°	DESIGNATION	Coût horaire en €HT/h	P2/1 Chauffage		P2/2 ECS		P2/3 VMC		Total P2 CH + P2 ECS + P2 VMC € HT/an
			Nombre d'heures/an	Total Chauffage en €HT/an	Nombre d'heures/an	Total ECS en €HT/an	Nombre d'heures/an	Total ECS en €HT/an	
1	HOTEL DE VILLE	44	22,71	1 249,84 €			4	321,00 €	1 570,84 €
2	SALLES DES FETES	44	14,19	874,96 €	1	280,40 €	2	113,00 €	1 268,36 €
3	ECOLE JEAN MOULIN	44	33,67	1 832,08 €					1 832,08 €
4	ECOLE JEAN HANQUAUT	44	33,22	1 833,28 €					1 833,28 €
5	MAISON COLUCHE	44	19,9	1 093,20 €					1 093,20 €
6	HALLE DES SPORTS	44	44,95	2 328,40 €	1	280,40 €			2 608,80 €
7	COMPLEXE SPORTIF BOURBOTTE	44	20,15	1 137,20 €	1	401,40 €			1 538,60 €
8	CENTRE SOCIAL CHICO MENDES	44	40,07	2 113,68 €					2 113,68 €
9	EGLISE	44	6,84	390,96 €					390,96 €
10	PRESBYTERE	44	8,62	533,08 €					533,08 €
11	ESPACE JULES VERNE	44	18,69	1 039,96 €					1 039,96 €
12	SALLE GEORGES BRASSENS	44	41,5	2 533,00 €	2	450,00 €	8	352,00 €	3 335,00 €
									19 157,84 €

ANNEXE 2

-=oO§Oo=-

Liste du matériel pris en charge

Espace Georges BRASSENS

Liste du matériel pris en charge :

1 pompe à chaleur (PAC) – Marque : Hitachi model RAS-6WHNPE

1 Centrale double flux marque CALADAIR
FILTRE AIR NEUF F7
FILTRE REPRISE G4

1 UNITE INTERIEURE
Unité intérieur et départ chauffage (radiateur)
type RWM-6.ONE 7^E4775009

1 Départ/retour chauffage

L'installation d'un pot à boue serait nécessaire afin de garantir une bonne qualité d'eau de chauffage (surtout sur ce type d'installation)
(pas obligatoire mais fortement conseillé)

Absence d'un disconnecteur pour appoint d'eau afin de séparer l'eau de ville de l'eau de chauffage
(L'installation d'un disconnecteur est obligatoire sur un réseau de chauffage)

1 Ballon de marque ATLANTIC de 250 litres

1 Adoucisseur

L'installation est équipée d'un adoucisseur (finisseur) juste pour le lave-vaisselle.
Il serait nécessaire pour la protection de vos appareils (neuf) d'installer un adoucisseur
Pour Ballon eau chaude, four à vapeur, robinetterie en tout genre ...
VMC

Accès VMC

Plaque très lourde dangereux pour la sécurité des intervenants
Il faudrait mettre en place un système de vérin pour l'ouverture

2 centrale VMC

1 Equipement de marque WILO

1 Récupération d'eau de pluie pour alimenter les toilettes

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Y a-t-il des questions ? Donc c'est un bâtiment qui est rajouté, mais qui est rajouté quelques années après puisque c'est un bâtiment qui était sous garantie, etc. Mais là, on va passer à des fins de garantie sur certains équipements et donc on souhaite le mettre dans notre contrat d'exploitation, donc maintenant on va dire des installations. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Rapport adopté à l'unanimité à toi Hervé. Pour la 12.

12. Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs

Monsieur HURET expose :

Le contrat passé avec la société Lys Restauration à la suite de la commission d'appel d'offres du 08 juin 2023 arrive à terme le 31 août 2025. Il avait été établi pour 2 années.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à :

Lancer une mise en concurrence en procédure adaptée pour le renouvellement de la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs pour 2 ans. Le cahier des charges sera établi par nos services en lien avec tous les acteurs de la restauration. Le montant actuel du budget restauration est de l'ordre de 120 000 euros annuels (base pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024).

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Et là on est soumis, à la loi qui s'appelle Egalim. De toute façon pour ce type de marché avec un certain nombre d'obligations donc rapport adopté à l'unanimité. Tu fais peut-être la 13, la 14, la 15 et la 16 en même temps, non ?

Herve HURET

Alors oui on va faire la délibération 13 parce que c'est les mêmes 14, 15 et 16 qui concernent les admissions en non-valeur les créances éteintes.

13. Admission en non-valeur

Monsieur HURET expose :

Madame le Receveur Municipal nous informe qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes dont le montant de 154,17 € vous est récapitulé ci-dessous et annexé :

Exercice	Titre	Compte	Objet	Montant
2022	681	70323	Occupation du Domaine Public	154,17 €

Cette admission en non-valeur fera l'objet d'un mandat de 154,17 € au compte 6541-020 de l'exercice 2025.

14. Admission en non-valeur

Monsieur HURET expose :

Madame le Receveur Municipal nous informe qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes dont le montant de 275,09 € vous est récapitulé ci-dessous et annexé :

Exercices	Titres	Comptes	Objets	Montants
2022	723	7067	Restauration + garderie	57,31 €
2023	597	752	Location jardin ouvrier	16,23 €
2023	364	7067	Restauration + garderie	16,80 €
2023	391	7067	Restauration + garderie	17,50 €
2023	191	7067	Garderie	18,00 €
2023	522	7067	Restauration + garderie	31,40 €
2023	773	7067	Restauration	39,00 €
2023	123	7067	Restauration + garderie	78,85 €

Ces admissions en non-valeur feront l'objet d'un mandat de 275,09 € au compte 6541-020 de l'exercice 2025.

15. Créances éteintes

Monsieur HURET expose :

Madame le Receveur Municipal nous informe qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes dont le montant de 155,00 € vous est récapitulé ci-dessous et annexé :

Exercices	Titres	Compte	Objets	Montants
2019	454	70632	Colonie	40,00 €
2022	502	70632	Classe de neige	115,00 €

Ces créances éteintes feront l'objet d'un mandat de 155,00 € au compte 6542-020 de l'exercice 2025.

16. Créances éteintes

Monsieur HURET expose :

Madame le Receveur Municipal nous informe qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes dont le montant de 320,45 € vous est récapitulé ci-dessous et annexé :

Exercices	Titres	Comptes	Objets	Montants
2023	509	70632	Centre du mercredi	4,90 €
2023	509	70632	Petites vacances	9,25 €
2023	509	7067	Restauration + garderie	37,10 €
2023	736	70632	Centre du mercredi	3,70 €
2023	736	7067	Restauration + garderie	61,50 €
2023	737	70632	Centre du mercredi	1,85 €
2023	737	7067	Restauration + garderie	72.60 €
2023	738	7067	Restauration + garderie	19,85 €
2023	905	7067	Garderie	17,10 €
2023	1025	7067	Garderie	15,20 €
2023	1100	7067	Garderie	20,00 €
2024	65	7067	Restauration + garderie	30,80 €
2024	233	7067	Garderie	26,60 €

Ces créances éteintes feront l'objet d'un mandat de 320,45 € au compte 6542-020 de l'exercice 2025.

Cédric DUPOND :

Donc une remarque, vous avez pu voir, c'est que les montants sont quand même beaucoup plus faibles qu'auparavant. Voilà et que par rapport à des choses qui ont été mises en place par le Centre social et le suivi qui est fait, de ces créances, et donc il y a aussi la Commission Banque de France, pour certains qui fait qu'ont éliminé, on admet des titres en non-valeur où on éteint certaines créances. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces quatre délibérations ? Sébastien, pas de remarque ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? De toute façon quand le comptable nous le demande on ne peut pas faire beaucoup autrement que ça, donc c'est quatre délibérations qui sont adoptées à l'unanimité la 17.

Les 4 rapports sont adoptés à l'unanimité

17. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Travaux de voirie et parking Chico Mendès

Monsieur HURET expose :

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2024 sur l'attribution du marché réaménagement des espaces extérieurs du Centre Social municipal Chico Mendès ;

Vu l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique qui autorise, lorsque la réalisation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, à ce qu'ils désignent celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention ;

La commune a entrepris l'opération de réaménagement de son espace d'accueil au centre social municipal Chico Mendès qui comprend la construction d'une extension au bâtiment existant et la reconfiguration de l'esplanade attenante.

Les travaux des abords concernent les espaces verts, les réseaux et notamment un travail important sur la gestion de l'eau, et la voirie et parking.

Si la commune de Beaurains a la charge de son bâtiment, la communauté urbaine est compétente en matière de voirie.

Dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, cette opération doit être menée conjointement par la Commune et la Communauté Urbaine d'Arras. Pour une meilleure coordination, il conviendrait que l'une des deux collectivités assure l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage.

Dans ce contexte, la maîtrise d'ouvrage de l'opération de travaux de voirie du parking public attenant au Centre Social municipal Chico Mendès avenue des Alpes à Beaurains sera réalisée par la commune de Beaurains, en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Outre ses propres travaux sur le bâtiment communal, la commune de Beaurains assure ainsi, au nom et pour le compte de la Communauté Urbaine d'Arras, les travaux de voirie sur le parking communautaire.

Une convention interviendrait entre la Commune et la Communauté Urbaine d'Arras pour préciser les conditions de ce transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie du parking attenant au centre social Chico Mendès, avenue des alpes à Beaurains, s'agissant des seuls travaux de compétence communautaire.

Le coût estimatif des travaux s'élèverait à 280 000 € TTC.

La commune de Beaurains, en charge de la maîtrise d'ouvrage unique, réglerait la totalité des acomptes et du décompte définitif aux entreprises et sous-traitants désignés pour la réalisation des travaux.

La Communauté Urbaine d'Arras s'engagerait à financer la part des seuls travaux lui incombant.

En outre, la commune de Beaurains serait autorisée par la Communauté Urbaine d'Arras à solliciter pour son compte et à percevoir en son nom toute éventuelle subvention s'agissant des travaux d'aménagement de son Centre Social municipal Chico Mendès. La commune de Beaurains tiendrait dès lors une comptabilité spécifique pour retracer les dépenses engagées et les recettes perçues au nom et pour le compte de la Communauté Urbaine d'Arras.

Ce remboursement par la Communauté Urbaine d'Arras se ferait sur présentation par la commune de Beaurains d'un titre de recette émis en TTC accompagné des pièces justificatives, déduction faite de toute éventuelle subvention perçue pour le compte de la Communauté Urbaine d'Arras.

Dans le cadre des règles relatives au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la commune de Beaurains ferait son affaire de la récupération du FCTVA pour les travaux réalisés pour son compte.

Si le coût réel des ouvrages relevant de la compétence de la Communauté Urbaine d'Arras était supérieur ou égal à 5% du montant prévisionnel global ci-dessus, un avenant interviendrait en cours d'opération et après délibérations concordantes des organes délibérants des deux parties.

La commune de Beaurains ne percevrait pas de rémunération au titre des missions de maîtrise d'ouvrage unique réalisées.

La réception des ouvrages serait réalisée par la commune de Beaurains en y associant la Communauté Urbaine d'Arras.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé :

- D'accepter le transfert de la maîtrise d'ouvrage relevant de la Communauté Urbaine d'Arras au profit de la commune de Beaurains dans les conditions suscitées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la Communauté Urbaine d'Arras la convention ainsi que toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.
- D'autoriser la production de pièce nécessaire au paiement de la participation financière de la Communauté Urbaine d'Arras.

Les crédits nécessaires à ces opérations seront inscrits au Budget Primitif 2025.

**CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
ENTRE LA VILLE DE BEURAINS ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS
POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARKING DU CENTRE SOCIAL « CHICO
MENDES »**

Entre les soussignés :

La **Communauté Urbaine d'Arras**, représentée par son Vice-Président, M. Pierre ANSART, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil Communautaire en date du 06 mars 2025 d'une part,

Ci-après désignée le Maître d'ouvrage délégué.

Et

La **ville de Beaurains**, sise place la fontaine, 62217 Beaurains, représentée par son Maire en exercice, M. Cédric DUPOND, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du conseil municipal en date du ... février 2025 d'autre part,

Ci-après désignée le Maître d'Ouvrage.

Vu l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique qui autorise, lorsque la réalisation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, à ce qu'ils désignent celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention.

Préambule :

La Commune souhaite procéder aux aménagements de son centre social dénommé « Chico Mendès » et de ses équipements extérieurs, étant précisé que la Commune est responsable de son patrimoine, incluant ce centre social, et que la Communauté Urbaine d'Arras est compétente en matière de parking public.

Dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, cette opération doit être menée conjointement par la Commune et la Communauté Urbaine d'Arras et, pour une meilleure coordination, il est nécessaire que l'une des deux collectivités assure l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage.

Dans ce cadre, il a été convenu que la Commune assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du centre social « Chico Mendès » et de ses équipements extérieurs, situés avenue des Alpes à Beaurains, en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Tel est le cadre de la présente convention qui a pour objet de confier à la ville de Beaurains la maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'aménagement du centre social « Chico Mendès » et de ses équipements extérieurs.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation du transfert de la maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux d'aménagement du centre social « Chico Mendès » et de ses équipements extérieurs, situés avenue des Alpes à Beaurains.

Elle concerne uniquement les travaux de voirie du parking public attenant au centre social, relevant de la compétence de la Communauté Urbaine d'Arras.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE DE L'OPERATION

La maîtrise d'ouvrage unique de l'opération est confiée à la commune de Beaurains.

ARTICLE 3 – EXERCICE DES COMPETENCES ET DES RESPONSABILITES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE

La désignation de la Commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération s'entend comme un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage relevant de la Communauté Urbaine d'Arras.

À ce titre, la Commune exerce toutes les attributions attachées à la qualité de maître d'ouvrage de l'opération définies aux articles L.2421-1 et suivant du code de la commande publique.

Elle effectuera ainsi tous les actes nécessaires à l'exercice de la mission de maîtrise d'ouvrage.

La Commune pourra proposer à la Communauté Urbaine d'Arras, tout au long de sa mission, toutes adaptations ou solutions qui lui apparaîtraient opportunes ou nécessaires, techniquement ou financièrement, pour les équipements la concernant.

Elle pourra décider seule des adaptations et modifications mineures n'ayant pas d'incidence sur l'enveloppe financière et en informera la Communauté Urbaine d'Arras.

Elle choisira le processus de réalisation de l'opération et engagera, dans le respect du Code de la Commande Publique, les consultations nécessaires en vue du choix du maître d'œuvre, des entreprises et des prestataires. Elle assumera toutes les responsabilités inhérentes à la maîtrise d'ouvrage à l'égard de ses cocontractants et des tiers et conclut à cette fin toutes les assurances utiles.

Elle peut également s'adjoindre le concours d'un mandataire dans les limites et sous les conditions prévues par les dispositions des articles L.2422-5 et suivants et du respect des dispositions du code.

Le maître d'ouvrage unique désigné par la présente convention sera, vis-à-vis de la Communauté Urbaine d'Arras, seul responsable de la bonne exécution de la mission confiée par la présente pendant toute la durée de celle-ci.

Une fois les ouvrages remis à la Communauté Urbaine d'Arras, celle-ci en assurera la gestion et sera responsable de tout dommage pouvant en découler. Afin de permettre la mise en œuvre des garanties contractuelles et post-contractuelles, la Commune transmettra à la Communauté Urbaine d'Arras une

copie de l'ensemble des justificatifs d'assurance de la ou des entreprises ayant réalisé les travaux de voirie.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

La Communauté Urbaine d'Arras s'engage à financer la part des travaux lui incombant selon les modalités décrites à l'article 5.

ARTICLE 5 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Le coût estimatif des travaux de voirie du parking communautaire attenant au centre social « Chico Mendès » s'élève à 280 000 € TTC.

Ainsi, le coût total des travaux faisant l'objet du transfert de maîtrise d'ouvrage s'élève également à 280 000 € TTC.

La Commune, en charge de la maîtrise d'ouvrage unique, règle la totalité des acomptes et du décompte définitif aux entreprises et sous-traitants désignés pour la réalisation des travaux.

La Commune est autorisée par la Communauté Urbaine d'Arras à solliciter pour son compte et à percevoir en son nom toute éventuelle subvention s'agissant des travaux relevant de sa compétence. Elle tiendra une comptabilité spécifique pour retracer les dépenses engagées et les recettes perçues au nom et pour le compte de la Communauté Urbaine d'Arras.

La Communauté Urbaine d'Arras s'acquittera de la somme visée à l'alinéa 2 du présent article sur présentation par la Commune d'un titre de recette incluant la TVA, accompagné des pièces justificatives, déduction faite de toute éventuelle subvention perçue pour le compte de la Communauté Urbaine d'Arras.

Le montant de la participation de la Communauté Urbaine d'Arras sera déterminé avec exactitude à la réception du décompte définitif de la ou les entreprises ayant réalisé les travaux.

En application des règles relatives au FCTVA, seule la Commune, sous réserve des conditions habituelles d'éligibilité, bénéficie pour les travaux la concernant d'une attribution du fonds de compensation. En conséquence, la Communauté Urbaine d'Arras fera son affaire de la récupération du FCTVA pour les travaux réalisés pour son compte.

Si le coût réel des ouvrages relevant de la compétence de la Communauté Urbaine d'Arras est supérieur ou égal à 5% du montant prévisionnel global ci-dessus, un avenant interviendra en cours d'opération et après délibérations concordantes des organes délibérants des deux parties.

La Commune ne percevra pas de rémunération pour ces missions de maîtrise d'ouvrage qui s'effectueront donc à titre gratuit.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE CONTROLE TECHNIQUE, FINANCIER ET COMPTABLE

La Communauté Urbaine d'Arras se réserve le droit de demander l'état comptable des opérations auprès de la Commune, laquelle s'engage à le maintenir à jour et à le mettre à disposition.

ARTICLE 7 : INTERRUPTION DE LA MISSION

En cas d'interruption de la mission pendant plus de 6 mois, à quel que stade que ce soit, les sommes prévues à l'article 5 seront versées en fonction de l'avancement de la mission, et ce, après réception d'un titre de recette émis par la Commune.

Dans ce cas, le montant pris en compte sera celui défini au moment de l'interruption de la mission, et sera déterminé d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 8 : GESTION DES OUVRAGES

La réception des travaux, objet du présent transfert de maîtrise d'ouvrage, sera réalisée par la Commune en y associant la Communauté Urbaine d'Arras.

À cet effet, la Communauté Urbaine d'Arras sera conviée dans un délai raisonnable avant la date prévue pour les opérations préalables à la réception.

La Communauté Urbaine d'Arras disposera d'un délai de quinze jours pour faire connaître ses éventuelles observations.

Dès lors que la réception des ouvrages a été prononcée et à compter de la date du procès-verbal de remise desdits ouvrages, la Communauté Urbaine d'Arras s'engage à accepter les ouvrages lui revenant et à en être seul maître d'ouvrage et gestionnaire.

ARTICLE 9 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties, laquelle ne pourra intervenir qu'une fois les délibérations l'ayant approuvée devenues exécutoires.

La mission pourra commencer à tout moment, à réception par les services de la Commune de l'ordre de service correspondant.

Elle prendra fin :

- à l'achèvement, validé conjointement par les parties, des travaux de voirie prévus par la présente convention, c'est-à-dire à la réception des ouvrages si celle-ci est prononcée sans réserve ou à la levée de ces dernières, le cas échéant ;
- à la perception du solde de la participation financière de la Communauté Urbaine d'Arras.

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties au plus tard 15 jours avant le début des travaux par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée à l'autre partie.

Ceci entraînerait de fait la résiliation des marchés. Dans ce cas, la Communauté Urbaine d'Arras s'engage à rembourser, à hauteur du montant des seuls travaux relevant de sa compétence, l'indemnité de résiliation en résultant suivant les dispositions du cahier des clauses administratives générales travaux en vigueur.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS ULTERIEURES

La présente convention pourra être amendée par avenant écrit et signé des deux parties, sous réserve des délibérations d'approbation de la modification.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une recherche de conciliation par règlement amiable préalablement à toute action contentieuse devant le tribunal administratif de Lille.

Fait à Arras, le ... mars 2025

Pour la CUA,

Pour la Commune,

Le Vice-Président
en charge des infrastructures,

Le Maire,

Pierre ANSART

Cédric DUPOND

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

En fait, sur des travaux de voirie, il peut y avoir des travaux de voirie ou une maîtrise d'ouvrage déléguée de la CUA pour la commune et là dans ce cas-là, c'est l'inverse, c'est plus rare, mais c'est la collectivité, c'est la commune qui a la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux et c'est pour ça que la CUA participe et nous rembourse une partie des travaux, vous rappelez on avait voté le marché la fois précédente, donc c'était 490 000€ le marché du centre

Hervé HURET :

En appel d'offres, c'était 456 000€

Cédric HURET :

Voilà donc 280 000€ subventionnés sur les travaux qu'on a votés.

Hervé HURET :

Oui, je peux te dire si vous le voulez exactement, je l'ai là

Cédric DUPOND :

Non non, mais on l'a voté précédemment et donc on remercie la communauté urbaine, son président et son vice-président voirie pour cette participation. Est-ce qu'il y a des remarques ? il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des oppositions au fait de faire financer les travaux par la Communauté urbaine. Il n'y en a pas non plus, des abstentions ? Rapport adopté à l'unanimité. 18. Rapport d'orientation budgétaire.

18. Rapport d'Orientation Budgétaire

Monsieur HURET expose :

Mesdames, Messieurs,

Les alinéas 2 et 3 de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par l'article 107 de la Loi 2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 1221-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission sont fixés par Décret ».

L'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales rend applicable aux EPCI les dispositions de l'article L 2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres et de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ».

L'article D 2312-3 créé par Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article 1), complété par le II de l'article 13 de la LPFP du 22 janvier 2018, définit le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB.)

Il vous est donc proposé de débattre sur le Rapport d'Orientations Budgétaires dont je vais faire lecture et qui sera annexé à la délibération.

Document remis aux membres du Conseil Municipal

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

BEAURAINS

ROB 2025

SOMMAIRE

Introduction

Elément de contexte économique

Le contexte macroéconomique

Contexte national

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Les règles de l'équilibre budgétaire

Les recettes de la commune

La fiscalité directe

La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2025

La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Les charges de personnel

La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

La Structure des Dépenses de Fonctionnement

L'endettement de la commune

L'évolution de l'encours de dette

Les investissements de la commune

Les dépenses d'équipement

Les ratios de la commune

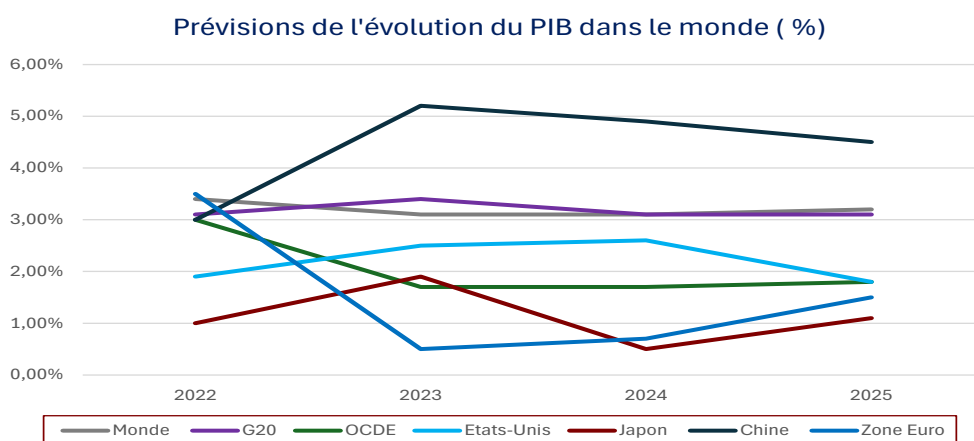
Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le contexte Macroéconomique :

Une croissance stagnante :



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID. Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas partout les mêmes. Ainsi, en 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies. Seul le Moyen-Orient, paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée 2,8 % en 2024 et atteignant 4,2 % en 2025 indique également la banque mondiale. Globalement, la croissance inattendue dans certaines régions du monde a compensé la baisse dans d'autres.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,6% en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8% en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1% en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone Euro, les prévisions sont plus optimistes avec 0,7% de croissance en 2024 et presque 1,5% en 2025.

Néanmoins, malgré un éclaircissement de la situation économique mondiale, l'organisation mondiale du commerce prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025, certaine crainte persiste. Notamment vis-à-vis des tensions au Moyen-Orient, des relents inflationnistes persistant et d'une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser. De plus, les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours ajoutées aux résultats de l'élection américaine de novembre crée un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance, et empêche les autorités de mettre en place les politiques adéquates. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

La politique monétaire et l'inflation

S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED (Réserve Fédérale des Etats-Unis) Jerome Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024 indique, l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

La FED a abaissé ses taux directs en septembre à hauteur de 0,5%. Elle a continué sur cette voie avec une nouvelle baisse de 0.25 en novembre. Le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%, pour s'établir à 15 points de base.

Actuellement les taux de refinancement sont :

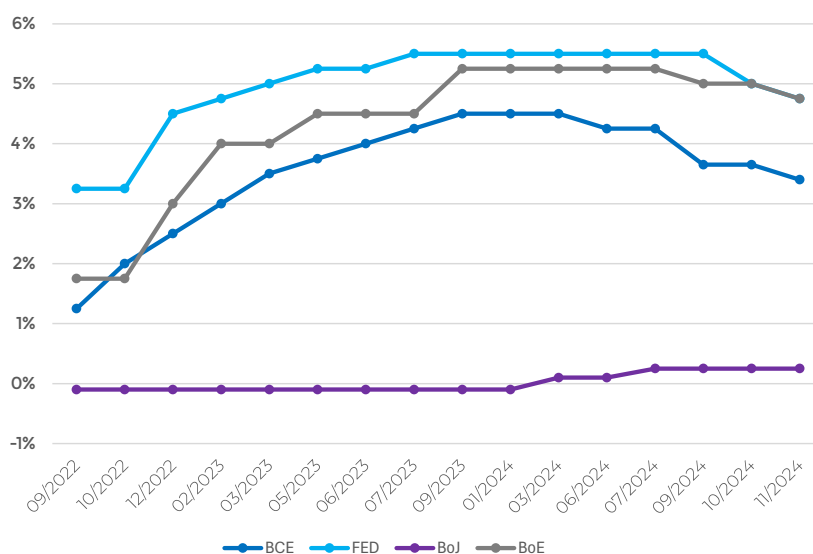
Pour la BCE, de 3,65% contre 4,5% en septembre 2023. Il était nul au 1^{er} janvier 2022.

Pour la FED, de 4,75% actuellement contre 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.

Pour la BoE, de 5 % actuellement contre 5,25% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.

Pour la BoJ, il est de 0,25% actuellement, contre 0,10% en 2023. Il était également de 0,10% au 1^{er} janvier 2022.

Evolution des taux directeurs

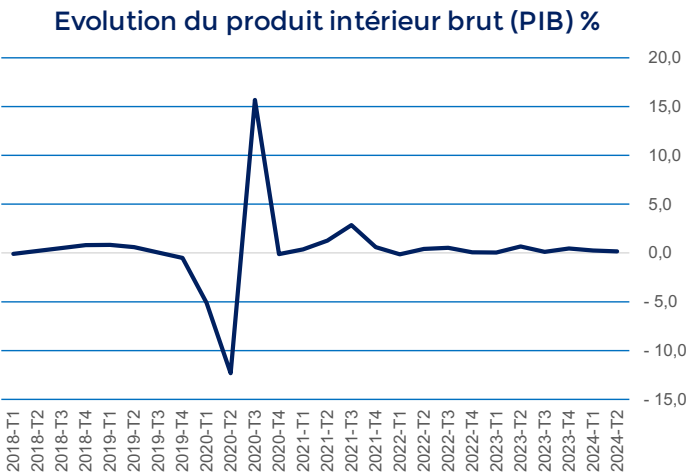


Par conséquent, la masse monétaire mondiale augmente légèrement de 2023 à 2024, après avoir connu une baisse sur 2023. En raison, d'un desserrement timide de la politique monétaire la diminution des taux longs se fait plus longues que prévus.

L'emploi dans les pays développés

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024* d'un taux de chômage autour de 6,4% et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

Contexte national :



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et 1,2% en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE vont contribuer à une relance de l'économie française. L'activité, qui devrait restée au ralentie en 2024 se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs tant attendue devraient aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ⁽¹⁾	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

a) Totale population active

Tableau issue Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en août 2024 et 7,6% en fin d'année selon les prévisions de la banque de France.

Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Néanmoins la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé, plus de 5,5% PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110% qui noircit le tableau, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale aura pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

L'avenir du Projet de Loi de Finances

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024. C'est dans ce contexte que la loi spéciale a été promulguée (LOI n° 2024-1188 du 20 décembre 2024) et complétée par le Décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024.

En outre, certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de 1,7 %.

Les futurs PLF et PLFSS pour 2025 pourraient s'inspirer de la version amendée par le Sénat. Les collectivités contribueraient toujours au redressement des finances publiques, mais l'effort qui leur serait demandé serait réduit à 2,2 Md € contre 5 Md € dans la première version du PLF.

Cette contribution reposerait sur les mesures suivantes :

- **Instauration d'un fonds de précaution**

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Le Gouvernement de Michel Barnier avait annoncé un assouplissement de la mesure pour épargner la moitié des Conseils départementaux. En compensation, le projet de l'exécutif, modifié par le Sénat, consistait à élargir le nombre de communes contributrices, à 2 387 précisément, mais sur des montants plus faibles de ponction.

Les sommes prélevées seraient intégralement ou quasi intégralement restituées à partir de 2026 aux collectivités ponctionnées.

- **Gel des fractions de TVA**

Le Sénat avait confirmé le gel, en 2025, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.

- **Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1^{er} janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Le Gouvernement de Michel Barnier était prêt à revenir sur la rétroactivité de la mesure pour les collectivités qui perçoivent le fonds de compensation en décalage d'un ou deux ans. Le Sénat a cependant supprimé la réforme, qui pourrait toutefois être de nouveau présente dans un prochain projet de loi de finances.

- **L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Une mesure appliquée par décret. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028. Soit une augmentation de + 3 points en 2025.

- **Dotations : vers un abondement de l'enveloppe ?**

Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024. Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire, et contre l'avis du Gouvernement, une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€.

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1^{er} janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024. Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56, 043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

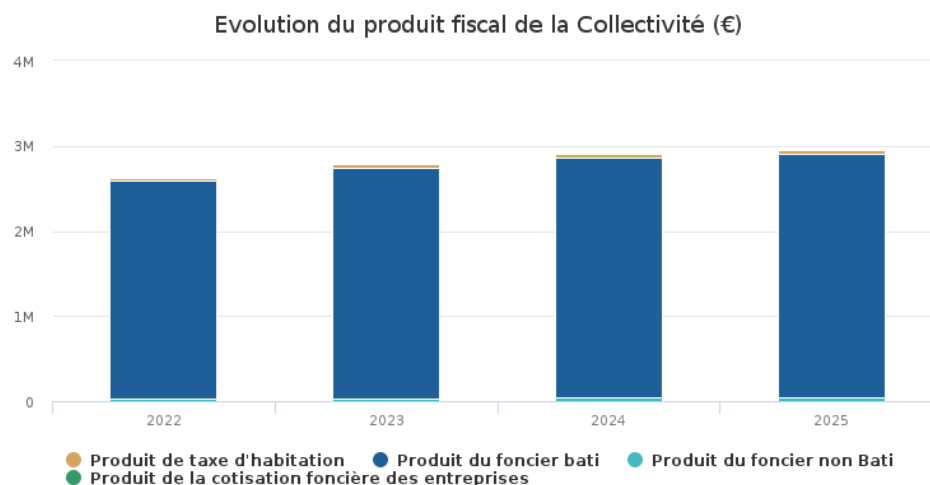
Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

Les recettes de la commune

La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



Pour 2025* le produit fiscal de la commune est estimé à 3 264 843 € soit une évolution de 2,22 % par rapport à l'exercice 2024.

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

Le Levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Taxes foncières et d'habitation	2 868 658 €	3 048 709 €	3 194 079 €	3 264 843 €	2,22 %
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement EPCI	1 270 437 €	1 286 509 €	1 215 604 €	1 256 317 €	3,35 %
Autres ressources fiscales	384 945 €	384 577 €	424 393 €	328 306 €	-22,64 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	4 524 040 €	4 719 795 €	4 834 076 €	4 849 466 €	0,32 %

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

Le potentiel fiscal de la commune

Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Base FB – commune	5 451 748 €	5 788 331 €	6 014 076 €	6 116 315 €	1,7 %
Taux FB – commune	0,47	0,47	0,47	0,47	0 %
Coef correcteur	-	1.094926	1.094926	1.094926	-
Produit FB	2 557 977 €	2 712 508 €	2 824 641 €	2 872 660 €	1,7 %
Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Base FNB	46 715 €	49 015 €	50 927 €	51 793 €	1,7 %
Taux FNB	0,7	0,7	0,7	0,7	0 %
Produit FNB	32 493 €	34 105 €	38 318 €	38 969 €	1,7 %

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal de la commune est de 1045.94 /hab, la moyenne du potentiel fiscal des communes en France est de 778.84 /hab en 2023.

L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2024, cet indicateur est évalué à 1.66.

Évolution de la fiscalité

Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Base TH	150 064 €	218 577 €	227 101 €	230 962 €	1,7 %
Taux TH	0,2	0,2	0,2	0,2	0 %
Produit TH	30 496 €	44 415 €	46 147 €	46 931 €	1,7 %
Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025
Produit TH	30 496 €	44 415 €	46 147 €	46 931 €	1,7 %
Produit TFB	2 557 977 €	2 712 508 €	2 824 641 €	2 872 660 €	1,7 %
Produit TFNB	32 493 €	34 105 €	38 318 €	38 969 €	1,7 %
Produit CFE	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Rôles complémentaires	247 692 €	257 681 €	284 973 €	306 283 €	7,48 %
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	2 868 658 €	3 048 709 €	3 194 079 €	3 264 843 €	2,22 %

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

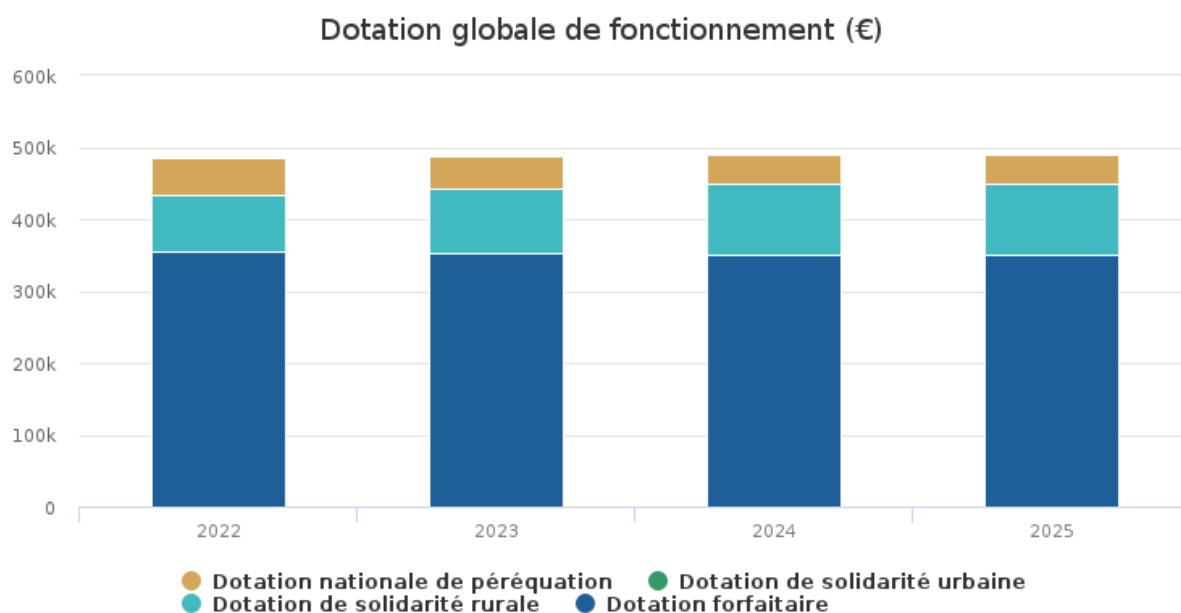
La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à 490 782 € en 2025*. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écèlement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune.



* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

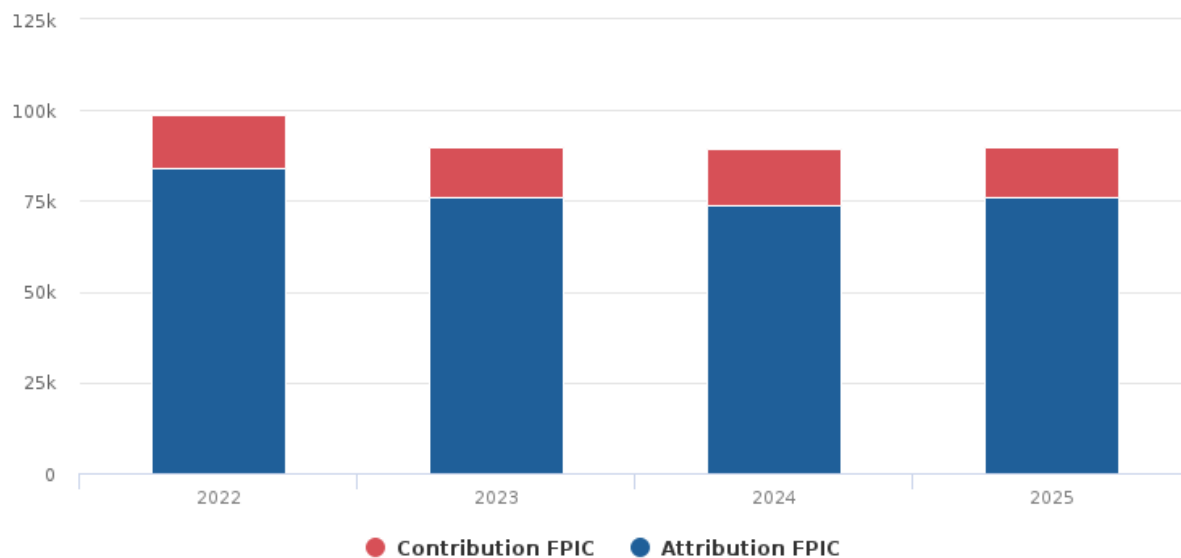
Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Dotation forfaitaire	355 891 €	352 001 €	350 512 €	350 512 €	0 %
Dotation Nationale de Péréquation	51 776 €	46 598 €	41 938 €	41 938 €	0 %
Dotation de Solidarité Rurale	77 896 €	89 769 €	98 332 €	98 332 €	- %
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
TOTAL DGF	485 563 €	488 368 €	490 782 €	490 782 €	0 %

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

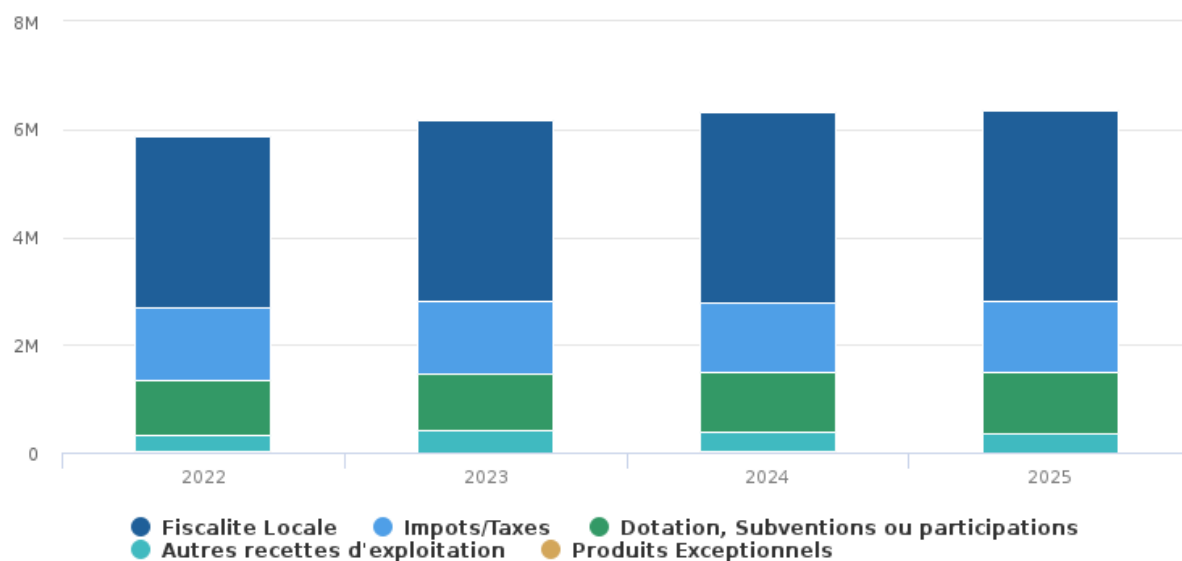
Solde Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal



Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Contribution FPIC	14 493 €	14 046 €	15 670 €	15 670 €	- %
Attribution FPIC	84 103 €	75 986 €	73 904 €	73 904 €	- %
Solde FPIC	98 596 €	90 032 €	89 574 €	89 574 €	- %

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement



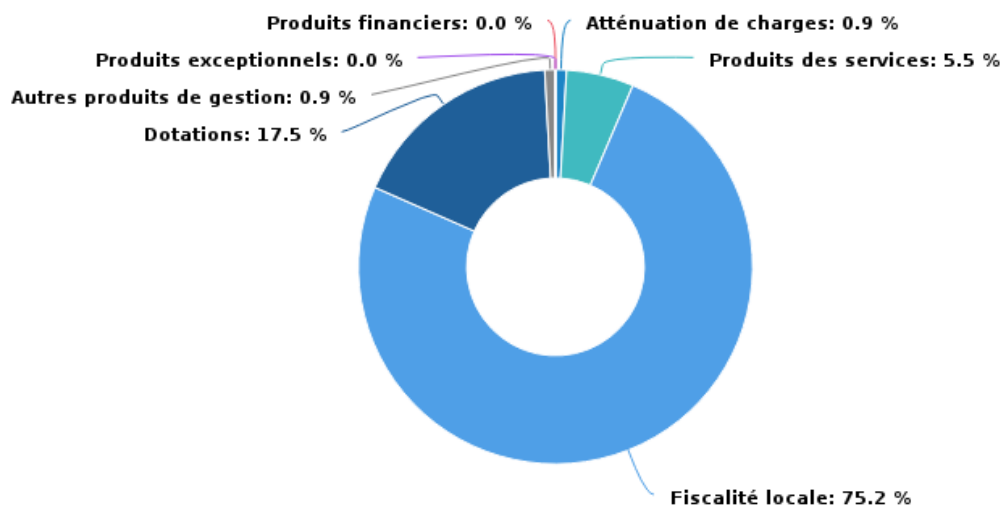
Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Impôts / taxes	4 524 040 €	4 719 795 €	4 834 076 €	4 849 466 €	0,32 %
Dotations, Subventions ou participations	1 014 012 €	1 049 653 €	1 102 727 €	1 132 063 €	2,66 %
Autres Recettes d'exploitation	418 777 €	502 685 €	487 902 €	469 853 €	-3,7 %
Produits Exceptionnels	34 394 €	2 115 €	30 706 €	0 €	-100 %
Total Recettes de fonctionnement	5 991 227 €	6 274 250 €	6 455 411 €	6 451 384 €	-0,06 %
Évolution en %	- %	4,72 %	2,89 %	-0,06 %	-

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025*, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 6 451 384 €, soit 1 160,11 € / hab. ce ratio est supérieur à celui de 2024 (1 157,3 € / hab)

Structure des recettes réelles de fonctionnement



* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

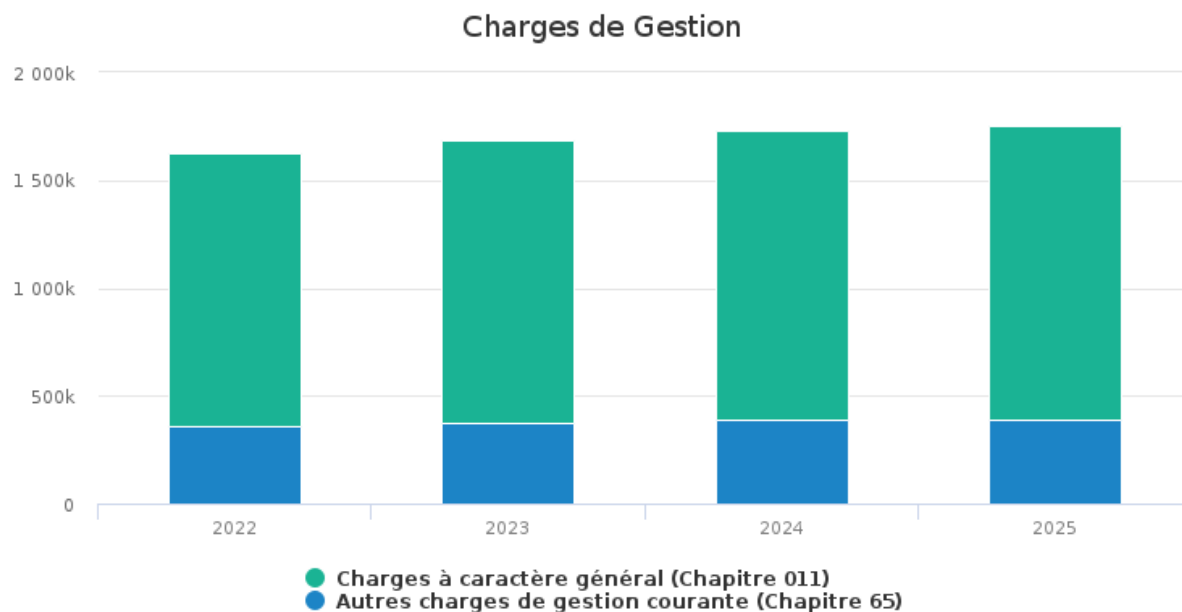
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 75,17 % de la fiscalité directe ;
- A 17,55 % des dotations et participations ;
- A 5,52 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 0,86 % des autres produits de gestion courante ;
- A 0,9 % des atténuations de charges;
- A 0 % des produits financiers ;
- A 0 % des produits exceptionnels ;
- A 0 % des produits exceptionnels.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2025*. En 2024, ces charges de gestion représentaient 27,23 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2025 celles-ci devraient représenter 28,12 % du total de cette même section.



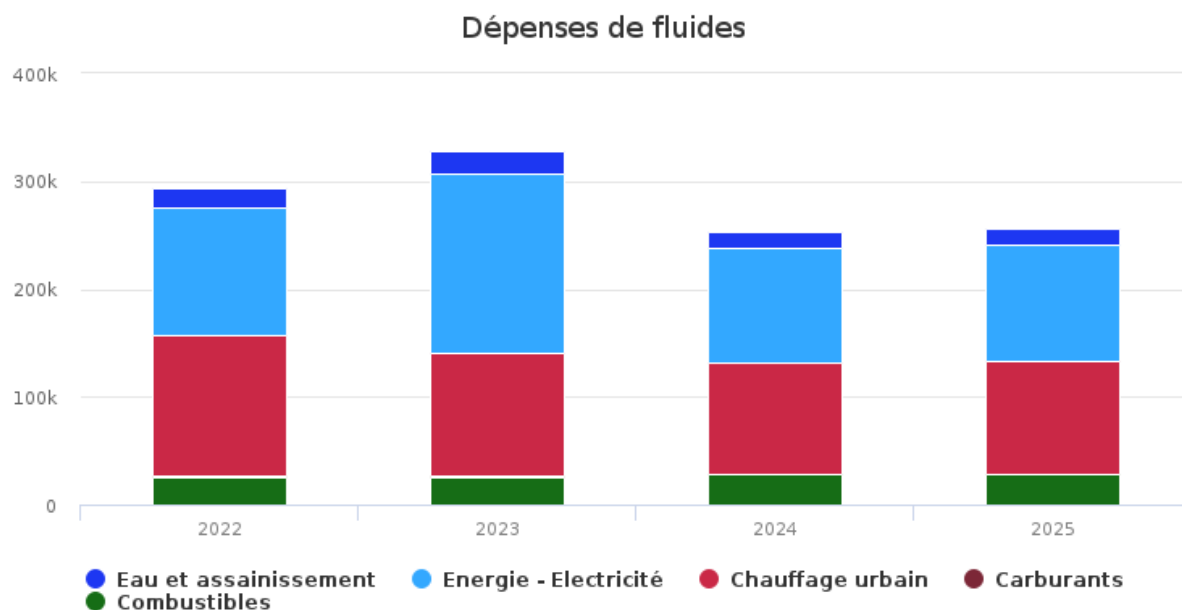
Les charges de gestion, en fonction de budget 2025, évolueraient de 1,44 % entre 2024 et 2025.

Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Charges à caractère général	1 268 962 €	1 310 196 €	1 340 236 €	1 360 339 €	1,5 %
Autres charges de gestion courante	358 901 €	373 170 €	388 007 €	392 866 €	1,25 %
Total dépenses de gestion	1 627 863 €	1 683 366 €	1 728 243 €	1 753 205 €	1,44 %
Évolution en %	0 %	3,41 %	2,67 %	1,44 %	-

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2022 à 2025.

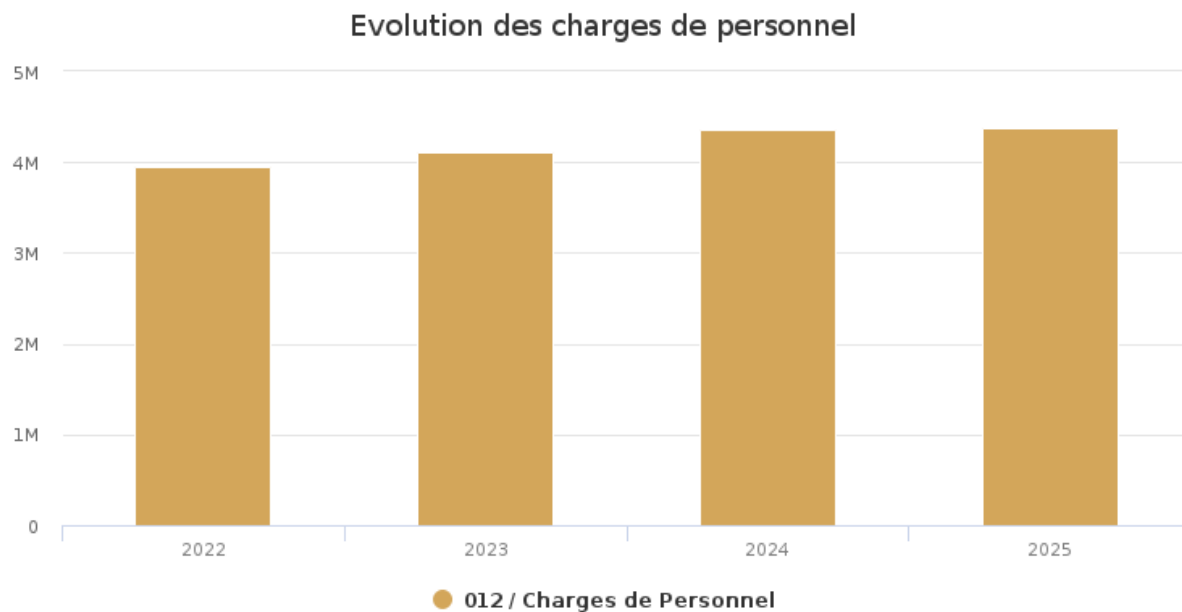


Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP*	BP 2024 – BP 2025 %
Eau et assainissement	17 819 €	20 106 €	14 652 €	14 871 €	1,49 %
Énergie – Électricité Chauffage urbain	248 535 €	281 356 €	210 061 €	213 210 €	1,5 %
Carburants - Combustibles	26 672 €	26 365 €	28 210 €	28 632 €	1,5 %
Total dépenses de fluides	293 026 €	327 827 €	252 923 €	256 713 €	1,5 %
Évolution en %	5,37 %	11,88 %	-22,85 %	1,5 %	-

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2025.



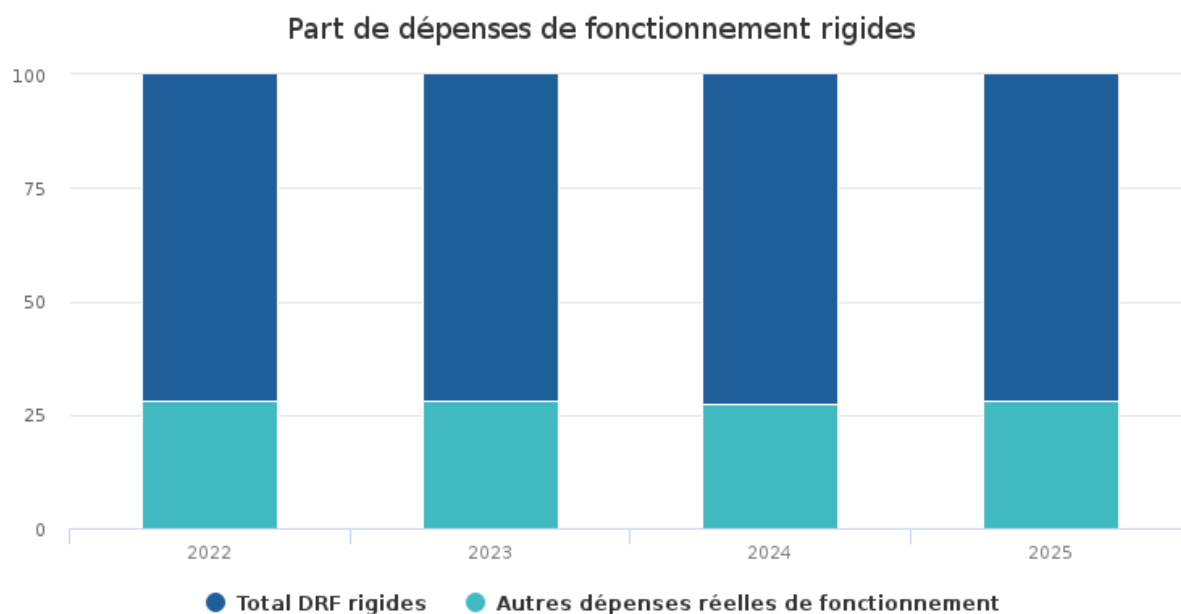
Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Rémunération titulaires	1 683 039 €	1 774 187 €	1 843 619 €	1 806 524 €	-2,01 %
Rémunération non titulaires	539 623 €	517 259 €	518 165 €	518 600 €	0,08 %
Autres Dépenses	1 734 777 €	1 823 625 €	1 998 542 €	2 094 829 €	4,82 %
Total dépenses de personnel	3 957 439 €	4 115 071 €	4 360 326 €	4 419 953 €	1,37 %
Évolution en %	- %	3,98 %	5,96 %	1,37 %	-

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.



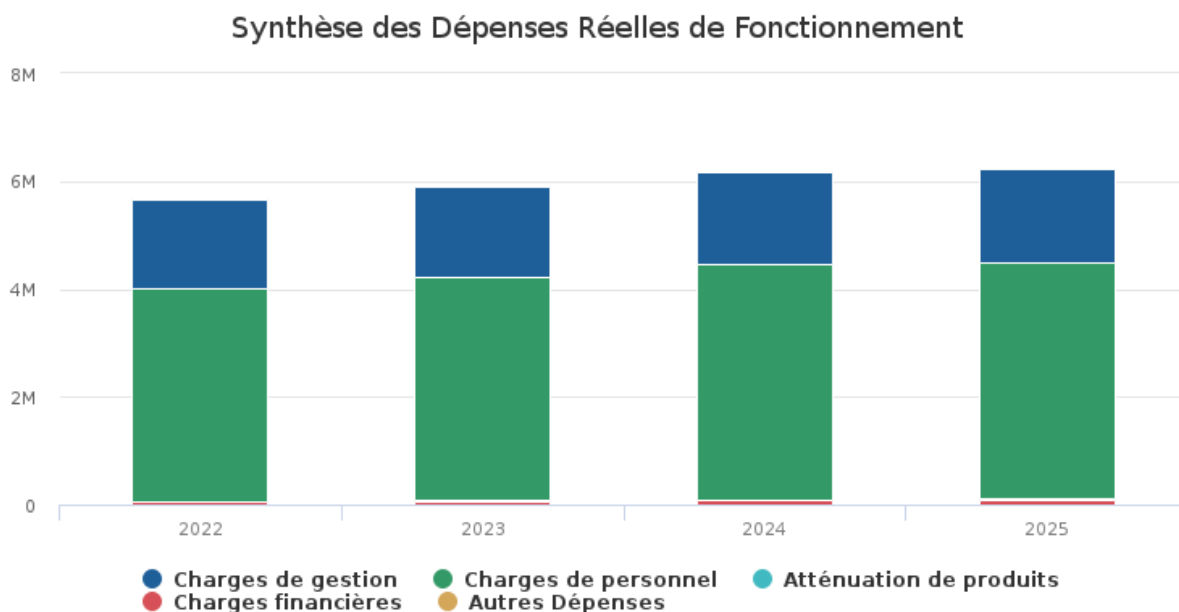
Année	2022	2023	2024	2025*
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	71 %	71 %	72 %	71 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	28 %	28 %	27 %	28 %

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 de moins d'un 1 % par rapport à 2024.

Si tel est bien le cas, l'écriture du budget primitif 2025 étant toujours en cours, le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2022 - 2025.



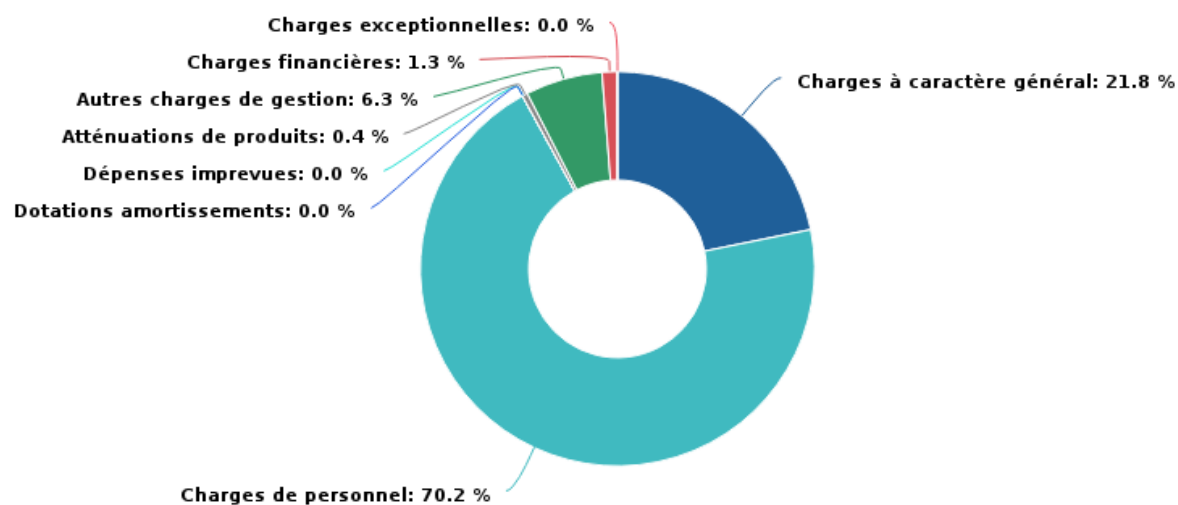
Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Charges de gestion	1 627 863 €	1 683 366 €	1 728 243 €	1 753 205 €	1,44 %
Charges de personnel	3 957 439 €	4 115 071 €	4 360 326 €	4 376 050 €	0,36 %
Atténuation de produits	14 941 €	27 285 €	16 691 €	27 285 €	63,47 %
Charges financières	57 413 €	72 308 €	76 113 €	78 250 €	2,81 %
Autres dépenses	6 194 €	4 289 €	1 701 €	0 €	-100 %
Total Dépenses de fonctionnement	5 663 852 €	5 902 321 €	6 183 074 €	6 234 790 €	0,84 %
Évolution en %	2,57 %	4,21 %	4,76 %	0,84 %	-

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025*, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 6 234 790 €, soit 1 121,16 € / hab. ce ratio est supérieur à celui de 2024 (1 108,48 € / hab)

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

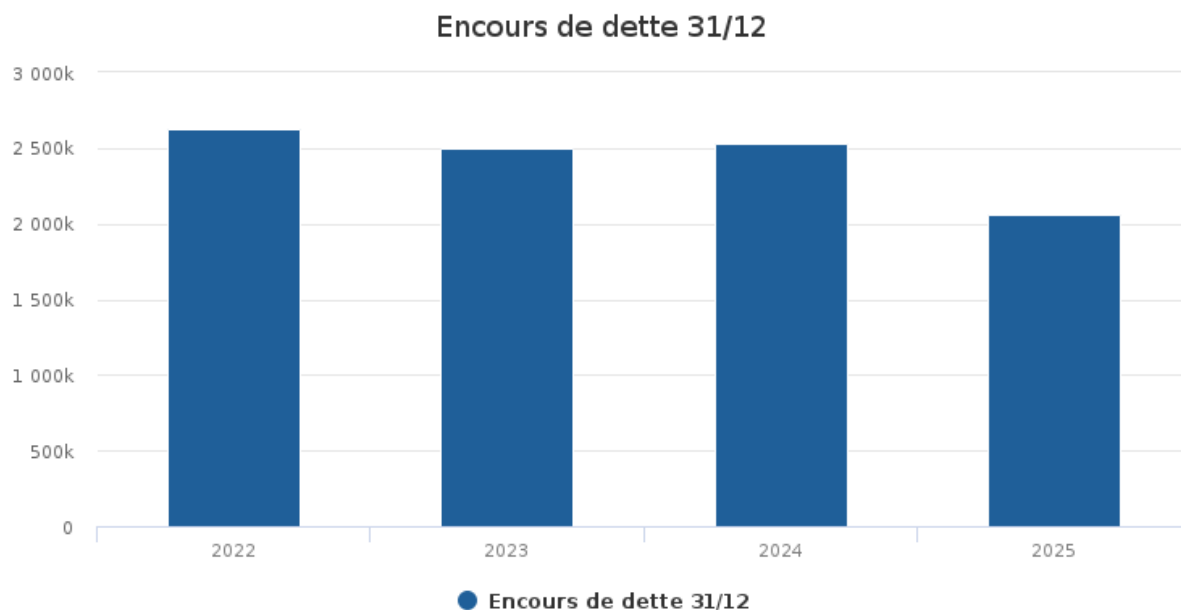
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 70,19% des charges de personnel ;
- A 21,82 % des charges à caractère général ;
- A 6,3 % des autres charges de gestion courante ;
- A 0,44 % des atténuations de produit ;
- A 1,26 % des charges financières ;
- A 0 % des charges exceptionnelles ;
- A 0 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

L'endettement de la commune

L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2025, elle disposera d'un encours de dette de 2 525 700 €.



Les charges financières représenteront 1,26 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

Année	2022	2023	2024	2025*	2024-2025 %
Emprunt Contracté	500 000 €	210 000 €	240 000 €		
Intérêt de la dette	59 151 €	64 287 €	63 686 €	66 500 €	4,42 %
Capital Remboursé	844 825 €	334 555 €	317 700 €	330 000 €	3,87 %
Annuité	903 976 €	398 842 €	381 386 €	396 500 €	3,96 %
Encours de dette	2 627 956 €	2 503 400 €	2 525 700 €		

* Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir

Les investissements de la commune

Les dépenses d'équipement

La commune, contrainte par l'ensemble des points vus plus en amont, se doit de travailler dans les prochaines semaines l'écriture de sa section d'investissement dès lors que les derniers arbitrages de la section de fonctionnement permettront de déterminer sa capacité à investir sur ses fonds propres et/ou externes.

A noter, qu'il conviendra d'inscrire l'ensemble des dépenses et recettes des programmes pluriannuels, tels que, par exemple, la subvention d'équipement pour la médiathèque intercommunale ou encore les travaux en cours du nouvel espace d'accueil du centre social municipal Chico Mendes.

Les ratios de la commune

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2022 à 2025*.

Ratios / Année	2022	2023	2024	2025*
1 - DRF € / hab.	1 008,88	1 059,47	1 108,48	1 121,16
2 - Fiscalité directe € / hab.	510.98	547.25	572.62	587.1
3 - RRF € / hab.	1 067,19	1 126,23	1 157,3	1 160,11
4 - Dép d'équipement € / hab.	113.97	55.08	110.02	146.27
5 - Dette / hab.	468,11	449,36	452,82	370,38
6 DGF / hab	86.49	87.66	87.99	88.25
7 - Dép de personnel / DRF	69,87 %	69,72 %	70,52 %	70,19 %
8 - CMPF	174.75 %	172.86 %	166.04 %	166.04 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	108,64 %	99,4 %	100,7 %	101,76 %
10 - Dép d'équipement / RRF	10,68 %	4,89 %	9,51 %	12,61 %
11 - Encours de la dette /RRF	43,86 %	39,9 %	39,13 %	31,93 %

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

*** Données prévisionnelles à confirmer dans le cadre du budget primitif 2025 à venir**

Monsieur DUPOND, Maire ouvre le débat,

Alors voici. Alors voici enfin notre délibération annuelle qui a entamé le processus budgétaire 2025 dans les communes de plus de 3500 habitants et plus. Le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal dans les conditions fixées par la loi. Je ne vais pas faire pas vous faire la lecture du document que vous avez reçu avec vos convocations. Ce serait un travail fastidieux pour nous tous. Toutefois, pour que nous puissions en débattre, je vais vous commenter quelques slides.

Cédric DUPOND :

Pas mal, pas mal ça, c'est bien ?

Hervé HURET :

Ça te plait Vincent. Tu as vu ça ? Non, mais je voulais quand même faire la remarque, faut quand même mettre un peu de bonne humeur quand même, hein ? Bon allez, je continue alors je vous rappelle que le débat d'orientation est obligatoire.

Nous commençons par le contexte macroéconomique. Vous le constatez dans la diapo que vous avez sous les yeux, les prévisions prévoient une stagnation de la croissance. Sur la diapo numéro 3, le contexte national n'est guère encourageant, l'Insee table sur une croissance de 1,2% du PIB en 2025. C'est indicateur qui montre bien que les entreprises françaises restent très frileuses sur la diapo numéro 4 le projet de la finance 2025, énormément d'incertitudes à cette heure, notre gouvernement ne l'ayant toujours pas voté des mesures qui auront des conséquences négatives sur les budgets.

Cédric DUPOND :

Pas encore, non on dit que ce n'est pas fait, il y a encore le Sénat.

Hervé HURET

Temps qu'il n'y a pas le retour du Sénat, ce n'est pas fait. Alors je recommence, le projet de la finance 2025 avec énormément d'incertitudes puisque le gouvernement ne l'a toujours pas voté, des mesures qui auront des conséquences négatives sur les budgets des communes sont toutefois pressenties. Vous les voyez à l'écran.

Sur la diapo numéro 5, alors venons-en à notre budget. Je vous rappelle à toutes fins utiles qu'un budget communal doit être équilibré en dépenses et en recette aussi bien que pour sa session de fonctionnement que d'investissement. Veuillez noter que les chiffres que je vais vous présenter sont susceptibles d'évoluer au gré des différentes mesures de l'État ou local. Voilà.

Cédric DUPOND :

C'est tout, tu termines sur la fiscalité directe.

Hervé HURET :

Oui.

Cédric DUPOND :

Y en a d'autres. Il me semble bien ?

Hervé HURET :

Comment ? Bon, allez on va les commenter si tu veux commenter. Allez, on les prend une par une, on prend la première.

Cédric DUPOND :

non, mais celle-là, c'est celle-là.

Hervé HURET :

Ouais, mais moi je ne vois rien. Non, mais. Je n'en doute pas. Non, non. Ouais,

Cédric DUPOND :

Tu l'as devant toi ?

Hervé HURET :

Alors, pour 2025, le produit fiscal de la commune est estimé à 3 264 843,00 € soit une évolution de 2,22% par rapport à l'exercice de 2024. Évidemment, l'augmentation des bases est de 1,7%. Ensuite, la DGF, elle est identique à celle de 2024 : 350 512,00 €.

Cédric DUPOND :

Alors ça, c'est le pari qu'on a fait.

Hervé HURET :

Ouais, on est dans le vide sur le budget, on est dans le vide.

Cédric DUPOND :

On attend quand même de savoir ce qu'il va sortir.

Hervé HURET :

Alors, le FPIC identique à celui de 2024 : 15 600 on a une contribution de 15 670,00€, on a une attribution de 73 904€. Alors après, nous avons les dépenses des synthèses réelles, des dépenses réelles de fonctionnement. Alors en fonctionnement en charge de gestion on a 1 753 205,00€, auxquels s'ajoutent les frais, les charges de personnel de 4 419 953,00€. Alors au total, le Professionnel. Le total s'élève en projection. On parle toujours en projection un 6 234 790,00€.

Cédric DUPOND :

Alors pour les recettes de.

Hervé HURET :

Comment ?

Cédric DUPOND :

Pour des recettes de ?

Hervé HURET :

Pour des recettes, attends, non,

Cédric DUPOND :

C'était avant, je crois.

Hervé HURET :

Mais on l'a dit non. Attends, attends. Les recettes ? Les recettes, on l'a dit, 6 451 384, 00 €.

Voilà alors qu'on voit quand même que la fiscalité en recette locale représente 75,2% des recettes. Ensuite, on va passer sur l'endettement.

Cédric DUPOND :

À l'endettement ?

Hervé HURET :

L'endettement de la commune. Alors au 31/12/2024, on aurait un endettement, on a un endettement de 2 525 700,00 €. Bon, et il y a une baisse, vous le voyez sur le tableau par rapport à 2025 on prévoit une baisse.

Cédric DUPOND :

Si on n'en parle pas encore, hors financement de nouveau projet par exemple.

Hervé HURET :

Voilà, hors financement de nouveau projet en 2025.

Et puis après les dépenses d'équipement, alors le travail est en cours, on a des contraintes par l'ensemble des points de vue plus en amont. C'est de travailler dans les prochaines semaines. L'écriture de sa section d'investissement, dès lors que les derniers arbitrages de la section de fonctionnement permettront de déterminer sa capacité à investir sur ses fonds propres et/ou externes à noter qu'il conviendra d'inscrire l'ensemble des dépenses et recettes des programmes pluriannuels tels que par exemple, la subvention d'équipement pour la médiathèque intercommunale ou encore des travaux en cours du nouvel espace d'accueil du centre social municipal Chico Mendes.

Cédric DUPOND :

Et notamment les recettes de la CUA. Un petit commentaire sur le DOB 2025 quand même, c'est que je viens de vous présenter Hervé, donc d'abord merci. Hervé et a Laurent d'avoir préparé le travail et ce que vous avez pu recevoir avec vos projets de rapport. Le contexte est quand même particulier puisqu'aujourd'hui même, il y avait un budget qui pouvait être invalidé par une motion de censure qui a pas été le cas et qui doit continuer à passer par la suite au Sénat. Derrière ce budget il y a un certain nombre de choses qui vont découler et chose qu'on ne connaît pas actuellement sur les différentes répartitions des crédits. Mais on peut être inquiet, comme l'a dit Hervé, sur un certain nombre de choses et 3 choses particulièrement, c'est le fait que le gouvernement a essayé de toucher au FCTV à, c'est-à-dire de moins rembourser la TVA qu'on payer les collectivités sur leurs investissements, ça, c'est avec un delta quand même, même si c'est 1% ou 2%, c'est quand même quelque chose d'assez impactant par rapport au montant des investissements qu'on peut faire. La 2e chose, c'est tous les crédits d'investissement tout ce qui est DCIL, DETL, Fonds verts qui vont être impactés aussi par les économies budgétaires qui fait que bon, ça va être de plus en plus difficile d'obtenir, il va falloir se battre de plus en plus pour obtenir des subventions de l'État pour les différents projets d'investissement des collectivités. Voilà. Et puis une dernière là qui a un impact très fort et qui a été très critiqué par l'AMF, vous savez qu'il existe donc une caisse de retraite des agents des collectivités

territoriales s'appelle la CNRACL, que cette caisse de retraite, elle a été pendant longtemps excédentaire et que l'État a ponctionné dans la caisse dans la CNRACL pour financer un peu les autres régimes de retraite. Que cette CNRACL aujourd'hui avec la démographie elle est moins excédentaires on va dire, et parfois elle tangué à aller vers un déficit, ce qui fait qu'on a depuis un certain nombre d'années décidé de remonter progressivement les cotisations à la CNRACL et que cette année, l'augmentation des cotisations, elle est quand même importante et elle est à un gros impact dans une année compliquée pour les collectivités locales sur les budgets de fonctionnement et notamment sur le budget, les charges comme ça liées au personnel puisque bon on a décidé de manière unilatérale de remonter les cotisations de 2%. Voilà donc gros impact sur le budget puisque bah si vous faites même si vous faites attention à l'évolution de vos frais de personnel, on a cette augmentation de cotisation qui va avoir un impact conséquent.

Donc toutes les associations d'élus, l'AMF et les petites villes, etc on remontait ça au gouvernement, on fait des émotions au gouvernement et pour le moment, rien n'a bougé et malheureusement on va subir ces décisions du gouvernement. Autre chose, pour tout dire, un petit rappel c'est que par rapport aux différents ratios des collectivités de notre taille, que ce soit en dépenses de fonctionnement et en recette de fonctionnement, on est à peu près alors ce qui est toujours compliqué, c'est que l'on compare avec des ratios des années précédentes, donc là les dernières ratios c'est 2023, mais on est à peu près dans les mêmes clous que les collectivités de notre strate, à plus ou moins 10% en général que pour l'endettement, par contre, si on prend le ratio de cette année, enfin de l'année dernière c'est 452. Le ratio de cette année, si on ne bougeait pas, on est à 370€ par habitant de dette par habitant, c'est à dire moitié très largement en dessous de la moitié de ce qu'y est la dette par habitant des collectivités de notre strate. Voilà et c'est la même chose pour les dépenses d'équipement malheureusement, c'est-à-dire qu'on dépense moins en équipement parce qu'on n'a pas nécessairement les capacités, parce qu'on sait désendetter que les collectivités de notre strate. Voilà et par contre en fiscalité et en dotation globale par habitant là aussi, finalement les produits de la fiscalité, même s'il y a une pression fiscale. Assez importante, les produits de la fiscalité sont moins importants que dans les communes de la même strate par habitant c'est-à-dire le retour sur la fiscalité directe et puis la DGF encore une fois et 50€ en dessous de la DGF que touchent les communes de notre strate. Donc ça on a du mal à s'expliquer pourquoi on a une DGF qui est moins importante que les collectivités de la même taille.

Alors il y a le fait que beaucoup de compétences sont prises en charge par l'intercommunalité notamment. Voilà quelques commentaires. Est-ce qu'il y a d'autres ? Alors on ne doit pas voter sur cette délibération, mais s'il y a des commentaires où y a des questions ou s'il y a des interventions sur le rapport d'orientation budgétaire, n'hésitez pas Sébastien.

Sébastien RENARD :

Merci, Hervé, d'avoir fait ça de façon très, très courte.

Hervé HURET :

La dernière fois, tu soufflais quand c'était trop long.

Sébastien RENARD :

Mais justement, Ben donc je te dis merci, Hervé, d'avoir fait ça de façon très courte, c'est très bien.

Hervé HURET :

Je ne prends pas ça pour une moquerie.

Sébastien RENARD :

Pas du tout, mais t'as bien le droit et merci bien sûr au service qui ont préparé, qui vous prépare tout ça. Moi je me questionne quand même sur le constat, il est clair quand même, un contexte international et national compliqué, des recettes qui sont certainement en baisse, des dépenses vraisemblablement en hausse.

Je m'interroge quand même sur le tableau sur l'évaluation, l'évolution pardon des charges de personnel avec une baisse de rémunération des titulaires de 2% et un total de dépenses de personnel de 1,37%. Alors que tu as toi-même rappelé qu'il y avait probablement, pour ne pas dire très probablement. Une hausse de la CNRACL et que le GVT tend à faire augmenter mécaniquement d'année en année de 2% la masse RH.

Cédric DUPOND :

Les cotisations ne sont pas dans le complètement. Elles sont à part il me semble, dans le tableau, non ? Elles sont dans le 012.

Sébastien RENARD :

Non, non elles sont dedans je pense.

Cédric DUPOND :

Non, elles sont dans, donc globalement c'est +0 36% d'augmentation de la charge de personnel.

Sébastien RENARD :

Non, mais avec le GVT normalement on atteint facilement les 2%. Donc comment ? Pour enfin d'où vient cette baisse de 2% sur les titulaires ?

Cédric DUPOND :

Donc deux départs en retraite qui un nombre important de départs en retraite qui seront pas. Tous remplacés, voilà.

Sébastien RENARD :

C'est tout.

Cédric DUPOND :

Ben c'est déjà beaucoup, non ? L'essentiel c'est ça, on a quatre départs en retraite cette année et globalement c'est là le plus gros. Enfin c'est là le plus important c'est ça quoi. Et le départ en retraite.

Sébastien RENARD :

Alors j'avais d'autres questions sur les nouveaux projets dont il me semble avoir entendu qu'on en parlerait pas, moi je trouve ça un peu dommage qu'on n'en parle pas.

Parce que c'est quand même le débat, donc à mon avis c'est le moment ou jamais de parler un peu de ce qui est. Et puis justement peut être de mettre fin à certaines rumeurs hein, comme on dit, qu'est-ce qu'on va faire des anciens locaux de spie trindel. Est-ce que le projet de salle polyvalente partagée avec Arras est enterré comme il se dit ? Ben en tout cas, Ben c'est pas le tout de dire que je suis téléguidé par la tête de liste de Beaurains demain, mais il faut encore maîtriser la majorité hein, parce que c'est des membres de la majorité qui racontent ça quand même.

Et puis, est-ce que y a le projet d'acquérir les anciens locaux de France travail, rue Angèle Richard ? Ou alors, comme chaque fois, un an avant les élections depuis quelques années maintenant, on voit apparaître un projet de salle polyvalente avec une école de musique, une école de danse, etc, etc, etc. Donc, est-ce que oui ou non, ces 3 projets sont prévus ?

Cédric DUPOND :

Alors, dans l'ordre, c'est quoi ça ?

Sébastien RENARD

SPIT RINDEL, qu'est ce qu'on fait de spie trindel ?

Cédric DUPOND :

alors vu ta 3e question, hein ? Si jamais c'est le cas, spie trindel sera revendu. Donc voilà. Donc tu vois ton 3e point ? C'est France travail, c'est ça ?

Sébastien RENARD :

Oui, donc il y a bien un projet d'acheter France travail.

Cédric DUPOND :

Donc c'est bien une négociation. Enfin, une négociation il y a une approche et une discussion avec France travail effectivement donc.

Sébastien RENARD :

Pour en faire quoi alors ?

Cédric DUPOND :

Cela viendra dans la délibération et dans le conseil sur l'investissement.

Sébastien RENARD :

Ouais enfin on est là pour débattre des orientations budgétaires, donc c'est un investissement qui est prévu. C'est quand même bien qu'on en parle ?

Cédric DUPOND :

Si tu préfères pour l'instant compte tenu de la discussion avec France travail et j'espère qu'elle sera aboutie au moment du budget primitif puisque dans ce cas-là on sera bien obligé de l'inscrire au budget primitif. Et si ce n'est pas le cas, on l'inscrira pas. Compte tenu de ça, pour te répondre, effectivement il y a des discussions avec France travail, on a des réunions avec France travail. À ce stade, je ne peux pas te dire si ça aboutit où ça ne va pas abouti. Voilà donc.

Donc il y a des discussions, il y a des projets et notamment compte tenu de ce bâtiment, il y a les projets que tu viens d'évoquer. Alors, ce n'est pas la salle polyvalente. Je n'ai pas entendu, mais école de musique, j'ai entendu, etc. Enfin voilà, donc on a un projet, on a un groupe de travail qui va bosser sur ce projet-là et on vous le présentera le temps venu. Si les négociations avec France travail qui ne sont pas évidentes, prospères et avancent au moment venu. Sinon on parle dans le vide quoi. Voilà donc ceux qui t'ont raconté ça. Voilà, c'est effectivement il y a une approche de France travail.

Le bâtiment de France travail est à vendre depuis depuis 2 ans. Il n'a pas trouvé preneur. Donc plutôt que de laisser une friche sur un bâtiment dans la collectivité, compte tenu du bâtiment, de son

emplacement, etc, il est intéressant, contenu aussi du prix aujourd'hui, qui est évoqué pour ce bâtiment et à partir de là. On pourra y intégrer un certain nombre de choses qui sont aujourd'hui dans des bâtiments qui ne sont pas nécessairement aux normes, qui ne sont pas nécessairement adaptées aux conditions de travail d'aujourd'hui, et parce que ce bâtiment est en meilleur état qu'un certain nombre de bâtiments qui nous appartiennent.

Sébastien RENARD :

Donc l'acquisition de spie trindel était faite pour faire une école de musique et d'autres projets puisque si on achète France travail, on abandonné spie trindel

Cédric DUPOND

Ce n'est pas qu'une école de musique.

Sébastien RENARD :

Il y avait quoi d'autre alors ?

Cédric DUPOND :

Il y avait des associations, il y avait une pépinière d'entreprises, il y avait ce genre de chose. Est si on achète France travail, effectivement, c'est obsolète spie trindel donc il sera revendu c'est bien ce que je te disais.

Sébastien RENARD :

Et donc le projet de salle polyvalente partagé avec Arras.

Cédric DUPOND :

Bah donc là y a une étude qui

Sébastien RENARD :

Enterrer ou pas enterrer ?

Cédric DUPOND :

Non, non il n'est pas enterré. Il y a une étude, après on va au rythme de notre partenaire. Et notre partenaire, la mairie d'Arras si tu peux faire notre interlocuteur, c'était le DGS de la ville d'Arras qui a changé.

Sébastien RENARD :

Fabrice, oui.

Cédric DUPOND :

Voilà Fabrice qui tu le sais comme moi, qui malheureusement ne travaille plus à la ville d'Arras. Donc on a dû remettre en... Oui Ben tu le sais, on a dû remettre un peu le couvert par rapport à ça, reprendre d'autres contacts. L'étude sur la plaine, qu'en fait c'est ça, c'est une étude qui s'appelle l'étude du secteur de la plaine, a été reprise aussi un peu par la Communauté urbaine.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine a repris un peu la main par rapport à ça, pour 2 raisons, notamment liées à la loi zan, puisque Ben il fallait revoir par rapport aux surfaces qui étaient éventuellement constructibles, à ce qu'elle soit diminuée, parce que dans le PLUI de la CUA et des

communes d'Arras, de Tilloy et de Beaurains il y avait des terres qui étaient constructibles, soit pour ce qui nous concerne en tout cas, de l'équipement public pour Arras, de l'habitation et pour Tilloy, je crois un espace boisé, comme c'était le cas pour nous. Et puis l'extension de terre en fête il y a aussi d'ailleurs un sujet d'extension de terre en fête, il y a aussi un sujet Lycée agricole de Tilloy, ah oui si tu me lances là-dessus ça va être, on peut y passer la nuit.

Sébastien RENARD :

Ce n'est pas le but moi je veux savoir si c'est enterré ou si ce n'est pas enterré. S'il y a un horizon,

Cédric DUPOND :

Donc ce n'est pas enterré.

Sébastien RENARD :

Donc ce n'est pas enterré

Cédric DUPOND :

Là, sur les terrains agricoles, on va redonner sur ce secteur-là de l'espace. De l'espace à la profession agricole. Donc ça, c'est déjà c'est quelque chose qui est acté par rapport à ça, c'est-à-dire que les surfaces qui pourront être aménagées seront beaucoup, beaucoup moins importantes que sur notre secteur à nous aujourd'hui, on parle toujours de 2 équipements publics. On l'a déjà évoqué, dont une salle intercommunale, événementielle intercommunale avec Arras qui est toujours aujourd'hui, comme on peut le voir régulièrement dans les documents de la ville d'Arras et dans les documents on va dire de balades urbaines, du Maire d'Arras à Pierre Bolle. C'est assez facile à trouver qu'il y a sur ces documents, il y a bien une salle événementielle intercommunale qui est prévue.

Ça a pris du retard, ça, ce n'est pas de notre faute parce qu'on a été plutôt pro-actif sur ce sujet-là. Aujourd'hui, compte tenu du changement de direction à la tête de la ville d'Arras. Et puis des évolutions à la Communauté urbaine, c'est plutôt la communauté urbaine qui à la manœuvre et donc cette étude sur le territoire fait qu'y aura une évolution dans le PLUI qui va être adopté en 2027, pour 2027. Et puis il y aura une évolution des terrains constructibles sur Beaurains et sur Beaurains, salles, piscine éventuellement, c'est quelque chose qu'on entend régulièrement. Et pour l'instant ce n'est pas non plus abandonné et sur Arras ou peut-être sur Beaurains, mais ça nous intéresse moins. Donc il y a une discussion, un peu de terrain constructible.

Pour nous, ce n'est pas nécessairement sujet de terrain constructible. Ce qui nous intéresse, les équipements au-dessus du crématorium. Et puis d'avoir une liaison entre le crématorium et puis le collège François Mitterrand, comme on l'avait demandé, il y a quelques années. Et des pistes cyclables, des voies vertes, etc, qui sont prévues dans le secteur. Oui Jean-Louis,

Jean-Louis PETIT :

Oui. Alors moi je remercie Cédric. Puis c'est une bonne question comme disait l'autre. Moi, je vais parler avec ma casquette d'adjoint sport. Vous connaissez la situation du Centre multisports. Alors moi, quel que soit le projet qui sortira de terre, je le soutiendrai. J'ai eu, je peux le dire, l'occasion de visiter le bâtiment de France travail, donc j'ai un avis là-dessus. Formidable bâtiment, enfin extraordinaire bâtiment. Je vous donne la situation aujourd'hui, notre centre multisports. Ben il sert à faire des galas, des concerts, des vœux, des téléthons, des spectacles, des salons,

Cédric DUPOND :

Des vide-greniers.

Jean-Louis PETIT :

Des vide-greniers. Oui c'est les nouveaux sports et bon je suis là pour ça moi, je veux bien trinquer avant, j'avais les présidents d'associations qui m'appelaient régulièrement, pas contents comme ils ont aussi la pression de leur base. Bah maintenant ils ont donné mon téléphone et j'ai les adhérents au téléphone. Et les gens vous disent bah Moi j'ai payé une adhésion pour jouer à ça. Bah je ne peux pas jouer la moitié de l'année, expliquez-moi et j'ai peut-être des présidents d'associations qui finiront par rendre leur tablier. Donc moi je dis si, quel que soit qui sera entrepris et je salue l'initiative de la d'ailleurs de Cédric sur ce dossier-là, moi je le soutiendrai à fond parce qu'il faut que cette situation s'améliore. Si on a l'occasion d'avoir un bâtiment, en espérant que la transaction aboutisse un jour. Si on a l'occasion d'acquérir un bâtiment en bon état, on peut dire voir sur certains endroits en très bon état et immédiatement utilisable, on pourrait dire.

Cédric DUPOND :

Pour l'école de musique notamment.

Jean-Louis PETIT :

Je disais une plaisanterie parce que je suis aussi adjoint à la sécurité. C'était l'autre jour à l'AG Sébastien disait en bas qu'on a qu'une issue, c'est 19. Donc je sais que la répétition de l'harmonie n'est jamais plus de 19. Ça on le sait, mais vous voyez, faut trouver des situations finalement acceptables pour que tout le monde puisse évoluer confortablement. Donc je ne sais pas ce qu'il en sera dans les écrits futurs, mais je pense qu'il faut se positionner sur des projets comme ça. Et il ne faudra pas hésiter quoi, après c'est des opérations à tiroir, on changera d'affectation, on vendra, je ne sais pas. Là, l'Assemblée délibèrera.

Cédric DUPOND :

Ce que moi je veux dire à Sébastien, c'est qu'un sujet quand même très tendu, très compliqué. Et si on n'a pas voulu communiquer, ce n'est pas nécessairement de cacher les choses, mais les négociations avec une entité comme France travaille entre le local, le régional et le National. C'est voilà, ce n'est quand même pas si simple que ça. Moi, ce que je ne voudrais pas, ces comptes tenus. Des déclarations que tu viens de faire que ça soit un sujet de polémique parce que s'il devient s'il devient un sujet de polémique, c'est la polémique et le fait d'en faire du Buzz, etc.

Même dans la presse, par la suite peut faire évoluer, je dirais de manière négative les pourparlers pour la collectivité. Puisque plus tu sais dans une négociation, plus tu montres que tu es coincé que tu es intéressé, etc. Plus ton interlocuteur a tendance à faire remonter les prix et à compliquer les choses. Donc aujourd'hui, on est en discussion, on a aussi, vous avez vu que depuis quelques mois, on a aussi on peut avoir des appuis sur le territoire au niveau national, donc on s'est fait. Voilà aussi on tente de se faire appuyer aussi par les appuis qu'on peut avoir localement, donc on évite aussi comment dire d'insulter l'avenir comme on dit et donc on fait tout ce qu'il faut effectivement pour que ça aboutisse favorablement à la collectivité. Pour la collectivité, ces structures, ces associations sont personnelles et aussi pour d'autres sujets, Jean-Louis vient d'évoquer le centre multisports, mais il y a, tu l'as dit toi-même, il y a un sujet d'école municipale de musique depuis très longtemps qui pourrait se résoudre sur ce bâtiment. Il y a d'autres sujets aussi par rapport aux écoles, par rapport aux entraînements d'associations, par rapport à l'hébergement, au stockage de matériel de certaines associations, etc, etc.

Donc tu peux peut-être trouver que c'est un sujet électoral. Mais là aussi, bah l'avenir, dira ce qu'il en est. Ce qu'on fait pour l'instant, c'est quand même d'essayer de faire avancer et de faire plier le bras à France travail sur le prix, sur les délais sur un certain nombre de sujets et donc voilà ce n'est pas facile.

Derrière il y a un groupe de travail qui est mis en place avec les adjoints et les conseillers délégués qui sont concernés. Dans un 2e temps, comme on l'a fait pour la salle Brassens. Parce que là aussi, on peut avoir des leçons de qui on veut. Et moi j'entends tout ce qui est dit et, mais sur la salle Brassens, on a travaillé avec les associations qui étaient concernées. On a fait des tours de table ici, dans cette salle, avec toutes les associations qui étaient concernées par l'utilisation de ce type de salle, ce dont ils avaient besoin en termes de surface dont ils avaient besoin, en termes de scène, d'équipements de chemin, de câble dans la salle, etc. Je pense qu'on a su le faire et on a entendu tout le monde et je pense que personne ne s'est plaint de ce qui s'est fait sur la salle Brassens et on fera exactement la même chose avec France travail. Sauf que pour l'instant on ne va pas faire travailler les gens dans le vide et donner de faux espoirs et ce qu'on ne voulait pas faire. Alors on est bien obligé de te répondre et on te répond. Mais vraiment en toute transparence sauf qu'on ne veut pas faire. Enfin tu vois, contrairement à ce que tu voulais, tu as l'air de dire qu'on ne voulait pas faire de faux espoirs à personne, c'est pour ça que c'est resté pour l'instant un peu discret et que l'idée c'est que le jour effectivement où on est à peu près certain d'être arrivé à un accord favorable à la collectivité sur ce bâtiment. Alors effectivement, ça impliquera aussi à travailler sur le devenir de nos services techniques si on met les services techniques là-bas, des bâtiments qui sont utilisés par l'école de musique. Voilà, on va récupérer les salles aussi qui pourront servir à d'autres choses.

Donc ça implique tellement de choses que le travail que je préfère qu'il n'ait pas, il ne peut pas être abouti et on ne peut pas lancer un travail comme ça si on n'est pas sûr de récupérer le bâtiment. Oui, Jean-Louis.

Jean-Louis PETIT :

Oui, je vais faire une petite intervention sur ce type de projet tout à l'heure Hervé. Il a parlé d'une panne de croissance ou la croissance du pays sera peut-être inférieure aux prévisions. Je pense que la situation politique au sommet de l'État n'y est pas étrangère et j' imagine mal des chefs d'entreprise aujourd'hui investir dans notre pays et le contexte international n'est pas non plus rassurant, avec des énérgumènes qui annoncent tous les jours avec perte et fracas des choses qui relèvent, je pense, plutôt de l'État psychiatrique du personnage que de sa capacité à. Ce que je veux dire, c'est que la réalisation d'un projet comme ça, si ça avait la chance d'aboutir, c'est une chance pour les habitants et une chance pour les associations. Donc moi j'ai toujours un rêve. C'est une fois majorité et opposition, pouvaient s'entendre pour améliorer le parcours, parce que tout le monde serait gagnant dans cette affaire, je pense que tout le monde serait gagnant si on pouvait travailler un coup ensemble. En dehors des débats, pas des débats, il en faut, mais des choses qu'on pourra lire aujourd'hui, demain, sous toutes les formes. Si on pouvait avoir un truc commun, je pense que de nos habitants aussi, ils observent ça sur la situation nationale. Si vous discutez avec les gens autour de vous, ils en ont ras le bol. Ras-le-bol, Le chantage à la dissolution, etc. Ben à notre niveau je pense, si on veut que les gens viennent voter, etc, faut les intéresser. Faut montrer aussi qu'en dehors des clivages partisans qu'on peut avoir, et c'est bien normal dans la démocratie, c'est qu'on puisse faire des choses ensemble. Et même à fond, moi, je suis là-dessus. Je pense que tout le monde ici est d'accord, pour ça.

Cédric DUPOND :

Tout à fait. Et j'allais justement dire qu'à Sébastien que dans un 2e temps donc, on aura un sujet, et ceux qui ont visité le bâtiment le savent sur l'harmonie municipale et sur les répétitions de l'harmonie municipale notamment. Et en tant que membre de l'harmonie municipale, je pense que voilà et

membre du Bureau, pourquoi pas être associé au projet et pouvoir, parce que l'idée ce sera le faire visiter quand on aura vraiment le feu vert pour le faire visiter aux associations concernées.

L'harmonie municipale en est une pour voir un peu ce que ça peut devenir et je t'invite à participer à ça le moment venu en tant que de l'harmonie municipale. Voilà, et Jean-Louis l'a dit, voilà, c'est si on a, si on s'est engagé sur ce dossier-là, c'est parce que c'est effectivement une chance pour la collectivité. Parler tout à l'heure de salle d'évènementiel, dans ce bâtiment, il y a une grande salle, très grande salle, mais elle ne peut pas nécessairement.

Enfin aujourd'hui je ne suis pas capable de te dire si cette salle est capable de devenir une salle évènementielle. Je n'en suis pas certain. Techniquement c'est une salle de production, je n'en suis pas certain. Par contre, elle a plein d'avantages et Jean-Louis l'a dit tout à l'heure, c'est que toutes les manifestations qui aujourd'hui, salon de modélisme, etc.

Enfin, qui bloquent la salle des sports, on pourrait les enlever de la salle des sports et les mettre là-bas, ça, c'est certain, et ça ferait du bien aux associations sportives, ça ferait du bien aussi aux autres associations, parce que c'est plus grand que la salle des sports, cet espace. Voilà donc, mais c'est un vrai sujet.

C'est un sujet aussi qui est quand même, qui financièrement important aussi alors on l'a vu. Tout à l'heure. Aujourd'hui, notre collectivité, c'est largement désendetté, donc elle a des capacités de se réendetter sans que ça soit dramatique. Aujourd'hui, sauf que pour que ce ne soit pas dramatique, il faut aussi qu'on ait sur le budget de fonctionnement, tu viens de parler tout à l'heure, budget de personnel, il faut aussi qu'on soit capable de trouver les moyens au niveau, comment dire du fonctionnement, d'augmenter l'autofinancement et l'épargne brute de la collectivité. C'est ce qu'on va faire pour arriver effectivement à sortir ce dossier et c'est là-dessus qu'on s'engage aussi et ça aurait été dommage. Franchement un des élus qui avec cette opportunité-là ce bâtiment-là ne se serait pas engagé, au moins dans la discussion, au moins visiter et au moins à réfléchir sur ce que peut devenir ce bâtiment, parce que ça peut donner une friche. Ça pouvait être aussi rasé pour faire du logement, ça pouvait être aussi rasé ou repris par une activité polluante parce qu'il y a des batteries à l'intérieur. Il y a un certain nombre de choses, ça pourrait être une centrale solaire. Ça pouvait être plein, plein de choses. Et aujourd'hui, c'est un bâtiment qui peut être effectivement une belle opportunité pour la collectivité et on essaie je pense que pour ceux qui l'ont vu voilà aujourd'hui ce qu'il faut c'est que le prix que nous en demande France travail ne soit pas non plus quelque chose de faramineux quoi compte tenu du fait qu'ils n'ont pas de preneur quoi aussi.

C'est surtout ça quoi. Ce n'est qu'aujourd'hui pas de preneur, ils étaient prêts à nous, soit disant à nous lâcher à un prix vraiment intéressant. Et plus on avance, plus le prix a remonté. Donc voilà donc la discussion, elle continue à se poursuit. Et puis on essaie d'avoir des alliés et puis de toquer à la porte plus haut que là où on est aujourd'hui en discussion au niveau de France travail pour avoir une décision qui soit positive pour la collectivité.

Ça te va comme explication, mais donc tu es invité à participer au travail sans aucun problème puisque tu seras concerné et notamment par un bel espace de répétition de l'harmonie municipale. Si on y arrive ? D'autres questions ? Bon, on n'a pas à adopter ça.

Je vous propose de passer donc à la QD que vous avez dans vos dossiers.

19. Accueil des gens du voyage Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyages 2025/2030 (SDAHGV) – Avis sur la démarche d'actualisation du SDAHGV proposé conjointement par la Préfecture et le Département du Pas-de-Calais

Monsieur DUPOND expose :

Mesdames, Messieurs,

Les dispositions de la Loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoient, parmi les formalités préalables à l'adoption du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) actualisé, l'avis de l'organe délibérant de l'EPCI compétent de par la loi.

Pour permettre l'approbation du schéma dans les meilleurs délais, les conseils communautaires et les communes de plus de 5 000 habitants de leurs territoires doivent se prononcer au plus tard le 15 mars 2025.

1) Les prescriptions générales à l'échelle départementale :

Sur la base d'un recensement exhaustif des besoins de chaque territoire, le nouveau schéma départemental prévoit un réseau d'équipements adaptés permettant de :

- Créer une offre d'aires d'accueil permanentes sur l'ensemble du Département et une harmonisation des pratiques ;
- Créer un réseau d'aires de grand passage, avec coopération renforcée entre les territoires et les acteurs concernés ;
- Développer la construction de nouvelles formes d'habitat pour répondre au phénomène d'ancrage territorial et de sédentarisation.

Le schéma précise en outre la mise en œuvre des dispositions réglementaires et notamment celles découlant de la loi du 27 janvier 2017 :

- En cas de non-conformité aux prescriptions du schéma, la collectivité ne pourra pas prétendre aux dispositions de l'article 9 de la loi du 05 juillet 2000 relative à l'interdiction du stationnement des gens du voyage ;
- Si un groupe déjà installé dans des conditions illicites quitte les lieux pour s'installer en proximité, la mise en demeure d'évacuation du préfet continue de s'appliquer sur le même territoire communautaire, dans un délai de 7 jours après notification, sans qu'il soit nécessaire de lancer une nouvelle procédure ;
- Si l'occupation d'un terrain entrave l'activité à caractère économique, le propriétaire ou le titulaire du droit d'occupation aura dorénavant accès à la procédure administrative.

Les prescriptions sur le volet insertion s'articulent autour des thématiques de scolarisation, d'accès aux droits et aux démarches administratives ainsi que l'accès aux soins, la prévention santé et l'insertion professionnelle. L'État propose sur chaque action une évaluation par des indicateurs spécifiques et mesurables.

Les modalités de pilotage et de suivi prévoient, quant à elles, une gouvernance et un pilotage sur les deux échelons départemental et territorial, composé de l'État local, du Département, des EPCI et de

l'association « La Sauvegarde du Nord » en charge de l'accueil et de l'accompagnement des Gens du Voyage sur les problématiques sociales, d'emploi et d'accès aux droits.

Il est également prévu la création d'un comité parcours habitat ayant un rôle de conseil et d'appui à la réalisation d'études facilitant le développement de nouvelles formes d'habitat.

2) A l'échelle locale de la Communauté Urbaine d'Arras :

Les prescriptions de réalisation sont les suivantes :

- 100 places d'accueil sur des aires permanentes, pour lesquelles la CUA est d'ores et déjà en conformité (Arras, Saint-Laurent Blangy, Achicourt/Danville, l'aire de Beaurains étant provisoirement fermée pour une réhabilitation complète et viendra compléter ce dispositif au 3ème trimestre 2025) ;
- 1 aire de grand passage d'une capacité de 120 places, la CUA est conforme en termes de places.

Les recommandations sont les suivantes :

- Un terrain familial ou 1'aire d'habitat adapté ou des logements pour 20 places à créer.

Considérant les travaux importants menés en 2017 et 2018 pour l'aménagement de l'aire d'Achicourt/Dainville (1 000 000 €), ceux nécessaires à la mise en conformité de l'aire de grand passage de Monchy-Le-Preux (estimés à 500 000 €) et ceux engagés dès cette année pour l'aménagement de l'aire de Beaurains estimés à 1 800 000 € ;

Considérant l'avis favorable de la Communauté Urbaine d'Arras sur les prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025/2030 (SDAHGV) concernant les aires permanentes et l'aire de grand passage situées sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras ;

Considérant l'avis réservé de la Communauté Urbaine d'Arras concernant la recommandation de création de 20 places d'habitat adapté, compte tenu également de la disponibilité du foncier nécessaire ;

Considérant la demande de la Communauté Urbaine d'Arras de porter une attention particulière sur la réalisation effective des obligations des autres territoires y compris sur les départements limitrophes du Nord et de la Somme, de manière à soulager la demande d'accueil disproportionnée sur les territoires en conformité avec les obligations légales.

Il vous est proposé :

- D'émettre un avis favorable sur les prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025/2030 (SDAHGV) concernant les aires permanentes et l'aire de grand passage situées sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras ;
- D'émettre un avis réservé concernant la recommandation de création de 20 places d'habitat adapté, compte tenu également de la disponibilité du foncier nécessaire.
- De demander par ailleurs une attention particulière sur la réalisation effective des obligations des autres territoires y compris sur les départements limitrophes du Nord et de la Somme, de manière à soulager la demande d'accueil disproportionnée sur les territoires en conformité avec les obligations légales.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Cédric DUPOND :

Voilà donc, est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions sur cette délibération ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Merci.

Elle est adoptée à l'unanimité et donc dans les délais qui nous étaient impartis, ce qui est très bien, ce qui évite aussi parce que sinon notre avis serait favorable. Mais j'ai oublié de le dire, si on ne délibère pas avant la fin mars, notre avis serait réputé favorable sur le schéma et sans réserve. Donc là, ça nous permet d'émettre les réserves. Merci à vous. Il y a des choses à signer, je crois Laurent, j'ai vu passer quelque chose. Bonne fin de soirée.

Bonnes vacances pour ceux qui auront la chance d'être en vacances à partir de la semaine prochaine.

La secrétaire de séance :
LE GARDIEN Christine

Le président de séance
Cédric DUPOND